



RAPPORT



Stratégie RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

NOUVELLE-AQUITAINE
2023-2032



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

REMERCIEMENTS

La Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Régionale de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), remercient l'ensemble des structures et personnes ayant contribué à l'élaboration de la SRB.

Nous remercions *particulièrement l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine* pour la coordination technique des travaux, *l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement* pour l'animation de la concertation, le *Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature* pour son appui méthodologique, le Comité Technique et Scientifique de la SRB et le *Groupe de travail Indicateurs*, le *Groupe de travail Collectivités territoriales* de la SRB, les acteurs ayant participé à la *concertation territoriale* et au *séminaire régional* sur le plan d'actions de la SRB, les 370 jeunes ayant répondu à la consultation jeunesse

sur la biodiversité, le *Comité Régional de la Biodiversité et sa Commission Stratégies*, le *Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel*, le *Conseil Economique Social et Environnemental Régional*, les *Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne*.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL et l'OFB, *remercient les acteurs s'étant pré-positionnés dans la mise en œuvre de la SRB, et par avance toutes les structures et personnes qui s'engageront dans cette dynamique collective afin d'enrayer l'effondrement de la biodiversité et de répondre aux défis sociétaux de notre territoire.*



ACCÉLÉRONS ENSEMBLE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS !

Grâce à sa situation géographique, la région Nouvelle-Aquitaine abrite une biodiversité exceptionnelle : 4 300 espèces de plantes, 11 700 espèces animales, 89 habitats naturels d'intérêt communautaire... De tous temps, cette biodiversité a été le socle d'un cadre de vie de qualité et d'attractivité de notre région, autant pour ses habitants et ses entreprises, que pour ses visiteurs.

Mais aujourd'hui le constat est sans appel : cette biodiversité s'érode de plus en plus vite, menaçant d'extinction de nombreuses espèces et milieux naturels. Vous trouverez dans cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, notre réponse concrète et ambitieuse à cette érosion, fruit de deux ans de travail collectif pour accélérer la transition écologique et préserver le bien-être de tous.

La Région s'est engagée de longue date dans la préservation de la biodiversité, avec encore récemment la mise en place du réseau régional de recherche Biosena rassemblant acteurs académiques et socioéconomiques, le classement en réserve naturelle régionale de la réserve de Saint-Cyr en juin 2022, ou encore le doublement des surfaces sous maîtrise foncière du Conservatoire d'Espaces Naturels entre 2019 et 2020. Grâce à la feuille de route Neo Terra, depuis 2019 la biodiversité est inscrite au cœur de toutes les politiques du Conseil Régional, pour faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1ère Région Eco-responsable de France (agriculture, forêt, filières vertes et bleues, aménagement du territoire...).

Dans cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, la Région s'engage à aller encore plus loin pour préserver et reconquérir la biodiversité. Nous assumerons nos compétences réglementaires, tout en dépassant le simple rôle de chef de file biodiversité, avec une approche volontariste et ambitieuse : augmentation du nombre de réserves naturelles régionales, renforcement des ambitions en matière de biodiversité dans les Parcs Naturels Régionaux, transfert partiel des compétences Natura 2000 de l'Etat à la Région, révision du règlement d'intervention en faveur de la biodiversité... Et de manière transversale dans les politiques régionales, par exemple via l'approche «One health» qui vise à faire le lien Homme-nature-santé et à agir pour la santé du vivant dans son ensemble.

Cette accélération ne pourra se faire sans la contribution de chacun, et je tiens à remercier les partenaires avec qui nous collaborons chaque jour pour la concrétiser : les collectivités, les partenaires techniques et financiers, les associations, ... sans oublier les acteurs académiques et économiques qui sont à la manœuvre pour innover, transformer les pratiques et développer de nouvelles filières respectueuses de la biodiversité.

Alain Rousset

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine



UNE DÉMARCHE PARTAGÉE POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE ET GARANTIR UN CADRE DE VIE DURABLE POUR TOUS

4

L'actualité de ces dernières années, entre COVID 19, récurrence des épisodes de sécheresse et feux de forêts majeurs, nous rappelle, s'il en était besoin, que notre environnement est fragile, et que le protéger est vital pour le devenir des espèces, notamment l'être humain. La nature est le socle de toute vie et peut être garante de résilience et d'adaptation aux effets du changement climatique si l'on porte attention à ses besoins.

Notre territoire régional est complexe, protéiforme et d'une grande richesse naturelle. La diversité mais aussi la rareté des habitats naturels qui le composent sont une force pour l'agriculture, la sylviculture, le tourisme... mais ces atouts révèlent leurs fragilités quand la pression devient trop forte. Le dérèglement climatique accentue encore cette pression et nous montre chaque jour l'urgence à agir.

Aussi, pour renforcer l'obligation portée par la loi Biodiversité du 8 août 2016 de mettre en œuvre dans chaque région une Stratégie Régionale pour la Biodiversité, l'État et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité mener une démarche partenariale et participative avec les différents acteurs associatifs, scientifiques et socio-économiques, pour agir concrètement en faveur de la biodiversité et sensibiliser l'ensemble de la société néo-aquitaine aux enjeux de sa protection et sa reconquête pour les 10 ans à venir.

La stratégie régionale poursuit cinq orientations : connaissance et protection, aménagement respectueux de la nature, biodiversité et développement économique, mobilisation de la société, politiques publiques cohérentes et ambitieuses. Cette ambition décline parfaitement les engagements internationaux de la France, en particulier ceux traduits dans la Stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en mars 2022 par le Gouvernement, tout en étant adaptée aux spécificités de la Nouvelle-Aquitaine, nourrie des réflexions des acteurs régionaux.

La SRB Nouvelle-Aquitaine nous engage à agir vite et de manière collective, et rappelle la nécessité de mettre en œuvre de façon coordonnée tout le panel des outils disponibles, voire d'en créer quand le besoin est avéré.

Elle insiste aussi sur la nécessité de coordonner les politiques publiques. Ainsi, la déclinaison territoriale de la Stratégie nationale sur les aires protégées et les politiques d'aménagement durable comme le « zéro artificialisation nette » ont leur rôle à jouer dans la protection de notre environnement. De même, la déclinaison de la Stratégie nationale espèces exotiques envahissantes comme la politique de protection des espèces prendront toute leur place avec les autres outils d'intervention partenariaux : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles nationales ou régionales, réseau de sites Natura 2000, espaces naturels sensibles...

Les services de l'État dans leurs différents domaines d'intervention seront mobilisés pour démultiplier cette stratégie au plus près des territoires, en appui à l'action des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques, des associations comme des citoyens, mobilisés dans ce défi de protection et de restauration de la Biodiversité.

Pour accompagner le déploiement de cette stratégie, le CPER a d'ores et déjà fléché près de 135 millions d'euros au profit d'actions relatives aux thématiques paysages, eau et biodiversité d'ici à 2027.

Je souhaite ainsi m'engager auprès de vous pour tout mettre en œuvre dans l'atteinte des objectifs de notre Stratégie régionale Biodiversité et permettre que nos ambitions pour les 10 ans à venir soient dotées des moyens nécessaires. L'intérêt général passe par la préservation de cette nature qui nous nourrit, nous soigne, nous donne de l'emploi, nous héberge et nous enchante. C'est ensemble, tous acteurs et publics confondus, que nous pourrons mener à bien les actions prévues et réussir à garantir à nos jeunes et nos enfants, une région durable, agréable à vivre et à la nature restaurée et protégée.

Fabienne Buccio

Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine



SOMMAIRE

Thierry Degen - DREAL NA

REMERCIEMENTS	p2
ÉDITOS	p 3
SOMMAIRE	p 5
INTRODUCTION	p 6

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC

MÉTHODOLOGIE	p 10
DIAGNOSTIC	p 12
État des lieux	p 14
Pressions	p 18
Politiques et acteurs	p 20
Enjeux	p 22

5

PARTIE 2 : STRATÉGIE D'ACTION

MÉTHODOLOGIE	p 26
ORIENTATIONS	p 28
PLAN D'ACTION	p 30
Présentation du plan d'actions	p 30
Liste des acteurs mobilisés	p 34
Fiches actions	p 38

PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA SRB	p 192
Dispositif d'engagement	p 192
Organisation de la mise en œuvre	p 194
Dispositif de suivi	p 196
ÉVALUATION DE LA SRB	p 200

GLOSSAIRE	p 202
-----------------	-------

CONCLUSION	p 204
------------------	-------

INTRODUCTION

LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ, NOTRE CADRE COMMUN POUR AGIR

La biodiversité, c'est-à-dire le vivant sous toutes ses formes et à toutes les échelles sur notre planète, subit une érosion sans précédent dont l'Homme est le principal responsable (Rapports IPBES et Ecobiose, 2019). Les politiques et mesures conduites ces dernières années en faveur de la biodiversité, si elles sont le reflet d'une dynamique de mobilisation croissante des acteurs et ont permis de premiers résultats, restent toutefois insuffisantes pour enrayer cette tendance.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, région qui abrite une biodiversité particulièrement riche, ce sont par exemple plus de 3 500 ha qui ont été urbanisés chaque année entre 2015 et 2020 (Observatoire NAFU, 2022), alors que 52 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées (FAUNA, 2021) et que notre territoire régional héberge 15 % des espèces menacées de la flore vasculaire de la métropole (OBVNA, 2019). Par ailleurs, la surexploitation des ressources naturelles et les pollutions dégradent fortement l'état de conservation et le fonctionnement des milieux; ainsi 57 % des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique (Agences de l'Eau AGetLB, ARBNA, 2019).

Pourtant, la préservation de la biodiversité est une question de survie pour l'espèce humaine. C'est en changeant notre regard sur la nature, en prenant conscience des liens très étroits que nous avons avec elle pour en faire partie et des nombreux services qu'elle nous rend, que nous trouverons des réponses aux défis sociétaux que nous devons relever comme l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, une approche globale de la santé (animale, humaine et environnementale), le maintien de l'attractivité économique de notre territoire et la cohésion sociale de notre société.

La préservation de la biodiversité est donc, comme la lutte contre le changement climatique, un enjeu transversal englobant les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés dans l'Agenda 2030 des Nations Unies.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Au niveau mondial, la COP 15, Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui aura lieu en décembre 2022 au Canada, devra poser le cadre d'un accord mondial capable d'enrayer et d'inverser, d'ici 2030, l'effondrement de la biodiversité.

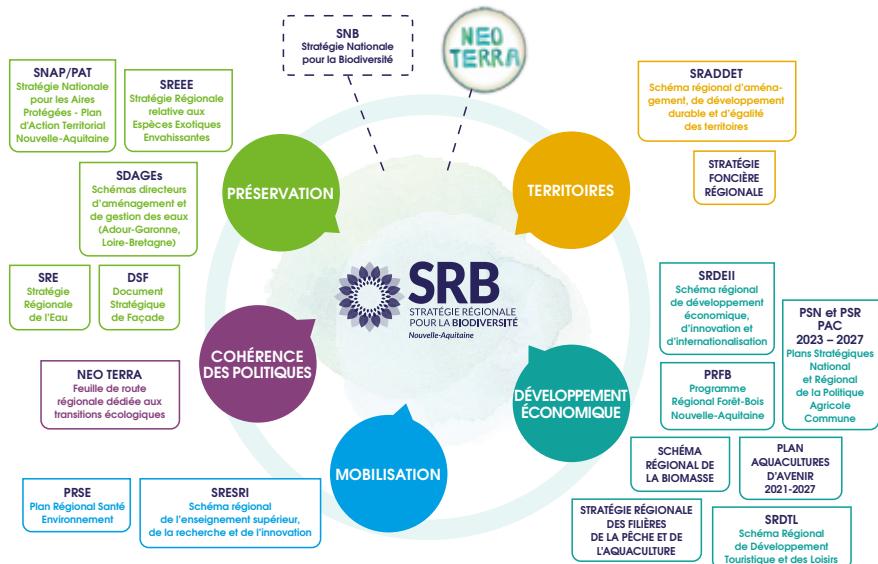
La Stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 vise également, à travers un plan global, à protéger et rétablir la nature d'ici 2030.

A l'échelle nationale, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 fixe le cadre d'intervention pour réduire les pressions sur la biodiversité et restaurer les écosystèmes. Le 1^{er} volet « pré-

COP 15 » est paru en mars 2022 autour de 3 axes stratégiques : protéger et restaurer la nature, accompagner la transition écologique des activités humaines les plus néfastes, soutenir l'évolution d'une société plus en harmonie avec l'environnement.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité a pour objectif, conformément à la Loi pour la reconquête de la Biodiversité et des paysages du 8 août 2016 et en cohérence avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, de se doter d'un cadre d'actions co-construit issu d'un diagnostic partagé avec les acteurs du territoire régional. **La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (SRB NA)** est copilotée par la **Région Nouvelle-Aquitaine** et l'État, à travers la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Direction régionale de l'Office Français de la Biodiversité, et en lien avec les **Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne**. Définie pour une durée de 10 ans, la SRB NA est un **document de cadrage pour agir collectivement en faveur de la biodiversité**.

La SRB NA est **complémentaire des documents de planification régionale et des stratégies régionales en place** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Document Stratégique de Façade...) et **n'a pas de portée réglementaire**. Elle s'articule pleinement avec la **feuille de route Néo Terra** de la Région Nouvelle-Aquitaine dédiée aux transitions, qui a été construite en réponse aux travaux régionaux de 450 chercheurs sur le changement climatique (Rapport AcclimaTerra) et la dépendance de notre société à la biodiversité (Rapport Ecobiose).



2019	2020	2021	2022	2023	2030
Élaboration de la SRB NA					Mise en œuvre et évaluation de la SRB NA
Phase 1 : Diagnostic		Phase 2 : Plan d'actions			Formalisation des engagements, suivi du plan d'actions...
Comité technique et scientifique Groupes de travail (collectivités, agriculture, forêt, indicateurs, CS CRB...) Appui des pôles régionaux de connaissance	Séminaire régional Mai 2021	Concertation territoriale Sept - Nov 2021	Consultation jeunesse Février 2022	Séminaire régional Mars 2022	Groupes de travail (collectivités, indicateurs, CS CRB...) Avril-Mai 2022
Consultation CSRPN et CRB					

a apporté un appui méthodologique. La démarche d'élaboration de la SRB NA s'est déroulée en deux temps : 1) diagnostic et 2) plan d'actions, et a associé de **nombreux acteurs et instances de consultation**.

Les copilotes de la SRB NA ont confié la coordination technique des travaux à l'**Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA)**, et l'animation de la concertation à l'**Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement (Ifrée)**. Le **Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature**, partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine,

La SRB est ainsi l'**expression de la mobilisation des différents acteurs régionaux** (institutionnels, associatifs, socio-professionnels, scientifiques...) **autour de 5 orientations et 20 objectifs** portant sur la connaissance et la protection de la biodiversité, l'aménagement durable et l'engagement des territoires, le développement d'activités humaines respectueuses, la mobilisation des acteurs, la cohérence et l'efficacité des politiques publiques. L'**engagement de tous dans les actions de la SRB est désormais nécessaire** afin de relever les défis écologiques, culturels et sociétaux de notre région.



PARTIE 1

DIAGNOSTIC

9

MÉTHODOLOGIE p 10

DIAGNOSTIC p 12

• État des lieux p 14

• Pressions p 18

• Politiques et acteurs p 20

• Enjeux p 22

MÉTHODOLOGIE



Le diagnostic porte sur des thématiques aussi variées que déterminantes en termes de protection et de reconquête de la biodiversité telles que : la connaissance de la biodiversité et de ses interactions avec les activités humaines, la préservation des milieux et des espèces, la gestion durable des ressources naturelles, les solutions de développement et d'innovation basées sur la nature, l'éducation à l'environnement, la mobilisation citoyenne, ainsi que sur l'évaluation des politiques publiques impactant ou favorisant la biodiversité.

Il a essentiellement une vocation descriptive et met en avant le dernier état des connaissances régionales à mai 2021 (rapport SRB NA *Le diagnostic* de 80 pages accompagné d'un atlas cartographique de 33 cartes et de 80 pages d'annexes de données et références bibliographiques). Il se focalise également sur les mécanismes en action (facteurs historiques, évolution des pressions...) **explicatifs de la perte de biodiversité**. L'état de la biodiversité est considéré comme un état dynamique dans lequel l'humain tient une place prépondérante. Une attention toute particulière est portée à l'analyse, qui permet la mise en avant d'enjeux identifiés et partagés.



Achillea maritima
© Jean Jacques Milan

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC (MARS 2019 À AVRIL 2021)

La création d'un Comité Technique et Scientifique (CTS) et de Groupes de Travail thématiques

De nombreux acteurs ont été réunis au sein d'un Comité Technique et Scientifique (CTS), composé de naturalistes, de scientifiques, d'acteurs socio-économiques, de gestionnaires, de collectivités,..., mobilisant les compétences régionales. Ce CTS a permis de croiser les expertises et de porter un regard pluriel sur la préservation et la reconquête de la biodiversité.

Des groupes de travail spécialisés ont traité la prise en compte de la biodiversité dans les filières forestières et agricoles, ainsi qu'au sein des collectivités territoriales.

L'écriture du diagnostic

L'élaboration du diagnostic (sept 2019 - mai 2021) visait à rassembler et compiler des informations et données sur la biodiversité régionale afin d'obtenir un socle de connaissances encore inédit sur le territoire néo-aquitain. L'écriture s'est faite en relation constante avec le CTS, les groupes de travail et les copilotes État/Région. Plus de 60 partenaires techniques et scientifiques ont ainsi apporté près de 150 contributions, complétant les nombreuses sources documentaires étudiées.

Des ateliers participatifs, séances de travail en présentiel ou en visioconférence, ont favorisé les échanges et la mise en débat des acteurs pour une écriture consensuelle, particulièrement pour la définition des enjeux. En effet, l'animation de ces ateliers et l'utilisation d'outils collaboratifs ont permis d'affiner ensemble leur formulation et leur sens.

Les avis d'instances régionale et nationale

À chaque stade de son élaboration, le diagnostic a été discuté avec la commission «stratégies» du Comité Régional de la Biodiversité (CRB), avec le CRB plénier, avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est venu en appui méthodologique tout au long de la démarche.

Des travaux scientifiques régionaux en support d'analyse

Les rapports Ecobiose (déclinaison régionale de la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services écosystémiques) et Acclimaterra (déclinaison régionale du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat), qui alertent sur l'urgence environnementale menaçant la biodiversité et le climat en Nouvelle-Aquitaine, ont été une base de travail importante.

La plaquette SRB NA *Le diagnostic en bref* publiée en mai 2021 a été actualisée et intégrée au présent rapport ; elle en constitue la partie 1.

Le séminaire de clôture de la phase 1 «Élaboration du diagnostic» et du lancement de la phase 2 «Élaboration du plan d'actions» de la SRB NA s'est tenu le 03 Mai 2021 à l'Hôtel de Région de Bordeaux et a réuni 300 participants.
[Cliquez ICI pour accéder à la rediffusion](#)



LA BIODIVERSITÉ

C'est la vie !



C'EST LA DIVERSITÉ DU VIVANT, D'UNE VALEUR INESTIMABLE...

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS :

à l'échelle de la région ce sont les prairies, les forêts, les zones humides, les cours d'eau, les milieux marins et littoraux... Ces milieux sont composés d'une pluralité d'habitats naturels caractérisés par des conditions physiques et biologiques du milieu et par les espèces floristiques et faunistiques qui y cohabitent, par exemple les différents types de tourbières. L'habitat naturel constitue l'unité élémentaire de vie des communautés d'espèces végétales, animales et fongiques.

LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES, SAUVAGES ET DOMESTIQUES : ce sont les animaux (dont l'espèce humaine), les végétaux, les champignons mais aussi les bactéries, les virus, ... qui vivent dans ces milieux.

LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE: il s'agit de la diversité des individus au sein de chaque espèce.

Le tout est interdépendant, formant ce que l'on appelle un écosystème. Ces interrelations sont essentielles. Elles permettent la pollinisation, la décomposition de la matière organique, la fixation de l'azote atmosphérique, la résistance de la végétation aux perturbations naturelles ou anthropiques...

C'est cette diversité de milieux, d'habitats naturels et d'espèces, ainsi que leur interaction et leur conservation en bon état, qui sont garants du bon fonctionnement et de la résilience des écosystèmes.

La biodiversité est la vie sur terre, ce qui lui confère une valeur intrinsèque, **une valeur d'existence**, inestimable. Elle confère à notre région une grande **valeur patrimoniale**, une identité qui lui est propre et un héritage pour les générations futures. La biodiversité nous offre aussi différents **biens et services écosystémiques** qui nous bénéficient directement ou indirectement (nourriture, régulation des crues, qualité paysagère,).

Santé humaine et santé animale sont interdépendantes et liées au bon fonctionnement des écosystèmes dans lesquels elles coexistent. La biodiversité est la condition d'un environnement sain (qualité de l'air, de l'eau potable, des aliments...) et d'un bien-être physique et psychologique. Nous accordons de plus en plus d'importance aux aménités environnementales (paysages, tranquillité...), aux services spirituels et culturels (de récréation, de loisirs, d'éducation...) et aux relations sociales (jardins partagés, parcs urbains) qu'offre la biodiversité.

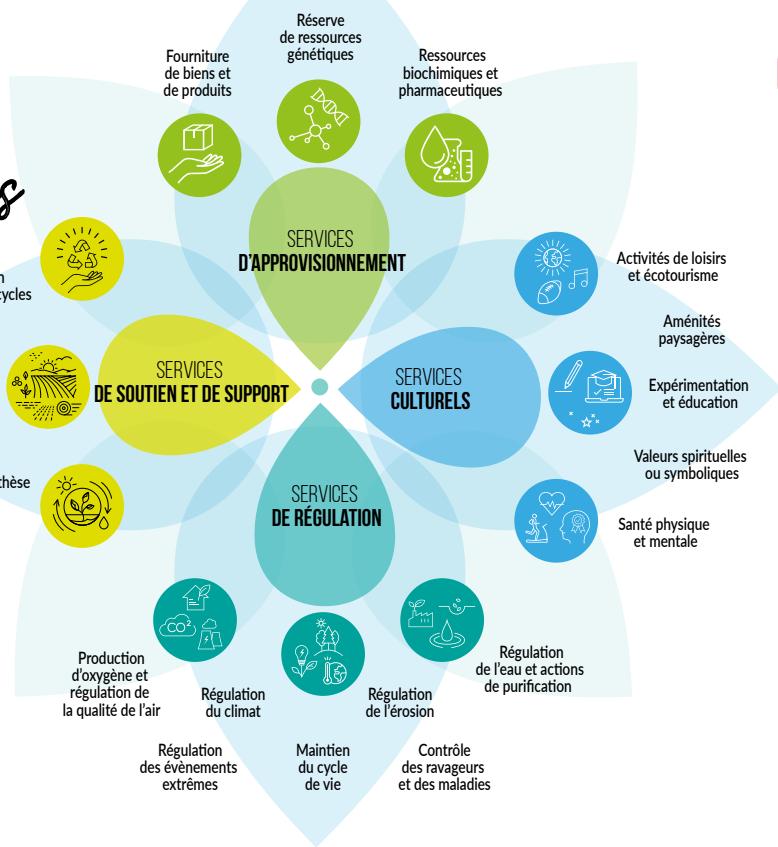


Le concept **“ONE HEALTH”** nous invite à repenser de manière urgente notre relation avec le vivant et prône une démarche globale de la santé.



LES SERVICES écosystémiques

45%
du PIB régional dépend
de la biodiversité
(Rapport Ecobiose, 2019)



...ET SUPPORT DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES EMBLÉMATIQUES

La biodiversité et les services écosystémiques sont les supports du développement socio-économique local. Ils contribuent à l'attractivité du territoire et aux dynamiques économiques.

Une grande partie de l'économie régionale dépend tout particulièrement des ressources naturelles. L'exploitation des milieux permet en effet la fourniture de ressources alimentaires et de matières premières. Agriculture, élevage, viticulture, sylviculture, conchyliculture... caractérisent un patrimoine régional : pruneaux d'Agen, noix du Périgord, melons charentais, canards fermiers des Landes, poule de Marans, vins de Bordeaux et Cognac, Pin maritime des Landes de Gascogne, Fines de Claires de Marennes Oléron...

Très attractive, la Nouvelle-Aquitaine est la région française qui gagne le plus d'habitants ces dernières années. Elle offre un cadre propice aux activités économiques et de loisirs, telles la randonnée, le canoë, la baignade, la pêche de loisir, les observations naturalistes, ...

LA BIODIVERSITÉ : SOURCE D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

13

1 ^{re} RÉGION agricole de France	4,2	millions d'hectares de Surface Agricole Utilisée en 2019 (15 % de la SAU nationale)
	11	millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019 (1 ^{er} rang français avec 15 % du chiffre national)
1 ^{re} RÉGION forestière française pour la production de bois et de biomasse	10,13	millions de m ³ en 2019 (soit près de 27 % de la récolte nationale)
1 ^{re} RÉGION française de production conchylicole	40%	de la production nationale d' huitres et 25 % de la production nationale de moules
1 ^{re} RÉGION TOURISTIQUE française	180	millions de nuitées par an
1 ^{er} PORT de plaisance français	La Rochelle	
1 ^{re} RÉGION européenne de la glisse	100 000	surfeurs l'été

(Chambre Régionale d'Agriculture, INTERBEV, DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine, Comité Régional du Tourisme, 2021)



Bassin d'Arcachon
Ostréiculture

© Marin 33

Entre mer et montagne

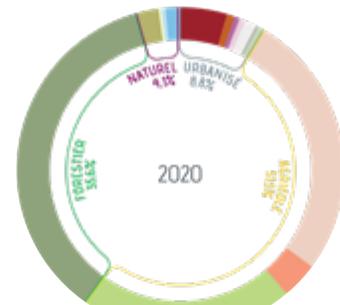
DES MILIEUX RICHES ET VARIÉS

DES MILIEUX EN CONSTANTE ÉVOLUTION

La diversité des reliefs et formations rocheuses du territoire (massifs armoricain, central, pyrénéen, et bassins sédimentaires) explique la richesse du patrimoine géologique régional : 479 sites sont identifiés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique dont 74 d'intérêt fort et 137 particulièrement menacés. La géologie, la pédologie, l'hydrologie, le climat, déterminent les milieux et les habitats naturels sur un territoire. À ces facteurs naturels s'ajoute le rôle prépondérant de l'homme, qui les façonne et les organise et qui influence leur répartition ainsi que celle des espèces.

Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, les milieux qui dessinent les paysages sont extrêmement variés : milieux forestiers, milieux ouverts à vocation agricole ou non, associés à une trame bocagère plus ou moins préservée, milieux aquatiques et humides, milieux littoraux et marins, milieux d'altitude, milieux urbanisés...

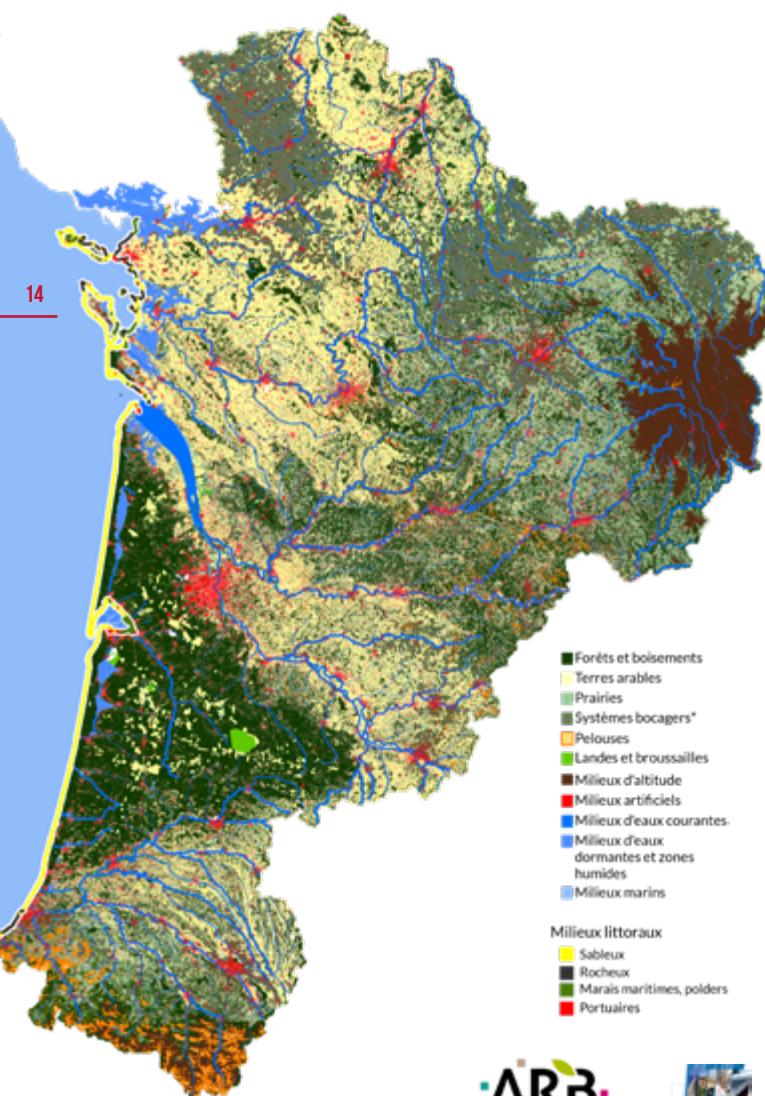
Répartition des milieux en % du territoire de Nouvelle-Aquitaine



(Référentiel OCS 2020, Région Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRI, GIP Littoral)

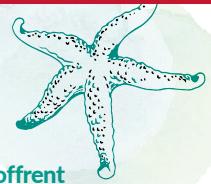
Ces milieux s'imbriquent, tels par exemple les milieux forestiers et les milieux humides, voire forment des milieux mixtes (forêts tourbeuses, forêts alluviales...). Ils sont interconnectés et participent en cela aux continuités écologiques à toutes les échelles spatiales.

La présence au cours du temps de mosaïques très diversifiées, dans les parcelles (arbres creux isolés, mares...), dans les paysages (haies, couverts herbacés...), dans les territoires (sous-trames boisées, aquatiques), est primordiale en termes de diversité écologique.



- Forêts et boisements
- Terres arables
- Prairies
- Systèmes bocagers*
- Pelouses
- Landes et broussailles
- Milieux d'altitude
- Milieux artificiels
- Milieux d'eaux courantes
- Milieux d'eaux dormantes et zones humides
- Milieux marins

- Milieux littoraux
- Sableux
- Rocheux
- Marais maritimes, polders
- Portulaires



Ils sont en constante évolution, sous l'effet de dynamiques anthropiques (gestion/abandon des pratiques éco-pastorales, urbanisation...) ou écologiques (modifications topographiques, recul du trait de côte, changements climatiques...). Au cours du temps, ces évolutions génèrent des modifications dans l'espace, comme les superficies de zones humides ou de prairies naturelles qui ont fortement régressé.

Les espaces peu soumis à l'influence de l'homme offrent divers degrés de naturalité, et sont aujourd'hui très restreints. On les retrouve dans les parties sommitales du massif pyrénéen, certaines forêts anciennes, diverses cavités souterraines comme les gouffres ou encore des vallées escarpées creusées dans le granite (Dordogne, Gartempe, Creuse, Vienne, Corrèze...). Les tourbières, certains marais, prés-salés, les lagunes côtières, les estuaires et les dunes littorales sont aussi des espaces à forte naturalité.

DES HABITATS NATURELS À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE...

De nombreux habitats naturels à très haute valeur patrimoniale sont présents en Nouvelle-Aquitaine : dunes grises, tourbières et bas-marais, prairies alluviales, grottes marines, rivières alpines... Parmi les plus remarquables figurent les habitats naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire parmi les plus rares ou menacés d'Europe, présentant une responsabilité régionale forte en termes de **conservation en raison de leur rareté européenne et/ou de leur intérêt écologique**.

Chaque type d'habitat naturel est composé d'une flore et d'une faune spécifiques liées aux conditions physiques et biologiques qui caractérisent le milieu et qui lui confèrent une valeur écologique fonctionnelle.

89

types d'habitats naturels d'intérêt communautaire recensés en Nouvelle-Aquitaine :

67 % des habitats naturels d'intérêt communautaire connus en France
38 % de ceux connus dans l'Union Européenne
 (CBNSA 2020)



Tourbière
du Longeyroux
(Meymac, 19)

© CEN Nouvelle-Aquitaine

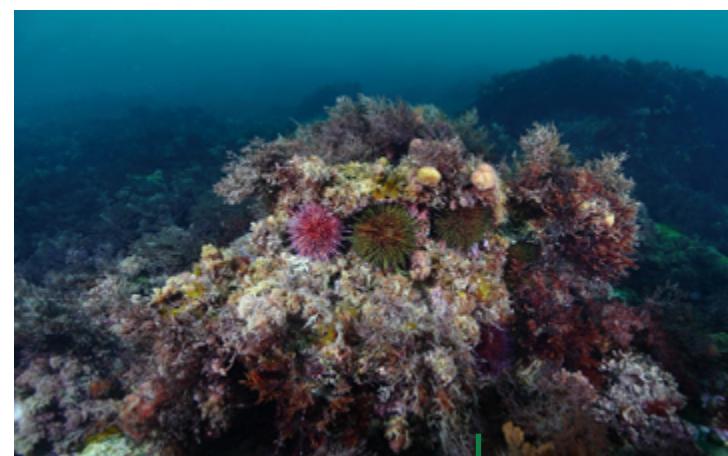
...PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

L'état de conservation de ces habitats naturels est évalué selon divers critères (aire de répartition, superficie, structure et fonctionnement écologiques, évolution, ...). Cette évaluation est effectuée au niveau des grandes régions biogéographiques (atlantique, atlantique marine, continentale et alpine en Nouvelle-Aquitaine). **Les résultats sont globalement mauvais.**

*Part d'habitats naturels
en mauvais état de conservation
selon les différentes régions biogéographiques*

En région atlantique : **86 %**
 En région continentale : **79 %**
 (dont territoire limousin)
 En région alpine : **58 %**
 (haute montagne pyrénéenne)
 En région marine : **72 %**

(UMS PatriNat 2020)



Récif
infralittoral
© Marie-Noëlle
de Casamajor

Une forte responsabilité

SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES

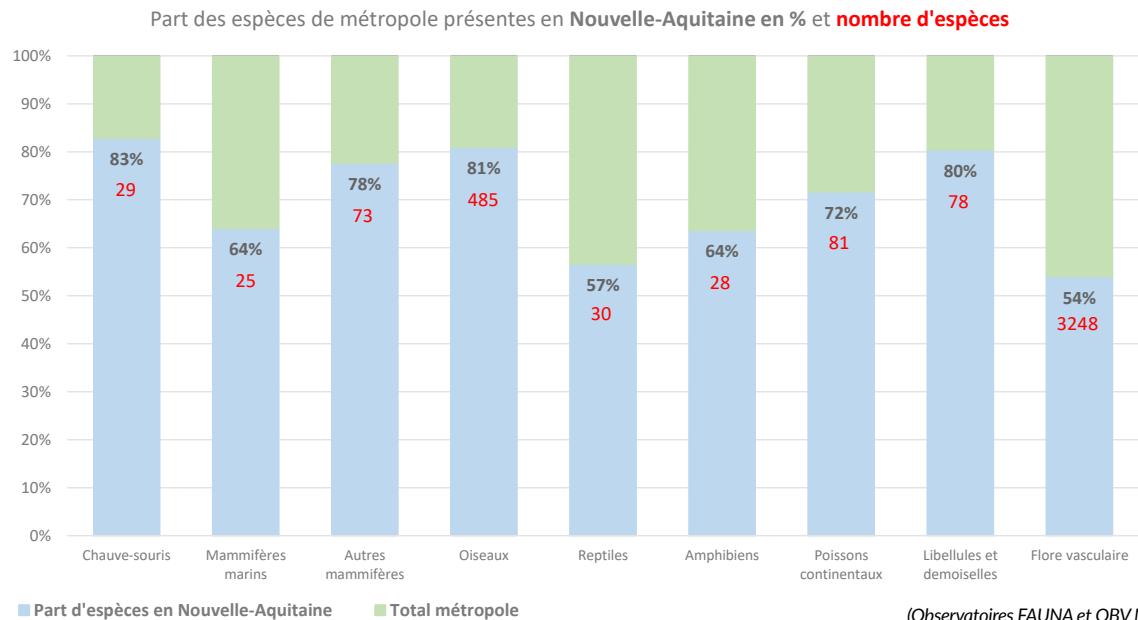
UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ESPÈCES, REFLET DE LA MULTITUDE DES MILIEUX NÉO-AQUITAINS

La très grande diversité des milieux et habitats naturels régionaux génère une très forte richesse spécifique animale, végétale et fongique.

3248 espèces de plantes à graines ou à fleurs et de fougères (flore vasculaire) dont 79 % sont indigènes, ont été observées en Nouvelle-Aquitaine. 11 449 espèces animales y ont été également recensées, dont au moins 177 sont des espèces introduites.

La diversité des espèces régionales est très importante comparativement à celle existante au niveau national métropolitain.

Les cours d'eau régionaux accueillent également 7 grands poissons migrateurs, dont l'Esturgeon européen, l'Anguille d'Europe, les aloses ou encore les lampreys.



Dauphin commun
© Alexandre Roux

19%
des espèces de mammifères
marins du monde sont
observés dans le Golfe
de Gascogne

DES ESPÈCES MAJEURES À PRÉSERVER À L'ÉCHELLE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE...

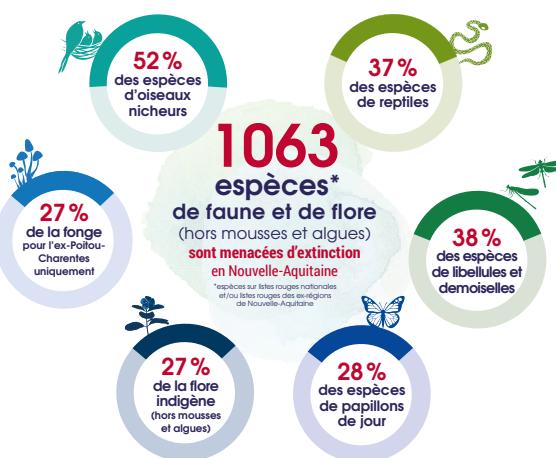
LES ESPÈCES À RÉPARTITION RESTREINTE

La Nouvelle-Aquitaine héberge un certain nombre d'espèces endémiques, c'est-à-dire limitées strictement sur certaines portions du territoire comme par exemple le Grémil de Gaston et le Desman dans les Pyrénées, la Linaire à feuilles de thym sur le littoral sud-Atlantique ou le Carabe de Thébault dans le Limousin (dans une moindre mesure).

La responsabilité de leur conservation revient donc fortement à l'échelle régionale.



LES ESPÈCES SAUVAGES ET DOMESTIQUES MENACÉES D'EXTINCTION



(Observatoire FAUNA et OBVNA)

Certaines espèces comme le Vison d'Europe, l'Ours brun, le Gypaète barbu (grand rapace), l'Outarde canepetière (oiseau de plaine), le Grand tétras (coq de bruyère), le Puffin des Baléares (oiseau de mer), le Lézard ocellé, le crapaud Sonneur à ventre jaune ou les plantes messicoles figurent parmi les espèces cibles des 35 Plans Nationaux d'Action (PNA) concernant la Nouvelle-Aquitaine. Ces PNA sont des outils qui visent à assurer la conservation des espèces de faune et de flore sauvages menacées ou patrimoniales – présents en région.

La Nouvelle-Aquitaine est aussi le territoire le plus riche de France en races domestiques avec 60 races issues de 14 espèces, dont 27 sont menacées d'abandon. Il y persiste également une grande diversité de variétés végétales locales avec 2000 variétés pour 17 espèces fruitières, insuffisamment valorisées dans les filières agroalimentaires.

LES ESPÈCES AUX RÔLES SOUS-ESTIMÉS ET ESSENTIELS

80 % des plantes sauvages dépendent des polliniseurs (abeilles, bourdons, papillons, syrphes...) à l'échelle européenne. Près de 9 800 espèces participent à la pollinisation en France. Le recyclage de la matière organique est assuré par les décomposeurs, qui se succèdent de manière complémentaire. Par exemple, les champignons saprophytes représenteraient jusqu'à 80% des êtres vivants des sols forestiers, y décomposant 90% de la matière organique.

Hygrocybe cantharellus, espèce en danger d'extinction dans le territoire picto-charentais
© Yann Sellier



Au sein des écosystèmes, les prédateurs jouent un rôle de régulation des proies et de limitation de la propagation des maladies.

La Vipère de Séoane, l'une des 16 espèces animales à enjeu majeur de conservation en Nouvelle-Aquitaine
© Benny Trapp



Une biodiversité sous pression

Depuis plusieurs décennies, la biodiversité subit des pressions importantes du fait même des activités socio-économiques qui s'y exercent.

Malgré les politiques publiques et les nombreuses actions mises en place, le déclin de la biodiversité s'accélère. 5 principaux facteurs sont à l'origine du déclin de la biodiversité.

LES CHANGEMENTS D'USAGE DES TERRES ET DE LA MER ET LA TRANSFORMATION DES HABITATS NATURELS

L'artificialisation des sols continue de progresser. L'étalement urbain et le développement des infrastructures de transport, génèrent une imperméabilisation des terres et une fragmentation des écosystèmes, qui se traduisent directement par la destruction ou la fragilisation des milieux et des habitats naturels.

LA NOUVELLE-AQUITAINE :

+ 5 773 ha/an de surfaces urbanisées entre 2009 et 2015
+ 3 560 ha/an entre 2015 et 2020 (14 terrains de foot artificialisés par jour)
(OCS NA, 2022)

des pratiques et la spécialisation des cultures, **ainsi que les remembrements** ont engendré l'agrandissement et la simplification du parcellaire, comme la disparition des bocages. A cela se sont ajoutés le développement des grandes cultures céréalières, le retournement et la mise en culture des prairies.

Aujourd'hui, **les surfaces de prairies naturelles**, très riches en espèces, **sont toujours menacées**, ainsi que de nombreux éléments associés, tels que les haies, talus, fossés et mares.

Les surfaces en prairies permanentes ont diminué de plus de **9 %** entre 2000 et 2019. (Agreste)

L'artificialisation impacte également les milieux aquatiques lors d'opérations de chenalisation qui modifient la morphologie et l'hydrologie des cours d'eau.

Les mutations passées des systèmes de production agricoles, notamment depuis la seconde moitié du XX^e siècle, sont également une cause du déclin de nombreux habitats naturels et espèces. L'intensification

L'assèchement et la transformation de zones humides restent d'actualité. Certaines espèces typiques ont ainsi disparu et les services écosystémiques fournis par ces milieux se sont dégradés.

L'implantation d'infrastructures énergétiques entraîne également des conflits d'usage des sols et la perte ou la fragmentation d'habitats. Par exemple, les parcs éoliens et photovoltaïques sont susceptibles de générer des effets préjudiciables à la biodiversité.

LA POLLUTION DES MILIEUX

Ponctuelles ou diffuses, dans l'eau, le sol ou l'air, les pollutions sont d'origine diverse (agricole, industrielle, domestique). **La pollution des sols et des eaux par les nitrates et les pesticides reste préoccupante.**

Le milieu marin n'est pas épargné, notamment par les contaminations de micropolluants et microplastiques.

57 %

des masses d'eau de surface

ne sont pas en bon état écologique.

(Agences de l'eau 2019/Traitement ARB NA)

LA SUREXPLORATION DES RESSOURCES NATURELLES

Pour satisfaire les usages tels que l'alimentation en eau potable, l'irrigation, la production d'énergie, les besoins pour l'industrie, **les prélevements de la ressource en eau entraînent la réduction du débit de certaines rivières, voire des assecs**, qui perturbent le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La situation est particulièrement préoccupante en été, période où le niveau d'eau est déjà naturellement à son niveau le plus bas.

Environ **1,4** milliards de m³ d'eau douce sont prélevés par an, et les **3/4** du territoire connaissent une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. (BNPE / Traitement ARB NA)

Les prélevements des ressources halieutiques sont également à surveiller afin que les stocks de poissons soient exploités durablement. De nombreuses espèces sont surpêchées, d'autres ont un état de conservation méconnu.

29 % des stocks exploités par la pêche dans le Golfe de Gascogne sont surpêchés, dégradés ou effondrés. (Ifremer 2020)



19

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES

Certaines espèces exotiques introduites sur le territoire peuvent devenir envahissantes et entrer en compétition avec les espèces indigènes, voire entraîner leur disparition. Qu'elles soient terrestres, aquatiques ou marines, ces espèces exotiques envahissantes sont nombreuses en Nouvelle-Aquitaine. Les plus connues sont le Ragondin, l'écrevisse de Lousiane, la tortue de Floride, les jussies, la renouée du Japon, la grenouille taureau, le xénope lisse, le frelon asiatique...

Depuis **1983**, un département compte en moyenne **11** espèces exotiques envahissantes de plus tous les dix ans.

(Indicateur ONB 2022)

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les écosystèmes sont fragilisés par l'augmentation des températures et celle de l'évapotranspiration, par l'avancée de la fonte du manteau neigeux, par le changement du régime hydrologique des cours d'eau, par des phénomènes d'érosion-submersion sur le littoral... **Ces facteurs modifient les conditions de vie des espèces**, les contrignant à s'adapter, à migrer ou à disparaître.

Sur le bassin Adour-Garonne, l'augmentation moyenne des températures pourrait être de plus de **2,8°C** par endroit d'ici 2050. (Agence de l'eau Adour-Garonne 2018)

Les projections hydro-climatiques prévoient des baisses annuelles **de 20% à 40%** des débits de toutes les grandes rivières du sud-ouest. (AcclimaTerra 2018)

Feu de forêt à Landiras - juillet 2022

© Service Communication Protocole – SDIS 33

Le changement climatique est une composante aggravante des autres pressions.

Assec sur la Dive-du-Sud à Valence-en-Poitou
© Amandine Ribreau



114

espèces végétales

En Nouvelle-Aquitaine, 114 espèces végétales sont en risque d'effondrement ou d'extinction (perte de plus de 90% de leur aire de répartition actuelle) selon le scénario RCP 8.5 du GIEC à l'horizon 2070 (OBVNA).

Des politiques et initiatives

EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

UNE PLURALITÉ D'OUTILS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La préservation de la biodiversité repose aujourd'hui sur un large éventail de politiques aux objectifs complémentaires, mobilisant des outils adaptés à la diversité des enjeux et des problématiques rencontrées sur le terrain.

Les politiques de protection visent à assurer la conservation des espèces et des espaces rares, menacés ou remarquables. Elles sont les piliers historiques de la conservation de la biodiversité.

La conservation des espèces sauvages est encadrée par des listes d'espèces protégées. Une gamme de dispositifs variés permet de mettre en œuvre des mesures conservatoires en faveur des espèces d'intérêt patrimonial. Citons par exemple les plans nationaux d'actions en faveur des espèces, la trame verte et bleue et les autres trames, ainsi que la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

Les aires protégées sont nombreuses mais encore insuffisantes. La Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) avait pour objectif de placer au minimum 2% du territoire terrestre métropolitain sous « protection forte » à l'horizon 2019. La proportion du territoire sous protection forte est encore relativement faible en Nouvelle-Aquitaine (0,5 %). Cette proportion passe à 1,1% si l'on considère les sites naturels sous maîtrise réglementaire, foncière ou d'usage. Cependant, plusieurs classements d'espaces naturels sont en cours, notamment dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP), publiée en 2021.

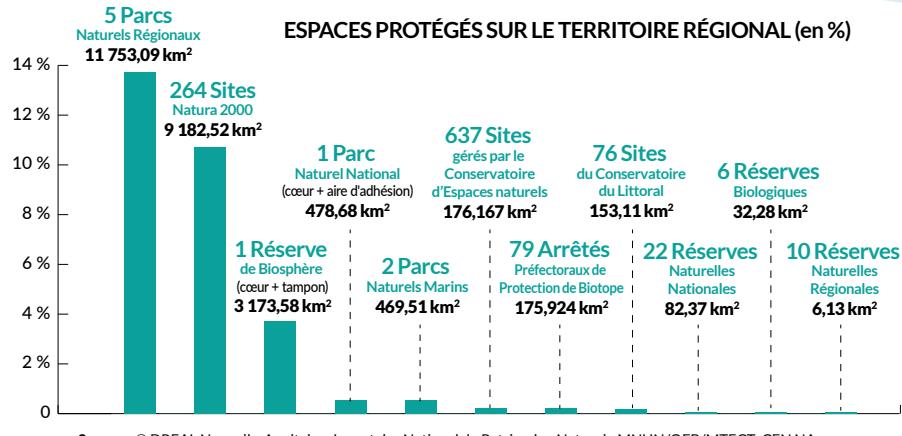
Elle vise notamment à protéger 30 % des espaces naturels

nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée, y compris dans le domaine marin.

En complément des outils réglementaires de protection forte, la Nouvelle-Aquitaine **mobilise de nombreux outils de protection complémentaire** (parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles des Départements, sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et du Conservatoire du Littoral, ...).

Au cours des dernières décennies, le champ de la préservation de la biodiversité s'est enrichi de nombreux autres outils, **dans les domaines de la planification** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Document Stratégique de Façade, ...), **de l'accompagnement** (Assistance Continuités Ecologiques, séquence Eviter-Réduire-Compenser, ...), de la **mobilisation citoyenne** (aires éducatives, 48h Nature, ...).

L'espace maritime de la Nouvelle-Aquitaine compte **132 km²** classés en réserve naturelle nationale et le plus grand site Natura 2000 français : Mers celtiques et talus du golfe de Gascogne (DREAL NA).



DES POLITIQUES ET DES INCITATIONS AUX EFFETS CONTRASTÉS

Pour réussir la transition écologique, il est nécessaire de veiller aux effets indirects des différentes politiques, qui peuvent parfois être préjudiciables à la biodiversité. La réduction des impacts sur la biodiversité **nécessite donc d'analyser l'ensemble des politiques publiques, des aides, des organisations**, de façon à y intégrer les enjeux liés à la biodiversité. Dans cet objectif, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en 2019 la feuille de route Néo Terra sur la transition énergétique et écologique, en s'appuyant sur les travaux des comités scientifiques régionaux AcclimaTerra et Ecobiose.

Certains dispositifs visant à intégrer la biodiversité au sein des différentes politiques sectorielles sont fortement utilisés par les acteurs et montrent des résultats très positifs sur la biodiversité. Par exemple, entre 2015 et 2019, **les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la Politique Agricole Commune (PAC), ont concerné 6 459 exploitations**.

Exemple d'une MAEC (premier plan) dans le Mirebalais Neuvilleois (Vienne). Les MAEC jouent un rôle déterminant dans le maintien des dernières populations migratrices d'Outarde canepetière.



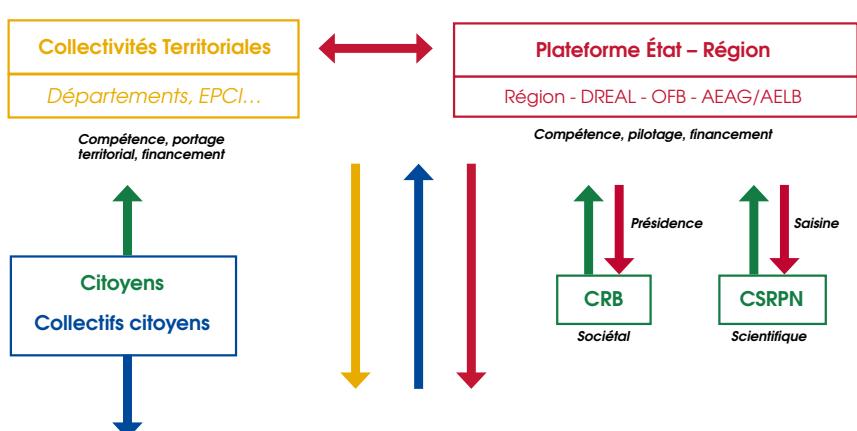
Terres arables
plaine du
Haut-Poitou
© Cyrille Poirel-Lpo

Celles-ci se sont engagées dans le cadre de 10 592 contrats, portant sur 324 811 ha, soit 8 % de la surface agricole utile régionale (DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine).

De même que les exploitants agricoles, d'autres acteurs gestionnaires d'espaces, sous l'impulsion d'un cadre réglementaire ou non, **développent des pratiques favorables à la biodiversité** : forestiers, pêcheurs professionnels, fédérations de chasse et de pêche, entreprises comme les exploitants de carrières...

UNE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ EN ÉVOLUTION

Plusieurs politiques publiques (loi MAPTAM de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, loi NOTRe portant sur nouvelle organisation territoriale de la République, loi « biodiversité »...) ont récemment fait évoluer la gouvernance de la biodiversité, tant au niveau national qu'au niveau territorial.



PILOTAGE: la DREAL, l'OFB et la Région, en lien avec les Agences de l'eau, fixent ensemble le cadre de la politique régionale en faveur de la biodiversité (stratégies, dispositifs, financements,...). La Région, au titre de son chef de filat, mobilise les **collectivités territoriales** pour agir en cohérence.

CONSULTATION : Etat et Région sollicitent pour avis (sur des stratégies, dispositifs...) le **Comité Régional de la Biodiversité** (volet stratégique et sociétal), le **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel** (volet scientifique), et au cas par cas **les citoyens**.

OPÉRATIONNEL: l'action en faveur de la biodiversité est portée sur le terrain par de **nombreux acteurs**, dans les champs de la connaissance, de la protection, de la recherche, de la gestion, de la sensibilisation etc... **L'ARB NA** est au cœur de ces réseaux pour un accompagnement à l'action et un suivi de la biodiversité.

La biodiversité

EN NOUVELLE-AQUITAINE

7 ENJEUX MAJEURS

Les travaux collectifs engagés lors de l'état des lieux de la biodiversité néo-aquitaine ont mis en évidence 7 enjeux majeurs. Ces grands enjeux constituent **le socle partagé à partir duquel les acteurs de notre territoire se sont fixés des objectifs pour entrer en action.**

Au cœur de la Stratégie Régionale, ces enjeux s'articulent autour d'une ambition commune : préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.



UN RÉSEAU D'ESPACES NATURELS EN BON ÉTAT DE CONSERVATION

La préservation de la biodiversité dépend du **maintien** et de la **restauration de milieux diversifiés et interconnectés** (zones humides, cours d'eau, forêts, pelouses calcaires, récifs et herbiers marins...), afin de permettre à tous les organismes vivants de s'alimenter, se reproduire, se déplacer, ... La **conservation des habitats naturels, des espèces et des traits génétiques les plus rares et menacés**, pour lesquels notre territoire porte une forte responsabilité, implique la mise en place d'un réseau d'espaces protégés. Il est aussi indispensable de maintenir les équilibres naturels et les processus écologiques comme la pollinisation.



UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Pour répondre à nos besoins en termes de logement, de déplacement, de production, d'activités de loisir..., nous aménageons et modifions les espaces naturels. Afin de préserver la biodiversité, de limiter la fragmentation des milieux, l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols, il est impératif de **concevoir différemment l'aménagement de notre territoire et des espaces publics et privés** (bâti et espaces verts). Dans le cadre des projets de planification territoriale et d'aménagement, nous devons suivre la doctrine visant à éviter tout impact sur la biodiversité, et à défaut, de réduire et d'en compenser les effets négatifs.



LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

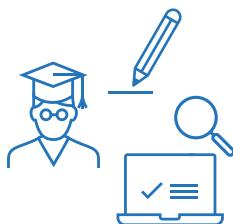
PAR LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les activités agricoles, aquacoles, sylvicoles, touristiques qui caractérisent notre territoire dépendent largement des services rendus par la biodiversité. Dans une perspective de transition écologique, **il est primordial de poursuivre et de développer des modes de gestion et des pratiques respectueuses de la nature**, en évitant et en limitant les atteintes biologiques, physiques et chimiques. Il est également nécessaire **de continuer à valoriser des pratiques traditionnelles comme le pastoralisme de montagne ou de soutenir la consommation de biens et de services qui contribuent à la biodiversité** (nouveaux débouchés contribuant à la diversification des races d'élevage, variétés cultivées, essences de bois, ...).



LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES CITOYENS POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour faire face au défi de la transition écologique, nous -élus, acteurs socio-économiques, associations, citoyens...- devons tous nous mobiliser. Cette dynamique repose sur **une prise de conscience collective et un intérêt commun pour la biodiversité**, en s'appuyant sur les expériences au contact de la nature, le développement de projets culturels, éducatifs et de formation liés à la biodiversité, et **l'engagement de tous dans les projets participatifs**. **L'invention de nouvelles approches**, à la croisée des sciences humaines et sociales, de l'économie et de l'écologie, nous aidera à relever ce défi.



LES CONNAISSANCES AMÉLIORATION, PARTAGE ET DIFFUSION

Pour mener des actions efficaces, nous devons **mieux connaître le patrimoine naturel de notre territoire** : identifier plus précisément sa richesse et son état de conservation, mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les changements climatiques et socio-économiques qui les affectent, surveiller l'évolution de l'état de santé de nos milieux naturels, ... Afin de **permettre à chacun d'améliorer cette connaissance** (via la recherche-action, les sciences participatives, ...), **mais aussi de bénéficier d'une connaissance fiable et accessible**, il est important d'organiser et de consolider ensemble les méthodes et outils d'acquisition, de traitement et de diffusion des données (référentiels, protocoles, applications web, ...).



L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACTION

Pour atteindre notre ambition commune en faveur de la biodiversité régionale, nos différentes compétences et expériences représentent un atout. Afin de **renforcer la capacité de chacun à construire et mener son propre plan d'action pour la biodiversité**, le partage d'idées et de bonnes pratiques (génie écologique, solutions fondées sur la nature, innovations, ...) doit être encouragé. L'accompagnement à la mise en réseau des acteurs, la montée en expertise individuelle et collective (formations, webinaires, ...), la mise à disposition d'outils d'aide à la décision (diagnostics, indicateurs, guides, ...) sont également des leviers d'action indispensables. Enfin, l'accompagnement à l'action passe par un renfort de l'ingénierie technique et financière auprès des porteurs de projets.



LA COHÉRENCE DE L'ACTION PUBLIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ

Afin d'optimiser toutes les initiatives publiques et privées pour la biodiversité, il est nécessaire de **construire un cadre institutionnel lisible et cohérent**. Toutes les politiques publiques (dédiées à l'environnement, l'énergie, la santé, l'éducation, l'agriculture...) doivent intégrer **la préservation et la reconquête de la biodiversité**. Ainsi, il faut renforcer le poids des sujets liés à la biodiversité dans les instances de consultation et de décision des différents secteurs d'activité. La gouvernance régionale et infra-régionale de la biodiversité est à consolider pour gagner en efficacité. Les dépenses et subventions publiques en faveur des actions favorables à la biodiversité sont à développer. Enfin l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques s'avère indispensable pour une amélioration continue de l'action publique.



PARTIE 2

STRATÉGIE D'ACTION

MÉTHODOLOGIE p 26

ORIENTATIONS p 28

PLAN D'ACTION p 30

• Plan d'actions 2023-2032 p 30

• Liste des acteurs mobilisés p 34

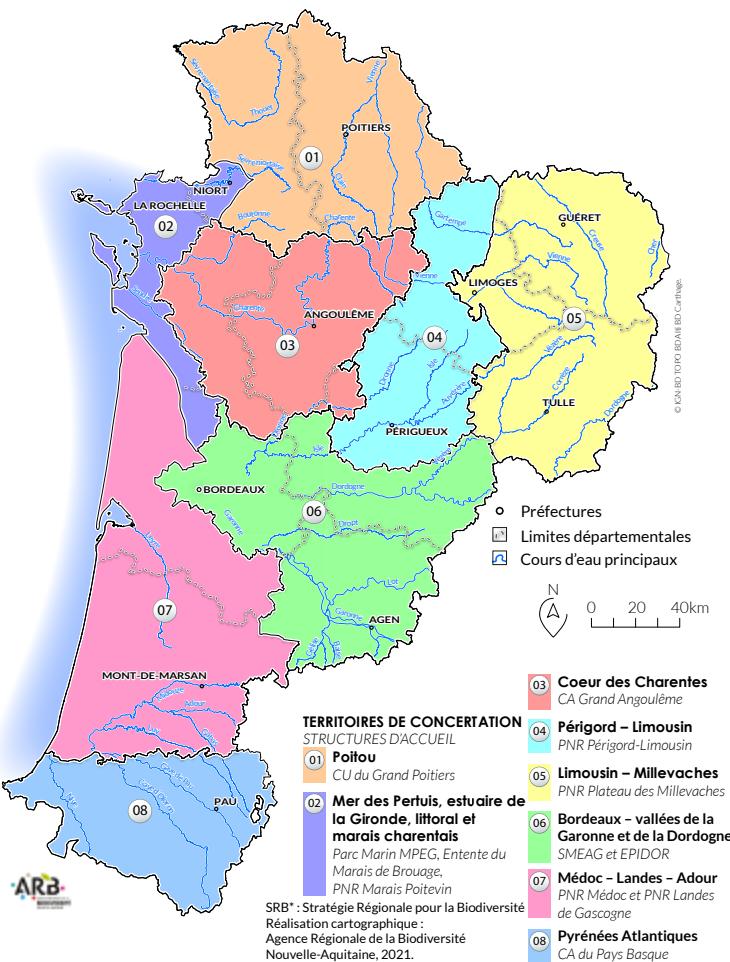
• Fiches actions p 38

MÉTHODOLOGIE



Pour répondre aux enjeux identifiés et partagés à l'issue de l'écriture du diagnostic, le plan d'actions fixe des objectifs stratégiques à atteindre dans dix ans puis des actions opérationnelles à mettre en œuvre, afin de mieux protéger, restaurer et gérer la diversité biologique. Comme les expériences, les approches et les pratiques des différents acteurs autour de ces enjeux constituent une base de travail indispensable, des travaux participatifs ont également été menés en vue de construire un cadre commun d'interventions de la SRB.

La construction collective du plan d'actions a permis de mobiliser les acteurs du territoire et de les inviter à se saisir des actions pour en assurer la mise en œuvre, à leur échelle. Un dispositif de pilotage et de suivi sera ensuite nécessaire afin de faciliter leur engagement, de les accompagner au mieux du point de vue technique et financier, et d'évaluer en continu les actions menées.



Séminaire régional
du 8 mars 2022 à Angoulême
© Valérie Barbier



MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTIONS (JANVIER 2021 À MAI 2022)

La concertation sur les territoires

Afin de construire collectivement les objectifs stratégiques et le plan d'actions de la SRB, 8 sous-ensembles territoriaux ont été ciblés pour y construire des espaces de concertation.

2 réunions ont eu lieu par territoire (septembre – novembre 2021) :

- Réunion 1 (demi-journée) : en lien avec les enjeux du diagnostic et leur traduction locale, les participants ont identifié les actions à maintenir, à renforcer et celles à mettre en place.
- Réunion 2 (journée entière) : en se basant sur les productions de la réunion 1, les acteurs ont travaillé à l'élaboration des fiches actions.

255 personnes ont été comptabilisées pour un total de 400 participations (certaines personnes se sont rendues sur plusieurs territoires) : collectivités territoriales, agents des services de l'Etat et de ses établissements publics, acteurs de l'environnement, acteurs socio-professionnels et filières diverses, structures scientifiques, ...

Au final, 153 fiches actions ont été proposées et 8 cahiers de territoire (disponibles sur le site de la SRBNA), retracant les échanges et productions des participants, ont été élaborés.

Des contributions complémentaires sur les fiches actions

Les fiches actions ont été analysées et croisées avec d'autres contributions :

- le rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) à la SNB 2021-2030
- les réflexions menées par les différents collèges du Conseil d'administration de l'ARB NA
- celles des groupes de travail thématiques de la SNB 3
- la consultation citoyenne de la jeunesse organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine
- les travaux menés par le groupe « Collectivités » pour l'analyse des fiches relevant de leurs compétences,

ce qui a permis de mieux structurer le corpus d'actions régionales mais également d'identifier les axes de travail manquants.

1 séminaire régional

Ce séminaire de travail (8 mars 2022) a réuni des représentants des 8 territoires concertés et des acteurs régionaux pour un total de 69 participants. Il a permis de conforter et poursuivre les productions des territoires concertés en y associant vision régionale et spécificités liées aux enjeux locaux.

Il visait à mettre en commun les 153 fiches actions, les retravailler (amendements et fusions, nouvelles fiches,...) et les valider.

Au final, 63 fiches actions ont été consolidées.

Une analyse des productions de la concertation pour finaliser la structuration du plan d'actions de la SRB

Une phase de travail entre copilotes Région et État (DREAL, OFB) a permis de traduire les propositions d'actions de la concertation en une stratégie d'action dans laquelle la Région et l'État sont des acteurs à part entière.

Le Groupe de travail Collectivités Territoriales (5 avril 2022) a été réuni pour consolider le plan d'actions, notamment au regard des compétences des collectivités. La commission « stratégies » du CRB a été réunie (3 mai 2022) afin de contribuer à la structuration de la stratégie d'actions et permettre un prè-positionnement des acteurs en présence sur les fiches actions.

5 orientations, 20 objectifs stratégiques et 49 actions ont ainsi été définis.

La consultation d'instances régionales

Comme pour l'élaboration du diagnostic, la stratégie d'actions a été soumise :

- au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) pour contribution (24 mai et 14 juin 2022) et avis (11 octobre)
- au Comité Régional de la Biodiversité (CRB) : consultation du 2 juin au 16 juin 2022 puis avis le 6 octobre 2022
- au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) pour avis le 17 mai 2022
- à la Conférence Territoriale de l'Action Publique le 12 septembre 2022

Des indicateurs d'évaluation

En parallèle de l'écriture du rapport final de la Stratégie, des réflexions ont été menées sur les indicateurs à suivre pour l'évaluation des actions menées (tableau de bord). Le groupe de travail Indicateurs de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) de l'ARB NA a été associé à ces travaux.



A. PRÉServation :

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

En réponse à l'enjeu d'amélioration, de partage et de diffusion des connaissances et à l'enjeu d'un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation, la SRB vise à :

- définir puis mettre en œuvre une **stratégie régionale sur la connaissance** (acquisition, partage, analyse, diffusion), socle indispensable et préalable à l'action en faveur de la biodiversité ;
- mieux **protéger les hot spots de biodiversité** concentrant les plus forts enjeux écologiques, **conserver et restaurer les trames éco-paysagères** indispensables pour le cycle de vie des espèces et la résilience des territoires, et **protéger les espèces les plus menacées**.

B. TERRITOIRES :

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

Les **Solutions fondées sur la Nature** (SfN) sont une réponse à l'enjeu d'**aménagement du territoire équilibré et respectueux**. Afin d'atteindre les objectifs du SRADDET, la SRB affirme la mise en œuvre d'une **planification territoriale** préservant la biodiversité, et le développement de projets d'aménagement évitant prioritairement tout **impact** sur la biodiversité.

En soutenant la **mise en réseau** des acteurs afin d'élaborer des projets et **stratégies territoriales** en faveur de la biodiversité, cette orientation traduit l'enjeu d'**accompagnement à l'action** sur les territoires.

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

La SRB positionne la préservation de la biodiversité comme un préalable à toute activité économique, pour maintenir les nombreux services rendus par la nature, atout pour le développement économique de nos territoires.

Il s'agit, pour traduire l'enjeu de **gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques**, de valoriser et développer les activités et bonnes pratiques favorables à la biodiversité, notamment d'encourager la **transition agroécologique** en milieu rural afin de protéger les **éléments bocagers**. Les **entreprises** ont également un rôle important à jouer dans la SRB et seront à accompagner.

D. MOBILISATION :

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir

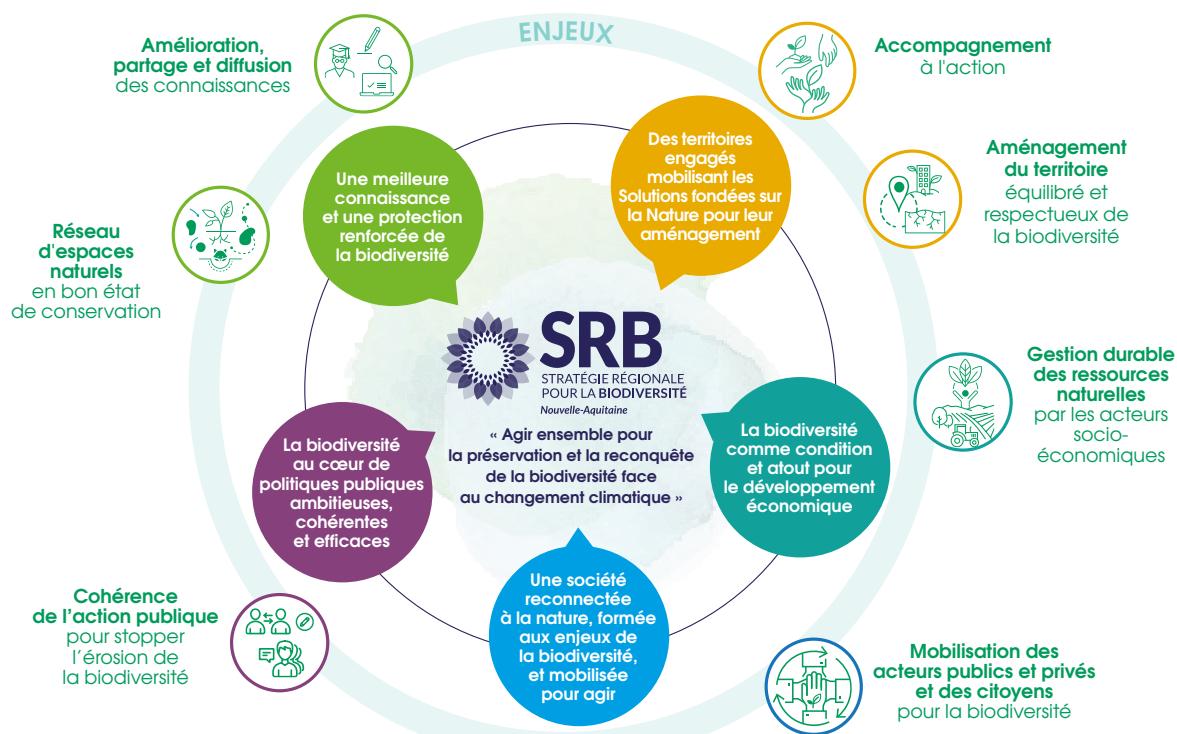
La SRB identifie un enjeu de **mobilisation des acteurs et des citoyens pour la biodiversité**.

L'éducation à la nature, la mobilisation des jeunes, la **reconnexion à la nature** sont des leviers importants pour y parvenir. Il est également important de former les décideurs élus et socio-professionnels, de mettre en place une filière des métiers de la Biodiversité et de renforcer le **réseau d'acteurs de l'accompagnement au changement pour la transition écologique**, afin de massifier la sensibilisation des différents publics et passer à l'action.

E. COHÉRENCE DES POLITIQUES :

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

La cohérence de l'action publique pour la biodiversité est un enjeu essentiel de la SRB. En effet, les acteurs partagent l'objectif d'**articuler les politiques et dispositifs publics pour une meilleure efficacité et efficience**. Par ailleurs, il est important d'**augmenter le soutien à la reconquête de la biodiversité**, notamment par la recherche de **nouvelles sources de financement** (financements privés, critères de bio-conditionnalité), et de **supprimer progressivement les financements dommageables à la nature**. La SRB doit se concrétiser par **des engagements des acteurs** et la **réalisation d'actions sur les territoires**, qui seront suivis et évalués pour vérifier son efficacité.



PARTIE 2

PLAN D'ACTION 2023-2032

A.PRÉServation :

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS
RÉSORBER les principales lacunes de connaissance sur les espèces et les écosystèmes	A1. Développer la connaissance sur les espèces, les habitats naturels, le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes, notamment le milieu marin et les sols A2. Evaluer et suivre l'état de la biodiversité, notamment par la création et le suivi d'indicateurs évaluant la fonctionnalité des écosystèmes
PARTAGER ET DIFFUSER la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité	A3. Structurer et centraliser l'information sur la biodiversité pour faciliter l'accès aux données A4. Analyser, diffuser et valoriser les données sur la biodiversité A5. Structurer et interconnecter les programmes de recherche en faveur de la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes en s'appuyant notamment sur le réseau régional de recherche Biosena
TENDRE vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage sur le territoire régional d'ici 2030, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes	A6. Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites A7. Conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées : renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux
PRÉSERVER ET RESTAURER les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilients au changement climatique ou contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine)	A8. Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides A9. Préserver et restaurer les écosystèmes forestiers (trame forestière) A10. Préserver et restaurer les haies et la trame arborée A11. Préserver et restaurer les milieux marins et littoraux (trame marine et littorale) A12. Préserver et restaurer les autres écosystèmes pour des trames verte et brune fonctionnelles (milieux ouverts et semi-ouverts, notamment montagnards)
PROTÉGER les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	A13. Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux A14. Mettre en œuvre la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

B.TERRITOIRES :

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIFS	ACTIONS
REFORCER les réseaux d'acteurs pour une intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion des territoires	B15. Créer et animer des espaces de partage de retour d'expérience entre les différents acteurs sur les territoires (communauté ERC, réseau des centres de ressources, gestionnaires d'aires protégées) B16. Mettre en place une ingénierie de réseau sur les territoires en s'appuyant sur les structures techniques régionales et locales
CONSTRUIRE 50 projets de territoires intercommunaux pour la reconquête de la biodiversité	B17. Accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité déclinées en programmes d'actions opérationnels
DÉPLOYER les Solutions fondées sur la Nature dans l'aménagement des territoires	B18. Faire appel prioritairement aux Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement des territoires (gestion de l'eau, changement climatique, énergies...) B19. Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »
MAINTENIR les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain	B20. Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50 % de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050 B21. Eviter prioritairement la destruction de la biodiversité dans les projets d'aménagement (à défaut réduire, voire en dernier ressort compenser) B22. Elaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT et PLU(i)
AMÉNAGER avec et pour la biodiversité en zone urbaine	B23. Déminéraliser, renaturer en milieu urbain, favoriser la biodiversité dans le bâti B24. Renforcer la mise en place de la trame noire en complément de la trame verte et bleue



C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIFS	ACTIONS
AUGMENTER la résilience des espaces agricoles, stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie	<p>C25. Soutenir l'agroécologie, favorable à la biodiversité</p> <p>C26. Maintenir et restaurer les éléments bocagers</p> <p>C27. Mobiliser la biodiversité cultivée et domestique pour s'adapter aux changements</p>
IDENTIFIER ET GÉNÉRALISER les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières	<p>C28. Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchyliques, pêche...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité</p> <p>C29. Valoriser et promouvoir les pratiques de préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques (éco-tourisme, éco-pâturage...)</p> <p>C30. Expérimenter et transférer des pratiques vertueuses dans l'utilisation des ressources naturelles via la recherche-action</p>
ACCOMPAGNER les entreprises pour développer des actions en faveur de la biodiversité	<p>C31. Mettre en place un accompagnement des entreprises pour intégrer les enjeux de biodiversité et préserver la biodiversité</p> <p>C32. Développer l'innovation technologique et sociale basée sur la nature et au service de la nature (produits et matériaux écologiques, biomimétisme)</p>

D. MOBILISATION :

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir

OBJECTIFS	ACTIONS
FAIRE RECONNAITRE la biodiversité comme un enjeu vital pour relever les défis sociétaux actuels : santé humaine et animale, adaptation au changement climatique, cohésion sociale et développement local	<p>D33. Préserver un espace de nature pour le bien être de chaque néo-aquitain : santé mentale et physique (one health), cohésion sociale, nature et culture</p> <p>D34. Sensibiliser le grand public à l'importance d'une nature préservée, notamment grâce à la médiation scientifique, mobiliser les citoyens</p> <p>D35. Favoriser l'engagement des jeunes pour la biodiversité</p>
FORMER aux enjeux et métiers de la biodiversité	<p>D36. Former élus et acteurs socio-professionnels pour un passage à l'action</p> <p>D37. Intégrer les enjeux de biodiversité dans la formation initiale et continue, initier la création d'une filière des métiers de la biodiversité</p>
CONSOLIDER les capacités d'accompagnement au changement pour la transition écologique	<p>D38. Renforcer et diversifier le réseau d'acteurs de l'accompagnement au changement pour la transition écologique</p> <p>D39. Soutenir une filière professionnelle d'accompagnement au changement pour la transition écologique</p>

E. COHÉRENCE DES POLITIQUES :

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIFS	ACTIONS
CLARIFIER ET AMÉLIORER la gouvernance régionale des politiques publiques dédiées à la biodiversité	<p>E40. Consolider et animer la gouvernance régionale sur la biodiversité en s'appuyant sur le Comité Régional de la Biodiversité et en associant les citoyens</p> <p>E41. Développer les dynamiques interrégionales, transfrontalières et la coopération internationale</p>
AMÉLIORER la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité	<p>E42. Mettre la biodiversité au cœur des politiques publiques sectorielles via une démarche évaluative</p> <p>E43. Etablir 12 Conventions Territoriales d'Exercice Concerté pour organiser la mise en œuvre de la compétence Biodiversité entre Région, Départements et Intercommunalités</p> <p>E44. Renforcer l'efficacité de la police de l'eau et de la nature (prévention et contrôle)</p>
AUGMENTER le soutien à la reconquête de la biodiversité	<p>E45. Evaluer, consolider et diversifier les outils de financement en faveur de la biodiversité</p> <p>E46. Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés</p> <p>E47. Généraliser la bio-conditionnalité des aides publiques et stopper les financements dommageables à la nature</p>
METTRE EN ŒUVRE la SRB par l'engagement des acteurs, et évaluer les actions	<p>E48. Concrétiser la SRB par des engagements et des actions pour la biodiversité néo-aquitaine</p> <p>E49. Elaborer et partager un tableau de bord de suivi, pilotage et évaluation de la SRB</p>



GUIDE DE LECTURE DES FICHES ACTIONS

Les 49 fiches actions sont réparties en 20 objectifs stratégiques, eux-mêmes regroupés en 5 grandes orientations. Une fiche action est composée de différentes rubriques :

- 32
- 1 **Le numéro et l'intitulé** de l'action
 - 2 **Les principaux enjeux** du diagnostic de la SRB auxquels la fiche action répond
 - 3 **L'orientation et l'objectif** auxquels la fiche est rattachée
 - 4 **Problématiques** : les constats sur la biodiversité et le contexte régional à l'origine de l'action
 - 5 **Description** : la présentation détaillée de l'action à mettre en œuvre
 - 6 **Vu en Nouvelle-Aquitaine** : des exemples de projets inspirants s'inscrivant dans ce cadre d'action
 - 7 **Résultats attendus, échéances et indicateurs** : la visée de l'action et les cibles à atteindre le cas échéant. Ces critères permettront aussi d'évaluer l'efficacité et l'avancement de l'action, soit à travers des indicateurs (Ind.), soit à travers une appréciation qualitative à mi-parcours et au bout de dix ans. Quand l'action prévoit de construire un dispositif de suivi régional car il n'y en a pas aujourd'hui (indicateurs à construire), le critère est précédé de la mention "Ind. à construire"
 - 8 **Acteurs concernés** : Les acteurs agissant à l'échelle régionale apparaissent en premier, suivis des acteurs supra et/ou infra régionaux
 - Pilote en charge du suivi global de l'action** : structure(s) coordinatrice(s) de l'action, en charge d'animer et de suivre sa mise en œuvre
 - Porteurs de projets « types »** : exemples de structures pouvant porter et coordonner un projet ou une opération permettant de mettre en œuvre l'action
 - Partenaires techniques** : acteurs qui conseillent et apportent des ressources techniques aux porteurs de projets
 - Partenaires financiers potentiels** : acteurs susceptibles de financer l'action
 - 9 **Dispositifs techniques et financiers** : exemples d'appels à projets et de programmes pouvant contribuer à la concrétisation de l'action
 - 10 **Lien avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et d'autres stratégies régionales** : l'action contribue également à la mise en œuvre des stratégies citées
 - 11 **Évaluation de l'impact positif de l'action** sur 3 défis sociétaux : Adaptation au changement climatique, One health, Attractivité et économie

1 ACTION n° 00

2 Enjeux

3 CONSERVATION AMÉNAGEMENT RESSOURCES MOBILISATION ACCOMPAGNEMENT CONNAISSANCE ACTION PUBLIQUE

4 ORIENTATION

5 OBJECTIF

6 PROBLÉMATIQUES

7 DESCRIPTION

8 VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

9 RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

10 ACTEURS CONCERNÉS

11 DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

12 LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

13 ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

14 One Health

15 Adaptation au changement climatique

16 Attractivité & économie



PLAN D'ACTION

LISTE DES ACTEURS RÉGIONAUX MOBILISÉS

Il s'agit d'une liste non exhaustive des acteurs déjà identifiés dans les fiches actions de la SRB.

A'urba

AcclimaTerra

ADEME (Agence de la transition écologique)

ADI (Agence de Développement et d'Innovation)

Afac-Agroforesterie

Agence de Développement et d'Innovation

Agences de l'eau

ARB (Agence Régionale de la Biodiversité)

Arbres et Paysages 33

ARS (Agence Régionale de Santé)

ARP (Association Régionale de Pêche)

Association Régionale des Grands Acteurs Touristiques

AUDAP (Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées)

Bio Nouvelle-Aquitaine

BIOSENA (Biodiversité et Services écosystémiques en Nouvelle-Aquitaine)

CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine)

CBN (Conservatoire Botanique National)

CCSTI (Centre de culture scientifique, technique et industrielle)

CEEBIOS (Centre d'études et d'expertise en biomimétisme)

Centre de la Mer de Biarritz

Cerema

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Chambre Régionale d'Agriculture

CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)

Collectivités locales

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Comité Régional du Tourisme

Comité Régional Olympique et Sportif

Comités Régionaux de la Conchyliculture

Communauté de travail des Pyrénées

Conservatoire d'Espaces Naturels

Conservatoire des Races d'Aquitaine

Conservatoire du littoral

Conservatoire végétal régional d'Aquitaine

CRB (Comité Régional de la Biodiversité)

CREGENE (Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre-Ouest Atlantique)

CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive)

CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse)

CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)

CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

Départements

DIRM Sud-Atlantique

DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)

DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Ecobiose

EPF (Etablissement Public Foncier en Nouvelle Aquitaine)

FNE (France Nature Environnement)

FRAB (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique)
FRC (Fédération Régionale des Chasseurs)
FMA (Forum des marais atlantiques)
FRANSYLVIA
FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)
GIP Littoral / ATGeRI
GRAINE (Groupe Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement)
Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS)
Ifrée (Institut Formation Recherche Education à l'Environnement)
IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)
IGN (Institut national de l'information géographique et forestière)
INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
Institut Adour
Institut Français de la Vigne et du Vin
Interbio Nouvelle-Aquitaine
La Coopération Agricole
LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)
Mission des Offices de Tourisme
MISEN (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature)
MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)
Nouvelle Aquitaine Technopoles

Nouvelle-Aquitaine Hôtellerie de Plein-Air
Observatoire NAFU (des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains)
Observeatoire FAUNA
Observatoire PELAGIS
OBV NA (Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine)
OFB (Office Français de la Biodiversité)
ONF (Office National des Forêts)
ORB (Observatoire Régional de la Biodiversité)
PQNA (Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine)
Prom'haies
Rectorats
Région
Réseaux régionaux de recherche « R3 » (Futurs Act, Naïades, Sylvana, ...)
Réserve Naturelle Nationale de Saucats-La Brède (RNN de Saucats-la-Brède)
SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)
SOLTENA (réseau des Solutions pour la Transition Ecologique en Nouvelle Aquitaine)
Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest (SYSSO)
Transylva du Limousin
URCAUE (Union Régionale des Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)
URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)

LISTE DES CATÉGORIES D'ACTEURS LOCAUX IDENTIFIÉES DANS LES FICHES ACTIONS

Services de l'Etat	Acteurs transition énergétique
Collectivités locales	Acteurs sports de nature
Acteurs publics territoriaux (hors collectivités)	Acteurs du tourisme
Parcs naturels	Monde culturel
Acteurs protection de la nature	Santé
Acteurs eau, milieux aquatiques et humides	Acteurs socio-économiques (tous secteurs)
Acteurs agricoles	Acteurs aménagement, urbanisme et foncier
Acteurs forestiers	Acteurs de la recherche
Acteurs viticoles	Acteurs de la connaissance
Pépinières et élevages	Acteurs de l'enseignement et de l'EEDD
Acteurs mer et littoral	Société civile

PARTIE 2



L'ORIENTATION A

PRÉSERVATION

Le diagnostic de la SRB a mis en évidence le manque de connaissance et de suivi sur la biodiversité régionale, qu'il s'agisse des secteurs géographiques sous-prospectés (zones blanches), des groupes taxonomiques peu connus (invertébrés, fonge...), des milieux et écosystèmes dont la diversité et la fonctionnalité sont encore peu étudiés (biodiversité marine, souterraine...). **Un enjeu d'amélioration, de partage et diffusion des connaissances** a ainsi été défini collectivement par les acteurs de la SRB.

De même les acteurs ont identifié comme enjeu **un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation**, rassemblant les secteurs de fort intérêt écologique (réservoirs de biodiversité) et les trames éco-paysagères (corridors écologiques) indispensables pour le cycle de vie des espèces et la résilience des territoires face au changement climatique, pour une seule santé (environnementale, animale et humaine).

Face à ces deux enjeux majeurs, les co-pilotes Région et État ont souhaité afficher dans la SRB une orientation ambitieuse de connaissance et protection de la biodiversité, construite sur les politiques publiques dédiées à la biodiversité.

En effet, il est essentiel :

- de définir puis mettre en œuvre, avec les experts naturalistes et scientifiques, une véritable **stratégie régionale sur la connaissance** (acquisition, analyse, diffusion), socle indispensable et préalable à l'ensemble des actions en faveur de la biodiversité ;
- de mieux **protéger les hotspots de biodiversité**, concentrant les plus forts enjeux écologiques (richesse en espèces, endémisme...), de **conserver et restaurer les trames vertes et bleues** notamment les zones humides, milieux extrêmement riches et fragiles, et de **protéger les espèces les plus menacées** tout en luttant **contre les Espèces Exotiques Envahissantes**.



Une meilleure
connaissance
et une protection
renforcée de
la biodiversité

L'ORIENTATION A
se décline en

5 objectifs

rassemblant

14 actions

- **RÉSORBER** les principales lacunes de connaissance sur les espèces et les écosystèmes (A1 à A2)
- **PARTAGER ET DIFFUSER** la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité (A3 à A5)
- **TENDRE** vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage sur le territoire régional d'ici 2030 en mobilisant l'ensemble des parties prenantes (A6 et A7)
- **PRÉSERVER ET RESTAURER** les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilients au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine) (A8 à A12)
- **PROTÉGER** les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes (A13 et A14)

Développer la connaissance

sur les espèces, les habitats naturels, le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes, notamment le milieu marin et les sols

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Résorber les principales lacunes de connaissance sur les espèces et les écosystèmes

PROBLÉMATIQUES

La connaissance est indispensable pour prioriser les actions de conservation et de gestion, aider les porteurs de projets à identifier et à prendre en compte les enjeux de biodiversité, garantir la pérennité des usages, ... Néanmoins, les niveaux de connaissance sont hétérogènes en fonction des territoires et des groupes taxonomiques, particulièrement pour les zones humides, les prairies naturelles, la biodiversité marine et les sols. Il reste notamment des lacunes importantes dans les zones peu investies par les naturalistes. Certaines données ne sont pas intégrées au SINP comme celles d'études scientifiques par exemple. Par ailleurs, la qualité des données collectées sur le terrain est variable en fonction des protocoles d'inventaires et de suivis et des pratiques d'observation.

Avec plus de 21 700 espèces ayant au moins une occurrence dans le SINP NA (13 242 faune et 8 484 flore et fonge en mai 2022), la connaissance sur la répartition des espèces s'est bien améliorée ces dernières années, mais cela varie beaucoup d'un taxon à l'autre (marge de progrès encore importante sur les invertébrés, bryophytes, champignons). L'un des enjeux majeurs des années à venir est donc le comblement des lacunes sur les taxons déficitaires tout en continuant la prospection des taxons les plus communs et le partage des données.

DESCRIPTION

1. Améliorer les connaissances naturalistes à travers une feuille de route régionale associant tous les acteurs concernés

1.1. Combler les lacunes de connaissances

- Soutenir l'émergence d'observatoires thématiques (par exemple sur les milieux agropastoraux) sur les aspects quantitatifs (surface) et qualitatifs (diversité).
- Définir des priorités partagées en termes de milieux/espèces/secteurs géographiques en s'appuyant sur les travaux régionaux (lacunes de connaissances, hotspots de biodiversité,...) et nationaux (programme de surveillance de la biodiversité terrestre en cours de construction).
- Financer des mises à jour d'inventaires naturalistes pour avoir un historique sur les secteurs à enjeux forts.
- Poursuivre la cartographie des habitats naturels en Nouvelle-Aquitaine (projet CarHAB) et la cartographie précise des habitats sur les territoires et sites à enjeux (parcs naturels, réserves naturelles, sites Natura 2000, etc.).
- Compléter, actualiser, produire de nouveaux atlas régionaux.
- Contribuer aux inventaires nationaux : ZNIEFF, INPG,...

1.2. Renforcer le partage de données dans le cadre du SINP en associant tous les acteurs du territoire

- Faciliter le partage des observations naturalistes : recenser les applications de collecte de données naturalistes, évaluer leurs fonctionnalités et leurs publics cibles (amateurs, experts) pour mieux les promouvoir, produire des guides régionaux et locaux d'identification d'habitats naturels et d'espèces.
- Capitaliser et valoriser les données issues du réseau d'observateurs : naturalistes (associatifs, scientifiques...), de ressources documentaires (historiques, collections, herbiers, ...) ainsi que les données collectées dans le cadre des politiques publiques (réseaux de surveillance sanitaire par exemple). En particulier, proposer la mise en place de conventions de partenariats pour la mise à disposition de données non publiques.

Développer la connaissance sur les espèces, les habitats naturels, le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes, notamment le milieu marin et les sols

- Accompagner le partage des données issues des études d'impact et de suivis des mesures ERC (cf. fiche B21).
- Former et accompagner la montée en compétences naturalistes, en particulier sur les taxons très spécialisés, en ciblant notamment les agents des collectivités territoriales, les gestionnaires d'espaces naturels et les usagers des espaces naturels bénévoles.
- Favoriser les programmes de sciences participatives associant les citoyens, et notamment les jeunes et les pratiquants de sports de nature, pour renforcer la pression d'observation sur les espèces communes.

2. Développer les connaissances sur les écosystèmes dans le contexte du changement climatique

- Évaluer l'état de conservation de la biodiversité et suivre son évolution (cf. fiche A2).
- Poursuivre l'amélioration des connaissances sur les végétations et habitats naturels, notamment en vue de définir des pratiques de gestion adaptées aux différents contextes socio-écosystémiques : études phytosociologiques, naturalité des habitats, productivité des écosystèmes, caractérisation et inventaire des vieilles forêts,...
- Harmoniser les méthodes de définition des TVB à différentes échelles.
- Soutenir et partager au niveau régional l'évolution des techniques de télédétection, des outils géomatiques et cartographiques et des approches de modélisation.
- Poursuivre les études précisant les liens entre biodiversité et changement climatique (capacités et conditions de stockage du carbone des milieux naturels, modélisation des impacts sur la biodiversité,...).
- Encourager les études sur les services écosystémiques (rôle des auxiliaires de culture par exemple).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Les Conservatoires botaniques nationaux mettent en œuvre plusieurs actions visant à développer la connaissance :
 - inventaire systématique de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine à l'échelle départementale
 - cartographie nationale des habitats réalisée à l'échelle départementale sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine sur la période 2020-2025
 - étude sur les lacunes de connaissances de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (en partenariat avec FAUNA).
- Actuellement, vingt-sept Atlas de la Biodiversité Communale sont en cours en région Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche permet aux collectivités (communes ou structures intercommunales) de mieux connaître les milieux et les espèces de leur territoire, afin de les valoriser et de les préserver. Dans ce cadre, les données d'inventaires de la biodiversité sont collectées, rendues publiques et diffusées largement.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Diminution des lacunes de connaissances spatialisées dans le SINP NA (part des mailles 10*10 km en-dessous des seuils de connaissance pour chaque taxon évalué)
- (Ind.) Augmentation du nombre d'espèces mentionnées dans le SINP NA
- (Ind.) Cartographie des habitats (CarHAB) sur les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine
- Numérisation de données bibliographiques et versement des données issues de sciences participatives dans le SINP NA (évaluation en 2027 et en 2032)
- Actualisation/Création de référentiels (liens espèces-habitats, taxonomiques, végétations, habitats)
- Implication de tous les producteurs de données dans une dynamique d'échanges, y compris les réseaux naturalistes et de sciences participatives
- Montée en compétences naturalistes et constitution d'un réseau d'expertise en Nouvelle-Aquitaine, en particulier sur les groupes taxonomiques complexes

Développer la connaissance sur les espèces, les habitats naturels, le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes, notamment le milieu marin et les sols

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : DREAL, OFB, Région
- Porteurs de projets « types » : CBN, Observatoire FAUNA, RNN de Saucats-La Brède, ARB, GIP Littoral, Parcs naturels, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance, socioéconomiques et des sports de nature
- Partenaires techniques : DREAL, Région, Agences de l'Eau, CBN, Observatoire FAUNA, RNN de Saucats-La Brède, Biosena, FRC, ARP, Départements, Collectivités locales, LPO, FNE et autres acteurs de la protection de la nature et de la connaissance
- Partenaires financiers potentiels : DREAL, Région, OFB, Agences de l'Eau, Départements, EPCI

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027, AAP Biodiversa, Améliorer la surveillance de la biodiversité et des changements écosystémiques au niveau transnational pour la science et la société
- OFB : AAP Réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC), AAP Amélioration du SINP
- Agences de l'eau (AG et LB) : dispositifs pour améliorer la connaissance des milieux humides et aquatiques (11èmes programmes pluriannuels 2019-2024)
- Région : Règlement d'Intervention Biodiversité
- Dispositifs départementaux sur les inventaires et suivis en milieux naturels (subventions, aide au montage de projet, animation territoriale)
- Appui technique et financier des EPCI/syndicats mixtes (ex. aides dans le cadre des diagnostics préalables aux travaux)
- Appui technique des pôles thématiques du SINP régional pour structurer, centraliser les données et produire des indicateurs de suivi

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1,2, 2.4, 4,2) / Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesures 8,3, 8,4) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesures 10,1, 10,2)
- **DSF** : Thème 10. Recherche et connaissance (action 12-R-CO-A03)
- **Néo Terra** : Fiche 68. Plus de "zone blanche" en matière de connaissance de la biodiversité [...]
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (fiches 16 & 21Bis)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Mieux connaître pour mieux gérer
- **SDAGE LB** : Actions « Améliorer la connaissance » des chapitres 1, 2, 4, 8, 10.
- **SNAP** : Objectif 7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité (mesure 17)
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 1)
- **SREEE** : Axe 3. Communication, sensibilisation, mobilisation et formation (action 9,2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Évaluer et suivre l'état de la biodiversité, notamment par la création et le suivi d'indicateurs évaluant la fonctionnalité des écosystèmes

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Résorber les principales lacunes de connaissance sur les espèces et les écosystèmes

PROBLÉMATIQUES

L'évaluation à intervalles de temps réguliers permet de caractériser les évolutions des enjeux de biodiversité afin d'adapter les actions menées, à l'échelle des sites (adaptation des plans de gestion) et à l'échelle des territoires (adaptation des politiques). Il s'agit notamment de suivre et d'anticiper les extinctions/apparitions locales d'espèces et les modifications d'aires de répartition en réponse à divers facteurs (changement climatique, espèces exotiques). Cette évaluation prend appui sur la création et le suivi d'indicateurs renseignant sur l'état de la biodiversité, les pressions qui pèsent sur elle et les réponses territoriales à la crise écologique. Objet multidimensionnel, la biodiversité est particulièrement complexe à évaluer car il faut prendre en compte plusieurs échelles, types de milieux et états de référence.

En Nouvelle-Aquitaine, les travaux d'évaluation déclinent les travaux suprarégionaux (ex. listes rouges) mais ouvrent également des perspectives nouvelles en France (ex. Sentinelles du climat, Ecobiose). Le défi consiste à compléter, actualiser, partager des indicateurs à l'échelle régionale et à compléter les réseaux de suivi.

DESCRIPTION

1. Poursuivre et compléter les travaux régionaux d'évaluation dans les domaines continental et marin

- Réaliser des listes rouges régionales d'espèces et végétations labellisées UICN.
- Élaborer ou réviser les référentiels de bioévaluation et de hiérarchisation des enjeux sur les espèces et les habitats, afin d'identifier les éléments pour lesquels la Nouvelle-Aquitaine a une forte responsabilité (ex : Lamproie marine, Écrevisse à pattes blanches,...).
- Développer les référentiels d'évaluation sur les habitats : listes rouges, listes d'habitats sensibles, ...
- Améliorer les méthodes de suivi et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels (échantillonnage, protocoles de suivi, analyses diachroniques, ...)
- Cartographier les zones à enjeux dans le territoire régional (hotspots) grâce à une meilleure connaissance des menaces et des pressions sur la biodiversité.
- Poursuivre les évaluations du patrimoine géologique.
- Renforcer les connaissances sur l'état et les tendances d'évolution de la biodiversité ordinaire à l'échelle régionale en dressant des états de référence (polliniseurs, faune des sols, zones humides...).
- Poursuivre les évaluations économiques des services rendus par les écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine.
- Définir le bon état écologique des espaces agricoles et forestiers (lien avec les travaux du CNRS de Chizé).

2. Améliorer, partager, mettre en place des indicateurs

- Définir et partager des critères, des seuils et des indicateurs régionaux pour évaluer l'état de conservation des écosystèmes et des populations à travers une approche systémique (fonctions, compartiments biologiques, sol, eau, air,...), en cohérence avec la définition du bon état de conservation des espèces sauvages et des habitats naturels selon la Directive européenne Habitats Faune Flore.

Évaluer et suivre l'état de la biodiversité, notamment par la création et le suivi d'indicateurs évaluant la fonctionnalité des écosystèmes

- Créer des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la biodiversité d'un point de vue fonctionnel (cortèges saproxyles, microbenthos,...).
- Poursuivre le développement d'indicateurs en appui aux politiques publiques et aux usages socio-économiques, qui soient cohérents entre les différents échelons de gouvernance (cf. fiche A4).

3. Développer et renforcer les dispositifs de suivi et de surveillance sur le long terme

- Former les acteurs (gestionnaires de milieux, agents des collectivités territoriales, usagers, ...) à des protocoles de suivi simples et facilement reproductibles.
- Développer le suivi des individus (radiopistage des poissons en montaison et en dévalaison, suivis chiroptères, mammifères marins,...).
- Développer un réseau de surveillance sur la flore, en complémentarité du réseau de suivi des stations d'espèces végétales rares et menacées de Nouvelle-Aquitaine.
- Développer les méthodes de surveillance cartographique des habitats naturels.
- Poursuivre et renforcer le réseau de surveillance des habitats terrestres de Nouvelle-Aquitaine coordonné par les CBN (plus de 2000 placettes permanentes de suivi mises en place depuis 2011).
- Développer le suivi de la biodiversité ordinaire en lien avec les programmes de sciences participatives notamment (cf. fiche A1).
- Surveiller l'introduction et la dissémination d'EEE notamment avec l'aide des réseaux techniques en place et des acteurs volontaires (comité régional des sports de nature par exemple) (cf. fiche A14).
- Favoriser la mise en réseau des dispositifs de suivi (aux niveaux régional et national) et l'harmonisation des protocoles de suivi mis en place sur des objets similaires, afin de permettre les synthèses régionales.
- Améliorer la structuration des données de suivi et développer les outils de gestion de données et de suivi afin de permettre les analyses et synthèses régionales (cf. fiche action A4).
- Poursuivre et développer le suivi et l'évaluation de l'impact des changements climatiques sur la biodiversité sur le long terme.
- Pérenniser les financements des réseaux de suivi et de surveillance à long terme.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le programme de recherche "Sentinelles du Climat", commencé en 2016, a suivi des groupes d'espèces indicatrices sur 250 sites en Nouvelle-Aquitaine pendant 6 ans. L'objectif était d'évaluer les tendances d'évolution dans différents milieux face aux variations climatiques.
- Depuis 2011, les Conservatoires botaniques nationaux ont mis en place un réseau de surveillance des habitats terrestres de Nouvelle-Aquitaine (plus de 2000 placettes permanentes sur les grands types de milieux) et l'a étendu à la prise en compte de l'impact des changements climatiques.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation du nombre de Listes Rouges ex-régionales ou régionales de moins de 10 ans et actualisation régulière du nombre d'espèces menacées en Nouvelle-Aquitaine (amélioration de l'état des populations entre deux évaluations)
- (Ind.) Hiérarchisation des enjeux de conservation pour de nouveaux taxons, actualisation au moins tous les 10 ans des référentiels de bioévaluation régionaux réalisées et actualisation du nombre d'espèces par niveau d'enjeu
- (Ind.) Hausse du nombre de données d'occurrence et de synthèse (listes rouges, atlas,...) dans le SINP NA
- (Ind.) Hausse du nombre de synthèses de référence produites (ABC, atlas départementaux, régionaux,...) et partage de ces connaissances auprès des collectivités concernées

Évaluer et suivre l'état de la biodiversité, notamment par la création et le suivi d'indicateurs évaluant la fonctionnalité des écosystèmes

- (Ind.) Augmentation du nombre de référentiels régionaux d'état de conservation des écosystèmes
- Cartographie des zones à enjeux (hotspots) intégrant de nouveaux paramètres (pression d'artificialisation notamment)
- Augmentation de la couverture des réseaux de suivi dans les domaines continental et marin
- Actualisation régulière des ZNIEFF

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : DREAL, OFB, Région
- **Porteurs de projets « types »** : ARB, CBN, Observatoire FAUNA, RNN de Saucats-La Brède, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, publics territoriaux (hors collectivités) et socio-économiques
- **Partenaires techniques** : ARB, CBN, Observatoire FAUNA, RNN de Saucats-La Brède, FRC, ARP, LPO, FNE, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau et des milieux aquatiques et humides
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, DREAL, OFB, Agences de l'Eau, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027, AAP Biodiversa, Améliorer la surveillance de la biodiversité et des changements écosystémiques au niveau transnational pour la science et la société
- OFB : AAP Réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC), AAP Amélioration du SINP
- Agences de l'eau (AG et LB) : dispositifs pour améliorer la connaissance des milieux humides et aquatiques (11èmes programmes pluriannuels 2019-2024)
- Région : Règlement d'Intervention Biodiversité
- Dispositifs départementaux sur les inventaires et suivis en milieux naturels (subventions, aide au montage de projet, animation territoriale)
- Appui technique des pôles thématiques du SINP régional pour structurer, centraliser les données et produire des indicateurs de suivi

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.2, 1.3) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 10.1)
- **Néo Terra** : Fiche 68. Plus de "zone blanche" en matière de connaissance de la biodiversité [...]
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (fiches 16 & 21Bis)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Mieux connaître pour mieux gérer
- **SNAP** : Objectif 7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité (mesure 17)
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 1)
- **SREEE** : Axe 1. [...] Amélioration et mutualisation des connaissances (action 3.4)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Structurer et centraliser l'information sur la biodiversité pour faciliter l'accès aux données

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Partager et diffuser la connaissance sur la biodiversité et géodiversité

PROBLÉMATIQUES

L'information sur la biodiversité recouvre des données très hétérogènes. En fonction de leurs modes de production (données opportunistes, protocoles scientifiques, données obtenues dans le cadre d'un programme participatif, modélisations), les données ont différents niveaux de précision et de fiabilité, et ne peuvent donc pas toujours être comparées ou agrégées.

L'information sur la biodiversité est aussi dispersée et peu partagée. Les producteurs de données sont confrontés à une démultiplication des outils de saisie (GéoNature, Faune France, Visiolittoral,...) qui alimentent une grande diversité de bases de données. Du côté des utilisateurs, les portails d'accès aux données sont nombreux, entre les portails thématiques (Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine, Observatoire de la Biodiversité Végétale, SISMER de l'Ifremer,...), les portails géographiques (observatoires nationaux, régionaux, départementaux, locaux) et les portails techniques (portail de la communauté régionale ERC, Assistance Continuités Écologiques,...).

L'enjeu est donc de consolider le partage d'informations au sein du SINP en lien avec le SIB national pour :

- articuler les travaux des acteurs mobilisés autour de la donnée,
- simplifier l'accès à l'information tout en fixant des conditions claires de partage (ex. limitations d'accès pour les données sensibles selon l'article L.124-4 du code de l'environnement),
- garantir la complétude de l'information (accès aux métadonnées, homogénéité des attributs, ...).

DESCRIPTION

1. Réaliser un état des lieux en vue d'améliorer la gestion et le partage de données

- Fixer le périmètre du système d'information sur la biodiversité en identifiant les informations à organiser (espèces, habitats, milieux, paysages, TVB, pressions, aires remarquables et/ou protégées, pratiques et retours d'expérience,...).
- Identifier les acteurs intervenant dans le cycle des données (producteurs, gestionnaires de bases de données, observatoires) y compris les réseaux de sciences participatives, de recherche, des fédérations de sports de nature, les FREDON, les ARS,...
- Faire une cartographie des portails d'information sur la biodiversité et des flux entre eux.

2. Améliorer la qualité des données en consolidant l'architecture et les missions du SINP régional

- Organiser la validation scientifique des données.
- Standardiser, compléter et rendre les métadonnées plus accessibles.
- Partager des protocoles d'acquisition de données communs, tout particulièrement entre les ex-régions et les territoires transfrontaliers, en lien avec le programme national CAMPANULE.
- Inventorier et garantir la mise à jour des référentiels existants (référentiels taxonomiques, catalogue des végétations), voire en développer de nouveaux (habitats naturels, relations entre espèces et habitats,...).

3. Poursuivre la structuration des données dans le SINP

- Inciter les producteurs de données à partager leurs données (accompagnement, conventions, conditionnalité des subventions), y compris celles acquises dans le cadre de programmes de recherche (cf. fiche A5).
- Développer le dialogue entre tous les acteurs impliqués dans la donnée, en lien avec l'équipe d'animation du SINP régional (comité technique des partenaires), afin de soutenir le partage d'information.
- Organiser les relations entre les bases de données et portails d'information (partage de standards de données, mise en place de flux pour une actualisation simultanée des données sur les différents portails...), notamment l'interconnexion du SINP aux systèmes d'information métiers en lien avec la biodiversité, donc la base SANDRE.
- Partager au niveau régional les principes de l'open data (accès libre aux données) et les règles de restriction au partage des données, notamment en cas de risque d'atteinte pour certaines espèces (données sensibles).
- Former et appuyer financièrement les acteurs portant des missions de partage de données.
- Partager les données au niveau national, notamment les données de synthèse (ex. atlas de répartition) et participer à l'amélioration de l'articulation entre SINP national et SINP régional.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le SINP est un dispositif partenarial visant le partage de l'information naturaliste selon un ensemble de méthodes et de règles communes. Il permet de structurer les connaissances sur la biodiversité (faune, flore, fonge, habitats naturels ou semi-naturels) et la géodiversité afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (à l'exception des données sensibles). Décliné dans toutes les régions, il porte sur le domaine terrestre comme marin et sert notamment d'appui aux politiques publiques, de support au débat public éclairé et à l'information citoyenne.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Hausse du nombre de données d'occurrence et de synthèse (listes rouges, atlas,...) dans le SINP NA
- (Ind.) Augmentation du nombre d'espèces mentionnées dans le SINP NA
- (Ind.) Actualisation du nombre de données partagées au SINP national par année et analyse des données non partagées
- (Ind.) Augmentation du nombre de portails reliés au SINP NA pour partage de données (flux)
- (Ind.) Augmentation du nombre d'acteurs associés au SINP NA
- (Ind.) Réunions régulières entre les acteurs du SINP NA
- Données plus largement partagées au sein du SINP NA
- État des lieux des acteurs et des portails d'information réalisé et partagé au niveau régional
- Accès plus simple aux données et aux métadonnées (enquête utilisateurs)
- Standardisation des métadonnées

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : DREAL, OFB, Région
- Porteurs de projets « types » : ARB, Observatoire FAUNA, CBN, RNN de Saucats-La Brède, LPO, FNE, Acteurs de la connaissance et des sports de pleine nature
- Partenaires techniques : ARB, IGN, Parcs naturels, Départements, Collectivités locales, LPO, FNE, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance et de la recherche
- Partenaires financiers potentiels : DREAL, Région, Départements, EPCI, OFB, Agences de l'Eau



DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : AAP Amélioration du SINP
- Obligation d'alimenter le SINP mentionnée dans le cahier des charges des collectivités
- Appui technique des pôles thématiques du SINP régional pour structurer, centraliser les données et produire des indicateurs de suivi

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.2, 1.3) / Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.5)
- **DSF** : Thème 10. Recherche et connaissance (action 12-R-CO-A0)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Mieux connaître pour mieux gérer
- **SNAP** : Objectif 7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité (mesure 17)
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 1)
- **SREEE** : Axe 1. [...] Amélioration et mutualisation des connaissances (action 3.1) / Axe 3. Communication, sensibilisation, mobilisation et formation (action 8.1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Partager et diffuser la connaissance sur la biodiversité et géodiversité

PROBLÉMATIQUES

L'information sur la biodiversité peut recouvrir des champs thématiques très larges, d'une part parce que la biodiversité est multidimensionnelle (flore, fonge, faune, fonctions écologiques,...), d'autre part parce qu'elle est en interaction avec de nombreux facteurs (aménagement du territoire, économie, climat, géologie,...). Pour agir en faveur de la biodiversité, il faut donc mobiliser de multiples données et expertises.

Par ailleurs, comme les acteurs spécialistes de la biodiversité interviennent à plusieurs échelles spatio-temporelles (la durée d'une charte d'un parc naturel régional est de 15 ans, quand celle d'un plan communal pour la biodiversité est de 3 ans), l'information doit être accessible pour différents usages.

En Nouvelle-Aquitaine, plusieurs structures portent des missions de diffusion et de valorisation de la connaissance sur la biodiversité (Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine, Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine, Observatoire du patrimoine naturel Marais Poitevin, Maison Numérique de la Biodiversité de Dordogne,...). L'enjeu est d'articuler, de valoriser et de rendre leurs travaux plus accessibles notamment via une porte d'entrée : l'Observatoire Régional de la Biodiversité et de l'Eau.

DESCRIPTION

1. Améliorer l'analyse et la diffusion des données à destination de différents utilisateurs

- Animer des réseaux d'échanges entre utilisateurs de données et observatoires pour analyser et partager des questions de société liées à la biodiversité.
- Suivre l'évolution des usages de la donnée et de son partage (suivi du partage des données acquises dans des dossiers réglementaires, besoins d'acquisition, de gain de précision, d'analyse, de gestion des données sensibles,...).
- Co-développer des outils et services numériques (visualisation cartographique, téléchargement, outils d'alerte, indicateurs, dataviz, application mobile,...) adaptés à différents usages et besoins.
- Co-construire un portail public central (déclinaison régionale du site Nature France) pour aiguiller les utilisateurs en fonction de leur profil (administrations publiques, citoyens,...) vers les différents portails de données et ainsi simplifier l'accès à l'information sur la biodiversité.
- Fixer le périmètre de diffusion des données.

2. Valoriser les connaissances en appui aux politiques publiques

- Poursuivre le développement d'indicateurs pression-état-réponse pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques notamment au regard des objectifs réglementaires à différentes échelles, voire les mettre en perspective avec les territoires et pays voisins (cf. fiche E41).
- Alimenter le suivi de la SRB (cf. fiche E49).
- Améliorer le partage et la réutilisation du diagnostic de la SRB à travers de nouveaux formats de communication, son actualisation et son enrichissement.
- Décliner le diagnostic de la SRB à des échelles infrarégionales en expérimentant des « états des lieux de la biodiversité » avec des collectivités volontaires (Départements, PNR, EPCI,...) (cf. fiche B17).

3. Valoriser les connaissances pour promouvoir les changements de pratiques

- Prendre appui sur les réseaux d'acteurs existants (fermes Dephy, agriculture biologique, GIEE, SOLTENA, ...) pour développer des indicateurs intégrés aux activités d'exploitation et de gestion d'entreprise (cf. fiche C28).
- Diffuser des indicateurs sur l'état de la biodiversité simples et accessibles au grand public.
- Mener des analyses multi-thématiques (synthèses, bilans, états des lieux,...) permettant à différents publics de comprendre les enjeux régionaux de la biodiversité et de se mobiliser (cf. fiche D34).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- L'outil « Enjeux biodiversité », en cours de développement par l'ARB Nouvelle-Aquitaine en lien avec l'équipe d'animation du SINP, a pour objectif d'alerter les porteurs de projets du territoire sur la présence avérée ou potentielle d'enjeux écologiques dans leurs périmètres de projet. La mise en place de cet outil nécessite un travail partenarial notamment pour identifier tous les « enjeux » que les porteurs de projets doivent prendre en compte, ou encore pour le développer d'un point de vue technique pour en faire un point d'accès multithématique vers les observatoires SINP faune, flore, habitats, patrimoine géologique,...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation du nombre d'indicateurs produits dans le cadre de l'ORB
- (Ind.) Augmentation du nombre de ressources partagées dans le cadre de l'ORB (publications régionales, cartes, outils, ...)
- Actualisation et développement de nouvelles fonctionnalités aux outils de l'ORB pour valoriser les travaux de connaissance menés par les acteurs régionaux
- Plateforme enjeux-biodiversité de l'ORB fonctionnelle sur l'ensemble de la région
- Meilleure visibilité des outils de l'ORB, du SINP NA et des outils infra-régionaux (liens via l'ORB)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : ARB, DREAL, OFB, Région
- Porteurs de projets « types » : ARB, GIP Littoral, Acteurs de la connaissance
- Partenaires techniques : ARB, DREAL, BIOSENA, Observatoire FAUNA, CBN, RNN de Saucats-La Brède, FRC, Acteurs de la protection de la nature et de la connaissance
- Partenaires financiers potentiels : Région, Agences de l'Eau, DREAL, Départements, Collectivités locales

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027, AAP Biodiversa, Améliorer la surveillance de la biodiversité et des changements écosystémiques au niveau transnational pour la science et la société
- Agences de l'eau (AG et LB) : dispositifs pour améliorer la connaissance des milieux humides et aquatiques (11 èmes programmes pluriannuels 2019-2024)
- Région : Règlement d'Intervention Biodiversité
- Dispositifs départementaux sur les inventaires et suivis en milieux naturels (subventions, aide au montage de projet, animation territoriale)
- Appui technique et financier des EPCI/syndicats mixtes, comme dans le cadre des diagnostics préalables aux travaux
- Appui technique des pôles thématiques du SINP régional pour structurer, centraliser les données et produire des indicateurs de suivi

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.2, 1.3) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 10.3)
- **DSF** : Thème 10. Recherche et connaissance (action 12-R-CO-A01)
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (fiche 21Bis)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Mieux connaître pour mieux gérer
- **SDAGE LB** : Chapitre 14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges
- **SNAP** : Objectif 7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité (mesure 17)
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Structurer et interconnecter les programmes de recherche sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes en s'appuyant notamment sur le réseau régional de recherche Biosena

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Partager et diffuser la connaissance sur la biodiversité et géodiversité

PROBLÉMATIQUES

En 2019, le comité scientifique régional transdisciplinaire Ecobiose a réalisé un état des lieux de la biodiversité et des services écosystémiques régionaux. Ce travail a permis d'engager une dynamique de réseau entre les acteurs de la recherche et de l'éducation supérieure au niveau régional.

La Nouvelle-Aquitaine est un territoire propice à l'innovation avec près de 50 laboratoires de recherche concernés par la biodiversité (Biosena, 2022), et des réseaux régionaux de recherche thématiques comme Biosena (biodiversité et services écosystémiques), Futurs-Act (anticipation et adaptation au changement climatique), Sylvana (forêt), Rivages (littoral), ... Jouant un rôle d'interface entre science et société, ils ont vocation à favoriser les coopérations entre acteurs scientifiques, soutenir les projets de recherche-action et accompagner la transmission des connaissances par de la formation et de la médiation.

L'enjeu est de structurer les différents réseaux de recherche en lien avec la biodiversité pour renforcer leur visibilité et faciliter la mobilisation de l'expertise scientifique en appui aux politiques publiques et aux activités socio-économiques.

DESCRIPTION

1. Promouvoir la recherche sur la biodiversité et mettre en réseau les acteurs scientifiques

- Favoriser une approche systémique et transdisciplinaire de la biodiversité, en mobilisant les sciences naturelles et les sciences humaines et sociales pour approfondir les liens d'interdépendance entre activités anthropiques, biodiversité et santé humaine.
- Recenser les laboratoires et programmes de recherche existants sur la biodiversité afin de faciliter les partenariats et les projets transversaux en s'appuyant sur le réseau régional de recherche Biosena.
- Valoriser la recherche sur des sujets innovants tels que le biomimétisme ou les solutions fondées sur la nature (cf. fiche C32).
- Consolider voire accroître les moyens consacrés à la recherche sur la biodiversité (financement de thèses, développement d'infrastructures et de pôles de R&D,...).
- Animer le réseau de recherche régional sur la biodiversité et les services écosystémiques Biosena afin d'articuler/interconnecter les programmes de recherche, et de répondre aux enjeux du territoire et aux besoin des acteurs locaux ; faire le lien entre les différents réseaux de recherche se rapportant à la biodiversité (au niveau régional il existe des réseaux de recherche sur le climat, l'eau, le littoral,...).

2. Renforcer les liens entre les sphères scientifique et socio-professionnels, les gestionnaires d'espaces naturels et les citoyens

- Accompagner les projets de recherche-action afin de valoriser l'expertise technique des acteurs socio-professionnels et de soutenir la recherche appliquée (cf. fiche C30).
- Développer la recherche avec et pour le citoyen, en prenant appui sur les sciences participatives et les dispositifs de médiation scientifique, et en expérimentant de nouveaux programmes.

3. Développer de nouveaux programmes de recherche

- Développer un programme de recherche appliquée sur la mise en place d'actions de conservation, de gestion et de restauration écologique.

ACTION
n° 05

Structurer et interconnecter les programmes de recherche sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes en s'appuyant notamment sur le réseau régional de recherche Biosena

- Développer un programme de recherche sur la biologie et l'autoécologie des espèces.
- Poursuivre les études économiques en lien avec la biodiversité :
 - Évaluer les activités et emplois favorables à la biodiversité.
 - Évaluer les contributions positives des filières économiques à la biodiversité.
 - Évaluer les effets sociaux et économiques des actions à plus-value écologique.
 - Évaluer le coût économique nécessaire pour rendre neutre l'impact des activités productives sur l'environnement.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le réseau Biosena fédère des acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la société civile autour de la préservation de la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques en Nouvelle-Aquitaine, afin d'accompagner l'émergence de projets, les partenariats et la transmission des connaissances sur cinq thématiques principales : état et évolution de la biodiversité ; rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes ; valeurs de la biodiversité ; gouvernance et action publique : accompagnement des pratiques et compromis entre usages ; perspectives d'intégration à la politique régionale.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Suivi du nombre de laboratoires de recherche travaillant sur des thématiques biodiversité et mise à jour d'un répertoire
- (Ind.) Suivi du nombre de thèses en cours sur la biodiversité (dans les laboratoires identifiés ci-dessus)
- (Ind.) Augmentation du nombre de publications scientifiques régionales citant les mots-clés « biodiversité » ou « services écosystémiques »
- Projets de recherche s'inscrivant dans un cadre transdisciplinaire et associant autant que possible les citoyens, acteurs socio-économiques et réseaux des aires protégées
- Partage des résultats de recherche via les réseaux consolidés dans le cadre de la SRB (ORB, aires protégées, entreprises et territoires engagés pour la nature, ...)

51

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Biosena
- **Porteurs de projets « types »** : CNRS, INRAe, IFREMER, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance, de l'enseignement et EEDD et de la recherche
- **Partenaires techniques** : ARB, CBN, Acteurs de la connaissance, de la protection de la nature et socio-économiques
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, entreprises, syndicats professionnels

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : LIFE Projets spécifiques répondant à des priorités législatives et politiques ad hoc
- Région : AAP Accompagner les études générales et la recherche appliquée sur l'eau, AAP Démonstrateur, Soutenir les projets de recherche collaboratifs public/privé, Soutenir les structures d'interface scientifique et technologique favorisant un transfert de compétence vers les entreprises
- Dispositifs départementaux de soutien aux travaux de recherche dans le domaine de la biodiversité
- Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité : Impacts sur la biodiversité terrestre dans l'anthropocène
- Aide privée : Bpi France

Structurer et interconnecter les programmes de recherche sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes en s'appuyant notamment sur le réseau régional de recherche Biosena

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 10.1)
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (fiche 21Bis)
- **SNAP** : Objectif 7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité (mesure 18)
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 1 et 2)
- **SREEE** : Axe 1. [...] Amélioration et mutualisation des connaissances (action 3.2)
- **SRDEII** : Priorité 2. Objectif Miser sur la diversité des filières régionales et accroître leur potentiel
- **SRESRI** : Objectifs 7, 8, 9, 11

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au changement climatique



Attractivité & économie



Protéger les hotspots de biodiversité

par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

OBJECTIF

Tendre vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage sur le territoire régional d'ici 2030 en mobilisant l'ensemble des parties prenantes

PROBLÉMATIQUES

L'articulation entre les politiques publiques de protection des sites naturels est essentielle afin de protéger efficacement et durablement les secteurs à enjeux, et de faciliter la cohérence et donc l'efficience des différentes politiques. Il s'agit notamment d'articuler la déclinaison de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées impulsée par l'Etat, la politique de la Région en faveur des espaces naturels remarquables et du foncier, la feuille de route régionale NeoTerra dédiée aux transitions écologiques, et les politiques des Espaces Naturels Sensibles des Départements.

Cette fiche est complémentaire de la fiche A7 spécifique à la déclinaison de la SNAP, et traite de l'accompagnement de la politique aires protégées par la mise en place d'outils généraux comme la maîtrise foncière publique et la maîtrise d'usage.

DESCRIPTION

1. Mettre en place une stratégie foncière de protection des secteurs à enjeux de biodiversité

1.1. Identifier les enjeux prioritaires définis à une échelle biogéographique

- Poursuivre l'identification des secteurs à enjeux forts de biodiversité à protéger en priorité, tout en veillant à l'articulation entre les méthodes nationale et régionale
 - Poursuivre l'identification des hotspots de biodiversité et des lacunes de protection en région, de façon à disposer d'une évaluation objectivée des enjeux sur les territoires.
 - Améliorer l'outil Hotspots par la prise en compte d'autres groupes taxonomiques, des habitats naturels, ainsi que d'autres jeux de données, et affiner l'identification des enjeux sur les territoires.
 - Développer la prise en compte des pressions exercées sur les enjeux, notamment l'artificialisation des sols et les changements climatiques, pour préciser l'identification des secteurs à enjeux sous fortes pressions
- Déterminer des secteurs prioritaires d'intervention foncière pour des enjeux espèces / habitats / fonctionnalités afin d'assurer la nécessaire connectivité écologique.

1.2. Définir la stratégie foncière de protection

- Identifier les outils de maîtrise foncière existants adaptés à chaque contexte (ZPENS, préemption dont par la SAFER, animation foncière ...).
- Sécuriser le foncier sur les secteurs à enjeux en garantissant l'inaliénabilité du foncier public des espaces protégés (ou à protéger), et développer des outils de suivi du foncier sur ces espaces.
- Mettre en place une base de données du « foncier ouvert à des opérations de renaturation ».
- Définir les porteurs de foncier adaptés et développer des partenariats.
- Établir un programme d'actions à 10, 20 ans avec des cibles de surfaces en maîtrise foncière (exiger des modalités de gestion ou de non gestion associées à la maîtrise foncière).
- Médiation à prévoir due aux conflits d'usages, risque de compétition entre les acteurs.

Point de vigilance : cette stratégie foncière ne doit pas servir à déterminer les zones ouvertes à la mise en œuvre de compensation.



2. Diagnostiquer et promouvoir les outils réglementaires et documents de gestion

- Identifier les outils existants en distinguant les outils de connaissance (ZNIEFF, ...), de gestion, de protection (N2000, PNR, documents d'urbanisme...) et préciser leur portée.
- Systématiser l'élaboration d'un document de gestion, harmoniser les méthodes d'élaboration des plans de gestion, ainsi que les méthodes d'évaluation et de suivi des plans de gestion.
- Proposer des formations aux élus pour une meilleure connaissance des outils de l'aménagement afin d'intégrer la protection de la biodiversité dans les documents de planification (SCoT) et d'urbanisme (PLUi, ...) (cf. fiche D36).
- Sensibiliser tous les acteurs (élus, citoyens, porteurs de projet...) aux outils existants de protection (partage de résultats, information au niveau scolaire...) (cf. fiches D34 et D36).
- Intégrer des dispositions et des règles en faveur de la biodiversité et des zones humides dans l'élaboration des SAGE.

3. Porter à connaissance les différents outils de maîtrise des usages et de gestion

- En alternative à la maîtrise foncière : bail à clause environnementale, dispositif des Obligations Réelles Environnementales, conventions de gestion par des structures comme le CEN.
- Lien avec MAEC, contrats Natura 2000, Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, contrats locaux Re-Sources,...

L'enjeu prioritaire est de concentrer l'action des acteurs en direction de la protection des hotspots existants.

À titre secondaire pourront être engagées une réflexion et des actions expérimentales en faveur des espaces dégradés, notamment ceux connectés aux hotspots, ainsi qu'aux espaces dits « ordinaires » en vue de la préservation de la fonctionnalité de certains écosystèmes agricoles et forestiers.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le programme de cartographie des hotspots de biodiversité et lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine porté par le CBNSA et la LPO, a permis d'identifier les secteurs à enjeux de biodiversité à l'échelle du km² sur le territoire régional. Ces travaux, innovants sur le territoire national, ont conclu que 71 % des secteurs présentant les enjeux les plus élevés (1 %) ne sont pas couverts au moins partiellement par une protection forte.
- L'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique (IRPG) permet également d'identifier les sites géologiques à protéger prioritairement.
- Entre 2019 et 2022, le CEN a déployé sa stratégie foncière dans le cadre de la feuille de route Néo Terra et a ainsi significativement augmenté les surfaces d'espaces naturels acquises, passant de 3200 ha au 01/01/19 à 5300 ha au 31/12/21.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- Mise en place d'un tableau de bord des outils de protection complémentaires aux aires protégées
- Production d'un guide pour aider les acteurs à connaître et mobiliser les divers outils de préservation

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : CEN, Conservatoire du Littoral, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, SAFER
- Partenaires techniques : Etat, CBN, SAFER, FRANSYLVIA, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature
- Partenaires financiers potentiels : Région, Etat, Départements, EPF, Agences de l'Eau

Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027, LIFE Nature et biodiversité
- Agences de l'eau (AG et LB) : dispositifs permettant par exemple l'acquisition de foncier pour les zones humides (11^{ème}s programmes pluriannuels 2019-2024)
- Région : Règlement d'Intervention Biodiversité – aides en faveur des RNR et du CEN NA, AAP Nature & Transition
- EPF Nouvelle-Aquitaine : peut aider les collectivités concernant le portage foncier
- Dispositifs départementaux sur les Espaces Naturels Sensibles (dont Zones de Préemption) et sur les inventaires et suivis en milieux naturels (subventions, aide au montage de projet, animation territoriale)
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Nature et Découvertes)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.1)
- **Néo Terra** : Fiche 61. Préserver les réservoirs de la biodiversité pour stopper l'extinction des espèces
- **SDAGE AG** : Orientation D. Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau
- **SDAGE LB** : Orientation 8 A. Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
- **SNAP** : Objectif 1. Développer un réseau d'aires protégées résilients aux changements globaux (mesure 5)
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées : renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

OBJECTIF

Tendre vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage sur le territoire régional d'ici 2030 en mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

PROBLÉMATIQUES

Les aires protégées sont des espaces naturels d'intérêt écologique et/ou géologique bien délimités sur lesquels des mesures de protection sont appliquées (réglementation, maîtrise foncière, gestion,...) afin de réduire les pressions et conserver le patrimoine naturel, en lien avec les acteurs du territoire. 24 % du territoire néo-aquitain sont déjà couverts par des aires protégées (Parc National des Pyrénées, Parcs Naturels régionaux, sites Natura 2000, réserves naturelles, Espaces Naturels Sensibles, sites du CEN et du Conservatoire de Littoral, arrêtés préfectoraux de protection,...) dont 0,5 % bénéficient d'une protection forte.

La création de nouvelles aires protégées est essentielle afin de faire face au déclin accéléré de la biodiversité. Cette démarche doit inclure les zones protégées existantes dont les périmètres sont à réviser afin d'intégrer des enjeux biodiversité actualisés (hotspot, Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire...) pour pouvoir mener des actions de préservation et de restauration cohérentes.

Il s'agit également de répondre aux objectifs de la SNAP et aux engagements internationaux de la France. La coordination entre les différents acteurs est indispensable à l'échelle de chaque territoire.

DESCRIPTION

La Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) adoptée début 2021 vise à accroître la surface des aires protégées marines et terrestres et à renforcer la gestion et la résilience face aux changements globaux. Il est prévu que les mesures de la SNAP soient déclinées sur les territoires au travers de 3 plans d'actions territoriaux triennaux successifs (2022-2024 ; 2025-2027 ; 2028-2030) dont il conviendra d'assurer le suivi et l'évaluation.

Il est proposé de regrouper les mesures du plan d'actions territorial Nouvelle-Aquitaine selon 2 piliers :

- premier pilier d'actions « Sélection de sites » : les mesures de l'objectif 1 de la SNAP visant à atteindre une protection de 30 % du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction dont un tiers « sous protection forte ».
- second pilier d'actions « Autres mesures » qui visent à conforter le réseau d'aires protégées, à renforcer la connectivité, à améliorer la gestion et l'évaluation, à mieux accompagner les activités qui s'y déroulent, à conforter leur place sur les territoires et leur rôle pour la connaissance de la biodiversité.

En synthèse, ces propositions visent à :

- compléter le diagnostic territorial, en valorisant l'étude Hotspots réalisée par le CBNSA et la LPO qui traduit la présence cumulée et spécifique d'espèces à enjeux faune et flore par maille de 1 km² ;
- conforter la gouvernance des aires protégées en accompagnant les élus et les gestionnaires concernés par ces espaces et en associant les citoyens ;
- améliorer la qualité de la gestion du réseau existant (formation des gestionnaires, mise en œuvre et suivi de plans de gestion, contribution du réseau à l'amélioration des connaissances,...).

Conforter le réseau des aires protégées

par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées : renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux

1. Identifier et protéger les zones d'intérêt fort

- travailler à d'autres échelles que celles des limites administratives (syndicats BV, corridors, habitats...),
- identifier les espèces bio-indicatrices et ou d'intérêt écologique et leur habitat,
- se baser notamment sur les ZNIEFF I, l'étude hot-spots, la cartographie des forêts anciennes (à compléter par une cartographie des vieilles forêts) et l'inventaire national du patrimoine géologique pour identifier et localiser les espaces nouveaux à classer sous protection forte,
- se baser notamment sur les ZNIEFF II ainsi que sur les trames vertes, bleues et noires pour identifier et localiser les espaces à protéger (contribution à l'objectif national de 30 %),
- avoir une exigence particulière sur les espaces collectifs (littoral, mer & domaine public fluvial..) et des objectifs chiffrés sur habitats /espèces pour lesquelles la région a une responsabilité particulière,
- caractériser la résilience des zones d'intérêt fort face aux changements globaux : identifier les zones refuge qu'il est nécessaire de préserver ou de restaurer dans le cadre des changements climatiques et proposer des aires protégées en conséquence,
- identifier les sites à protéger avec une priorisation reposant sur la représentativité des habitats et du patrimoine géologique et leur niveau d'enjeu territorial ; croiser les enjeux identifiés avec les zonages et protections existants et les pressions exercées par les activités/usages,
- protéger les sites naturels à enjeux par la mise en place d'une gestion adaptée (documents de gestion) et d'une réglementation des usages si besoin.

2. Crée et encourager la création de nouvelles aires protégées

- Identifier les systèmes de protection existants et les renforcer en relation avec les enjeux identifiés et en mobilisant les différents outils de protection (contractuelle, foncière, réglementaire).
- Si besoin, adapter la délimitation des aires protégées existantes et intégrer des zones d'influence et/ou tampons (lien fonctionnel) comme les périmètres de protection des RNN.
- Étudier les freins au développement des aires de protection.
- Faciliter l'acquisition foncière comme outil de gestion / protection pérenne (cf. fiche A6).
- Sécuriser réglementairement des zones d'intérêt fort en biodiversité (ZH, expansions de crues...).
- Prêter une attention particulière à la protection des territoires les plus résilients (refuges climatiques).
- Préserver des corridors écologiques entre zones protégées (cf. fiches A8 à A12).

3. Renforcer l'appropriation des aires protégées

- Impliquer la population :
 - favoriser la concertation pour une meilleure acceptation locale des espaces protégés,
 - assurer l'animation, la gestion et la valorisation de ces sites (tourisme), ainsi que la surveillance et la médiation (police des usages et de l'environnement),
 - communiquer sur les outils « arrêté de protection » (de biotope, de géotope et d'habitat naturel) et relancer une dynamique positive de création (notamment pour les espèces protégées faisant l'objet de PNA),
 - dialoguer avec les associations locales (de sports de nature par ex.).
- Impliquer les élus et les acteurs professionnels :
 - développer les diagnostics d'ancrage territorial des aires protégées afin de faciliter leur appropriation locale,
 - encourager la réalisation d'ABC, communaux ou intercommunaux, et leur valorisation au travers de programmes pluriannuels d'actions sur les espaces naturels communaux, et le cas échéant la mise en œuvre d'outils de protection.
- Garantir des moyens adaptés pour les gestionnaires afin d'assurer l'animation, la valorisation et les actions de sensibilisation et d'éducation.

Conforter le réseau des aires protégées

par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées : renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux

4. Garantir la fonctionnalité et l'efficacité du réseau d'aires protégées

- Aider à l'élaboration de documents de gestion "homogènes" adaptés aux différents enjeux du territoire néo-aquitain la base du Guide commun d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels ; favoriser pour certains sites la définition d'objectifs de gestion à long terme (par exemple objectifs de libre évolution et de régénération spontanée pour les espaces boisés).
- Garantir des moyens adaptés pour les gestionnaires afin d'assurer la gestion et la surveillance des sites protégés (incluant les actions de suivi et d'amélioration de la connaissance).
- Consolider et animer le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels.
- En lien avec ce réseau développer un plan de formation des gestionnaires, et au cas par cas des filières professionnelle ou associatives (tourisme, sports de nature...) en utilisant une palette d'outils large et des centres de ressource (cf. fiche D36).
- Systématiser et financer l'évaluation des actions de gestion et de restauration des milieux, évaluer les moyens alloués à la gestion des aires protégées.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le site d'Arjuzanx, dans les Landes, Zone de Protection Spéciale depuis 2004 (site d'hivernage de nombreuses grues cendrées), Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, a fait l'objet en 2021 d'une enquête publique pour son classement en Réserve Naturelle Nationale qui est effectif depuis le 2 septembre 2022.
- Un projet d'extension du site Natura 2000 de Garonne a débuté en 2019 avec l'intégration de zones humides du SAGE Garonne (synergie des politiques publiques) et l'intégration des enjeux écologiques (faune, flore et habitats). La poursuite des réflexions sur les propositions d'extension se fait en concertation territorialisée depuis 2021 afin d'associer les acteurs du territoire au projet (agriculteurs, populicultrices, communes riveraines...).
- En lien avec les élus, un arrêté préfectoral de protection de biotope a été mis en place en 2021 sur le site des Carrières de Guizengeard en Charente afin de réguler les pressions sur le milieu naturel liées à une surfréquentation par le public.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface de protection forte dans les 10 % de hotspots à plus forts enjeux
- (Ind.) 1 % de zones de protection forte en 2024 (soit un doublement par rapport à l'état actuel)
- (Ind.) 20 réserves naturelles régionales d'ici 2030
- (Ind.) Doublement des surfaces sous maîtrise foncière CEN entre 2019 et 2030 (Néo Terra)
- (Ind.) Augmentation des autres surfaces protégées et en gestion (domaines continental et marin)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : DREAL, Région, OFB
- Porteurs de projets « types » : DREAL, Région, Parcs naturels, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature
- Partenaires techniques : SAFER, FRANSYLVIA, ONF, CRPF, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau, des milieux aquatiques et humides et de la forêt
- Partenaires financiers potentiels : Etat, Région, Départements, collectivités locales

Conforter le réseau des aires protégées

par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées : renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027, LIFE Nature et biodiversité
- Etat : aides aux Aires Protégées de compétence Etat (RNN, PN, PNM...)
- Région : AAP Nature et Transitions, Règlement d'Intervention Biodiversité (RNR, aides au CEN...), politique des PNR...
- Agences de l'eau (AG et LB) : 11^{ème}s programmes pluriannuels 2019-2024
- EPF Nouvelle-Aquitaine : peut aider les collectivités concernant le portage foncier
- Dispositifs départementaux sur les ENS et sur les milieux naturels
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Nature et Découvertes)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.1)
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (Action AT-01)
- **Néo Terra** : 61. Préserver les réservoirs de la biodiversité pour stopper l'extinction des espèces
- **SNAP** : Objectif 1. Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux (mesures 1, 2, 3, 4)
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilients au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine)

PROBLÉMATIQUES

La région Nouvelle-Aquitaine, territoire littoral à cheval sur deux grands bassins versants, se caractérise par différents types de ressources en eau (cours d'eau, nappes superficielles et profondes, étangs, zones humides, littoral,...) réparties « inégalement » sur le territoire, en fonction des types de sols et sous-sols, du relief, du climat, ... Ces milieux aquatiques et humides diversifiés abritent de nombreuses espèces patrimoniales inféodées.

La DCE de 2000 a intégré la notion de bon état des eaux, qualifiée en partie par une vie animale et végétale riche et variée. Si les critères biologiques sont ainsi dorénavant intégrés dans l'évaluation et la qualification du bon état des eaux, il est nécessaire de mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les outils de gestion des milieux aquatiques. L'objectif de préservation et d'atteinte du bon état des eaux en Nouvelle-Aquitaine nécessite la mise en place d'actions visant le respect des objectifs de résultat imposés par la DCE et le maintien des espèces et des milieux à forte valeur patrimoniale et/ou utilitaire. Cela passe par la préservation, la gestion, la restauration et l'adaptation des écosystèmes en lien avec l'eau (zones humides, plans d'eau,...) et le déploiement de Solutions fondées sur la Nature.

L'augmentation croissante des impacts du changement climatique sur ces écosystèmes impose une capacité d'anticipation de moyen (2030-2050) et long terme (2100) pour freiner/éviter leur altération voire leur disparition potentielle.

DESCRIPTION

1. Valoriser et renforcer les actions portées par les politiques de l'eau en faveur de la trame bleue et des zones humides :

- conformément aux objectifs de la DCE, notamment par l'application de la réglementation visant la non dégradation des milieux aquatiques ou l'adaptation des usages aux besoins des milieux aquatiques (à prioriser sur les territoires où les enjeux écologiques sont les plus élevés)
- en renforçant les missions des cellules d'assistance technique aux gestionnaires de zones humides du bassin (CATZH) pour préserver et valoriser ces milieux fragiles
- par la mise en place d'une bio-conditionnalité des financements publics (cf. fiche E47).

2. Sensibiliser et développer les connaissances et les compétences des acteurs de l'eau sur les enjeux biodiversité dans les écosystèmes aquatiques

- Sensibiliser et communiquer sur les enjeux (biodiversité, qualité physico-chimique, aspects sanitaires et financiers,...) liés aux écosystèmes aquatiques à l'échelle régionale en rappelant les enjeux en lien avec la continuité écologique et les services rendus par les cours d'eau, zones humides, marais littoraux,... et en expliquant les intérêts des solutions d'adaptation fondées sur la nature.
- Assurer la montée en compétences des différents acteurs et partager les retours d'expérience (fiches, journées/ séminaires dédiés,...).

3. Intégrer les enjeux de biodiversité dans les outils de gestion et de planification « eau »

- Veiller à ce que les différents objectifs régionaux de préservation de la biodiversité soient inscrits dans les documents de planification et outils de gestion de l'eau (PPG, CTMA, SAGE, PTGE, documents d'urbanisme,...).
- Caractériser le débit minimum biologique (DMB) des cours d'eau régionaux et inscrire les seuils identifiés dans les outils de planification et de gestion de l'eau.
- Mener des actions de restauration à des échelles territoriales cohérentes et en privilégiant les solutions les plus adaptées aux changements globaux, avec priorité aux zones humides y compris des anciennes zones drainées, et à la continuité piscicole et sédimentaire.
- Incrire des prescriptions dans les SAGE et les SCoT pour la réalisation d'inventaires des zones humides et des obstacles à la continuité, et les rendre obligatoires pour les zones à urbaniser dans le cadre de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

4. Conduire les actions d'extension et de renforcement du réseau d'aires protégées – notamment sous protection forte – prioritairement sur les milieux aquatiques et les zones humides (cf. fiche A7)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le SIABVELG, porteur du SAGE Lacs Médocains 33 et aidé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, a lancé une opération de reconnexion de zones humides sur son territoire. Le projet prévoit notamment la restauration de 600 ha de zones humides forestières, la création de 100 ha de zones humides tampons sur les parcelles agricoles en plus des 20 ha déjà existantes, ou encore la restauration de 20 lagunes forestières.
- Le réseau "Techniciens Médiateurs de Rivière en Nouvelle-Aquitaine" (TMR) aborde et intègre ces sujets autour de fiches retours d'expériences, de foire aux questions au sein du réseau, de temps d'échanges (Forum Rivières 2021 sur le thème de la biodiversité et de la restauration de la continuité écologique), ...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface des zones humides inventoriées
- (Ind.) Doublement des zones humides placées sous protection forte (2030)
- (Ind.) Augmentation de la part des masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique
- (Ind.) Baisse de la densité d'obstacles à la continuité écologique (nombre d'obstacles pour 100 km)
- (Ind.) Baisse du nombre de stations franchissant les seuils de DOE et de DCR
- (Ind.) Baisse de la part des stations de cours d'eau observées en assec au moins une fois par an (réseau ONDE)
- (Ind.) Augmentation de la part des ouvrages aménagés pour les continuités sur les cours d'eau classés en liste 2
- (Ind. à construire) Suivi des linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux hydromorphologiques pour la restauration de leurs fonctionnalités
- Intégration des données issues des inventaires de zones humides dans le cadre de l'élaboration ou la révision des PLU(i) et dispositions intégrées aux SCoT et aux SAGE



ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Services de l'Etat
- Porteurs de projets « types » : Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau et des milieux aquatiques et humides notamment syndicats de rivière, fédérations de pêche
- Partenaires techniques : Agences de l'Eau, OFB, DREAL, ARP, ARB, FMA, Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau et des milieux aquatiques et humides
- Partenaires financiers potentiels : Agences de l'Eau, Région, DREAL, Départements, Collectivités locales

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027
- Agences de l'eau (AG et LB) : 11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024
- Région : AAP Nature & Transition, AAP Zones humides
- Dispositifs des départements sur les milieux naturels et des collectivités locales
- Aides privées : Fondations (du patrimoine, Humus)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- 62
- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.4, 2.1 2.2, 2.3, 3.5) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 11.1)
 - **SDAGE Adour Garonne**
 - **SDAGE Loire Bretagne**
 - **Stratégie Régionale de l'Eau**
 - **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action D07-OE03-AN1)
 - **Néo Terra** : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...] / Fiche 71. 100 % de ressource hydrique et en milieux aquatiques en bon état d'ici 2027
 - **PSN PAC** : OS-D, OS-E
 - **PSR NA PAC** : Protéger les zones humides de marais
 - **SRADDET** : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Fiche 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
 - **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine).

PROBLÉMATIQUES

Les milieux forestiers couvrent près de 2,9 M ha, soit 34 % du territoire régional. Il s'agit en quasi-totalité de forêts de production (2,8 M ha) et de forêts privées (91 %). D'une grande diversité entre les peuplements à Pin maritime des Landes de Gascogne et les châtaigneraies limousines, les forêts abritent à la fois une biodiversité ordinaire et des enjeux de conservation très forts. Une trentaine de grands types d'habitats naturels forestiers a été identifiée en Nouvelle-Aquitaine. Préserver cette diversité repose sur la mobilisation des propriétaires forestiers, gestionnaires et exploitants, à travers une action coordonnée à plusieurs échelles pour maintenir des continuités écologiques boisées (aménagement du territoire et des massifs forestiers) et des continuités d'habitats et de micro-habitats ("forêt mosaïque" et gestion durable des exploitations). Par ailleurs, 25 à 30 % de la biodiversité forestière est inféodée à des stades anciens et matures. L'enjeu est donc d'identifier plus précisément les forêts ayant de fortes potentialités pour atteindre des stades dépréssants et sénescents, afin de les préserver et d'instaurer progressivement une trame de vieux bois et une trame de boisements en libre évolution.

DESCRIPTION

1. Renforcer la connaissance sur la biodiversité forestière et préciser les enjeux à plusieurs échelles

- Poursuivre et compléter l'inventaire des vieilles forêts (forêts anciennes et matures) de Nouvelle-Aquitaine.
- Préserver prioritairement les vieilles forêts et les autres forêts à forts enjeux de biodiversité (hotspots, ZNIEFF,...).
- Réaliser un guide régional des habitats forestiers apportant des clés d'identification, des critères d'évaluation de la patrimonialité et des préconisations pour une gestion favorable à la biodiversité.
- Soutenir la recherche et l'innovation sur les interdépendances entre biodiversité et sylviculture, en expérimentant des pratiques de gestion et itinéraires de production favorables à la biodiversité et adaptés au changement climatique (zones ateliers, technopôles comme Xylofutur).

2. Renforcer la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement des massifs forestiers

- Intégrer aux documents cadres de gestion (DRA, SRA, SRGS) des orientations axées sur la diversification des modes de gestion forestière pour préserver et restaurer les continuités écologiques forestières.
- Maintenir ou créer des corridors boisés entre les massifs forestiers.
- Maintenir ou créer des zones tampons autour des aires protégées à enjeux forestiers, en associant les acteurs du territoire (cf. fiche A7).

3. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole pour une plus forte résilience des habitats forestiers

- Accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers dans la conception et la mise en œuvre de Documents de Gestion Durable, en leur apportant une expertise naturaliste et des outils d'aide à la décision : prendre appui sur les



inventaires existants (ZNIEFF de type 1, vieilles forêts,...), définir des itinéraires sylvicoles favorisant la biodiversité pour chaque type de peuplement, définir des mesures de compensation écologique pertinentes,...

- Sensibiliser et former les exploitants forestiers pour renforcer l'application de pratiques favorables à la biodiversité. Par ex. : privilégier les essences indigènes locales, maintenir et créer des îlots de vieillissement et de sénescence, préserver le sous-bois et les sols notamment anciens qui stockent une grande partie du carbone, privilégier les éclaircies et les "coupes jardinatoires", conserver les lisières forestières, les lagunes et les ripisylves, préserver les dendro-microhabitats, accompagner la régénération des forêts littorales, limiter l'introduction d'essences exotiques,...
- Développer les échanges entre les acteurs des filières forestières publiques et privées, de la politique forestière et des organismes scientifiques et naturalistes habilités, notamment à travers l'installation du comité technique « forêt-environnement-urbanisme » prévu par le PRFB.

4. Créer une trame de boisements en libre évolution et de vieux bois en lien avec une trame de boisements exploités

- Recenser les initiatives nationales : FRENE, PRELE,...
- Fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés au sein d'un réseau de partage.
- Cartographier les secteurs à cibler en prenant appui sur le programme "forêts anciennes et vieilles forêts" en Nouvelle-Aquitaine.
- Prendre appui sur les outils de protection les plus adaptés en fonction des enjeux (cf. fiches A6, A7) : RB, APPB, APPHN, ENS, ORE,...
- Mettre en place des indicateurs sur les boisements en libre évolution à l'échelle régionale.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Réserve Naturelle Nationale des Dunes et Marais d'Hourtin (Gironde) s'étend sur 3,8 km de littoral et comprend l'ensemble des écosystèmes dunaires, de la plage aux zones humides rétro-littorales en passant par la dune boisée. L'ONF, gestionnaire de cet espace, concilie préservation de la biodiversité, production de bois et usages récréatifs à travers diverses actions : limiter les impacts liés aux travaux sur les pins maritimes, favoriser les continuités liées aux feuillus, mettre en place une trame de bois vieillissants et sénescents (3 % de la surface), expérimenter la libre évolution sur les marais et les dunes, ...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface de vieilles forêts caractérisées et situées dans des aires protégées
- (Ind.) Maintien des forêts présumées anciennes (1 033 600 ha en 2019-2021)
- (Ind.) Augmentation de la densité d'arbres morts sur pied en forêt
- (Ind.) Augmentation de la densité de très gros bois vivants indigènes en forêt
- (Ind.) Augmentation de l'abondance des oiseaux communs forestiers
- (Ind.) Hausse de 25 % de la surface forestière sous Document de Gestion Durable (2019-2030)
- Cartographie et suivi des forêts en libre évolution
- Réseau d'aires protégées intégrant tous les types d'habitats forestiers

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Etat, Région, CRPF, ONF
- Porteurs de projets « types » : CRPF, ONF, CBN, CEN, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature
- Partenaires techniques : CRA, Fransylva, CRPF, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature et de la forêt
- Partenaires financiers potentiels : Etat, Région, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027
- État
- Région
- Chambres d'agriculture : Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité - Aide permanente.
- Dispositifs départementaux pour la gestion et valorisation des espaces naturels sensibles
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Humus, Nature et Découvertes, Terra Symbiosis, Lemarchand)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.4) / Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.6)
- **Néo Terra** : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...]
- **PRFB** : Intégralité du document, en particulier les axes 2 et 3
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Valoriser les services rendus par la forêt et sa gestion durable, renforcer les connaissances et former les acteurs de la filière forêt-bois en matière de biodiversité et de paysage
- **SRADDET** : Objectif 39. Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier /Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...]
- **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie





Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine).

PROBLÉMATIQUES

Du fait du remembrement et des nouvelles pratiques agricoles, et parfois de dépérissements (cas pour les ormes, les châtaigniers et maintenant les frênes et dans une moindre mesure les Chênes pédonculés), les haies et autres éléments arborés, autrefois courants dans les paysages agraires, ont fortement régressé au niveau régional (perte de 8 600 ha entre 2006 et 2014, *Agreste/Teruti-Lucas*). Néanmoins, ces éléments jouent un rôle multifonctionnel essentiel pour la biodiversité mais aussi pour l'activité agricole car ils assurent de multiples co-bénéfices (habitat pour des espèces auxiliaires de cultures, stockage de carbone, effet brise-vent, fourniture en bois-énergie et/ou en petits fruits, protection contre l'érosion des sols, écrêtage des crues, filtration de l'eau, clôtures naturelles, rôle paysager, ...). Dans le contexte du changement climatique, l'enjeu est de préserver et de restaurer une trame arborée dans les espaces agricoles et urbains, contribuant à interconnecter les massifs forestiers à travers des corridors boisés composés de haies, arbres isolés, arbres têtards, ripisylves, alignements d'arbres, vergers et milieux agroforestiers ou encore lisières forestières.

DESCRIPTION

1. Renforcer la protection des haies et autres éléments arborés existants

Faire évoluer les documents de planification pour renforcer la protection des arbres et des haies :

- Recourir aux inventaires participatifs dans le cadre des PLU(i) afin d'identifier la trame arborée et d'inciter les citoyens à se mobiliser sur cet enjeu.
- Intégrer les haies aux diagnostics et aux règlements des PLU(i), y compris en zones densément urbanisées.
- Identifier les arbres champêtres remarquables (dans les haies ou isolés) dont notamment les arbres têtards et les arbres d'émondage.
- Mieux faire connaître et utiliser les outils réglementaires qui permettent de protéger ou de favoriser la préservation des haies et éléments arborés (EBC, art L113-29 et 30 du CU, art R151-43 et art L151-23, emplacements réservés (art L151-41 du CU), OAP) et leur gestion (dates et méthodes d'intervention, par exemple la norme BCAE 7 avec des périodes d'interdiction d'entretien).

2. Restaurer, gérer et valoriser la trame arborée

- Restaurer la trame arborée, notamment par la plantation de haies.
- Garantir l'application de la séquence ERC sur la trame arborée.
- Faire émerger une filière de valorisation durable des produits de la trame arborée afin de valoriser les travaux d'entretien et de gestion durable (Bois Énergie, broyat, fruits,...).
- Favoriser la mise en place d'outils de gestion des haies en renforçant la visibilité du label "haies" porté par l'AFAC-Agroforesterie et d'autres outils visant à favoriser la gestion et l'entretien des haies (PGDH, méthode haies du label bas carbone).

- Faire partager les bonnes pratiques d'entretien et d'exploitation des haies, en diffusant notamment des guides de bonnes pratiques afin d'encourager :
 - la régénération des haies et des ripisylves (renouvellement, meilleur équilibre des classes d'âge) et leur développement spontané (bandes enherbées progressivement colonisées et évoluant naturellement vers des haies) favorable dans un contexte de changement climatique, afin d'améliorer la résilience des milieux aquatiques (vis-à-vis des crues, de l'ombrage et de la diminution des températures, des habitats, de la limitation des apports sédimentaires latéraux, ...).
 - les infrastructures agroécologiques arborées sur les Zones Non Traitées Riverains (ZNT, chartes départementales).
 - les haies multistries accompagnées de bandes enherbées et/ou fleuries et d'actions de renaturation de prairies pour des fonctions écologiques optimales.
 - les haies ou les trames arborées constituées de végétaux d'origine locale.

3. Accompagner les actions en faveur de la trame arborée

- Mettre en place un observatoire cartographique des haies bocagères en Nouvelle-Aquitaine afin de suivre les linéaires existants, consolider les données disponibles via le dispositif national de suivi des bocages (IGN, MTE, OFB) et suivre les plantations et les arrachages de haies.
- Définir des indicateurs simples et mesurables de suivi (indice de maillage, type, état, ...).
- Proposer un outil de mutualisation des informations disponibles (exemple de l'outil CHLOE développé par l'INRAe) sur la haie et l'arbre hors forêt : cartographie des linéaires, aides disponibles pour la plantation, indicateurs,...
- Poursuivre les aides à la plantation de haies champêtres.
- Conditionner les financements au maintien et à la restauration de la trame arborée (cf. fiche C26) : financer la mise en défens en faveur de la régénération spontanée, la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion sur les exploitations agricoles et par les collectivités.

4. Sensibiliser et former les élus, les professionnels et le grand public aux enjeux et à la gestion de la trame arborée

- Communiquer sur les multiples fonctions des haies dans le contexte du changement climatique.
- Valoriser les paysages bocagers et arborés dans le cadre des politiques d'attractivité économique et touristique des territoires ainsi que la place du patrimoine arboré dans l'identité culturelle des territoires.
- Coordonner et renforcer les actions de sensibilisation et de formation autour de la trame arborée (événements comme la semaine de l'arbre, sorties nature, animations scolaires, ...).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le Département de la Charente-Maritime a développé un géoportail sur lequel les données cartographiques de plantation de haies issues du dispositif départemental EVA sont intégrées. Ce dispositif prend en compte aussi bien les plantations publiques (gérées par le Département) que les plantations agricoles (gérées par la chambre d'agriculture 17).
- La Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres (DDT 79) a créé l'outil "Agro-portail" pour informer les exploitants agricoles sur l'ensemble des zonages, réglementaires ou non, s'appliquant à leur périmètre d'exploitation. Ce portail numérique constitue un support de connaissance et d'échanges avec les services de la DDT, pour aider les exploitants à appliquer la réglementation avant tout projet d'arrachage, de déplacement, de remplacement ou de plantation d'éléments arborés.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la densité moyenne de haies
- (Ind.) Augmentation du linéaire total de haies
- Mise en place d'un suivi régional des plantations et des arrachages de haies
- Alimentation par les EPCI et les collectivités de la cartographie des haies



ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Départements
- Porteurs de projets « types » : OFB, AFAC-Agroforesteries, Prom'Haies, FRC, FRAB, Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles, viticoles, publics territoriaux (hors collectivités), de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier et des sports de nature
- Partenaires techniques : CRA, FRC, OFB, IGN, ARB, Départements, Collectivités locales, Acteurs de protection de la nature
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements, OFB

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : MAEC mesures Biodiversité – Ligneux
- Dispositifs nationaux : programme Plantons des haies, dispositif Agrifaune
- Région : AAP Infrastructures agro-écologiques en Nouvelle-Aquitaine
- Dispositifs d'accompagnement des Départements, par exemple Programme EVA 17 en Charente-Maritime
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Léa Nature, Nature et Découvertes, Lemarchand, Terra Symbiosis,...)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1,4, 2,1, 2,2)
- **Néo Terra** : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...]
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Veiller au maintien des infrastructures agro-écologiques, Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux
- **SDAGE AG** : Orientation D. Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et l'érosion des sols (action 49)
- **SDAGE LB** : Orientation 1 A. Préservation et restauration du bassin versant (dispositions 1A-1, 1A-2)
- **SRADDET** : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Objectif 42. Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité
- **SRE** : Orientation 2. Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels (AO 2)
- **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health

Adaptation au
changement
climatiqueAttractivité
& économie

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, humaine, environnementale)

PROBLÉMATIQUES

Le littoral néo-aquitain s'étend sur plus de 720 km de linéaire côtier (14 % des côtes métropolitaines). Les eaux maritimes représentent 90 000 km² (limites de la zone économique exclusive), soit presque un quart des eaux métropolitaines. Ces espaces concentrent des enjeux très forts en termes de structures paysagères (Gouf de Capbreton, îles et pertuis charentais, ...), d'habitats (herbiers de zostères, récifs d'hermelles, ...) et d'espèces (cétacés, tortues, raies, requins, ...). La Région a une responsabilité européenne, voire mondiale, pour la conservation de sept espèces de poissons migrateurs (Esturgeon européen, Anguille européenne, ...), d'espèces d'oiseaux (Sterne caugek, Avocette élégante, ...), et d'espèces végétales (Linaire à feuilles de thym, Angélique des estuaires, Isoète de Bory, ...). Dans la continuité des trames vertes et bleues dans le domaine terrestre, l'enjeu est de rendre les habitats estuariens, côtiers et marins fonctionnels pour que les espèces puissent accomplir leur cycle de vie, et aussi pour accroître les services rendus aux usagers du littoral et de la mer (pérennité des ressources halieutiques, attractivité et adaptation du littoral au changement climatique). Une eau douce de qualité est également nécessaire car propice au bon état écologique des zones estuariennes, littorales et marines et donc aux nurseries de poissons, et à la migration des espèces amphihalines, à l'élevage des huîtres et des moules et aux activités balnéaires.

DESCRIPTION

1. Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux et marins afin de garantir des populations d'espèces viables et en bon état, et des écosystèmes fonctionnels

- Développer et consolider le réseau d'aires marines protégées sur la façade régionale en lien avec le DSF (adopté le 5 mai 2022) et la future déclinaison de la SNAP en région (cf. fiche A7).
- Développer la résilience des territoires face aux risques littoraux (érosion, submersion marine) en prenant appui sur la gestion souple du trait de côte (exemple sur le littoral sableux pour maintenir les équilibres sédimentaires entre dunes et plages, ou dans les espaces estuariens pour retrouver des habitats naturels en équilibre dynamique avec les marées et les crues).
- Renforcer les actions en faveur des espèces : solliciter des outils diversifiés (LIFE, PNA, ...) pour assurer la préservation des espèces marines à enjeux ; poursuivre les actions de prise en charge des animaux échoués ; accompagner les changements de pratiques des acteurs socioprofessionnels ; lutter contre les espèces introduites et domestiques représentant une menace pour les espèces nicheuses notamment, ...
- Renforcer les dispositifs de connaissance et optimiser l'application de la séquence ERC : mettre en place un observatoire des prés salés, cartographier les habitats fonctionnels des espèces, identifier et restaurer les sites à fort potentiel de gain écologique, construire des bases de données sur les émissions sonores et les collisions en mer, et autres impacts des activités humaines sur l'environnement marin peu étudiés, ...
- Restaurer la fonctionnalité, s'agissant en particulier des marais littoraux et rétro-littoraux, en rétablissant des échanges hydrauliques adaptés avec l'extérieur (particulièrement important dans un contexte de changement climatique).

2. Favoriser une nécessaire solidarité amont-aval pour bénéficier d'une eau douce de qualité

- Renforcer les liens entre les comités de bassin et le conseil maritime de façade à travers la commission mixte "lien Terre-Mer".
- Identifier plus précisément les obstacles aux continuités écologiques dans les milieux estuariens et lagunaires afin de les rendre transparents et de garantir la fonctionnalité des usages existants.
- Définir les seuils d'apports en eaux douces nécessaires pour atteindre le bon état des eaux côtières et intégrer ces critères de qualité dans les documents de gestion des bassins versants (SAGE, PTGE,...).

3. Mobiliser les territoires littoraux

- Encourager et valoriser les initiatives des filières socio-professionnelles et associatives de la mer pour la biodiversité : développer les démarches de charte "nautisme responsable", valoriser les sous-produits coquilliers, accompagner la démarche de certification "Ports propres actifs en biodiversité",...
- Développer le réseau d'aires marines éducatives, en déployant l'action auprès des collèges et des lycées notamment.
- Former et sensibiliser les collectivités territoriales aux enjeux de préservation de la biodiversité marine et littorale, et aux solutions fondées sur la nature appliquées à l'espace littoral (cf. fiches B18 et D36).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Dans le cadre du projet Adapto, le **Conservatoire du littoral** expérimente dans l'estuaire de la Gironde une gestion souple du trait de côte pour accroître la résilience des espaces littoraux face aux aléas météorologiques extrêmes. La tempête Martin de 1999 a créé des brèches dans certaines digues qui protégeaient ces terres de la submersion. En accord avec les acteurs locaux, la gestion de ces espaces a été modifiée pour "accepter" la submersion et non plus lutter contre, permettant depuis un apport des sédiments par l'eau progressivement colonisés par des roselières, contribuant à réhausser le niveau des terres par rapport à la mer et absorbant l'énergie de la houle.
- Le **Parc Naturel Marin Mer des Pertuis et estuaire de la Gironde** met en œuvre des actions conjointes avec les pêcheurs professionnels dans le cadre du projet ARGEPI (Analyser les incidences de la pêche sur les espèces et leurs habitats). La collaboration entre tous les acteurs impliqués vise à élaborer une gestion pérenne des stocks halieutiques et des habitats d'intérêt communautaire, tout en limitant les impacts sur la filière de pêche professionnelle.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface protégée en milieu marin
- (Ind.) Atteinte des objectifs environnementaux du DSF (annexe 6 b, 14 octobre 2019)
- (Ind.) Augmentation des moyens financiers consacrés à la mise en œuvre du DSF
- (Ind.) Augmentation de l'abondance des oiseaux et mammifères marins
- Intégration des enjeux de biodiversité littorale et marine dans les documents de planification (SAGE, PLU)
- Meilleur accompagnement et suivi des démarches de certification/labellisation dans le domaine littoral et marin

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : DIRM Sud-Atlantique
- Porteurs de projets « types » : OFB, CAPENA, Observatoire PELAGIS, Parcs Naturels, Acteurs de la protection de la nature
- Partenaires techniques : GIP Littoral, Acteurs de la protection de la nature, de la recherche et de la connaissance, des sports de nature, de la mer et du littoral et socio-professionnels
- Partenaires financiers potentiels : Europe, État, Région, Départements, EPCI

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEAMPA (Fond européen aux affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)
- Dispositif national : Fond d'intervention maritime FIM
- OFB : AAP Aires éducatives
- Région : Limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin et les espèces marines - Aide permanente
- Cerema : Améliorer la qualité et l'attractivité du sentier du littoral - Aide ponctuelle
- Gestionnaires Aires Marines Protégées

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.2, 1.4, 2.2, 2.4)
- **Document Stratégique de Façade**
- **Néo Terra** : Fiche 69. Limiter les incidences sur les milieux marins et littoraux [...]
- **SDAGE AG** : Orientation B. Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux [...] / Orientation D. Gérer, entretenir, restaurer [...] le littoral
- **SDAGE LB** : Chapitre 10. Préserver le littoral
- **SNAP** : Objectif 1. Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux (mesure 2)
- **SRADDET** : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Objectif 63. Reconquérir et renaturer les espaces littoraux et rétro-littoraux [...]
- **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Préserver et restaurer les autres écosystèmes pour des trames verte et brune fonctionnelles (milieux ouverts et semi-ouverts, notamment montagnards)

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilients au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine)

PROBLÉMATIQUES

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont dominés par des espaces à vocation agricole : terres arables (2,3 M ha) avec de grands bassins de production en ex-Poitou-Charentes, en Dordogne, dans le Lot-et-Garonne et les Landes, et prairies (1,8 M ha) en ex-Limousin et dans les Pyrénées-Atlantiques. On y trouve une biodiversité ordinaire mais également des espèces à forts enjeux régionaux (Outarde canepetière, Jacinthe de Rome,...), dont l'état de conservation dépend de la diversité à l'échelle paysagère et à l'échelle parcellaire.

Les landes et pelouses représentent des surfaces très réduites et morcelées dans la région. Elles ont diminué entre 2009 et 2020 (perte de 4 500 ha). L'enjeu est de préserver et de restaurer ces habitats patrimoniaux (dont certains sont d'intérêt communautaire), caractérisés par une grande variété de faciès humides à secs, en accompagnant notamment les filières agropastorales locales.

DESCRIPTION

1. Augmenter la superficie régionale des milieux ouverts et semi-ouverts de faible surface ou en régression, afin de restaurer des habitats suffisamment grands, interconnectés et fonctionnels pour répondre aux exigences écologiques des espèces qui y vivent, qu'elles soient emblématiques, rares ou communes

- Préserver et mettre en place une gestion adaptée à la conservation de ces milieux en cohérence avec la SAP (cf. fiche A7).
- Mettre en place de nouveaux plans d'actions territorialisés pour renforcer la connaissance, la protection et la reconquête des habitats, en prenant appui sur les outils d'acquisition foncière et de contractualisation (cf. fiche A6).
- Identifier des secteurs à fort potentiel de renaturation et soutenir les interventions de génie écologique, y compris dans le cadre de mesures compensatoires.
- Accroître et coordonner au niveau régional les aides financières au maintien et au retour des pratiques d'élevage extensif ou de fauche sans amendement et aux filières de valorisation des foins.
- Accompagner et construire des partenariats locaux entre éleveurs, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités territoriales notamment, pour structurer ou consolider les activités socio-économiques contribuant au maintien de milieux ouverts et semi-ouverts.
- Développer des indicateurs pour suivre l'évolution des prairies naturelles et les dynamiques de fermeture/réouverture de milieux.

2. Améliorer l'état fonctionnel des milieux ouverts et semi-ouverts et notamment la qualité biologique des sols, en associant les filières agropastorales du territoire

- Développer des outils de diagnostic et d'aide à la décision pour les exploitants agricoles, afin de les accompagner dans la mise en place de pratiques moins dommageables et favorables à la biodiversité.
- Définir des itinéraires techniques agricoles permettant une diversité parcellaire et intraparcellaire, en association avec des acteurs agricoles pour bénéficier de leur expertise technique et expérimenter de nouveaux assolements.
- Développer la connaissance sur ces milieux pour préciser les interactions entre diversité génétique, sols, eau et climat, afin d'anticiper et d'adapter les pratiques d'exploitation aux effets du changement climatique (par exemple en identifiant des variétés sauvages ayant un intérêt fourrager et capables de supporter un stress hydrique important).
- Développer la recherche et l'expérimentation de pratiques agronomiques et agricoles favorables à la qualité des sols en impliquant les agriculteurs dans ce processus d'innovation, tout particulièrement dans les espaces de cultures à hauts rendements (couverts végétaux, inter-rangs cultivés,...) : la restauration de la biodiversité microbiologique des sols, dont dépend leur fertilité, doit être une priorité.
- Sensibiliser, accompagner et former les exploitants agricoles aux concepts et pratiques liés à l'agroécologie et à la trame brune, notamment en favorisant les infrastructures agroécologiques comme les haies, bandes enherbées, mares, arbres et bosquets (cf. fiches A10 et C26).
- Intégrer aux politiques agricoles régionales et infrarégionales des orientations sur la trame verte et la trame brune, et contribuer à l'intégration de ces enjeux dans les politiques suprarégionales.
- Développer des indicateurs sur la biodiversité des sols et l'état fonctionnel des milieux ouverts et semi-ouverts.
- Communiquer sur les enjeux de conservation des sols auprès du grand public et des élus.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le CEN Nouvelle-Aquitaine accompagne les propriétaires publics et privés souhaitant agir en faveur de la biodiversité, en apportant son expertise technique dans les diagnostics et la mise en place de mesures de gestion. Pour assurer la gestion des espaces ouverts sous sa maîtrise (landes, prairies, tourbières, ...), le CEN s'appuie sur un réseau composé de plus de 310 agriculteurs locaux, notamment pour le pâturage. L'objectif consiste à éviter la fermeture de ces milieux et la perte de la biodiversité inhérente à ces écosystèmes.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface des pelouses calcicoles protégées ou en gestion
- (Ind.) Augmentation de la surface des milieux de landes et pelouses associées ou en gestion
- (Ind.) Suivi des surfaces des espaces agricoles
- (Ind.) Augmentation de l'abondance des oiseaux communs agricoles
- (Ind.) Augmentation de la surface des prairies semi-naturelles en gestion extensive (fauche sans amendement et/ou élevage extensif)
- (Ind. à construire) Suivi des surfaces visées par une action de réouverture des milieux (défrichement, pâturage,...)
- Amélioration de la qualité biologique des sols et mise en place d'indicateurs régionaux
- Meilleure prise en compte de la trame brune dans les politiques publiques
- Création d'outils d'autodiagnostic et d'aide à la décision pour les exploitants

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : CRA (co-pilote), Région (SRADDET)
- Porteurs de projets « types » : FRC, CEN, CBN, CRA, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de la recherche et agricoles
- Partenaires techniques : OFB, FRC, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : MAEC
- Région Nouvelle-Aquitaine : AAP Infrastructures agro-écologiques
- Agences de l'eau (AG et LB) : 11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024
- Dispositifs régionaux et départementaux permettant de créer des aires protégées
- Aides privées : Fondations (Léa Nature, Terra Symbiosis)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- 74
- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.3, 1.4, 2.1, 2.2)
 - **Néo Terra** : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...]
 - **PSN PAC** : OS-D, OS-E, OS-F
 - **PSR NA PAC** : Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux, Préserver et développer les habitats de plaine, Préserver la richesse et la diversité des sols
 - **SRADDET** : Objectif 39. Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier / Fiche 42. Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité
 - **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

PROBLÉMATIQUES

La Nouvelle-Aquitaine porte une forte responsabilité en matière de préservation d'espèces patrimoniales, et sa situation géographique la place sur un couloir migratoire d'importance majeure pour l'avifaune et les poissons migrateurs amphihalins. Elle n'échappe pas au phénomène de plus en plus rapide de disparition d'espèces, en raison des pressions anthropiques de plus en plus fortes, du changement climatique et des évolutions de pratiques. Différentes politiques publiques doivent permettre de limiter cette perte de biodiversité. Il s'agit en particulier des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, dont un certain nombre sont déclinés en Nouvelle-Aquitaine. Des plans d'actions régionaux sont également mis en œuvre sur certaines espèces ou groupes d'espèces, ainsi que des programmes locaux de préservation.

Ces plans et programmes reposent sur la mobilisation la plus large possible des acteurs ayant les leviers pour agir. Il est important de coordonner leurs actions autour de la problématique liée à la conservation des espèces les plus menacées et de leurs habitats, au travers du pilotage et de l'animation de réseaux.

DESCRIPTION

1. Mettre en œuvre des programmes d'actions pour rétablir ou conserver les populations d'espèces sauvages menacées dans un bon état de conservation

1.1. Décliner des PNA en faveur des espèces menacées (ou milieux) pour lesquelles la Région a une forte responsabilité

- Proposer au ministère, le cas échéant et après expertise scientifique, l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux PNA, en prenant appui sur les bioévaluations et Listes Rouges notamment (cf. fiche A2).
- Soutenir, en particulier financièrement, les déclinaisons de ces plans, suivre les actions et les évaluer.
- Préserver la diversité génétique de la faune et de la flore sauvages : conservatoires ex-situ, contrôle des élevages, ...

1.2. Élaborer et/ou mettre en œuvre des plans régionaux d'actions et d'autres programmes de conservation des espèces à enjeux et de leurs habitats

1.2.1. Espèces animales à enjeux

- Mettre en place des plans complémentaires aux PNA pour les espèces à enjeux régionaux : PRA et plans localisés.
- Élaborer des listes d'espèces et d'habitats menacés pour lesquels un PRA ou un programme de conservation local serait l'outil approprié pour améliorer ou maintenir le bon état de conservation.
- Élaborer ces plans et programmes régionaux, mettre en œuvre les actions en les soutenant financièrement, les suivre et les évaluer.
- Réduire les captures accidentelles notamment de cétacés dans le Golfe de Gascogne (Plan d'actions).

1.2.2. Espèces végétales à enjeux

- Pérenniser et renforcer le réseau de suivi des stations végétales d'espèces menacées (CBN).
- œuvrer à la limitation de l'impact des pratiques de prélèvement et cueillettes d'espèces végétales sauvages.
- Conservation ex situ de la flore rare et menacée :

- Poursuivre le développement d'une banque séminale dans les CBN sur les espèces végétales rares et menacées afin de permettre des opérations de renforcement voire de réintroduction ;
- Développer la connaissance sur la biologie et l'autoécologie des espèces rares et menacées ;
- Favoriser les expérimentations et la capitalisation des expériences sur les translocations d'espèces végétales.
- œuvrer à la connaissance ethnobotanique et à la sauvegarde des savoirs populaires sur le végétal (usages, pratiques, représentations et perceptions sur le végétal, la flore, la fonge et les végétations).

1.3. Instaurer une « trame ailée »

- Intégrer une réflexion sur les axes migratoires en amont de projets d'aménagements éoliens, tant terrestres que maritimes, afin de limiter les collisions et la désorientation de l'avifaune et des chiroptères.

2. Fédérer les acteurs locaux autour des plans et programmes d'actions en faveur des espèces menacées

- **Coordonner les actions** grâce à la mise en place de réseaux d'acteurs pour décliner les actions au plus près du terrain et mobiliser les décideurs et les financeurs ; coordonner les réseaux dans le cadre de comités de pilotage, comités techniques,... ; centraliser les données sur les espèces (SINP,...) ; former les acteurs concernés.
- **Intégrer les centres de soins** pour la faune sauvage aux réseaux d'acteurs pour les espèces menacées à faible effectif pour lesquelles le sauvetage de spécimens est important pour la préservation de l'espèce.
- **Communiquer, sensibiliser** la société, les acteurs socio-professionnels, les utilisateurs de la nature, en particulier, les comités régionaux de sports de nature, aux enjeux de préservation des espèces ; diffuser les données et partager les informations sur les espèces, les plans et programmes, ... (via des sites internet, des séminaires régionaux, des événements divers, des publications,...).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La DREAL Nouvelle-Aquitaine coordonne plusieurs PNA parmi lesquels celui en faveur de l'Outarde canepetière (LPO désigné pour la rédaction et l'animation du PNA) dont la dernière population migratrice est localisée dans les plaines céréalières du centre-ouest de la France, avec une grande partie en Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est d'empêcher son extinction et d'entamer un processus de recolonisation à partir de ces noyaux consolidés.
- Le PNA végétations des bords d'étangs arrière-littoraux de Landes et de Gironde 2021-2030 vise notamment à préserver les populations de l'Isoète de Bory, espèce végétale endémique mondiale de ces étangs et en danger critique d'extinction, ainsi que les espèces et végétations associées. L'animateur désigné est le CBN Sud-Atlantique et il s'appuie sur un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs locaux.
- Dans le cadre d'un protocole d'accord entre la LPO et le ministère des Armées, la LPO forme les pilotes d'aéronefs militaires stationnés en nouvelle Aquitaine au respect des ZSM (zones de sensibilité majeures) dans le cadre de la préservation du Gypaète barbu (espèce PNA).

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Nombre de programmes de conservation ex situ
- (Ind.) Déclinaison des PNA coordonnés au niveau national par la DREAL NA
- (Ind.) Recensement et actualisation du nombre de plans régionaux et locaux de conservation
- Élaboration d'une stratégie de déclinaison et d'articulation des PNA, plans régionaux et locaux
- Mise en place d'outils de diffusion des données et des informations sur les espèces et les plans d'actions
- Mise en œuvre, bilans annuels et évaluation des PNA et autres plans d'actions validés
- Mise en place d'une trame ailée
- Mise en réseau et valorisation des travaux des centres de soins pour la faune sauvage

Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : DREAL, OFB, Région, CBN
- Porteurs de projets « types » : OFB, FRC, ARP, Acteurs de la protection de la nature, Ministère des Armées
- Partenaires techniques : DIR, DRAAF, ONF, CRPF, Biosena, ARB, Départements, Collectivités locales, Parcs Naturels, LPO, FNE, Acteurs de la protection de la nature, agricoles et forestiers, de l'enseignement et EEDD, des sports de nature, socio économiques, de la recherche, de l'aménagement et pépinières et élevages
- Partenaires financiers potentiels : État, Région, OFB, ministère des Armées (Direction des Territoires de l'Immobilier et de l'Environnement – DTIE), Agences de l'Eau, organismes de recherche, privé

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027 / FEADER dont Natura 2000 / FEAMPA
- Subventions de l'Etat (DREAL, DRAAF, OFB, ministère des Armées (Direction des Territoires de l'Immobilier et de l'Environnement – DTIE)…)
- Région : Règlement d'Intervention Biodiversité
- Agences de l'Eau : Accompagner les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées (AELB), Préserver et restaurer les espèces aquatiques et leurs habitats (AEAG) (11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024)
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Nature et Découvertes, Léa Nature, ...)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.5)
- **DSF** : Thème 14. Prévention des milieux marins et lien Terre-Mer (actions D01-PC-OE02-AN1, D01-PC-OE03-AN1)
- **PSN PAC** : OS-F
- **PSR NA PAC** : Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux, Créer des conditions favorables à l'activité des pollinisateurs
- **SDAGE AG** : Orientation D. Préserver les habitats fréquentés par les espèces remarquables [...]
- **SDAGE LB** : Chapitre 9. Préserver la biodiversité aquatique
- **SRE** : Orientation 3. Préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés (AO 2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Mettre en œuvre la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

Enjeux



ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

OBJECTIF

Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

PROBLÉMATIQUES

Les EEE constituent l'une des principales menaces sur la biodiversité. Elles sont aussi à l'origine d'impacts sanitaires et socio-économiques. Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine est favorable au développement de nombreuses EEE en raison de sa position géographique, de la diversité des habitats naturels et anthropiques, de son climat et de sa géologie, et de l'importance des pressions humaines et des voies de circulation internationales terrestres, maritimes et aériennes. Il est ainsi confronté à divers enjeux pour prévenir et gérer l'introduction et la propagation des EEE, notamment :

- Enjeu de connaissance (des EEE, de leurs voies d'introduction, des méthodes de gestion,...),
- Enjeu de prévention, gestion et restauration (protocoles, méthodes d'intervention, financements,...),
- Enjeu de mobilisation, structuration et professionnalisation des acteurs (sensibilisation, formation, gouvernance adaptée,...).

La stratégie régionale relative aux EEE doit prendre en considération ces enjeux en lien avec les stratégies concernant la biodiversité, à l'échelle nationale (SNB, SNEEE) et régionale (SRB, décisions votées par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2017, feuille de route Néo Terra, politiques en faveur de la biodiversité, de la santé humaine et animale, d'une économie durable portées par les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine, ...). Elle doit aussi tenir compte des obligations réglementaires en matière de préservation de l'environnement (notamment le règlement européen 1143/2014), de santé publique, animale et végétale, dans une approche globale cohérente avec le concept « One Health ».

DESCRIPTION

L'objectif de la stratégie régionale EEE est de renforcer et de structurer l'action collective relative aux invasions biologiques (toutes espèces confondues et tous milieux) en matière d'amélioration et de partage des connaissances, de prévention de leur introduction et de leur propagation, de sensibilisation, de formation, de veille et de gestion des populations. Pour cela, elle comporte 4 axes et 10 objectifs déclinés en 24 actions :

1. Axe 1 : Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, amélioration et mutualisation des connaissances

- Hiérarchiser des espèces et des espaces pour les interventions
- Mettre en place des actions sur les voies d'introduction et de propagation
- Faire une veille du territoire et appliquer les différentes réglementations en vigueur
- Améliorer et mutualiser les connaissances sur les espèces et les méthodes de gestion
- Structurer des informations
- Soutenir la recherche
- Elaborer des indicateurs de suivi des EEE et de l'efficacité de la gestion
- Évaluer les impacts des EEE sur la biodiversité, les usages et la santé

2. Axe 2 : Interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes

- Mener des opérations de gestion sur le terrain en identifiant des moyens d'actions et en priorisant la réaction rapide sur les espèces émergentes
- Restaurer les écosystèmes dégradés

3. Axe 3 : Communication, sensibilisation et formation

- Créer un portail régional de ressources EEE
- Organiser des formations et des journées techniques
- Soutenir et développer les démarches participatives

4. Axe 4 : Gouvernance et suivi de la stratégie, animation d'un réseau régional d'acteurs (REEENA)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- De nombreux projets (essentiellement sur les milieux continentaux et la flore) sont portés par de multiples acteurs en région. Quelques exemples peuvent être cités :
 - ORENVA en ex-Poitou-Charentes, Observatoire des plantes exotiques envahissantes en ex-Limousin,
 - Portail EEE de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine et de FAUNA,
 - Observatoire des Ambroisies et arrêtés préfectoraux relatifs aux plans de contrôle des ambroisies (FREDON),
 - Life CROAA, Life Erismature rousse, arrêtés préfectoraux de lutte.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) 100 % des actions de la SREEE déclinées
- (Ind.) Tenue d'un événement régional de sensibilisation tous les deux ans
- (Ind.) Nombre de membres du REEENA
- (Ind.) Une réunion du comité de pilotage par an
- (Ind.) Une réunion du REEENA par an
- Validation de la SREEE (2022)
- REEENA fonctionnel (2023)
- Mise en ligne d'un portail régional de ressources EEE (2023)
- Production de listes hiérarchisées EEE (2023)
- Mise en œuvre de feuilles de route annuelles
- Bilan de la stratégie à mi-parcours et évaluation finale de la stratégie

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : DREAL, OFB, Région (animation ARB).
- Porteurs de projets « types » : Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, socio-économiques, de la recherche, de l'enseignement et EEDD.
- Partenaires techniques : ARB, CRA, CBN, FREDON, Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance, socio-économiques, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la recherche, de l'enseignement et EEDD et pépinières et élevages.
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements, Collectivités locales, Etat et ses établissements publics (dont Agences de l'Eau, OFB, ...), Europe, entreprises privées

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : Programmes Life et programmes européens opérationnels 2021-2027 (FEDER)
- Dispositifs financiers publics (AAP, subventions, ...) ou privés (mécénat)
- PNA pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE et Stratégies Nationales de Gestion des EEE largement répandues
- Réglementations en lien avec les EEE
- Plans de gestion des milieux naturels (PNR, RN, CEN, PN, collectivités, ...)
- Bonnes pratiques socio-professionnelles

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.6)
- **Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes déclinée de la Stratégie Nationale**
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action D01-OM-OE04-AN1)
- **PRFB** : Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (action 31)
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (action 1.3.1)
- **PSN PAC** : OS-F
- **PSR NA PAC** : Protéger les zones humides de marais
- **SDAGE AG** : Orientation D21. Gérer et réguler les espèces exotiques envahissantes
- **SDAGE LB** : Chapitre 9D. Contrôler les espèces exotiques envahissantes
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- **SRE** : Orientation 3. Préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés (AO 2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie





81

Vieux frênes têteards du Marais mouillé poitevin

© Thierry Degen - DREAL NA



L'ORIENTATION B

TERRITOIRES

Un des enjeux majeurs pour la préservation de la biodiversité régionale est **l'aménagement du territoire équilibré et respectueux**. En effet, le diagnostic de la SRB a montré que l'artificialisation des sols et les changements d'usage des terres et de la mer sont la première pression sur la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Le territoire néo-aquitain, très attractif notamment sur le littoral et proche des agglomérations, connaît un développement important des constructions de bâtiments et logements, des infrastructures de transport, des équipements d'énergies renouvelables... qu'il faudra raisonner afin de préserver la biodiversité.

La SRB doit concourir à atteindre 2 objectifs phares du SRADDET : la **réduction de 50 % de la consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers d'ici 2030, et l'absence d'artificialisation nette en 2050**.

La SRB affirme la mise en œuvre :

- d'une **planification territoriale** préservant la biodiversité,
- de projets d'aménagement **évitant prioritairement tout impact** sur la biodiversité et s'appuyant sur les services écosystémiques pour répondre aux besoins et défis de nos sociétés.

Il s'agit de déployer sur les territoires des projets ayant recours aux **Solutions fondées sur la Nature** (voir définition ci-dessous). Ce déploiement de compétences, d'outils et méthodes pour aménager durablement les territoires ne peut se faire qu'à travers un **accompagnement à l'action** auprès des acteurs locaux (enjeu de la SRB). Il s'agit donc de **mettre en réseau** les acteurs, de partager des bonnes pratiques, de mutualiser des moyens, de financer de **l'ingénierie**... afin d'élaborer des projets favorables à la biodiversité, et des **stratégies territoriales pour la biodiversité**.

Définition des Solutions fondées sur la Nature (SfN)

Les **Solutions fondées sur la Nature** sont définies par l'IUCN comme « **des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés** pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité » (WCC-2016-Res-069-FR, 2016).



**Des territoires
engagés
mobilisant les
Solutions fondées sur
la Nature pour leur
aménagement**

L'ORIENTATION B
se décline en

5 objectifs

rassemblant

10 actions

- **REFORCER** les réseaux d'acteurs pour une intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion des territoires (B15 et B16)
- **CONSTRUIRE** 50 projets de territoires intercommunaux pour la reconquête de la biodiversité (B17)
- **DÉPLOYSER** les Solutions fondées sur la Nature dans l'aménagement des territoires (B18 et B19)
- **MAINTENIR** les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain (B20 à B22)
- **AMÉNAGER** avec et pour la biodiversité en zone urbaine (B23 et B24)

Créer et animer des espaces de partage de retours d'expériences entre les différents acteurs sur les territoires (communauté ERC, réseau des centres de ressources, gestionnaires d'aires protégées)

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Renforcer les réseaux d'acteurs pour une intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion des territoires

PROBLÉMATIQUES

Afin de monter en compétence, partager et transposer sur les territoires les bonnes pratiques et initiatives innovantes, il est nécessaire de mettre en réseau les structures techniques spécialistes d'un champ d'intervention (urbanisme, aménagement, littoral, zones humides...). De même, à l'échelle d'un territoire, afin de mutualiser les moyens, co-construire les projets ou simplement éviter les écueils ou conflits sur certains projets, les différentes parties prenantes d'un territoire ont besoin de renforcer leurs relations. Parfois même, il est nécessaire de les instaurer. Les réunions de concertation territoriales de la SRB ont fait remonter un réel besoin de lien, en particulier sur certains socio-écosystèmes (montagne, interface terre/mer).

L'objectif est ici de permettre le développement de réseaux techniques porteurs de solutions pour les territoires, ainsi qu'une (re)connaissance mutuelle des rôles de chaque acteur/usager d'un territoire (ou socio-écosystème) dans la préservation de la biodiversité tout en valorisant les savoir-faire locaux.

DESCRIPTION

1. Créer des réseaux d'acteurs sur des thématiques, spécificités territoriales (socio-écosystèmes)

- En fonction des besoins exprimés par les acteurs techniques et les territoires en matière de connaissances techniques, de méthodes et outils, définir les thématiques de travail (ERC, EEE, Paysage, Aires Protégées...) ou territoires de mise en réseau (socio-écosystèmes par ex.), repérer les compétences à mobiliser et cartographier les acteurs impliqués avec l'aide de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Les PNR / PNM et aires protégées sont des référents techniques qui pourront être mobilisés dans les réseaux.
- Pour chaque réseau, développer une culture commune dans un objectif de mobilisation des acteurs.
- Définir collectivement les différents champs de travail et partage (bonnes pratiques, intervention collective...) de l'instance.
- Construire le réseau de partage dans un objectif de mise en application et transfert des méthodes et outils mutualisés, notamment pour une gestion concertée des espaces avec les acteurs socio-professionnels.

2. Animer ces espaces d'échanges et de coopération

S'appuyer sur des structures régionales comme l'Agence Régionale de la Biodiversité, le CEN, le Forum des marais atlantiques..., pour animer les réseaux mis en place à l'échelle néo-aquitaine, ainsi que sur des structures départementales ou locales pour les réseaux territoriaux (PNR, CAUE, CPIE, ...). Il s'agira de :

- Organiser des événements réguliers du réseau (plusieurs formats possibles) :
 - Conférence (experts), table ronde (confrontations/échanges), rallye "Biodiversité/Sciences participatives".

**ACTION
n° 15**

Créer et animer des espaces de partage de retours d'expériences entre les différents acteurs sur les territoires (communauté ERC, réseau des centres de ressources, gestionnaires d'aires protégées)

- Programme de sorties nature, par exemple "Par la jumelle de...", avec un chasseur, un pêcheur, un sportif, un forestier, un éleveur, un randonneur (tous les acteurs et usagers).
- Temps de coopération inter-territoires (multi-jumelage).
- Définir un thème annuel d'échange (ex : la biodiversité est-elle compatible avec les multiples usages de la montagne ?).

3. Focus sur les socio-écosystèmes Terre-Mer et Montagne, en intégrant le changement climatique

3.1. Renforcer le lien Terre-Mer

- Décliner l'espace d'échanges à l'échelle des différents bassins versants, qui pourra avoir plusieurs champs d'action : eau douce et salée, amont et aval, eau superficielle et souterraine, gestion du trait de côte dans un contexte de changement climatique. Une articulation avec les instances en place sera nécessaire : Conseil maritime de façade Sud-Atlantique, comités de bassins, ...
- Valoriser la prise en compte du lien Terre-Mer via un outil financier (AMI, Appels à projets).

3.2. Renforcer le lien entre les différents acteurs et usagers de la montagne

- Favoriser le dialogue entre Pays Basque, Béarn et les territoires de montagne voisins (régionaux ou transfrontaliers) (cf. fiche E41).
- Travailler sur les socio-écosystèmes pastoraux sur le massif du Limousin (maintien des prairies et de l'élevage).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Communauté régionale ERC (Eviter-Réduire-Compenser) réunit des acteurs de l'aménagement, du foncier et de l'environnement (acteurs publics et privés : experts, associations, collectivités, service de l'Etat,...) dont la feuille de route est en cours d'élaboration. Via le partage d'actualités et de retours d'expériences, elle a notamment pour objectifs principaux la maximisation de l'étape d'évitement, la structuration d'une offre de compensation dans une trame cohérente ou encore l'appui aux politiques publiques en Nouvelle-Aquitaine.

85

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Mise en place de réseaux techniques régionaux et de communautés de partage territorial (interface Terre-Mer, montagne,...)
- Organisation d'événements et de réunions dans ce cadre
- Amélioration des liens entre les parties prenantes, impulsion de nouvelles actions, capitalisation d'expériences réussies, ...

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : ARB
- Porteurs de projets « types » : FMA, GIP Littoral, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs publics territoriaux, de la protection de la nature (notamment gestionnaires des Aires Protégées), de l'eau, des milieux aquatiques et humides, de la connaissance, de la recherche et socio-économiques
- Partenaires techniques : Départements, Collectivités locales, Société civile, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau, des milieux aquatiques et humides, de la connaissance, de l'enseignement et EEDD, de la recherche et socioéconomiques, DREAL
- Partenaires financiers potentiels : Collectivités locales, Chambres consulaires, Départements, Région, Etat, Agences de l'eau

ACTION
n° 15

Créer et animer des espaces de partage de retours d'expériences entre les différents acteurs sur les territoires (communauté ERC, réseau des centres de ressources, gestionnaires d'aires protégées)

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027, FEAMPA (Fond européen aux affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Accompagner techniquement et animer le réseaux d'acteurs (11^{ème} programme pluriannuel 2019-2024)
- Coordination technique sur le financement (Europe, Etat, Région, Département, EPCI, Fondations et mécènes)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesure 8.1)
- **DSF** : Thème 10. Recherche et connaissance (action 12-R-CO-A01)
- **PRFB** : Axe 4. Partager les enjeux de politique forestière dans les territoires (fiche 37)
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F, OS-T
- **PSR NA PAC** : Protéger les zones humides de marais
- **SDAGE AG** : Orientation A. Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs [...]
- **SDAGE LB** : Orientation 10 h. Contribuer à la protection des écosystèmes littoraux
- **SNAP** : Objectif 2. Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées (mesure 6)
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 3)

86

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Mettre en place une ingénierie de réseau sur les territoires en s'appuyant sur les structures techniques régionales et locales

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Renforcer les réseaux d'acteurs pour une intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion des territoires

PROBLÉMATIQUES

Le besoin qu'ont les acteurs des territoires d'être accompagnés pour la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration de leurs projets, de la phase préparatoire à la phase opérationnelle, soulève la nécessité de développer une offre d'ingénierie, notamment à destination des petites collectivités. Au sein des réseaux existants, il s'agit de promouvoir l'action en faveur de la biodiversité par le retour d'expériences et l'exemple afin de créer de la synergie et susciter de nouveaux projets. Ces actions d'accompagnement devront être largement expliquées et diffusées afin de contribuer à essaimer les réalisations pertinentes et efficaces. Par ailleurs, la déclinaison de la SRB à l'échelle locale devra se faire en s'appuyant sur le réseau d'acteurs du territoire, élus et services des collectivités locales.

DESCRIPTION

1. Identifier sur les territoires les référents en matière de biodiversité et les réseaux déjà existants

- Identifier et mobiliser les structures techniques référentes et les réseaux déjà existants sur les différents thèmes et aux différentes échelles territoriales (cf. fiche B15).
- Organiser le retour d'expériences sur les actions d'accompagnement des territoires (bonnes pratiques et projets,...) pour préserver la biodiversité.
- Identifier les canaux de communication et d'échanges sur les différents thèmes qui concourent à la préservation, au maintien et au développement de la biodiversité.

2. Appui technique à l'ingénierie de projets (administratif, technique, financier, réglementaire,...)

- Identifier les besoins en compétences ou ingénierie environnementale des territoires (PNR, Pays, EPCI ou Départements) et les compétences déjà présentes.
- Définir les feuilles de route territoriales pour prioriser les actions en fonction des enjeux locaux (articulation avec les stratégies aux différentes échelles régionales, départementales,...) (cf. fiche B17).
- Structurer une offre d'ingénierie au service du local, et la promouvoir / diffuser :
 - Conseiller et accompagner les projets de territoire (réponse aux AAP, plans, projets), lors de leur montage ou mise en oeuvre, coordonner et évaluer les actions, apporter une aide à la décision et une veille sur les actions d'autres territoires.
 - Former ou participer à la formation des différents publics : élus, agents des collectivités, habitants, professionnels (cf. fiche D36).
- Faciliter la mobilisation des structures naturalistes locales pour répondre aux besoins des territoires.

3. Favoriser les échanges entre les réseaux et les territoires (coopérations, collaborations, coproductions) à différentes échelles (territoire de projet, EPCI, département ou région)

- Organiser des espaces de partage plus ou moins formels, aux différentes échelles territoriales, par exemple : rencontres et séances de travail encadrées par une structure comme l'Ifrée ou La Fabrique à Projet entre les acteurs départementaux, EPTB, CAUE, CPIE, Départements et PNR, notamment autour de retours d'expériences sur les actions d'accompagnement (bonnes pratiques et projets par exemple) et de savoir-faire (Région ou ARB NA).

Mettre en place une ingénierie de réseau sur les territoires en s'appuyant sur les structures techniques régionales et locales

- Dans chaque département, mener cette action avec les acteurs professionnels-salariés :
 - Réaliser une revue de projet semestrielle (pour éviter les doublons).
 - Mettre en avant les actions innovantes.
 - Réfléchir aux priorités et actions à mener.
- Identifier et analyser, via le pôle Forum de l'ARB NA, les enjeux, verrous et leviers associés aux problématiques concernant la biodiversité (arrivée du loup, devenir des vieilles forêts, prises accidentielles de cétacés,...).
- Favoriser les liens entre collectivités et organismes de recherche (cf. fiche C30).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Communauté de communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'agglomération Rochefort Océan ont créé une entente intercommunautaire pour une gestion commune du marais de Brouage. Un "Parlement du marais", espace de partage d'informations et de travail collectif, regroupe de nombreux acteurs (de l'agriculteur au chercheur en passant par les associations) afin de construire une vision commune du territoire.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Identification des référents techniques régionaux et locaux et mise à jour d'un répertoire
- (Ind.) Nombre de réseaux d'ingénierie territoriale mis en place (échelle départementale ou intercommunale) au bénéfice des collectivités
- Mise en place de postes pérennes pour les référents techniques régionaux et locaux
- Montée en compétences des collectivités sur de multiples thématiques : naturalistes, agriculture, forêt, aménagement, urbanisme, climat, recherche, aménités et usages,...
- Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets et politiques locales

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : ARB
- Porteurs de projets « types » : OFB, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs publics territoriaux, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier
- Partenaires techniques : URCAUE, GIP Littoral, ARB, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, CBN, Acteurs de la protection de la nature, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier
- Partenaires financiers potentiels : Etat, Région, EPCI (communautés urbaines), Départements, Europe

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : "Club des engagés "du dispositif TEN
- PNR : compétence d'accompagnement et mise en réseau
- URCAUE : Coordonner les actions régionales des CAUE en matière culturelle sur la construction, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement et Fédérer les accompagnements en amont de projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement, culture - Aides permanentes
- Contrats de territoire Etat / Région avec les EPCI (aide à l'ingénierie notamment)
- Moyens humains : création de postes dédiés à la biodiversité dans les communautés de communes

ACTION
n° 16

Mettre en place une ingénierie de réseau sur les territoires en s'appuyant sur les structures techniques régionales et locales

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **Néo Terra** : Fiche 50. Les PNR, des territoires exemplaires qui innovent et relaient les politiques régionales
- **PRFB** : Axe 4. Partager les enjeux de politique forestière dans les territoires (fiche 35)
- **PSN PAC** : OS-T
- **SDAGE AG** : Orientation A. Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs
- **SDAGE LB** : Orientation 14 A. Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 1)
- **SREEE** : Axe 4. Gouvernance (action 10.1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité déclinées en programmes d'actions opérationnels

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Construire 50 projets de territoires intercommunaux pour la reconquête de la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Face à la dégradation des écosystèmes et l'effondrement de certaines espèces, il est nécessaire que tous les acteurs s'engagent pour sauvegarder et restaurer notre patrimoine naturel fragile et désormais menacé. De nombreux dispositifs à destination des collectivités existent, mais les acteurs territoriaux ont parfois du mal à les identifier. En réponse aux enjeux régionaux et locaux de biodiversité, il s'agit de faire émerger, reconnaître et valoriser des stratégies locales de reconquête de la biodiversité portées par les collectivités territoriales déclinées en programmes d'actions opérationnels. Les collectivités territoriales infra-départementales représentent l'échelon le plus à même d'apporter une réponse de terrain aux enjeux de biodiversité et aux spécificités de chaque territoire de par leurs compétences et leur proximité avec les usagers.

DESCRIPTION

1. Identifier et partager les enjeux des territoires

- Préciser la responsabilité des territoires au regard des enjeux identifiés au niveau régional (SRB).
- Cartographier les enjeux par socio-écosystèmes ou entités éco-paysagères.
- Encourager la réalisation d'ABC pour connaître les enjeux à l'échelle intercommunale ou communale.
- Rendre visibles les objectifs en matière de biodiversité des différents documents de planification (SCOT, SDAGE,...) et stratégies (SRB, ...) pour qu'ils puissent être intégrés par les collectivités et pris en compte dans les futurs projets.

2. Construire des stratégies communales et intercommunales de reconquête de la biodiversité

L'élaboration d'une stratégie locale pourra suivre les étapes suivantes :

- Réaliser un diagnostic de territoire partagé avec les acteurs locaux.
- Identifier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et les leviers d'actions.
- Définir des priorités et des objectifs spécifiques atteignables
- Au regard des objectifs et priorités définis sur le territoire, co-construire la stratégie locale visant à répondre aux enjeux de biodiversité (en déclinaison de la SRB) par la définition d'un plan d'action en faveur de la biodiversité avec les acteurs locaux, en prenant appui sur des spécialistes locaux, des partenaires techniques régionaux, une ingénierie de projet et des financements dédiés pour l'animation territoriale.

3. Décliner les stratégies locales en faveur de la biodiversité en programmes d'actions opérationnels

- Intégrer la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, écoles, gestion d'espaces, éducation, culture, ...) et renforcer la définition de règles favorables à la biodiversité dans leur champ de compétences (règlement de PLU, cahier des charges dans les commandes publiques, critères d'éligibilité, ...).
- Agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, désimperméabilisation et végétalisation de certaines zones, critères environnementaux dans les achats publics, gestion différenciée des espaces verts, ...).

Accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans l'élaboration de **Stratégies locales** de reconquête de la biodiversité déclinées en programmes d'actions opérationnels

- Mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques locaux,...
- Sensibiliser pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité, partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires et favoriser la transition écologique.
- Inspire et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

4. Reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales

Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » (TEN) est un moyen de mettre en œuvre ces stratégies locales pour la biodiversité. Il s'adresse en priorité aux intercommunalités à fiscalité propre et/ou aux communes et vise à articuler et coordonner les outils actuels pour renforcer leur efficacité sans s'y superposer ou s'y substituer.

Le dispositif TEN apporte aux porteurs de projets une offre de service de base qui s'appuie sur :

- Un accompagnement individuel à l'élaboration des projets auprès des collectivités qui le nécessitent.
- Des événements collectifs d'information et de partage des connaissances ou d'expériences (webinaires, colloques, ateliers techniques, visites de terrain, café-débats,...) destinés à organiser une communauté d'acteurs engagés.
- Une valorisation des actions en faveur de la biodiversité, et la mise à disposition d'outils de communication à disposition des collectivités.

Après la formalisation du plan d'actions, et la reconnaissance TEN accordée par le jury régional, il s'agit d'accompagner les collectivités vers la réalisation de leurs projets et, le cas échéant, de trouver les financements nécessaires.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

Un premier millésime de collectivités reconnues TEN a été initié en 2022 et sera suivi de nouvelles éditions permettant dès à présent de constituer une communauté de collectivités investies dans la préservation et la reconquête de la biodiversité.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Hausse du nombre de collectivités candidates au dispositif TEN et reconnues
- (Ind.) Hausse du nombre de collectivités engagées dans un ABC et meilleure prise en compte des inventaires dans les documents de planification
- Hausse du nombre de stratégies locales en faveur de la biodiversité déclinées sur les territoires
- Accompagnement et suivi des collectivités bénéficiant de financements régionaux pour la biodiversité (AMI, AAP,...)
- Les projets retenus et déployés par les porteurs de projets attestent de résultats probants en matière de changement de pratiques et d'usages, et témoignent de résultats significatifs en matière de préservation et de reconquête de la biodiversité (indicateurs d'inventaires positifs, ...).

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : OFB, Région, Départements, ARB
- Porteurs de projets « types » : OFB, ARB, URCAUE, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs publics territoriaux et de protection de la nature
- Partenaires techniques : Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, agricoles et des sports de nature, FREDON, URCPIE, URCAUE, FRC, GRAINE, FMA, CRA
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements, OFB, Agences de l'Eau, Communautés de communes ou urbaines, Acteurs économiques destinés à participer au projet de la collectivité



DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027
- OFB : AAP Réalisation d'ABC et dispositif TEN
- Région : AAP "Nature et transitions"
- Dispositifs des Départements, des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, du Ministère de la Transition Écologique
- Aides privées sous forme de mécénat, dotation, AAP, subvention

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 4.1, 4.2)
- **Néo Terra** : Fiche 45. Accompagner les territoires dans leur transition écologique et énergétique / Fiche 62. Des territoires engagés vers la sortie des pesticides [...] / Fiche 65. 1000 territoires néo-aquitains engagés dans la reconquête de la biodiversité [...]
- **SDAGE AG** : Orientation A. Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- **SDAGE LB** : Orientation 4 B. Promouvoir les méthodes sans pesticides dans les collectivités [...]

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
change climatique



Attractivité
& économie



Faire appel prioritairement aux Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement des territoires (gestion de l'eau, changement climatique, énergies,...)

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Déployer les Solutions fondées sur la Nature dans l'aménagement des territoires

PROBLÉMATIQUES

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN), actions qui s'appuient sur les écosystèmes et leurs services écologiques pour relever les défis des changements globaux (lutte contre le changement climatique, gestion de l'eau, gestion des risques naturels, santé, ...) sont encore peu connues et mises en application. Elles visent cependant à protéger, à gérer de manière durable et à restaurer les écosystèmes, tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité (UICN). Elles nécessitent souvent moins d'investissement et d'entretien que les solutions classiques d'aménagement dites grises et présentent un bon rapport coût/bénéfice ; elles sont donc une alternative économiquement viable et durable.

Accroître la résilience des territoires aux changements globaux implique donc une meilleure connaissance, des expérimentations et le déploiement des SfN.

93

DESCRIPTION

1. Sensibiliser et mobiliser sur les SfN

- Faire connaître les SfN et leur définition, en vulgarisant et concrétisant le concept pour sa meilleure appropriation et pour une mobilisation des acteurs locaux (argumentaire sur la base d'expériences de terrain réussies et évaluées).
- Valoriser au niveau régional les SfN mises en œuvre dans les territoires (via des publications, articles, événements et dans les réseaux régionaux du Comité Français de l'UICN, de l'ARB NA, de Biosena...).
- Favoriser l'intégration des SfN dans les différents documents stratégiques et de planification régionaux.
- Faire émerger de nouveaux projets pilotes exemplaires permettant de prendre en compte des spécificités territoriales (ingénierie écologique, planification territoriale, ...), puis les valoriser afin d'inciter au déploiement des SfN.

2. Accompagner les porteurs de projet

- Apporter un appui aux porteurs de projet (technique et administratif) pour mettre en place les SfN : montage de projet, mise en œuvre, suivi-évaluation.
- Identifier et faire connaître les partenaires et les acteurs déjà engagés sur les SfN et les mettre en réseau (cf. fiche B.16).
- Assurer la montée en compétences des acteurs du territoire (élus, techniciens,...) sur diverses thématiques des SfN (nature en ville, agroécologie, littoral, ...).

3. Développer le financement des projets de SfN

- Identifier et faire connaître les financements actuels des SfN.
- Mobiliser de nouveaux partenaires financiers.
- Intégrer le financement des SfN dans les AAP régionaux.

Faire appel prioritairement aux Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement des territoires (gestion de l'eau, changement climatique, énergies,...)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le projet Life ARTISAN (Accroître la Résilience des écosystèmes en Incitant à l'usage des Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature), financé à 60 % par la Commission européenne, est piloté par l'OFB. Il vise à démontrer et valoriser le potentiel des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN), sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs des territoires sur cette thématique et accompagner et amplifier les projets de SafN sur tout le territoire national (dont l'Outre-mer). Dans le cadre de ce projet, le territoire néo-aquitain a été retenu pour approfondir les enjeux d'adaptation au changement climatique de l'agriculture en lien avec les milieux aquatiques. Une animation de la Direction régionale de l'OFB assurera jusqu'en 2025 le lien avec les partenaires locaux en faveur du déploiement des projets de SafN sur le territoire.
- Le projet Life Adapto, initié par le Conservatoire du Littoral, explore des solutions face aux effets du changement climatique sur le littoral en préconisant une gestion souple du trait de côte. Trois des dix sites pilotes se situent en Nouvelle-Aquitaine : l'île Nouvelle dans l'estuaire de la Gironde, le Delta de la Leyre qui débouche sur le Bassin d'Arcachon et le Marais de Moëze en Charente-Maritime.
- Des systèmes de plantation pour lutter contre les inondations dans la Communauté de communes du Nord-Est Béarn – Pyrénées-Atlantiques (64) : pour pallier des problématiques d'inondations et d'érosion des sols, la Communauté de communes du Nord-Est Béarn a engagé dès 2012 un projet d'agroforesterie et de réalisation d'une haie brise-crue sur ce secteur rural et agricole, permettant de maintenir les sols et constituer un frein à l'écoulement des crues (création d'une parcelle pilote de près de 9 ha sur une zone inondable de son territoire pour allier agriculture, biodiversité et préservation des milieux aquatiques). *Source : Comité français de l'IUCN, 2019. Les Solutions fondées sur la Nature pour les risques liés à l'eau en France. Paris, France.*

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Animation d'un réseau régional sur les SfN et suivi du nombre d'acteurs membres
- (Ind.) Organisation d'événements régionaux de promotion et de sensibilisation sur les SfN
- (Ind. à construire) Identification et suivi régulier des AAP favorisant les SfN (régionaux, nationaux, européens)
- (Ind. à construire) Augmentation du nombre de projets SfN à l'échelle régionale
- Evaluation des projets SfN et partage des retours d'expérience
- Implication des parties prenantes aux différentes étapes du déploiement des SfN
- Diversité des habitats restaurés, réhabilités ou créés dans le cadre des projets SfN
- Intégration des projets dans les TVB et autres trames identifiées dans les documents de planification

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action** : OFB, Agences de l'Eau, Région, ARB
- Porteurs de projets « types »** : Conservatoire du Littoral, CEN, ministère des Armées, Départements, Collectivités locales, Acteurs de l'eau, des milieux aquatiques et humides et socio-économiques
- Partenaires techniques** : GIP Littoral, CRA, Comité Français de l'IUCN, ARB, CEN, Acteurs de la protection de la nature, de la recherche, de l'eau et des milieux aquatiques et humides
- Partenaires financiers potentiels** : Région, Agences de l'Eau, CDC Biodiversité, mécènes, ministère des Armées (Direction des Territoires de l'Immobilier et de l'Environnement – DTIE)

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : LIFE Nature et biodiversité
- OFB : LIFE ARTISAN, dispositif TEN

ACTION
n° 18

Faire appel prioritairement aux Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement des territoires (gestion de l'eau, changement climatique, énergies,...)

- Communauté ERC régionale
- Agences de l'eau (AG et LB) : 11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024
- Région : AAP Nature & Transitions
- Caisse des Dépôts et Consignation Biodiversité : Adapter les territoires au changement climatique avec des solutions fondées sur la nature (programme Nature 2050)
- Banque des territoires : Obtenir un prêt dédié à la transformation à moyen et long terme de notre économie et son adaptation à la transition écologique et énergétique, Accompagner la végétalisation des établissements scolaires
- Aides privées : Banque postale, Fondations (du Patrimoine, Lemarchand, etc.)
- Animation et communication

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- SNB 3 : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 4.1)
- Néo Terra : Fiche 49. Une adaptation aux risques naturels et au changement climatique [...]
- PSN PAC : OS-D, OS-E
- SDAGE AG : Orientation D. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- SDAGE LB : Orientation 1 A. Préservation et restauration du bassin versant
- SRADDET : Objectif 20. S'inspirer de la nature et de la connaissance de la biodiversité [...] / Fiche 37. Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement [...] / Fiche 38. Garantir la ressource en eau, en qualité et en quantité [...]

95

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Déployer les Solutions fondées sur la Nature dans l'aménagement des territoires

PROBLÉMATIQUES

La crise du vivant et le changement climatique impliquent d'engager une réflexion sur la construction, la structuration et la pérennisation d'une filière de production de végétaux sauvages d'origine locale. Il s'agit de végétaux (graines, jeunes plants, arbres, boutures) herbacés ou ligneux non sélectionnés et naturellement présents dans la région d'utilisation, collectés dans le milieu naturel sur cette même région. Dans cette définition, le végétal est « local » par sa qualité génétique, et non uniquement par sa mise en production dans une pépinière locale. Ces végétaux sont dits sauvages, ne sont donc pas concernées les variétés agricoles, forestières ou horticoles qui ont été sélectionnées sur des critères spécifiques à leur usage. Ces végétaux trouvent de multiples usages : agroécologie et agroforesterie (plantations de haies, bandes fleuries), restauration écologique et renaturation (restauration de prairies), support du paysage (nature en ville), espaces verts paysagers, génie écologique. Leur utilisation présente de nombreux avantages face à la perte de biodiversité et au changement climatique. Ils participent notamment au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés, améliorent la résistance aux maladies et ravageurs grâce à leur diversité génétique et permettent de conserver le potentiel adaptatif/résilient face au changement climatique. Ils permettent également de limiter, voire stopper, l'introduction d'EEE qui peuvent être très impactantes (ex : Pyrale du buis) et générer notamment des risques de pollution génétique (cf. fiche A14).

La création d'une filière répond à un enjeu de production et de distribution en circuit-court de ces végétaux.

Cette fiche action vient en articulation avec la feuille de route régionale pour le développement du végétal sauvage d'origine locale en Nouvelle-Aquitaine.

DESCRIPTION

1. Développer l'offre en structurant des filières et proposant à la vente des plants sauvages d'origine locale sur l'ensemble du territoire

- Organiser et accompagner les collecteurs en identifiant et structurant le réseau d'acteurs existants.
- Identifier et cartographier les sites sources de semences pour les régions d'origine présentes en Nouvelle-Aquitaine afin de favoriser le développement de l'amont de la filière (collecte).
- Soutenir et accompagner l'émergence de filières de producteurs de végétaux bénéficiant de la marque Végétal local afin d'assurer des débouchés à cette filière. Sensibiliser, former et proposer notamment une charte aux pépiniéristes et jardineries grand public pour s'engager dans la filière « Végétal sauvage d'origine locale ».

2. Favoriser la demande : travailler avec les collectivités, les entreprises et les aménageurs afin qu'ils utilisent les végétaux locaux

- Développer et améliorer l'outil d'aide à la végétalisation écologique et au choix des palettes d'espèces végétales éligibles à la marque Végétal local en fonction des différents contextes pédoclimatiques (dispositif de l'Observatoire de la biodiversité végétale en Nouvelle-Aquitaine).
- Proposer un outil répertoriant les acteurs, les besoins et mettant en lien l'offre et la demande en végétal sauvage d'origine locale.
- Favoriser la végétalisation écologique et paysagère dans les projets d'aménagements, de restauration écologique ou de renaturation.

Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »

3. Promouvoir, sensibiliser, valoriser

- Sensibiliser et former les acteurs économiques, élus, agriculteurs, apprenants, prescripteurs, producteurs et distributeurs à l'intérêt et aux enjeux du végétal sauvage d'origine locale.
- Promouvoir cette démarche pour la strate herbacée (en lien avec le plan d'actions messicoles) et les espèces ligneuses (arbres et arbustes).
- Sensibiliser les particuliers à l'importance des caractères « local » et « sauvage » des espèces végétales pour la biodiversité.
- Valoriser et accompagner les communautés existantes (ERC, TEN, ...) pour que les végétaux sauvages d'origine locale deviennent une thématique importante.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, en collaboration avec le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le CBN du Massif Central, a élaboré un guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale (2018). Ce document a pour ambition d'apporter des conseils et recommandations aux porteurs de projets et maîtres d'ouvrages devant mener des opérations de revégétalisation ou de reconstitution d'un couvert végétal.
- Une démarche visant à favoriser le recours aux végétaux sauvages d'origine locale et à promouvoir le développement de la marque Végétal local est portée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'OFB en lien notamment avec les CBN et l'AFAC Agroforesterie. L'objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des espèces adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. Le site internet « vegetal-local.fr » regroupe de nombreuses informations, notamment sur l'importance d'utiliser des végétaux sauvages d'origine locale, et permet d'accéder à des ressources ciblées.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Hausse du nombre de bénéficiaires de la marque Végétal Local (état des lieux, évolutions et couverture géographique)
- (Ind.) Augmentation du nombre d'espèces marquées Végétal local
- (Ind.) Hausse du nombre de plants Végétal local vendus dans la région
- (Ind.) Augmentation du pourcentage des plants Végétal local dans les projets
- Augmentation des projets (agro-écologie, nature en ville, restauration écologique, etc...) intégrant des végétaux sauvages d'origine locale

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : OFB, CBN (animateurs de la marque Végétal Local), Région, Départements, CRA
- **Porteurs de projets « types »** : FRC, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles et socioéconomiques, CBN, AFAC-Agroforesterie
- **Partenaires techniques** : CEN, Départements, Collectivités locales, Acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la recherche et pépinières et élevages
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, Départements, OFB

Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Animateurs de la marque nationale en Nouvelle-Aquitaine (correspondants du réseau AFAC-Agroforesterie, CBN), associations, pépiniéristes, agents des départements pour coordonner, animer sur les territoires
- Région : appel à projet "Nature et Transitions" par exemple
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique (11^{ème} programme pluriannuel 2019-2024)
- Eco-conditionnalité des aides de la Région NA aux collectivités
- Banque des Territoires : Accompagner la végétalisation des établissements scolaires, Etre accompagné dans les projets de transition écologique et environnementale, Etre accompagné dans l'amorçage d'un projet de transition écologique
- Départementaux (par exemple en Pyrénées-Atlantiques : Promouvoir et soutenir le maintien de la diversité et de la qualité des paysages naturels et urbains) - Aide permanente

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.6) / Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.4)
- **Néo Terra** : Fiche 9. Adopter des pratiques agroécologiques et sortir des pesticides de synthèse
- **PRFB** : Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (fiche 33)
- **PSN PAC** : OS-F
- **SRADDET** : Objectif 3, 42 Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Accompagner les territoires

pour atteindre une réduction de 50 % de la consommation d'espace NAF d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Maintenir les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain

PROBLÉMATIQUES

La consommation foncière au profit de l'urbanisation et de la construction d'infrastructures est l'une des cinq grandes causes d'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques en Nouvelle-Aquitaine. Entre 2015 et 2020, 3 560 hectares par an d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été remplacés par des surfaces urbanisées. Le rythme de cette artificialisation ralentit par rapport à la période 2009-2015 (5 773 hectares par an consommés) mais reste important et représente l'équivalent de l'artificialisation de 14 terrains de foot par jour (source : Observatoire NAFU).

Afin de réduire l'impact de la consommation urbaine sur la nature, la loi Biodiversité et la loi Climat et Résilience fixent l'objectif de réduire de moitié le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) d'ici 2031, puis d'atteindre une « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050. L'enjeu est de transposer ces objectifs sur le territoire régional, dont la partie littorale et les pôles urbains sont particulièrement soumis à une forte pression d'artificialisation.

DESCRIPTION

1. Améliorer les connaissances des effets de l'artificialisation sur l'érosion de la biodiversité

- Mobiliser pleinement l'Observatoire NAFU de Nouvelle-Aquitaine (GIP ATGeRI / plateforme PIGMA) pour suivre l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle régionale et diffuser les données.
- Faciliter l'émergence des connaissances scientifiques et techniques sur les conséquences de l'artificialisation sur l'érosion de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine : réduction des coeurs de biodiversité (théorie de la biogéographie insulaire), coupure de corridors écologiques, effets des formes d'artificialisation sur la biodiversité (impact du mitage par exemple).
- Réaliser des études prospectives de l'impact de l'artificialisation sur la biodiversité : par exemple en croisant des cartographies d'occupation du sol projetées à 2030 avec la cartographie des hotspots de biodiversité...

2. Faciliter l'appropriation de l'objectif de réduction de 50 % de l'artificialisation et le « zéro artificialisation nette » et montrer que ces objectifs sont atteignables

- Produire un argumentaire afin de repositionner l'objectif de « zéro artificialisation nette » dans une approche positive de l'aménagement du territoire.
- Aujourd'hui l'artificialisation, support de développement d'urbanisation résidentielle, de zones commerciales, d'équipements sportifs, d'infrastructures de déplacement,... est perçue comme le moteur essentiel du développement économique et de l'attractivité du territoire. Dans ce schéma, la réduction de l'artificialisation ne ferait qu'entraver le développement des territoires. Or les dynamiques d'artificialisation ne sont pas soutenables pour la nature et ont des externalités négatives majeures qui menacent les activités et la vie humaine : l'imperméabilisation des sols facilite l'apparition d'îlots de chaleur urbains et augmente les aléas liés aux inondations, l'artificialisation en zone forestière augmente tant la probabilité d'un départ de feu (aléa) que ses conséquences (enjeu). En outre, certaines formes urbaines détériorent la qualité paysagère et ont donc un impact sur l'attractivité. Il est donc nécessaire de rééquilibrer les échelles de valeurs entre urbains et naturels. La réduction de l'artificialisation doit ainsi permettre de limiter la pression sur la biodiversité, limiter la vulnérabilité aux changements climatiques et redonner sa place au vivant (One Health).

Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50 % de la consommation d'espace NAF d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050

- Développer une approche positive de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers par l'élaboration de stratégies locales de biodiversité (cf. fiche B17), l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (cf. fiche B22) et la cartographie des espaces naturels jouant un rôle particulier (zones humides, hotspots, continuités écologiques,...).
- Réaliser un catalogue des données déjà disponibles et présenter les outils cartographiques déjà mobilisables permettant de croiser les données liées à l'artificialisation, la biodiversité et les opportunités urbaines (cf. fiche A3) : par exemple diffuser les résultats du projet Urbansimul, mobiliser les données des fichiers fonciers, utiliser l'application Cartofriches,...
- Faire des retours d'expériences sur des projets visant la réduction de consommation d'espaces NAF et l'application de la séquence ERC en vue d'en tirer des pratiques utiles pour d'autres projets (cf. fiche B29).
- Rappeler que pour réduire de 50 % l'artificialisation d'ici 2030 puis atteindre le ZAN en 2050, la priorité doit être donnée à l'évitement de l'artificialisation moins coûteuse et plus efficace pour la conservation de la nature que la compensation (cf. fiche B21).
- Promouvoir les travaux des urbanistes, architectes et spécialistes des transports permettant de construire la ville et les infrastructures de mobilité de façon plus sobre en matière de consommation d'espace tout en préservant la nature en ville (cf. fiche B23) : densification urbaine, requalification des friches, renouvellement urbain,...
- Sensibiliser les territoires aux enjeux de l'artificialisation et de la sobriété foncière, communiquer sur les évolutions par territoire, afin que chaque territoire dispose des informations lui permettant de construire une stratégie foncière contribuant au ZAN.
- Animer des journées techniques régionales sur le lien entre artificialisation et biodiversité.

3. Faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la réduction de 50 % de l'artificialisation et le ZAN d'ici 2050

- Intégrer les objectifs de réduction de 50 % de l'artificialisation dans le SRADDET et définir des trajectoires par territoire permettant d'atteindre progressivement le ZAN d'ici 2050.
- Accompagner les collectivités dans l'intégration des objectifs dans leurs documents d'urbanisme et dans l'élaboration de leur stratégie foncière.
- Privilégier le génie écologique et les SfN aux aménagements artificiels.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Communauté urbaine du Grand Poitiers est lauréate de la démarche nationale "Territoires pilotes de sobriété foncière". Cette initiative a pour objet d'accompagner des villes et agglomérations du programme « Action cœur de Ville » volontaires, dans leur stratégie « zéro artificialisation nette ».
- L'Etablissement Public Foncier en Nouvelle Aquitaine (EPFNA) acquiert et gère des espaces pour le compte de collectivités territoriales, nécessaires à la réalisation de projets urbains ou immobiliers. Il agit sur tous les départements de la région, excepté les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, et assure notamment des retours d'expériences entre acteurs sur la thématique foncière. La lutte contre l'artificialisation est un des fondamentaux de son règlement d'intervention.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Division par deux du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (2031)
- (Ind. à venir) Impulsion d'une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à l'échelle régionale (2050)
- (Ind.) Réutilisation croissante d'espaces déjà urbains pour les nouveaux aménagements (densification)
- (Ind.) Organisation d'événements régionaux et locaux sur la sobriété foncière
- Modification du SRADDET pour y intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience et mise en conformité des SCoT et PLUi(i)
- Mise en place d'outils de diagnostic, de suivi et d'évaluation (observatoires)
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement et de la planification (élus, professionnels, techniciens, promoteurs, habitants,...)

Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50 % de la consommation d'espace NAF d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région (SRADDET), Etat (accompagnement des collectivités vers les objectifs fixés par la loi Climat et résilience)
- **Porteurs de projets « types »** : Départements et Collectivités locales, acteurs de la protection de la nature
- **Partenaires techniques** : EPF NA, OFB, GIP Littoral, GIP ATEGeRI, ARB, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la transition énergétique, socio-économiques et agricoles
- **Partenaires financiers potentiels** : Acteurs de la compensation, CDC Biodiversité

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Région : AAP Nature et transitions
- EPF NA
- Chambres d'agricultures : Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité - Aide permanente
- ADEME : Financer les études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées - Jusqu'au 31 décembre 2022 - Aide ponctuelle
- Caisse des Dépôts et Consignation Biodiversité : Adapter les territoires au changement climatique avec des solutions fondées sur la nature - Programme 2050
- Banque de territoires : Accompagner à la végétalisation des établissements scolaires, Accompagner les projets de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'artificialisation des sols
- Aides privées : Fondation du Patrimoine

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.3, 4.1, 4.3)
- **Stratégie Foncière Régionale**
- **DSF** : Thème 8. Aménagement et évolution du littoral (action D06-OE01-AN1)
- **Néo Terra** : Fiche 29. Encourager un urbanisme des courtes distances / Fiche 64. Zéro perte nette de surface en milieux naturels [...]
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Préserver et développer les habitats de plaine
- **SDAGE AG** : Orientation D. Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion des sols
- **SDAGE LB** : Orientation 10 F. Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement (disposition 10F-1)
- **SRADDET** : Objectif 31. Réduire de 50 % la consommation d'espace à l'échelle régionale [...] / Fiche 39. Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier / Fiche 61. Renforcer la protection de la ressource forestière [...]
- **SRE** : Orientation 2. Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels (AO 1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Éviter prioritairement la destruction de la biodiversité dans les projets d'aménagement (à défaut réduire, voire en dernier ressort compenser)

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Maintenir les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain

PROBLÉMATIQUES

La règle générale n°34 du SRADDET Nouvelle-Aquitaine indique que «les projets d'aménagements ou d'équipements susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter, sinon à réduire, au pire à compenser, dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques définis localement ou à défaut dans ceux définis dans l'objectif 40 et cartographiés dans l'atlas régional au 1/150 000^{ème}».

Dans le processus d'élaboration d'un projet d'aménagement, y compris pour les installations de production d'énergies renouvelables, les impacts sur la biodiversité doivent d'abord faire l'objet d'une réflexion sur l'évitement avant que des mesures visant à les réduire, ou en dernier ressort à les compenser, soient envisagées. Si le principe est simple, sa mise en œuvre est plus compliquée, notamment dans sa phase d'évitement. Pour aller plus loin dans la protection de la biodiversité, la séquence ERC devrait être également pensée à plus larges échelles que celle du projet. Considérer systématiquement à l'échelle territoriale l'ensemble des futurs projets, plans et programmes, permettrait d'avoir une vision globale et objective des enjeux écologiques et ainsi de pallier à la vision restreinte qu'est l'analyse de l'évitement à l'échelle du projet. C'est en effet la recherche en amont de solutions alternatives (autres sites) qui mérite d'être plus systématiquement mise en œuvre par les porteurs de projet en intégrant les impacts sur la biodiversité dans l'analyse comparative des sites pré-identifiés.

DESCRIPTION

1. Veiller à la bonne application de la séquence ERC

- Maximiser l'étape d'évitement dès la phase de conception des projets d'aménagement ; en mobilisant les données cartographiques existantes (hotspots, vieilles forêts...), éviter les zones à enjeux de biodiversité afin de garantir l'absence de perte nette de biodiversité ; garder la traçabilité de ces zones évitées ; faire évoluer l'outil de géolocalisation et de suivi des mesures ERC - GéoMCE - pour y intégrer la dimension Évitement.
- Réduire les impacts sur le terrain aménagé avant de viser des mesures de compensation ; veiller à la mise en œuvre de mesures de réduction d'impacts présentant des gages d'efficacité avérés efficaces à court terme ; assurer un suivi des mesures de réduction sur toute la durée du projet et les réajuster si besoin.
- Compenser en favorisant les mesures aux gains environnementaux les plus élevés dans une approche géographique pertinente pour la biodiversité impactée ; veiller à l'adéquation, et a minima l'équivalence, entre les pertes et les gains (restauration) de biodiversité ; veiller au respect de l'additionnalité des engagements publics et privés ; proposer des Sites Naturels de Compensation ; cartographier ces zones ; assurer un suivi des mesures de compensation et les réajuster si besoin.
- Structurer un observatoire de la séquence ERC en région pour un suivi et une évaluation des projets et de leurs impacts (notamment pour les compensations de longue durée : 30 ans / 50 ans).

2. Connaître : en amont des projets, quels qu'ils soient, diagnostiquer les besoins d'aménagement et les enjeux biodiversité sur l'ensemble du territoire concerné

- Faire respecter l'adéquation entre enjeux écologiques locaux et impératifs d'aménagement en s'appuyant sur les documents de planification existants (SRADDET, SDAGE, SCoT, PCAET PLU, PLUI,...) et s'assurer de l'intégration des enjeux de biodiversité connus dans les documents de planification (cf. fiche B22).

Éviter prioritairement la destruction de la biodiversité dans les projets d'aménagement (à défaut réduire, voire en dernier ressort compenser)

- Préciser les enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire en intégrant les impacts cumulés.
- Prévoir de limiter l'artificialisation et d'initier la réflexion quant à la sobriété foncière en amont de chaque projet afin de diminuer l'impact sur la biodiversité, en lien avec ZAN (cf. fiche B20).
- Associer les collectivités, les professionnels, les associations et les citoyens, au dimensionnement final et cumulé des projets en établissant systématiquement des phases de concertation dans le montage des projets d'aménagement.

3. Accompagner tout au long du processus d'aménagement

- Accompagner la sécurisation foncière des sites de compensation y compris en zone agricole afin de favoriser des gains écologiques sur le long terme.
- Élaborer une plateforme collaborative de projets individuels favorables à la biodiversité avec des organismes de contrôle pour la sélection des projets.
- Travailler avec la communauté régionale ERC de Nouvelle-Aquitaine et l'alimenter de nouvelles initiatives exemplaires.

4. Sensibiliser, former pour aider la montée en compétences des acteurs, en mobilisant la communauté régionale ERC

- Organiser avec les corps enseignants des formations des futurs praticiens et concepteurs de l'aménagement (IATU, ENSAPBX, Science Po, ENSAB, ...), des pratiques et savoir-faire orientés prioritairement vers l'évitement et l'anticipation des enjeux ERC.
- Développer un transfert des enseignements, des expérimentations ERC vers les acteurs de l'aménagement publics et privés pour tendre vers une culture de l'anticipation, de prévention des impacts et d'un meilleur respect de la séquence ERC.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Communauté d'agglomération de la Rochelle prévoit la requalification des abords du Canal de Rompsay en un éco-quartier à dominante d'habitat. La réflexion en phase d'évitement consiste à protéger une zone accueillant l'Azurée du serpolet, l'Oenanthe de Foucaud et l'Odontite de Jaubert.
- Bordeaux Métropole expérimente le dispositif Biodiver'Cité (Stratégie innovante d'aménagement écologique) destiné à identifier et caractériser les zones humides pour les inscrire dans une stratégie de préservation et d'anticipation des enjeux de compensation auprès des porteurs de projet (projet co-financé par le dispositif d'appui à l'innovation PIA), avec de nombreux partenariats scientifiques.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Maintien/Augmentation des surfaces à enjeux de biodiversité (aires protégées, ZNIEFF, 10 % des hotspots à plus forts enjeux) ayant une couverture du sol "naturelle", "agricole" ou "forestière"
- (Ind.) Baisse des surfaces compensatoires sur des espaces déjà protégés ou en gestion
- (Ind.) Baisse des demandes de dérogation au titre des espèces protégées grâce à l'évitement
- (Ind.) Suivi du nombre de mesures E, R et C intégrées à la base GéoMCE (type des mesures, durée, ...)
- (Ind.) Augmentation du nombre de formations professionnelles en partenariat avec la communauté régionale ERC
- (Ind. à venir) Suivi des espaces à fort potentiel de renaturation investis par des sites compensatoires
- Plus aucun projet d'aménagement et d'exploitation réalisé sans gain pour la biodiversité (application généralisée des principes de la séquence ERC, y compris pour les projets non soumis à évaluation environnementale)

Éviter prioritairement la destruction de la biodiversité dans les projets d'aménagement (à défaut réduire, voire en dernier ressort compenser)

- Partage au niveau régional de critères d'évaluation et d'indicateurs permettant de qualifier l'atteinte ou non de l'objectif "zéro perte nette de biodiversité"
- Mise en commun des pratiques de terrain liées aux suivis et contrôles des mesures ERC, partage des données de biodiversité dans le SINP NA (cf. fiches A1, A3)

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Etat
- **Porteurs de projets « types »** : Parcs naturels, Départements et Collectivités locales, ARB, Acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la transition énergétique
- **Partenaires techniques** : OFB, Région, DREAL, ARB, CBN, Conservatoire du littoral, CEN, GIP Littoral, Services de l'Etat, Départements et Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, socio-économiques, de la transition énergétique, agricoles, de l'enseignement et de la recherche
- **Partenaires financiers potentiels** : Etablissement public foncier, Etat, Europe, Aménageurs, Région

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- EPCI avec leur PLUI, SCOT
- Financements des études pour les EnR locales et la biodiversité locale.
- Outils cartographiques sur les enjeux de biodiversité (ORB, hotspots, ...)
- Formations et échanges sur la séquence ERC, via notamment la communauté régionale ERC
- Expertise des services instructeurs (cahier des charges)
- Structures dédiées (opérateur de compensation à l'échelle locale)
- Communauté régionale ERC

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 4.3)
- **PRFB** : Axe 4. Partager les enjeux de politique forestière dans les territoires (action 35)
- **SRADDET** : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien terre-mer (action D06-OE01-AN2)
- **SDAGE AG** : Orientation D41. Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte au fonctions des ZH
- **SDAGE LB** : Orientation 8 B. Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
change climatique



Attractivité & économie



Élaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT et PLU(i)

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement.

OBJECTIF

Maintenir les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain.

PROBLÉMATIQUES

L'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme locaux (SCoT, PLU, PLU(i), cartes communales) s'inscrit dans une logique de préservation des espaces naturels et des continuités écologiques (à travers la mise en place des trames vertes et bleues) du territoire. Si la place de la biodiversité dans l'élaboration de ces documents est de plus en plus importante (dès l'étape de diagnostic du territoire), elle reste encore insuffisante dans sa traduction par des mesures concrètes de préservation et par des choix d'aménagement et d'urbanisme respectueux. Ainsi, la consommation d'espaces naturels (N), agricoles (A) et forestiers (F) entre 2015 et 2020 a été de 3 560 ha/an au profit d'espaces urbanisés (tendance à la baisse au regard de la période 2009-2015).

Cette intégration encore trop faible de la biodiversité au sein des documents de planification peut s'expliquer par un manque de connaissance sur l'état de la biodiversité et sur les enjeux de sa protection au sein des territoires, mais également par les choix politiques des territoires en termes de préservation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Reconnaître les services rendus par les espaces naturels et les paysages et placer la biodiversité au cœur des stratégies d'aménagement favorisera à terme l'attractivité des territoires.

DESCRIPTION

Cette action vise à favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification : dès la phase de diagnostic du territoire, au cœur de la stratégie de territoire (Projet d'Aménagement Stratégique pour un SCoT) et jusqu'à la phase opérationnelle (Document d'Orientations et d'Objectifs pour un SCoT, traduction concrète et réglementaire des orientations du PADD dans le SCoT). Un enjeu important est l'application de la règle 33 du SRADDET relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les continuités écologiques du schéma, en les classant notamment en "Espaces de continuités écologiques" (article L. 113-29 et 30 du code de l'urbanisme).

Afin d'accompagner les collectivités locales dans l'intégration des enjeux de biodiversité au sein des documents de planification, il s'agira de mettre en réseau les acteurs des territoires pour :

1. Améliorer le partage des connaissances sur la biodiversité

Mutualiser ces connaissances et les rendre disponibles aux différentes échelles de territoires (au vu des superpositions/embranchements des différents documents de planification existant sur un même territoire) (cf. fiches A3 et A4).

2. Expliquer, notamment aux décideurs et aux bureaux d'études, les enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sol), ainsi que les conséquences de l'artificialisation sur la biodiversité et les sols

Sensibiliser les élus et bureaux d'étude (cf. fiche D36) et faire connaître les outils de protection adaptés pour les documents d'urbanisme. 3 outils du PLU(i) issus du code de l'urbanisme seraient à mieux utiliser : zonage (N, A, indicé), ECE (Espace de Continuité Écologique), EBC (Espace Boisé Classé). Ils permettent de sécuriser le foncier et de proscrire ou de limiter les aménagements autorisés dans l'objectif du Zéro Artificialisation Nette en 2050 (cf. fiche B20).

Élaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT et PLU(i)

3. Organiser l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification

- Généraliser la réalisation de diagnostics de biodiversité, notamment sous la forme d'ABC en amont de l'établissement des documents d'urbanisme, et intégrer dans les documents d'urbanisme les projets locaux de reconquête de la biodiversité (cf. fiche B17).
- Partager et mettre en œuvre des méthodes d'évaluation environnementale (connaissance amont, prévention des atteintes à la biodiversité, suivi des résultats, mesures correctrices prévues) et adapter les orientations de projet, en particulier les objectifs de qualité paysagère. Incrire les prescriptions dans les SAGE et les SCoT pour la réalisation obligatoire d'inventaires des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

4. Promouvoir l'approche fonctionnelle des milieux à protéger et l'associer aux pratiques de mise en projet du document de planification (cadre de vie, pratiques et usages, représentations, ...)

Exemple : favoriser l'usage des matériaux biosourcés est une manière de mettre en avant les services rendus par la nature.

5. Évaluer la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Dans sa révision de PLU, Bordeaux Métropole prévoit 11 modifications afin d'intégrer les zones humides de l'aire urbaine. De plus, un rappel à la loi sur l'eau est prévu auprès des communes.
- La cellule technique ACE (Assistance Continuités Écologiques), portée par l'URCAUE, en lien avec les observatoires régionaux de connaissance (CBNSA, FAUNA, ...) et les chercheurs, a permis d'accompagner des collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents de planification pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité locaux, sur la base des connaissances mobilisables (appui méthodologique et technique).

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Diminution des surfaces "Au" dans les documents d'urbanisme
- (Ind.) Augmentation des surfaces couvertes par des outils protecteurs du code de l'urbanisme (A, N, EBC, ECE, PEANP, ...) en-dehors des aires de protection forte
- (Ind.) Division par deux du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (2031)
- (Ind.) Augmentation du nombre de collectivités engagées dans un ABC
- (Ind.) Mise en place d'un groupe de travail et organisation d'au moins une réunion/un événement "planification et biodiversité" par an
- Cartographie locale des continuités écologiques (déclinaison des TVB et autres trames au niveau local)
- Partage au niveau régional de critères d'évaluation des documents de planification (réalisation d'un diagnostic écologique, participation de naturalistes locaux, évitement des plus forts enjeux à travers des zonages de protection, ...)
- Mise en place d'une gestion des données permettant de suivre le nombre de plans/programmes instruits et autorisés

Élaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT et PLU(i)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région, DREAL
- Porteurs de projets « types » : Départements, Collectivités locales
- Partenaires techniques : URCAUE, Agences d'Urbanisme (AUDAP, A'urba), ARB, DREAL, CBN, GIP Littoral, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance, de l'enseignement, agricoles, forestiers et socio-professionnels
- Partenaires financiers potentiels : EPCI, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : Dispositifs Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), Territoires Engagés pour la Nature (TEN)
- PNR Landes de Gascogne : "Guide pratique à l'usage des collectivités pour la mise en place de la TVB à l'échelle locale"
- SRADDET : Guide méthodologique continuités écologiques
- Outils de cartographie
- Animation du groupe de travail

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 2.1, 4.2) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 11.1)
- **DSF** : Thème 8. Aménagement et évolution du littoral (action 15-AT-A02)
- **PRFB** : Axe 4. Partager les enjeux de politique forestière dans les territoires (fiche 35)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
- **SDAGE LB** : Orientation 8 A. Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
- **SNAP** : Objectif 4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires (mesure 10)
- **SRADDET** : Objectif 20. S'inspirer de la nature et de la connaissance de la biodiversité [...] / Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin / Objectif 61. Renforcer la protection de la ressource forestière [...]
- **SRE** : Orientation 2. Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels (AO 1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Aménager avec et pour la biodiversité en zone urbaine

PROBLÉMATIQUES

Les zones urbaines et périurbaines sont constituées d'espaces de plus en plus minéralisés laissant peu de place aux sols vivants et à la biodiversité. Les pics de pollution y sont récurrents et fréquents et les eaux pluviales de plus en plus difficiles à évacuer. Le niveau sonore élevé et la pollution lumineuse participent aux pressions sur le cycle de vie naturel des végétaux, des animaux et des êtres humains. Certains types de matériaux de construction et de revêtements de sols accroissent l'accumulation de chaleur, élevant les températures moyennes en zone urbanisée de plusieurs degrés, ce en période diurne et nocturne (ilot de chaleur).

Les collectivités se doivent donc de mettre en œuvre des stratégies de désimperméabilisation et de renaturation cohérentes au regard des enjeux environnementaux, mais également pour proposer aux habitants des espaces "vivables" dans le contexte de réchauffement climatique global et de périodes caniculaires en forte augmentation. Il convient de rappeler qu'avant d'engager une stratégie de renaturation et de désimperméabilisation dont le coût pour les finances publiques est très important, la priorité doit être donnée à la réduction de l'artificialisation (cf. fiche B20) et à l'intégration de la biodiversité dans la planification urbaine (cf. fiche B22).

DESCRIPTION

1. S'appuyer sur la biodiversité en ville pour relever les défis sociétaux et environnementaux (adaptation au changement climatique, santé, qualité et quantité de l'eau,...)

1.1. Renforcer la nature en ville

- Mettre en place des Trames Vertes et Bleues (TVB) en ville, notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.
- Prévoir dans les documents d'urbanisme (cf. fiche B22) et projets d'aménagement des ratios de surfaces végétalisées en privilégiant les végétaux sauvages d'origine locale (cf. fiche B19).
- Désimperméabiliser et végétaliser des espaces publics : cours d'école, parkings, places, trottoirs,...
- Promouvoir les bienfaits de la nature en ville, y compris en termes économiques (par exemple les services de régulation climatique et la plus-value immobilière associés aux micro-forêts urbaines) afin de déployer les Solutions fondées sur la Nature en ville.
- Préserver et restaurer les zones humides en ville et/ou à proximité des villes, et gérer les eaux pluviales par une approche hydrologique et pas uniquement hydraulique.
- Gérer durablement les espaces de biodiversité en ville : couvert permanent, gestion différenciée, zéro phyto dans les jardins et espaces verts, agroforesterie,...

1.2. Préserver les sols (cf. fiche B20)

- Valoriser et réutiliser les espaces artificialisés en démontrant l'intérêt socio-économique de cette réutilisation : aménager les friches industrielles, renouveler et moderniser les Zones Industrielles et Zones d'Activités Commerciales vieillissantes,...
- Mobiliser des outils comme le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEANP) et la Zone à protéger (AP) du PLU pour protéger les terres agricoles et naturelles dans les espaces périurbains, afin de préserver les TVB et contribuer au maintien de systèmes productifs et alimentaires locaux.

1.3. Intégrer des solutions architecturales intégrant la biodiversité dans les réhabilitations et nouveaux projets

- Intégrer des solutions innovantes dans la conception des bâtiments ou des rénovations (par exemple dans les matériaux utilisés, comme le chanvre).
- Intégrer la biodiversité dans la conception des nouveaux quartiers et bâtiments : toitures végétalisées, murs végétaux, cavités pour refuges à oiseaux, batraciens, reptiles et chauve-souris, gestion des eaux pluviales à la parcelle,...
- Penser les usages et fonctions adaptés à des solutions pérennes et ancrées dans les pratiques (gestion, entretien, renouvellement, partage,...).

2. Faire évoluer le regard des habitants et des acteurs locaux sur la biodiversité en ville

- Sensibiliser aux bienfaits de la nature en ville afin de restaurer la perception quotidienne des liens paysage-nature-qualité de vie (cf. fiche D34) :
 - Développer des animations pour les citadins comme des balades urbaines et périurbaines afin de sensibiliser à la végétation spontanée dans les rues, à l'entretien sans pesticides favorisant la venue d'insectes pollinisateurs.
 - Expliquer la nécessité de désimperméabiliser les sols en mettant en avant les services rendus : le rafraîchissement naturel, le meilleur écoulement des eaux pluviales, le retour aux nappes d'eau souterraines, l'évitement des inondations et de l'érosion des sols (cf. fiche B20).
 - Justifier les apports de la biodiversité en ville sur la santé et le bien-être (One Health).
- Développer les formations techniques sur la préservation de la biodiversité pour les agents des collectivités : entretien sans pesticides de synthèse (arrachage manuel, mécanique, thermique,...), gestion différenciée des espaces verts,...

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le plan d'action biodiversité 2019-2024 de la ville de Niort prévoit plusieurs actions afin de reverdir la ville, notamment la renaturation de zones refuge, la création de vergers participatifs et de micro-forêts urbaines ou encore la poursuite du programme « Jardins de trottoirs », engagé dans le précédent plan d'actions.
- Lancée en novembre 2020 par la municipalité, Bordeaux grandeur nature est une démarche de reconquête végétale se traduisant dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de végétalisation, en structurant la ville autour d'une charpente verte et articulée autour de 4 axes : protéger, renouveler, planter, participer.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la part des espaces verts dans le total des espaces urbanisés
- (Ind.) Augmentation du nombre de projets architecturaux labellisés (HQE, BREEAM, Biodivercity, Effinature)
- (Ind.) Augmentation de l'abondance des oiseaux communs (bâti)
- Mise en place d'indicateurs régionaux de perméabilité et de végétation en ville
- Meilleure qualité de vie des habitants (évaluation de l'amélioration du bien-être par sondage)
- Formation des agents des collectivités à la gestion de la nature en ville

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Agences d'Urbanisme, Région, Etat,...
- Porteurs de projets « types » : URCAUE, Départements, Collectivités locales
- Partenaires techniques : Cerema, GIP Littoral, ARB, ADEME, OFB, Services de l'Etat, Acteurs de la protection de la nature, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de l'enseignement et EEDD et socio-économiques
- Partenaires financiers potentiels : EPCI, Région, DDTM, ADEME, Agences de l'eau



DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027
- OFB : Dispositif TEN
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Favoriser la renaturation pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique - 11^{ème} programme d'intervention
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : plusieurs aides proposées dans le 11^{ème} programme d'intervention
- Région : AAP Nature et transitions
- Banque des Territoires : Accompagner la végétalisation des établissements scolaires, Etre accompagné dans les projets de transition écologique et environnementale, Etre accompagné dans l'amorçage d'un projet de transition écologique»
- COT ou équivalent (contrat de transition de l'ADEME)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.3, 4,4)
- **Néo Terra** : Fiche 72. Faire des friches une opportunité de sobriété foncière [...] /Fiche 73. Dépolluer les friches industrielles [...] / Fiche 80. Agir sur les bâtiments administratifs et les lycées
- **SDAGE AG** : Orientation A. Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
- **SDAGE LB** : Orientation 3D. Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme
- **SRADDET** : Objectif 35. Développer la nature et l'agriculture en ville [...] /Fiche 36. Requalifier les entrées de villes [...] / Fiche 37. Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises [...]

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Renforcer

la mise en place de la trame noire en complément de la trame verte et bleue

Enjeux



ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Aménager avec et pour la biodiversité en zone urbaine

PROBLÉMATIQUES

L'urbanisation est à l'origine de l'installation de nombreuses sources lumineuses, que ce soit pour la sécurité des habitants, la publicité et les vitrines commerçantes ou bien la mise en valeur du patrimoine architectural. Selon l'Office National de la Biodiversité, 85 % du territoire métropolitain était exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse en 2020. Les conséquences de cette luminosité, dont la grande majorité éclaire le ciel, sont la désorientation de la faune nocturne, la perturbation du cycle de vie des végétaux, l'impact sur la santé humaine (rythme circadien), la consommation énergétique et les dépenses publiques. L'AREC et les syndicats d'énergie ont d'ailleurs estimé à 70 millions d'euros la dépense publique annuelle sur la Nouvelle-Aquitaine (pour 1 000 000 de points lumineux). Le développement de la Trame Noire, réseau formé de corridors écologiques garantissant une certaine obscurité, permettrait de réduire ces nuisances et ces impacts, aussi bien sur la faune et la flore que sur les habitants.

DESCRIPTION

1. Réduire l'éclairage public/privé

- Appliquer la réglementation existante sur l'éclairage urbain (normes) et étendre la réglementation locale aux zones commerciales éclairées la nuit : voirie, bâtiments, enseignes.
- Etablir un diagnostic de l'impact de l'éclairage sur la biodiversité (faune, flore) et adapter les solutions : éviter l'éclairage dans les zones à forts enjeux de biodiversité ; réduire l'éclairage (adaptation de l'intensité, spectre lumineux, plages d'éclairage, ...) dans les zones où on ne peut pas le supprimer.
- Pour l'éclairage public, étudier la possibilité d'inverser la tarification heures pleines/heures creuses pour une mise en œuvre progressive, mettre en place des expérimentations.
- Se rapprocher des syndicats départementaux d'énergie pour mettre en place un schéma communal de la pollution lumineuse adossé au schéma directeur de l'éclairage.

2. Accompagner la mise en place de la trame noire en favorisant une culture commune

- Conduire une réflexion sur l'urbanisme et les usages des espaces publics : pallier l'insécurité des personnes en cas d'éclairage moindre, veiller à la sécurité routière en privilégiant les espaces de déplacement doux.
- Conditionner les financements de projets à la prise en compte de la trame noire (cf. fiche E47).
- Partager des retours d'expériences.
- Expliquer et renforcer l'application de la réglementation (cf. fiche E44).
- Sensibiliser à la pollution lumineuse, communiquer auprès des habitants, des jeunes et des usagers, pour une meilleure acceptation. Par exemple, développer les animations sur la biodiversité nocturne à destination de tous les publics : marches et balades nocturnes, « nuit de la chouette », astronomie,...
- Mettre en avant les intérêts de la trame noire :

- Assurer la continuité des espèces nocturnes, aussi bien pour la faune que pour la flore.
- Economies d'énergie et réduction de la dépense publique.
- Qualité de vision pour l'astronomie de loisirs et le tourisme astronomique.
- Réduction de la pollution lumineuse (réduction de nuisances, bienfaits sur le sommeil,...).

3. Développer le tourisme étoilé

- Créer un réseau de lieux exceptionnels d'observation du ciel étoilé, en prenant appui sur les collectivités labellisées "Villes et Villages étoilés".
- Sensibiliser les opérateurs touristiques à la protection du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne.
- Réduire les impacts lumineux des lieux touristiques et du patrimoine bâti en soutenant les dispositifs innovants et durables de mise en lumière (ingénierie, création artistique et architecturale).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

Différentes collectivités intègrent d'ores et déjà la trame noire dans leur politique biodiversité, notamment :

- Bordeaux Métropole qui a lancé des premières études de définition d'une "trame noire" pour limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité sur son territoire et qui intègre la thématique dans son plan d'actions Biodiver'Cité 2021-2026.
- la ville de Niort qui définit 2 trames noires et a remplacé l'éclairage public par des ampoules LED spécialement conçues pour ce projet, moins consommatrices en termes d'énergie et permettant de varier l'intensité. Par ailleurs, certaines zones, notamment en périphérie de la ville, bénéficient de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 h 30 du matin.
- la Communauté d'agglomération de La Rochelle qui a engagé une réflexion sur la Trame Noire en amont de projets tels que les pistes cyclables, les cheminements piétons, ...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation du nombre de collectivités labellisées « Villes et Villages étoilés »
- Mise en place d'indicateurs pour suivre la pollution lumineuse au niveau régional
- Formation des collectivités sur la trame noire
- Appropriation de la trame noire par les citoyens et les acteurs socioéconomiques

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région, OFB...
- Porteurs de projets « types » : Acteurs de protection de la nature
- Partenaires techniques : OFB, ADEME, Cerema, DREAL, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la transition énergétique, et de la recherche
- Partenaires financiers potentiels : ADEME, Etat, Région, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Dispositifs nationaux et internationaux : Labels Villes et Villages étoilés et Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)
- OFB : Dispositif TEN
- Région : AAP Nature et transitions

ACTION
n° 24

Renforcer la mise en place de la trame noire en complément de la Trame Verte et Bleue

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- SNB 3 : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 2.5)
- Néo Terra : 45. Accompagner les territoires dans leur transition écologique et énergétique
- SRADDET : Objectif 50. Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première "région étoilée" de France [...]

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie





L'ORIENTATION C

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Le territoire néo-aquitain présente de nombreuses ressources naturelles (eau, forêt, sols,...) qui sont à l'origine de sa richesse économique dans plusieurs secteurs et filières (agricole, forêt-bois, touristique...). Comme l'a démontré le rapport Ecobiose publié fin 2019, notre société néo-aquitaine est fortement dépendante de la bonne santé de la biodiversité (45 % du PIB régional dépend de la biodiversité et des services écosystémiques). **La gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques** est donc un enjeu primordial.

Pour répondre à cet enjeu, la SRB positionne la préservation de la biodiversité comme un préalable à toute activité économique, c'est-à-dire une **condition** nécessaire pour continuer à bénéficier –y compris économiquement– des nombreux services écosystémiques rendus par la nature (pollinisation, filtration, captage carbone,...). La biodiversité devient alors un **atout** pour les acteurs économiques qui progressivement s'engagent dans des pratiques respectueuses de la biodiversité et des filières locales plus vertueuses et mieux valorisées (labels).

Au vu du poids économique de l'agriculture et de l'importance des surfaces agricoles sur le territoire régional (52 %), la **transition agro-écologique** est à poursuivre dans le monde rural et péri-urbain afin notamment de protéger les **éléments bocagers** (prairies, haies...), patrimoine paysager et culturel de notre territoire.

Les **pratiques agro-pastorales, forestières, éco-touristiques... favorables à la biodiversité** seront à poursuivre, développer et valoriser. Des expérimentations associant socio-professionnels, chercheurs et citoyens pourront être menées sur les territoires et socio-écosystèmes (**recherche-action**).

Enfin, le **monde de l'entreprise** est encore peu mobilisé sur la biodiversité, et pourtant il s'agit là d'un levier d'action (et de financements) important qu'il faudra activer et dynamiser durant les 10 ans de la SRB. En effet, à travers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les entreprises peuvent mettre en œuvre des actions favorables à la biodiversité. Il s'agit alors de les accompagner (mise en réseau, appui technique et méthodologique), et d'encourager les entreprises basant leur innovation technologique et sociale sur le respect de la nature (biomimétisme notamment).



**La biodiversité
comme condition
et atout pour
le développement
économique**

L'ORIENTATION C
se décline en
3 objectifs
rassemblant
8 actions

- **AUGMENTER** la résilience des espaces agricoles, stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie (C25 à C27)
- **IDENTIFIER ET GÉNÉRALISER** les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières (C28 à C30)
- **ACCOMPAGNER** les entreprises pour développer des actions en faveur de la biodiversité (C31 et C32)

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Augmenter la résilience des espaces agricoles et stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie

PROBLÉMATIQUES

L'agriculture est un **secteur économique majeur** en interaction forte avec la **biodiversité** et les **ressources naturelles**. Si les pratiques agricoles intensives ont un impact sur la perte de biodiversité, d'autres pratiques basées notamment sur l'agroécologie la favorisent avec une **approche systémique** de l'exploitation. En effet, l'agroécologie consiste à baser les systèmes de production sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, tout en diminuant les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et en préservant les ressources naturelles. Cette biodiversité fonctionnelle qui désigne l'ensemble des espèces animales et végétales qui vont avoir un impact positif dans les agroécosystèmes, est alors considérée comme un facteur clef des systèmes de production agricole, favorisant le développement durable sur les plans écologique, économique et social des exploitations, des filières et des territoires (*Rapport Ecobiose, 2019*).

DESCRIPTION

1. Identifier et diffuser les bonnes pratiques

- Valoriser les retours d'expériences sur les thèmes comme : la couverture des sols (diversification des cultures, allongement des rotations,...), les infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, mares,...), la gestion de l'eau, le raisonnement des apports en intrants (produits phytosanitaires, fertilisants), les Solutions fondées sur la Nature,...
- S'appuyer sur les réseaux existants : Agr'eau, OSAé, chambres d'agriculture.
- Trouver de nouvelles solutions techniques : recherche, expérimentation, structuration et développement.

2. Accompagner les agriculteurs

- Assurer la montée en compétence technique en agroécologie des agriculteurs et des techniciens via des formations.
- Développer le conseil individuel et collectif (« grappes »).
- Accompagner spécifiquement les coopératives et les zones à enjeux (ex. dispositif Re-sources).
- Développer des actions telles que le pastoralisme itinérant sur les milieux en déprise (tourbières, friches, landes,...) quand cela est favorable au milieu. Par exemple, la préservation des prairies naturelles est un enjeu fort de préservation de la biodiversité en lien avec l'élevage.
- Accompagner la recherche de débouchés économiques des produits vertueux (ex. marque Valeur Parc des PNR).
- Aider à la reprise et à la transmission agricole :
 - Favoriser les projets de territoire garants d'un accroissement de la biodiversité et des habitats (haies, prairies,...) dans un contexte de changement climatique
 - Créer des fermes-relais : achat par la collectivité de fermes non reprises et leur location à de jeunes agriculteurs le temps de créer un nouveau siège d'exploitation

3. Financer la transition agroécologique

- Accompagner la transition par la mise en place de mesures de soutien économique et technique : AB, MAEC, HVE,

investissements dédiés (Plan Végétal environnement, Agroforesterie, Infrastructures agroécologiques).

- Identifier et conseiller les acteurs de la filière sur les différents leviers de financement existants pour les accompagner dans leur changement de pratiques (MAEC, appels à projets, ...).
- Mettre en place des dispositifs territorialisés et locaux de soutien aux filières : préservation du foncier agricole à travers les documents de planification (cf. fiche B22), appels à projets ciblés sur le développement de circuits courts et respectueux de la biodiversité, expérimentation locale de « PSE » (cf. fiche C28),...
- Financer l'adaptation au changement climatique : diversification des assolements, gestion quantitative de l'eau.

4. Eco-conditionnalité des autres aides pour inciter les changements de pratiques

- Conditionner les aides publiques agricoles au maintien des éléments bocagers et inciter à leur restauration (cf. fiche C26), au Bio, HVE,...

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

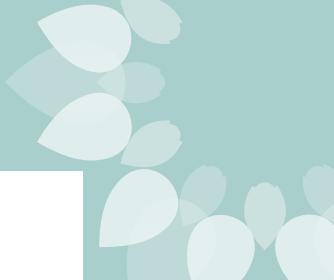
- Les dispositifs d'accompagnement des collectifs d'agriculteurs engagés dans l'agroécologie (réseaux DEPHY, GIEE, fermes 30 000,...) représentent au total 289 groupes totalisant 3900 agriculteurs engagés en Nouvelle-Aquitaine. Le projet VitiREV fédère quant à lui les acteurs des territoires viticoles pour accélérer la sortie des pesticides et intégrer des pratiques agroécologiques.
- Animé par la Chambre régionale d'agriculture et la Fédération régionale des chasseurs, le programme AGRIFAUNE Nouvelle-Aquitaine vise à développer un projet territorial "Agriculture et Biodiversité" dont l'objectif est d'établir une synergie entre agriculture de production et développement du petit gibier, de la faune sauvage, des insectes polliniseurs, des auxiliaires des cultures et de la biodiversité en général, principalement sur les territoires agricoles. L'un des objectifs est notamment de promouvoir les bénéfices agronomiques, environnementaux et faunistiques des couverts d'interculture, de chaumes et de bandes fleuries implantées en bordures de champs.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) 80 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine en bio, HVE, Label Haies ou autre démarche équivalente en 2030
- (Ind.) Augmentation des surfaces engagées dans une MAEC
- (Ind.) Augmentation de la surface en prairies permanentes
- (Ind.) Augmentation de l'abondance des oiseaux communs agricoles
- (Ind.) Baisse des produits phytosanitaires vendus (NODU) : -50 % et arrêt des substances CMR en 2025, sortie des pesticides de synthèse en 2030
- (Ind.) Baisse des indicateurs de fréquence de traitement en Nouvelle-Aquitaine (par culture, par type de substance)
- Préservation de la biodiversité en milieu agricole (messicoles, polliniseurs, faune du sol,...)
- Amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et du sol
- Autonomie et pérennité des exploitations, notamment en contexte de déprise agricole
- Mise en place d'un observatoire cartographique et statistique

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : CRA
- Porteurs de projets « types » : Acteurs agricoles et de la recherche
- Partenaires techniques : FRC, Agences de l'eau, OFB, URCAUE, Biosena, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles, et de l'enseignement
- Partenaires financiers potentiels : Europe, Etat, Agences de l'eau, Région, Départements



DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEADER. Plan (MAEC) stratégique national géré par l'État pour ce qui est du 1^{er} pilier de la PAC et des aides surfaciques du second pilier. Plan stratégique régional reprenant les modalités d'aides non surfaciques du second pilier de la PAC pour lesquelles la Région est autorité de gestion régionale (dispositions financières valorisant significativement les agriculteurs engagés dans l'agroécologie et l'agriculture biologique).
- Ministère de l'Agriculture : Bénéficier d'un crédit d'impôt pour les exploitations certifiées de Haute Valeur Environnementale - Aide permanente
- Bpi France et Ministère de l'Agriculture : Accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française - Aide permanente
- Région : AAP "Infrastructures agro-écologiques" (dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ou PCAE), AAP «Territoires d'innovation», Accompagner des exploitations agricoles vers la certification environnementale HVE
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Pérenniser un usage des terres restaurant les altérations et réduisant les risques et pertes de fonctionnalités de milieux humides - 11^{ème} programme d'intervention : accompagner les filières à bas niveau d'intrants favorisant les pratiques agroécologiques
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Soutenir un conseil et des investissements liés à l'agroécologie pour réduire les pollutions agricoles - 11^{ème} programme d'intervention
- Aides privées : Fondations (de France, Léa Nature, Terra Symbiosis, etc.)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesures 6.1, 6.2)
- **Néo Terra** : Fiche 9. Adopter des pratiques agroécologiques et sortir des pesticides de synthèse / Fiche 23. Développer des modes de financements innovants en faveur de la transition agro-écologique
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (action 1.3.1)
- **PSN PAC** : OS-D, OS-E, OS-F, OS-G
- **PSR NA PAC** : Veiller au maintien des infrastructures agro-écologiques, Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux
- **SDAGE AG** : Orientation B. Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée
- **SDAGE LB** : Chapitre 2. Réduire la pollution par les nitrates
- **SRADDET** : Objectif 3. Développer une agriculture performante [...] / Objectif 4. Pérenniser les activités humaines en milieu rural [...] / Objectif 42. Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité / Objectif 54. Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique.
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 1)
- **SRDEII** : Axe 3. Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health

Adaptation au
changement
climatiqueAttractivité
& économie

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Augmenter la résilience des espaces agricoles et stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie

PROBLÉMATIQUES

Les services rendus par la biodiversité sont nombreux, notamment ceux rendus par les éléments bocagers pour l'agriculture (cf. Rapport Ecobiose, Diagnostic SRB). Les haies, par exemple, apportent des services de régulation de l'eau, de stabilisation et d'enrichissement des sols, de régulation des températures et de protection du vent, d'hébergement d'insectes auxiliaires des cultures,... Il est donc important de sensibiliser le monde agricole aux valeurs de la biodiversité et de poursuivre la préservation et la restauration des éléments bocagers (prairies, haies, mares, ripisylves,...) et de les intégrer dans les politiques publiques, notamment agricoles.

DESCRIPTION

1. Inciter et accompagner les agriculteurs à développer les infrastructures agroécologiques tout en valorisant leur démarche dans le cadre d'une certification environnementale ou d'un label tel que :

- Poursuivre les **aides à la mise en place d'infrastructures agroécologiques** (aides à la plantation et à la gestion des haies notamment)
- **Label FNAB** (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) : permet de favoriser le maintien ou la mise en place d'infrastructures agroécologiques (suppression de produits phytopharmaceutiques) et d'augmenter la biodiversité présente sur l'exploitation et optimiser la lutte contre de potentielles pressions sanitaires (lutte biologique, biocontrôles,...)
- **La certification « Haute Valeur Environnementale »** : un des indicateurs concerne la biodiversité, contient un item mesurant la part d'infrastructures agroécologiques et incite les agriculteurs à les maintenir ou à les développer pour obtenir le nombre de points nécessaires.
- **Le label haie** : certification pour préserver les haies et haies bocagères ainsi que des filières de distribution du bois issu du bocage (cf. fiche A10). Il labellise les bonnes pratiques de gestion des haies par les agriculteurs et dresse un état des lieux initial par le biais d'un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH).

Ces travaux seront également menés avec les services de l'Etat en lien avec les déclarations PAC des agriculteurs afin d'identifier les éléments bocagers à maintenir ou restaurer.

- **Le cas de l'écoschéma de la PAC** : cet écorégime sera accessible dès 2023 par le biais des infrastructures agroécologiques, c'est-à-dire par la présence sur l'exploitation d'éléments favorables à la biodiversité. Si ces éléments représentent plus de 7 % de la SAU, c'est le niveau 1 de l'écorégime qui sera atteint et le niveau 2 (prix/ha supérieur) si les IAE représentent plus de 10 % de la surface de l'exploitation.

2. Conditionner les aides aux agriculteurs

Les politiques régionales agricoles sont conditionnées à l'obtention du niveau 2 de l'écoschéma ou de la certification Bio ou HVE ou de MAEC ou autres démarches équivalentes (HVN...) qui incitent les agriculteurs au maintien et au développement des éléments agroécologiques présents sur les parcelles agricoles.



3. Favoriser et inciter la création d'entreprises d'entretien et de gestion des IAE

tout en développant des débouchés économiques pour les exploitations (valorisation du bois des haies dans des filières énergétiques et/ou agricoles, valorisation du stockage du carbone).

4. Établir un observatoire régional des haies

afin d'assurer la cartographie et le suivi des plantations. Cet observatoire permettra de centraliser les données issues de différents dispositifs (PAC, PSE, AAP, Plan de relance, ERC,...) (cf. fiche A10)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Région Nouvelle-Aquitaine :
 - Eco-conditionne l'ensemble de ses aides à des pratiques agroécologiques : **toutes les aides régionales du PCAE sont éco-conditionnées** Bio, HVE ou autre démarche équivalente.
 - Soutient les investissements « agroécologiques » nécessaires à la mise en œuvre des pratiques.
 - Soutient la plantation (agroforesterie).
- Dans le cadre du Plan France Relance, le dispositif « Plantons des haies » a accompagné une vingtaine de structures néo-aquitaines à la plantation de près de 1000 km de haies sur la Région.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) 80 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine en Bio, Haute Valeur Environnementale, Label Haies ou autre démarche équivalente en 2030 (label FNAB par ex.)
- (Ind. à construire) Augmentation des surfaces d'infrastructures agroécologiques
- Augmentation de la séquestration nette de carbone dans les sols à usage agricole
- Préservation de la biodiversité en milieu agricole (messicoles, pollinisateurs, faune du sol,...)
- Amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et du sol
- Préservation de la ressource en eau
- Revenu complémentaire pour l'exploitant (bois de chauffage, vente de bois à terme,...)
- Mise en place d'un observatoire cartographique et statistique

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : Acteurs de protection de la nature et agricoles
- Partenaires techniques : CRA, FNAB, Coopératives, OFB, ARB, Départements, Collectivités locales, Acteurs agricoles, DRAAF
- Partenaires financiers potentiels : Europe, Etat, Départements, Agences de l'Eau

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Ministère de l'Agriculture : Soutenir la plantation ou la reconstitution des haies bocagères et le développement de l'agroforesterie - AMI « Plantons des haies »
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Soutenir un conseil et des investissements liés à l'agroécologie pour réduire les pollutions agricoles, Aménager l'espace pour réduire les pollutions agricoles - 11^{ème} programme d'intervention
- Région : AAP "Infrastructures agro-écologiques" (dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ou PCAE), Accompagner des exploitations agricoles vers la certification environnementale HVE - Aide permanente

- Chambres d'agriculture : Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité - Aide permanente
- Dispositifs départementaux en faveur des éléments bocagers (par ex. Département de la Charente : Accompagner et soutenir la plantation de haies et d'arbres (hors forêts) - Aide permanente)
- Aides privées : Fondations (Léa Nature, Lemarchand, Terra Symbiosis, ...)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.3)
- **Néo Terra** : Fiche 23. Développer des modes de financements innovants en faveur de la transition agro-écologique
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Veiller au maintien des infrastructures agroécologiques
- **SRADDET** : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Objectif 42. Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Augmenter la résilience des espaces agricoles et stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie

PROBLÉMATIQUES

La diversité des espèces domestiques (races d'élevage) et des variétés cultivées (ou agro-biodiversité) participe à l'identité des territoires. La Nouvelle-Aquitaine est la région la plus riche de France en races domestiques : 60 races d'animaux domestiques et d'élevage sont recensées, issues de 14 espèces (vaches, moutons et chèvres, chiens, poules et dindes, abeilles,...) dont certaines sont fortement menacées d'abandon. Les variétés cultivées sont également nombreuses sur la région (légumes, fruitiers, céréales, ...) et sont en forte régression depuis les années 1960 au profit de variétés plus productives. Pourtant, cette biodiversité domestique et cultivée est source de productions locales, assure le maintien des savoir-faire traditionnels tout en constituant un réservoir de ressources génétiques qui sont essentielles pour l'avenir de l'agriculture et de l'élevage au niveau régional. Ces espèces, généralement plus rustiques et résistantes, nécessitent moins «d'intrants» (cf relecture draaf juillet 2022), de traitements sanitaires et moins d'apports en eau. Face aux changements climatiques à venir, il est impératif de les maintenir afin de permettre la résilience du monde agricole à travers des pratiques respectueuses de l'environnement et la préservation des milieux naturels et des milieux semi-naturels qui y sont associés (cultures, prairies, pelouses et landes pâturées,...).

DESCRIPTION

1. Assurer et accompagner le suivi et la conservation des espèces animales et végétales locales

- Poursuivre les recensements des variétés végétales (anciennes légumières, fruitières, céralières, mycologiques,...), des variétés animales et d'abeilles ainsi que des pratiques qui leurs sont associées.
- Poursuivre le suivi des cheptels issus de races domestiques locales et assurer une veille régionale.
- Développer et soutenir les programmes de conservation des espèces domestiques et cultivées en voie de disparition.
- Assurer la pérennité des structures conservatrices (conservatoires régionaux, associations,...) et de leurs missions.

2. Renforcer l'utilisation de ces espèces

2.1. Biodiversité domestique d'élevage

- Développer l'utilisation des races locales rustiques, préserver leur variabilité génétique et garantir la disponibilité des ressources génétiques pour l'avenir face aux enjeux climatiques et environnementaux.
- Développer les pratiques extensives et l'écopâturage avec des races locales adaptées aux zones humides, friches, zones de montagne, forêts et sous-bois,...
- Favoriser l'aquaculture d'espèces locales.
- Sensibiliser les éleveurs à l'utilisation de ces différentes races locales et accompagner les projets d'élevage.

2.2. Biodiversité cultivée

- Développer les trocs de graines avec des semences anciennes, résistantes (en lien avec le changement climatique).
- Développer la recherche, la multiplication, la commercialisation et la valorisation des variétés végétales anciennes et locales.
- Diffuser largement les catalogues, les semences de graines et les plants de végétaux anciens et locaux.

3. Favoriser l'accès et le partage des avantages liés à la biodiversité domestique et cultivée

3.1. Communiquer et sensibiliser à différents niveaux

- Sensibiliser les éleveurs et collectivités aux races domestiques locales et les agriculteurs, jardiniers amateurs aux enjeux d'utilisation des espèces végétales anciennes (sécurité alimentaire, attrait pour les insectes, résistance aux ravageurs,...).
- Promouvoir auprès des citoyens et des restaurations collectives (entreprises, scolaires, hôpital, EHPAD,...) des modes d'alimentation favorisant les produits correspondants, pour faire évoluer les comportements alimentaires et fournir des débouchés durables aux cultures de diversification (action issue de la SNB).

3.2. Poursuivre la mise en réseau des acteurs de cette thématique

Les acteurs de la biodiversité domestique et cultivée sont engagés dans une dynamique de réseau, portée par les structures de conservation régionales. Avec l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de conforter leur organisation et notamment de :

- Soutenir le fonctionnement des réseaux d'acteurs de la biodiversité domestique et cultivée en Nouvelle-Aquitaine.
- Communiquer via les sites Internet (structures de conservation, ARB NA, ...) des événements et des publications.
- Aider à la diffusion des connaissances et des travaux menés à travers des réunions et un séminaire de portée régionale (reconduit tous les deux ans).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le réseau des Maisons des semences paysannes regroupe de nombreuses associations qui portent le programme régional « Cultivons la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine » visant à mieux connaître, cultiver et valoriser dans toute la filière de production-distribution-restauration les semences locales de maïs, de céréales à paille, de potagères et de fourragères.
- Les Conservatoires de Nouvelle-Aquitaine (Conservatoire des races d'Aquitaine et CREGENE) portent des programmes de conservation des races locales et développent leur valorisation économique dans des circuits courts et des démarches de qualité. En 2021, un projet global a été lancé pour assurer le suivi et la protection de la population des vaches Betizus, fortement menacée. Ce projet a mobilisé l'ensemble des acteurs locaux : Région, Départements, Communauté d'Agglomération du Pays basque et communes.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la part des races domestiques locales dans les cheptels régionaux
- (Ind.) Augmentation de la couverture géographique des élevages de races domestiques
- (Ind.) Amélioration des connaissances sur les variétés cultivées (nombre, origine,...)
- (Ind.) Suivi des races domestiques locales menacées
- Augmentation des surfaces en écopâturage
- Valorisation de la diversité domestique et de la biodiversité cultivée locales (vente directe, restauration collective,...)
- Le réseau des acteurs se réunit au moins une fois tous les deux ans à travers un séminaire.



ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : CRA, Région
- Porteurs de projets « types » : CBN, Conservatoire des races d'Aquitaine, CREGENE, Départements, Collectivités locales, Acteurs agricoles dont le Domaine Agroécologique de Barolle et les acteurs du réseau « Cultivons la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine »
- Partenaires techniques : CBN, CREGENE, ARB, Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs agricoles, pépinières et élevages
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements, CRA

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Projets alimentaires territoriaux
- Europe : Plan stratégique national PAC : 2^{ème} pilier - Aides FEADER valorisant significativement les agriculteurs engagés dans l'agroécologie et l'agriculture biologique
- Région : PCAE - Infrastructures agro-écologiques, AAP « Territoires d'innovation », Accompagner des exploitations agricoles vers la certification environnementale HVE et dispositifs d'accompagnement des filières
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Soutenir un conseil et des investissements liés à l'agroécologie pour réduire les pollutions agricoles - 11^{ème} programme d'intervention
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Léa Nature, Lemarchand, Symbiosis, Crédit Agricole Pays de France, ...), Fonds de Dotation pour la préservation de la biodiversité cultivée et de leurs apparentées sauvages

124

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.4) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 11.4)
- **Néo Terra** : Fiche 9. Adopter des pratiques agroécologiques et sortir des pesticides de synthèse / Fiche 63. Une agriculture, sylviculture, pêche contributrice nette de biodiversité
- **PSN PAC** : OS-D
- **PSR NA PAC** : Protéger les zones humides des marais
- **SRADDET** : Objectif 3. Développer une agriculture performante [...]
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchyliques, pêche,...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Identifier et généraliser les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières

PROBLÉMATIQUES

Certaines activités économiques, comme celles du secteur primaire, peuvent induire une dégradation du capital naturel, d'où la nécessité d'établir et de généraliser des modes de production durables. L'adaptation à de nouvelles pratiques, notamment dans les zones à forts enjeux, doit répondre à la préservation de la biodiversité tout en contribuant à l'économie locale et à la création d'emplois. Former les acteurs des filières aux enjeux de biodiversité et les soutenir financièrement et techniquement seront des accélérateurs de la transition vers ces pratiques vertueuses. Ces dernières génèrent par ailleurs et quasi systématiquement des bénéfices pour la qualité de la ressource en eau, bien rare et fragile en Nouvelle-Aquitaine.

125

DESCRIPTION

- Maintenir le tissu d'exploitants et de transformateurs locaux existants en valorisant leurs pratiques, en les adaptant le cas échéant pour les ajuster aux nouveaux éléments de contexte (cf. fiche C29).**
- Aider techniquement et financièrement les acteurs désireux d'accorder leurs pratiques avec les enjeux de biodiversité**
 - Sensibiliser et former les exploitants, éventuellement les propriétaires, sur des pratiques et une gestion en faveur de la biodiversité (ex : agroécologie, agroforesterie, forêts matures en libre évolution, gestion des berges et queues d'étangs, gestion des assecs, gestion des cortèges d'espèces, gestion des EEE,...).
 - Accompagner individuellement : diagnostic, préconisations, plans de gestion.
 - Créer des PSE spécifiques pour certains secteurs (sylviculture,...) afin de consolider les modèles économiques basés sur des pratiques favorables à la biodiversité (cf. fiche C25).
 - Garantir une exploitation durable des ressources afin de ne pas concéder de perte de richesse biologique dans les secteurs économiques (agriculture, sylviculture, conchyliculture, pêche,...) :
 - Au niveau régional, dans les schémas cadres sectoriels : inscrire des objectifs et des critères d'exploitation durable des ressources pour que les prélevements et les modalités d'exploitation soient conditionnés au bon état écologique des milieux.
 - Au niveau local : avec l'appui des PNR, sensibiliser, accompagner, faire de la médiation auprès des acteurs locaux afin de trouver des modes de gestion adaptés au contexte environnemental et social local (ex : la préservation des nurseries en mer contribue au renouvellement et à la pérennité des stocks halieutiques).
 - AdAPTER les contraintes économiques aux exigences écologiques.
- Soutenir le développement des filières locales vertueuses**
 - Aider la structuration, l'émergence et le développement de filières favorisant les circuits courts et l'économie circulaire (valorisation de produits, co-produits, déchets), vertueuses pour l'environnement, la biodiversité, et économies en énergies.

Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchyliicoles, pêche,...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité

- Encourager la diversification des productions et l'utilisation de végétaux cultivés locaux et de races domestiques locales (cf. fiche C27).
- Aider à la reconnaissance de labels existants et exigeants en termes de biodiversité, bien-être animal,...
- Engager un dialogue filières - société et encourager l'innovation.
- Former les acteurs des filières aux enjeux de la transition écologique et aux nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Depuis 2021, le Symbo (Syndicat Mixte pour les études, les travaux d'aménagement et gestion du bassin de la Boutonne) anime la structuration d'une filière "Chanvre" dans la vallée de la Trézence, dans un objectif de production et de consommation locales. Cette plante possède de nombreux atouts, parmi lesquels la faible nécessité d'apports en eau et de traitements.
- Le projet Sylv'Valor (CRPF, EIFER, SYSDAU, SYSSO, ...) mène une expérimentation de Living Lab permettant de créer un dialogue filière/société autour des services écosystémiques rendus par la forêt et des itinéraires sylvicoles correspondants.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Suivi du nombre de variétés cultivées (par origine)
- (Ind.) Augmentation de la part des races domestiques locales dans les cheptels régionaux
- (Ind.) 80 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine en Bio, Haute Valeur Environnementale, Label Haies ou autre démarche équivalente en 2030
- (Ind.) Suivi du nombre d'essences dans la forêt de production régionale
- (Ind.) Augmentation de la surface forestière certifiées PEFC / FSC
- (Ind.) Augmentation des pêcheries et aquaculteurs certifiés MSC / ASC
- Mise en place d'un suivi régional des exploitations en agroforesterie et agroécologie
- Autonomie et pérennité des exploitations, notamment en contexte de déprise
- Mise en place de nouvelles filières intégrant des pratiques favorables à la biodiversité, accompagnement, suivi et valorisation

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : OFB, FRC, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles, forestiers et de la mer et du littoral
- Partenaires techniques : CRA, CRPF, ONF, Agences de l'Eau, OFB, FRC, Acteurs de la protection de la nature, socioéconomiques et agricoles
- Partenaires financiers potentiels : Région, agences de l'eau, financements privés

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Plan stratégique national PAC : 1^{er} pilier - Aides FEAGA, 2^{ème} pilier - Aides FEADER
- Europe : Pêche et aquaculture - FEAMPA 2021/2027 - Jusqu'en 2027
- Ministère de l'Agriculture et Bpi : Accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française - Aide permanente

Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchyliicoles, pêche,...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité

- Région : Soutenir la création et la reprise d'entreprise dans le secteur agricole et aquacole en Nouvelle-Aquitaine, Structurer et développer les petites entreprises dans l'agroalimentaire, Engager une démarche de développement durable et de qualité dans l'agroalimentaire, Financer l'installation dans un exploitation agricole, Développer la pêche et l'aquaculture locale, Transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture, Accompagner des exploitations agricoles vers la certification environnementale HVE
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Soutenir un conseil et des investissements liés à l'agroécologie pour réduire les pollutions agricoles - 11^{ème} programme d'intervention
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Pérenniser un usage des terres restaurant les altérations et réduisant les risques et pertes de fonctionnalités de milieux humides - 11^{ème} programme d'intervention
- Chambre d'agriculture : Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité - Aide permanente
- Banque des territoires : Bénéficier d'un accompagnement pour le développement de circuits courts et de filières locales de qualité - Aide permanente
- Aides privées : Fondations (Léa Nature, Terra Symbiosis)
- Moyens humains d'animation territoriale : dispositifs d'accompagnement des chambres d'agriculture, programmes de la Direction agriculture de la Région, Natura 2000, accompagnement par les PNR, ...
- Paiement pour services environnementaux ou autres outils expérimentaux de financements (cf. fiches E45, E46)
- Crédit d'impôts et avantage fiscal (Région : Favoriser l'accès au crédit d'impôt dans le secteur agricole et agroalimentaire - ALTER'NA, Financer le relais du foncier agricole pour l'installation hors cadre familial)
- Certification Agriculture Biologique
- Certifications forestières : label PEFC, FSC

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesures 5,2, 6,1, 6,6)
- **Stratégie Régionale Pêche et Aquaculture**
- **DSF** : Thème 1. Pêche Professionnelle (action 01-PCH-A03)
- **Néo Terra** : Fiches 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 63, 74
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (action 15)
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (action 1.3.1)
- **PSN PAC** : OS-A, OS-B, OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux
- **SDAGE AG** : Orientation B. Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée
- **SDAGE LB** : Chapitre 2. Réduire la pollution par les nitrates / Chapitre 4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- **SNAP** : Objectif 3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées (mesure 9)
- **SRADDET** : Objectif 4. Pérenniser les activités humaines en milieu rural [...] / Objectif 5. Valoriser la ressource en bois [...] / Objectif 54. Développer les pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique
- **SRDEII** : Axe 2. Miser sur la diversité des filières régionales et accroître leur potentiel
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health

Adaptation au
changement
climatiqueAttractivité
& économie

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Identifier et généraliser les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières

PROBLÉMATIQUES

La Nouvelle-Aquitaine présente un profil économique très diversifié (agriculture, aéronautique, activités portuaires, viti-viniculture, tourisme, sport nature,...). Vouloir établir des modes de production ou des offres de service durables permettant la préservation de la biodiversité (cf. fiche C28) justifie d'identifier et de généraliser les bonnes pratiques déjà existantes mises en place par les acteurs socio-économiques. Outre la formation et l'accompagnement technique et financier à l'adoption de pratiques vertueuses, la pérennisation de ces pratiques passe également par la valorisation des services rendus à la biodiversité.

DESCRIPTION

1. Recenser, sur des bases techniques et scientifiques, les bonnes pratiques existantes

- Identifier pour chaque socioécosystème :
 - les pratiques favorisant le bon état de la biodiversité d'un point de vue structurel et fonctionnel (diversité et continuités éco-paysagères, maintien de la capacité de régénération des populations animales et végétales)
 - les pratiques qui permettent de prévenir, de réduire et de corriger les externalités négatives de l'activité économique (sobriété dans les ressources utilisées, systèmes d'épuration,...)
 - les pratiques qui contribuent directement à la préservation et à la restauration de la biodiversité et à la fourniture en services écosystémiques (Solutions fondées sur la nature, génie écologique,...).
- Prendre appui sur les réseaux d'acteurs existants pour identifier les bonnes pratiques des acteurs économiques (via le dispositif « Entreprises engagées pour la nature » par exemple), des acteurs du tourisme et comités régionaux de sport nature, des acteurs agricoles et sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture (par filière) et des collectivités (via le dispositif « Territoires engagés pour la nature » par exemple).

2. Mettre en place des outils techniques et financiers pour mener à bien des actions de partage de ces bonnes pratiques afin de "massifier" les engagements individuels

- Élaborer des documents de communication sur les bonnes pratiques par secteur (par exemple pour les sports de pleine nature, une brochure pour éviter le dérangement de la faune lors d'une activité kayak ou escalade).
- Assurer une veille technique et relayer ces documents dans le cadre des réseaux professionnels, des fédérations et des associations (par exemple via les comités régionaux des sports de nature).
- Organiser des ateliers d'échanges de pratiques par secteur économique et par socioécosystème.
- Partager les retours d'expériences afin d'inspirer et d'aider les acteurs à mettre en place des pratiques pour la biodiversité, par exemple en alimentant le répertoire d'initiatives de l'ARB NA.

3. Amplifier l'adhésion à des labels valorisant les pratiques respectueuses de la biodiversité

- Produire puis tenir à jour un guide qui recense tous les labels et démarches de certification intégrant des critères sur la biodiversité (évaluation du niveau d'exigence, contacts régionaux, etc.) dans les différentes filières économiques,

Valoriser et promouvoir les pratiques de préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques (éco-tourisme...)

par exemple :

- Secteur agricole et sylvicole : label AB, label haie, FSC ;
- Certification Ports propres actifs en biodiversité ;
- Secteur du tourisme : Gîtes panda sur les territoires de PNR, Station verte ;
- Collectivités : Charte + nature, Villes et villages étoilés, Territoire bio engagé ;
- Secteur du bâtiment : Effinature, biodivercity.
- Valoriser et promouvoir ce référentiel auprès des filières (agricole, sylvicole, touristique, du bâtiment...) en s'appuyant sur les têtes de réseau (Chambre d'Agriculture, CRPF, Comité Régional du Tourisme, Comités régionaux des sports,...)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La marque Valeurs Parc Naturel Régional (2016) est attribuée par les Parcs aux professionnels du territoire volontaires, obéissant aux critères d'exigence requis sur les plans social, économique et environnemental. Cette marque concerne aussi bien les produits agricoles que les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques, les actions pédagogiques, ...
- Le Syndicat des Professionnels de l'Énergie Solaire (ENERPLAN) et le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) ont publié une étude en 2021 intitulée "Photovoltaïque et Biodiversité : exploitation et valorisation des données issues des parcs photovoltaïques". Elle vise à documenter, par une démarche scientifique, l'impact du développement du photovoltaïque sur la biodiversité concernant les installations au sol développées en France.

129

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface en prairies semi-naturelles à flore diversifiée
- (Ind. à construire) Augmentation des surfaces d'infrastructures agroécologiques
- (Ind.) Baisse de la part de la forêt monospécifique dans la forêt de production
- (Ind.) Baisse de la part de la forêt de production ayant comme espèce principale une espèce non-indigène
- (Ind.) Amélioration de l'état des stocks halieutiques du golfe de Gascogne
- (Ind.) Augmentation du nombre de structures touristiques labellisées « Valeurs Parc Naturel Régional », « Gîtes Pandas », « Clef verte », "Bas carbone" ou autre label équivalent
- Généralisation de stratégies RSE intégrant la biodiversité et valorisation
- La Région Nouvelle Aquitaine devient la première "destination touristique durable" de France (Néo Terra) : meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sportives, de loisirs, de tourisme
- Évaluation des certifications et labels au prisme de la biodiversité, production et mise à jour d'un guide de recensement
- Conservation de la biodiversité et maintien des fonctions écologiques (production primaire, cycle du carbone,...)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région, OFB
- Porteurs de projets « types » : Départements, Collectivités locales, Acteurs forestiers, socio-économiques, du tourisme et des sports de nature
- Partenaires techniques : CRA, GIP Littoral, Transylva du Limousin, Acteurs de la protection de la nature, socioéconomiques, forestiers, ARB
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements...



DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Moyens humains d'animation territoriale
- Certification HVE : Haute Valeur Environnementale (niveau le plus élevé de la certification environnementale)
- Certification Agriculture Biologique
- Certifications forestières : label PEFC, FSC
- Label Bas Carbone
- Label "Valeurs Parc Naturel régional"
- Label "Gîtes Panda"
- Label « Biorismo »
- Région : Aménager et gérer durablement le littoral - Aide permanente
- Ministère de l'Agriculture et Bpi France : Accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesures 5,3, 6,1) / Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesure 8.4) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats au quotidien (mesure 10.2)
- **DSF** : Thème 7. Plaisance et loisirs nautiques (actions 07-PLA-A03, D01-OM-OE06-AN2) / Thème 13. déchets (action D10-OE02-AN2)
- **Néo Terra** : Fiche 26. Faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1ère destination de tourisme durable / Fiche 46. Accompagner la transformation de la filière BTP vers des pratiques éco-responsables
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt
- **PSN PAC** : OS-F
- **PSR NA PAC** : Accompagner les SIQO à intégrer des éléments de différenciation environnementale et sociétale dans leur cahier des charges [...]
- **SNAP** : Objectif 3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées (mesure 9)
- **SRADDET** : Objectifs 6, 7, 8, 9, 10
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Expérimenter et transférer des pratiques vertueuses dans l'utilisation des ressources naturelles via la recherche-action

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Identifier et généraliser les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières

PROBLÉMATIQUES

La forte dépendance des activités socio-économiques à la biodiversité implique de trouver des leviers d'actions pour la préserver et bénéficier des services écosystémiques, et ce dans les différents socio-écosystèmes néo-aquitains : plaine agricole, bois et forêt, vigne et vin, ville, systèmes prairiaux,... (cf. rapport Ecobiose).

Il s'agit alors d'intégrer l'innovation en faveur de la biodiversité dans les projets des territoires, d'expérimenter de nouvelles pratiques vertueuses avec les acteurs de terrain, d'impliquer les citoyens pour tenir compte de leur expertise d'usage et trouver des solutions locales, adaptées aux contextes des territoires. Le rapport Ecobiose préconise ainsi de développer des sites pilotes ou "living-labs" pour concevoir des territoires résilients. Le réseau régional de recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques Biosena, constitué suite aux travaux d'Ecobiose, sera un relais important pour organiser et appuyer la mise en place de ces territoires d'expérimentation.

DESCRIPTION

Cette action vise à faciliter les partenariats entre acteurs scientifiques et socio-économiques en s'appuyant notamment sur Biosena pour faire émerger des projets de recherche-action communs, aider les chercheurs à trouver des terrains d'expérimentation et réciproquement, aider les territoires à devenir parties prenantes des projets de recherche.

1. Renforcer le lien entre le monde de la recherche et les territoires pour initier les projets de recherche-action sur la gestion durable des ressources naturelles

- Sur chaque socio-écosystème néo-aquitain (cf. rapport Ecobiose), il s'agit d'identifier ou mettre en place des sites pilotes, ou living labs (laboratoires d'application sur le terrain) sur le modèle de la zone atelier «Plaine et Val de Sèvres» du CNRS de Chizé, en associant chercheurs, acteurs socio-professionnels et citoyens, pour trouver des solutions partagées à des problématiques locales de préservation de la biodiversité (par exemple pour tester des nouvelles pratiques agricoles, forestières et d'aménagement), en s'appuyant sur le réseau régional de recherche Biosena (laboratoires et comité des porteurs d'enjeux, ressources techniques et moyens d'animation...).
- Le réseau Biosena permettra notamment de :
 - Faciliter les prises de contacts entre chercheurs, doctorants et acteurs socio-économiques, ainsi que l'émergence de projets de recherche-action (cf. fiche A5).
 - Faire de la médiation afin de rendre les résultats scientifiques plus abordables pour les élus et services techniques, et dans l'autre sens, faire le lien avec les équipes scientifiques qui travaillent sur les problématiques des territoires.
 - Associer les laboratoires universitaires et les grandes écoles régionales aux politiques de biodiversité et aux actions portées par le territoire.

2. Accompagner la mise en place des projets de recherche-action en faveur de la biodiversité

- Mettre en place et accompagner un réseau de sites pilotes – living labs afin d'expérimenter des itinéraires techniques et systèmes de gouvernance locaux favorables à la biodiversité (agro-écologie, agro-foresterie, pêche durable, gestion qualitative de la ressources en eau, régénération forestière...), et tester et évaluer la transférabilité des pratiques innovantes sur des territoires spécifiques :

- financer la démarche scientifique transdisciplinaire de recherche-action (protocole, expérimentation associant chercheurs, socio-professionnels, collectivité et citoyens).
- accompagner l'animation et la concertation territoriale des territoires d'expérimentation.
- Accompagner la montée en compétences sur la biodiversité dans le cadre des projets de recherche-action : organisation de formations, relais des programmes de sciences participatives pour mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux, mise en place d'ateliers participatifs de réflexion et de terrain,...
- Financer les projets de recherche appliquée et recherche-action sur le long terme et à large échelle afin de pallier le problème des études ponctuelles qui ne permettent pas d'avoir des tendances robustes et de construire des dynamiques de fond avec les acteurs du territoire.
- Favoriser les filières de formation intégrant des activités de recherche sur la biodiversité (cf. fiche D37), afin de soutenir les stages, thèses et apprentissages liés à la démarche de recherche-action dans les collectivités et entreprises locales.

3. Transférer les résultats de la recherche-action, valoriser les bonnes pratiques, déployer les solutions innovantes préservant la biodiversité et les services écosystémiques (SfN)

En s'appuyant notamment sur le réseau Biosena, il s'agit de :

- Animer le réseau de sites pilotes - living labs.
- Référencer les productions scientifiques issues des projets de recherche-action (articles, rapports, posters, ...).
- Communiquer sur les enseignements et méthodes (protocoles, gouvernance) des sites pilotes, les zones ateliers et les living labs (réseaux et media de Biosena, événements de la SRB,...).
- Organiser des webinaires et partager des retours d'expériences afin de diffuser les bonnes pratiques auprès des acteurs académiques, institutionnels et socio-professionnels.

Sur la base des résultats obtenus sur les sites pilotes et partagés avec les parties-prenantes, l'objectif est in fine pour les politiques publiques d'intégrer les solutions innovantes expérimentées sur les sites pilotes dans les dispositifs d'accompagnement des filières afin de déployer et massifier les pratiques vertueuses à grande échelle, par exemple en faisant évoluer les critères de bio-conditionnalité des subventions publiques (cf. fiche E47).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Sur la Communauté d'agglomération du Grand Poitiers, un rapprochement entre le territoire et l'université de Poitiers (laboratoire Écologie et Biologie des interactions) s'est réalisé à travers une chaire Biodiversité créée en 2021. Cette chaire partenariale adossée à la Fondation Poitiers Université permet de renforcer la dynamique locale déjà existante et de soutenir des projets de recherche action (mécénat).
- Sur la Zone Atelier « Plaine & Val de Sèvre » (450 exploitations agricoles, 13 000 parcelles agricoles), l'équipe du CNRS de Chizé teste et déploie des solutions agro-écologiques co-construites entre chercheurs et agriculteurs. Après plus de 10 ans de recherche-action, les résultats montrent que changer de modèle agricole ne repose pas que sur les agriculteurs, mais nécessite de transformer aussi le modèle agroalimentaire, et donc les modes de consommation.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation du nombre de zones ateliers ou sites pilotes, répartition équilibrée sur le territoire régional et dans les socio-écosystèmes
- Développement des sciences participatives (ex. Observatoire agricole de la biodiversité), versement des données dans le SINP NA (évaluation en 2027 et en 2032)
- Mise en place d'un réseau régional de sites pilotes en lien avec Biosena (cartographie des sites pilotes, annuaire des laboratoires, ...)
- Partage des résultats de recherche via les réseaux consolidés dans le cadre de la SRB (ORB, aires protégées, entreprises et territoires engagés pour la nature,...)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Biosena, Région
- Porteurs de projets « types » : Acteurs de la recherche (CNRS, INRAe,...), de la protection de la nature, agricoles et forestiers, collectivités locales
- Partenaires techniques : CRA, ARB, Réseaux régionaux de recherche (Biosena, Naïade, Futurs Act), acteurs de la protection de la nature, de la recherche et socioéconomiques, DREAL
- Partenaires financiers potentiels : Région, acteurs de la recherche, ENGIE/SER

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : Plan stratégique national PAC : 2^{ème} pilier - Aides FEADER
- 4^e Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) national
- Programme Tetrae de l'INRAe
- Partenariat européen pour l'innovation (PEI-AGRI)
- Réseau de recherche 3R en Nouvelle-Aquitaine
- Région : Soutenir les structures d'interface scientifique et technologique favorisant un transfert de compétences vers les entreprises ; programmes scientifiques de grande ambition régionale ; appels à projets Recherche et Environnement
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Améliorer et partager les connaissances en recherche et développement - 11^{ème} programme d'intervention
- Chambres d'agriculture : AAP thématiques via le Programme CasDAR (Compte d'affectation Spécial au Développement Agricole et Rural)
- Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines - POPSU : Mobiliser la recherche-action pour éclairer projets et stratégies territoriales - Aide permanente

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 10.4)
- **Néo Terra** : Fiche 22. Mobiliser la recherche, l'innovation et développer les liens avec l'expérimentation / Fiche 75. Réseau régional de forêts pilote [...]
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (action 16) / Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (action 33)
- **PSN PAC** : OS-E, OS-T
- **SNAP** : Objectif 3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées (mesure 9) / Objectif 7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité (mesure 18)
- **SRADDET** : Objectif 62. Définir et appliquer les stratégies locales d'adaptation [...]
- **SRDEII** : Priorité 2. Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 2)
- **SRESRI** : Objectifs 8, 9, 11

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health

Adaptation au
changement
climatiqueAttractivité
& économie

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Accompagner les entreprises pour développer des actions en faveur de la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Plus vaste région de France, la région Nouvelle-Aquitaine est troisième en termes d'activité économique. Elle accueille environ 400 000 entreprises, couvrant des secteurs d'activités et des processus d'intervention variés : aéronautique, numérique, dérivés du bois et notamment un secteur du tourisme sportif particulièrement dynamique. Elle possède également 14 territoires labellisés Territoires d'industrie.

Face à une telle diversité, l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte de la biodiversité nécessite de définir préalablement des priorités d'intervention pour agir de manière significative (actions à fort impact positif) tout en répondant aux besoins des entreprises.

DESCRIPTION

1. Sensibiliser les entreprises en établissant un diagnostic de leurs impacts sur la biodiversité

- Identifier un groupe d'entreprises volontaires ou un secteur d'activité, par exemple travailler avec tous les acteurs des sports de nature (activités annuelles, estivales, location de matériel, prestations, organisation de manifestations).
- Diagnostiquer les niveaux de dépendances et d'impacts des entreprises vis-à-vis de la biodiversité, ainsi que les difficultés et besoins rencontrés pour prendre en compte la biodiversité dans les activités. S'appuyer notamment sur des analyses bibliographiques (AcclimaTerra, Ecobiose, diagnostic de la SRB, étude réalisée dans le cadre du dispositif Entreprises Engagées pour la Nature), des rencontres d'acteurs (ex : tête de filières économiques régionales) ou des enquêtes auprès d'entreprises.
- Analyser l'empreinte biodiversité des entreprises en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeurs (matières premières, sous-produits,...), y compris les impacts indirects (par exemple, les émissions de GES qui accentuent le changement climatique affectant lui-même la biodiversité).
- Associer étroitement les collaborateurs des entreprises au diagnostic afin de les faire monter en compétences sur la thématique biodiversité et de communiquer sur les enjeux de biodiversité du territoire régional.
- Réaliser un bilan de l'expérimentation.

2. Déployer un plan d'action d'accompagnement des entreprises

- Établir une stratégie d'accompagnement des entreprises déclinée en plan d'action régional, en lien avec la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) des entreprises. L'ambition est de mieux coordonner les différentes politiques publiques et les efforts régionaux des opérateurs techniques en matière d'accompagnement des entreprises, et d'intégrer les enjeux de biodiversité dans la RSE des entreprises.
- Renforcer l'accompagnement institutionnel des entreprises (en particulier les petites et moyennes entreprises) vers des modes de production plus vertueux, en développant l'information, la formation et le conseil.

Mettre en place un accompagnement des entreprises pour intégrer les enjeux de biodiversité et préserver la biodiversité

- Proposer plusieurs formes d'accompagnement :
 - Spécifique via le Label Carbone, destiné aux entreprises souhaitant compenser leurs émissions résiduelles de CO2, pour que la compensation carbone soit cohérente avec les enjeux de biodiversité (compenser localement, restaurer les écosystèmes "puits de carbone").
 - Technique et stratégique : diagnostic et expertise, partage de pratiques et d'expériences, fourniture d'outils, création de réseaux, formations.
 - Communication, organisation d'évènements, valorisation de l'action à l'occasion de la semaine du développement durable ou autre.
 - Ingénierie de projet (dispositifs nationaux, régionaux,...).

3. Créer un réseau d'entreprises engagées

- Fédérer ces entreprises et un ensemble d'acteurs sur une ou plusieurs thématiques (réservoirs d'accueil de biodiversité, gestion de l'eau, équipements de production d'énergies renouvelables,...).
- S'appuyer notamment sur l'ARB et le réseau Soltena pour animer un réseau d'entreprises engagées dans la préservation de la biodiversité.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- L'association UNICEM « Entreprises engagées », créée en 2017, pilote les démarches Charte environnement et charte RSE des industries extractives et du béton (label sectoriel).
- Plusieurs associations, dont la LPO et Noé, accompagnent techniquement les entreprises volontaires pour engager une démarche de mobilisation interne sur la biodiversité et mettre en place des actions concrètes sur les espaces d'entreprise, comme de la gestion différenciée et l'installation de gîtes à faune.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation du nombre de refuges LPO, de jardins de Noé ou autre démarche similaire
- (Ind.) Augmentation du nombre d'entreprises sensibilisées (ex. entreprises visées par des actions de communication ou mobilisées lors d'événements régionaux) ou qualifiées "d'entreprises engagées pour la nature"
- Identification des principaux gisements de réduction d'impacts et mise en place d'actions d'accompagnement appropriées
- Réalisation d'un diagnostic régional, d'une stratégie et d'une feuille de route
- Montée en compétences des entreprises sur les enjeux de biodiversité et intégration dans leurs stratégies RSE

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : OFB, Région
- Porteurs de projets « types » : Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, socio-économiques, du tourisme et des sports de nature
- Partenaires techniques : ARB, SOLTENA, Biosena, CRPF, Acteurs de la protection de la nature, du tourisme, socioéconomiques, et des sports de nature
- Partenaires financiers potentiels : ADEME, OFB, Région



DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : Dispositif "Entreprises Engagées pour la Nature"
- Région : AAP "Nature et transitions" et feuille de route régionale sur les entreprises et la biodiversité
- Accompagnement d'un panel d'entreprises par l'ARB NA et SOLTENA
- Banque des territoires : Obtenir un prêt dédié à la transformation à moyen et long terme de notre économie et son adaptation à la transition écologique et énergétique - Aide permanente
- Aides privées : Fondation d'entreprises UEM (Usine d'électricité de Metz)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (toutes les mesures de l'objectif 7) / Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité (mesure 15.3)
- **Néo Terra** : Fiche 24. Engager les entreprises régionales vers la performance et l'excellence / Fiche 27. Rendre les TPE actrices de la résilience des territoires [...]
- **SRDEII** : Axe 3. Développer la responsabilité sociétale, environnementale et territoriale de l'entreprise

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Développer l'innovation technologique et sociale basée sur la nature et au service de la nature (produits et matériaux écologiques, biomimétisme)

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Accompagner les entreprises pour développer des actions en faveur de la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Les filières vertes, l'économie circulaire ou encore le biomimétisme sont des secteurs en pleine croissance afin de répondre à la transition écologique des activités économiques. Ils permettent effectivement le développement d'un modèle de production plus sobre, répondant aux attentes des consommateurs (économie d'énergie, d'eau, de matières premières, baisse des GES, utilisation de produits bio-sourcés,...). Par exemple, le biomimétisme vise, en se rapportant aux principes du vivant (diversité, économie d'énergie, optimisation, recyclage, coopération,...), l'éco-conception de produits, de procédés ou de systèmes dans le respect des limites planétaires et de la dynamique du vivant. Il prend pour modèle la nature afin de relever les défis du développement durable (Norme ISO TC 18458 Biomimétique / CEEBOS).

La R&D et l'innovation technologique doivent se faire dans le respect et au service du vivant ; elles contribuent aux évolutions des usages et comportements vis-à-vis de l'accès à la nature.

137

DESCRIPTION

1. Accompagner l'innovation technologique durable et responsable, basée sur la nature (produits et matériaux écologiques et bio-sourcés), et au service de la nature (biomimétisme)

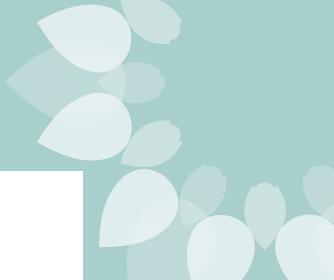
S'inspirer du vivant, s'appuyer sur les fonctions écologiques et les services écosystémiques pour trouver des solutions technologiques contribuant à la fois à la préservation/restauration de la biodiversité et à d'autres défis du développement durable (économie circulaire, sobriété énergétique, habitat bioclimatique,...), en investissant dans la R&D :

- technique (mise en relation avec le monde académique et les experts comme le CEEBOS)
- soutien financier (aides régionales notamment)
- évaluation (environnementale, sociale, économique) des innovations
- soutien du Biomimétisme – 4 secteurs clés en Nouvelle-Aquitaine : chimie/matériaux, habitat/bâtiment, agriculture, croissance

2. Promouvoir auprès du monde des entreprises et filières la connaissance transdisciplinaire et l'innovation technologique favorable à la biodiversité

Déployer les solutions techniques écologiques, initier un nouveau modèle de développement économique vertueux valorisant les externalités positives, garantir l'accessibilité des solutions biomimétiques à tous :

- Diffuser le biomimétisme auprès des ingénieurs, designers, innovateurs,... afin de faire émerger des projets favorables à la biodiversité (cf. fiche D37),
- Mettre en réseau et animer des groupes de travail régionaux,
- Communiquer (ex. forum NeoTerra pour les entreprises et start-up de la Croissance verte).



VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- S'inspirer du vivant contribue à un des possibles leviers d'innovation au sein des feuilles de route des filières stratégiques. En mai 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine, pionnière dans le domaine, est entrée associée co-fondatrice de la SCIC CEEBIOS, portant ainsi son ambition à l'échelle nationale. Par ailleurs, dans le cadre de l'AAP Agrisolaire, la Région soutient les innovations technologiques afin de concilier activités agricoles, production photovoltaïque et préservation de l'environnement, notamment la biodiversité.
- L'Agglomération Pays Basque et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, pionnières sur le sujet, ont initié une réflexion pour construire un pôle d'excellence dédié au biomimétisme marin dans le cadre du développement technopolitain dédié à l'Économie de l'Océan en partenariat avec le CEEBIOS. Dans ce cadre, la chaire de recherche MANTA a été mise en place pour valoriser des sous-produits de l'industrie de la pêche qui sont aujourd'hui traités comme des déchets, et plus globalement créer de nouveaux matériaux bio-inspirés ayant un moindre impact environnemental. En matière d'enseignement supérieur, elle a développé le master "Bio-inspired Material".

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Suivi du nombre de laboratoires et d'entreprises travaillant sur la thématique "biomimétisme" et mise à jour d'un répertoire (cf. fiche A5)
- (Ind.) Augmentation du nombre de publications scientifiques régionales citant le mot-clé "biomimétisme" (cf. fiche A5)
- Innovations bio-inspirées ou bio-sourcées conciliant préservation de la biodiversité et sobriété
- Évaluation des projets au prisme de la biodiversité
- Partage et valorisation via les réseaux consolidés dans le cadre de la SRB (ex. entreprises et territoires engagés pour la nature)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : Entreprises, Départements, Collectivités locales, Acteurs socio-économiques
- Partenaires techniques : Biosena, CEEBIOS, URCAUE, ADI Nouvelle-Aquitaine, Acteurs socio-économiques et de la recherche, pôles et clusters (Aquitaine Chimie Durable, Cosmetic Valley, Soltena, Odeys...)
- Partenaires financiers potentiels : Programme d'investissement d'avenir (PIA), Région

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Programme d'investissement d'avenir (volet territorial) France 2030
- Région : AAP "Nature et transitions", AAP " Technologies et vecteurs énergétiques innovants", "Développer les énergies renouvelables : production innovante de gaz «verts», de biocarburants «avancés» à partir de ressources renouvelables", AAP Design bio-inspiré du marin et les dispositifs génériques de soutien aux entreprises de toutes tailles»
- CDC Biodiversité : Adapter les territoires au changement climatique avec des solutions fondées sur la nature - Aide permanente
- Banque des territoires : Bénéficier d'un accompagnement pour mettre en place une démarche d'innovation
- Aide privée : Bpi France

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesures 5.2, 5.3, 7.6)
- **Néo Terra** : Fiche 66. Mettre en place un dispositif “La biodiversité en action en réponse aux défis sociétaux”
- **SRADDET** : Objectif 20. S'inspirer de la nature et de la connaissance de la biodiversité [...]
- **SRDEII** : Priorité 2. Objectif Promouvoir l'innovation au service de l'humain
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 2)
- **SRESRI** : Objectif 9. Initier des réseaux de recherche pluridisciplinaires intra-régionaux / Objectif 11. Renforcer les connexions entre les mondes académique et socioéconomique [...]

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie





L'ORIENTATION D

MOBILISATION

Les scientifiques le rappellent : l'érosion actuelle de la biodiversité expose nos sociétés et nos modes de vie à un risque existentiel.

Tout être vivant a le droit à la vie, et cette valeur morale ne peut être remise en question par l'être humain. De plus, du fait des apports de la biodiversité à la santé humaine, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la cohésion sociale et au développement local, il est fondamental que chaque citoyen néo-aquitain prenne conscience de la nécessité de préserver la biodiversité, adapte son mode de vie et agisse localement. Les acteurs de la SRB ont ainsi souhaité identifier un enjeu de **mobilisation des acteurs et des citoyens pour la biodiversité**.

L'**éducation à la nature** et la **mobilisation, notamment des jeunes**, sont des leviers importants pour y parvenir. Pour une **reconnexion à la nature**, il est essentiel de préserver des espaces de nature de proximité dans un objectif d'une santé unique (« One health »).

Par ailleurs, il est également important de **sensibiliser et former les décideurs élus et socio-professionnels** afin de préserver la biodiversité dans les projets de territoires. Il s'agit de les accompagner au **changement pour la transition écologique**.

Enfin, la mise place d'une **filière des métiers de la Biodiversité** permettrait d'orienter et former les jeunes à ces métiers d'avenir. Le **réseau des acteurs de l'accompagnement au changement pour la transition écologique** sera à diversifier et professionnaliser pour massifier la prise de conscience des différents publics (grand public, jeunes, enseignants, élus, socio-professionnels...) sur l'urgence inédite de la situation et soutenir leur passage à l'action.



**Une société
reconnectée
à la nature, formée
aux enjeux de
la biodiversité,
et mobilisée pour
agir**

L'ORIENTATION D
se décline en

3 objectifs

rassemblant

7 actions

- **FAIRE RECONNAITRE** la biodiversité comme un enjeu vital pour relever les défis sociétaux actuels : santé humaine et animale, adaptation au changement climatique, cohésion sociale et développement local (D33 à D35)
- **FORMER** aux enjeux et métiers de la biodiversité (D36 et D37)
- **CONSOLIDER** les capacités d'accompagnement au changement pour la transition écologique (D38 et D39)

Préserver un espace de nature pour le bien-être de chaque Néo-aquitain : santé mentale et physique (one health), cohésion sociale, nature et culture,...

Enjeux



ORIENTATION

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité et mobilisée pour agir

OBJECTIF

Faire reconnaître la biodiversité comme un enjeu vital pour relever les défis sociétaux actuels : santé humaine et animale, adaptation au changement climatique, cohésion sociale et développement local

PROBLÉMATIQUES

Parmi les services écosystémiques, ceux relatifs à la santé et à la cohésion sociale sont de plus en plus reconnus. Il est d'ailleurs scientifiquement prouvé que le contact avec la nature favorise la santé mentale et physique.

La crise sanitaire du Covid-19 a accéléré la prise de conscience de l'interdépendance du vivant et de la nécessité de préserver les équilibres naturels. Elle a aussi entraîné une demande sociale d'un retour à la nature (besoin d'être en extérieur, retour à la campagne pour les urbains,...). Suite aux multiples confinements, de nombreux néophytes se sont tournés vers les sports de nature, impliquant de nouveaux défis : encourager ces pratiques tout en sensibilisant les nouveaux sportifs à la fragilité des écosystèmes sur lesquels ils évoluent.

Il est important de préserver la biodiversité pour sa valeur intrinsèque, et également pour le bien-être de chacun. Chaque néo-aquitain doit avoir accès à un espace de nature pour son bien-être. L'expérience de la nature et l'immersion dans la nature sont des vecteurs indéniables de sensibilisation à la préservation de la biodiversité, et également des moyens de réinterroger nos relations aux autres et de partager nos convictions et actions pour la nature.

DESCRIPTION

1. Développer l'approche « Une seule santé/One health », visant la préservation de la santé environnementale, animale et humaine, et encourager les publics à se reconnecter avec la nature

- Préserver et valoriser en milieux urbain, péri-urbain et rural, des espaces de nature ouverts au public (cf. fiches A6, A7, A9, A12, B20, B23).
- Développer des approches transversales biodiversité/santé avec l'ARS pour prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les politiques de santé.
- Faire venir les publics sur les espaces de nature (urbains, péri-urbains, naturels,...) via des moyens de communication, sensibilisation (animations), et des aménagements d'accueil (sentiers, panneaux explicatifs).
- Encourager les activités physiques, notamment par l'entrée du sport santé, dans les espaces de nature en limitant le plus possible les impacts sur les milieux et espèces (exemple des Dragon Ladies).
- Sensibiliser les publics sur les liens entre santé des écosystèmes et santé humaine pour accompagner un changement de perception sur la biodiversité et faire en sorte qu'elle soit mieux acceptée et favorisée dans les territoires : préservation de la nature sous toutes ses formes, valorisation des bénéfices pour la santé du contact avec la nature,...
- Diffuser des plaquettes d'information régionale en Santé Environnement destinées au grand public, qui intégreront des recommandations sur les pratiques au quotidien.
- Produire une synthèse régionale à partir des données existantes sur les pesticides et leur dispersion dans les différents compartiments de l'environnement : l'état des lieux et le baromètre Santé Environnement soulignent l'importance des enjeux liés aux pesticides dans la région Nouvelle-Aquitaine.

2. Développer des projets participatifs autour de la biodiversité afin de favoriser la cohésion sociale : liens inter-générationnels, mixité sociale,...

- S'appuyer sur les budgets participatifs des villes pour orienter la sensibilisation et la communication auprès des publics non avertis et développer des projets participatifs et citoyens en faveur de la biodiversité et de la cohésion sociale.
- Favoriser les projets d'inclusion sociale intégrant des objectifs biodiversité : jardins partagés, chantiers nature de réinsertion, ...
- Travailler sur l'égalité d'accès à la biodiversité : faire en sorte que toutes les populations aient un espace de nature proche et accessible.

3. S'appuyer sur la culture pour se reconnecter à la nature et la préserver

- Outre l'intégration technique de la biodiversité dans les milieux bâties (solutions architecturales et urbanistiques, gestion différenciée, ... cf. fiche B23), agir aussi sur le plan socio-culturel : s'appuyer sur les programmes culturels locaux pour vivre une expérience « nature » et sensibiliser les publics à la préservation de la biodiversité (expositions d'art, festivals cinématographiques et de théâtre,...).
- Développer les animations dans les espaces de nature, dont des animations alliant culture et nature (aquarelle, lecture du paysage, ateliers d'écriture, concours photos,...).
- Développer l'ethnobotanique et valoriser les liens entre l'Homme et les plantes pour faire connaître et vivre les usages et sensibiliser à la préservation de la nature.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- L'Appel à Projet régional "Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable" (ENEDS) a permis d'accompagner des projets associatifs expérientiels, pédagogiques, culturels et participatifs favorisant la reconnexion du lien homme-nature : classes-écoles de la Nature, programmes de sciences participatives en faveur de la biodiversité, défis biodiversité, visites actives, festivals photographiques, sorties nature, démarche de démocratie participative pour des projets favorisant la biodiversité (zones humides,...).
- Des pratiques de sport santé pour les publics handicapés, atteints de maladie chronique ou de cancer, sont menées par les fédérations sportives de nature depuis plusieurs années. Par exemple, les Dragon Ladies accompagnent les femmes atteintes d'un cancer du sein dans leur reconstruction via la pratique du canoë.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la densité d'espaces naturels en zone urbaine et périurbaine
- (Ind.) Augmentation du nombre de projets architecturaux labellisés HQE / BREEAM / Biodivercity / Effinature
- Gestion différenciée des espaces verts et sensibilisation auprès de la population
- Meilleure qualité de vie des habitants
- Accompagnement et valorisation des projets de nature en ville

Préserver un espace de nature pour le bien-être de chaque Néo-aquitain : santé mentale et physique (one health), cohésion sociale, nature et culture,...

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Etat, Région...
- Porteurs de projets « types » : Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de l'enseignement et de l'EEDD, société civile, de la culture et des sports de nature
- Partenaires techniques : Biosena, URCAUE, DRAJES, ARB, Acteurs de la protection de la nature, ARS
- Partenaires financiers potentiels : Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021 - 2027
- Région : AAP Nature et Transition, nouveau dispositif régional d'accompagnement au changement pour la transition écologique, AAP « Santé - Environnement », en lien avec le Plan Régional Santé-Environnement
- Dispositifs départementaux liés à la valorisation des espaces naturels sensibles et des paysages, et liés à l'éducation à l'environnement
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Léa nature, Nature et Découvertes, Crédit agricole Pays de France)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 4.4)
- **Néo Terra** : Fiche 2. Massifier l'éducation à l'environnement et diffuser largement les rapports Ecobiose et AcclimaTerra / Fiche 7. Etudes et recherches sur l'impact des pesticides sur la santé
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (action 1.3)
- **SNAP** : Objectif 4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires (mesure 12)
- **SRADDET** : Objectif 72. Faciliter l'activité physique et assurer l'accès au sport dans tous les territoires

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Sensibiliser le grand public à l'importance d'une nature préservée, notamment grâce à la médiation scientifique, mobiliser les citoyens

Enjeux



ORIENTATION

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité et mobilisée pour agir

OBJECTIF

Faire reconnaître la biodiversité comme un enjeu vital pour relever les défis sociaux actuels : santé humaine et animale, adaptation au changement climatique, cohésion sociale et développement local

PROBLÉMATIQUES

Les enjeux de conservation de la biodiversité sont souvent méconnus du grand public. Or, pour pouvoir protéger, il faut connaître. Il est donc important de mettre en valeur la biodiversité de proximité via un continuum éducatif tout au long de la vie et des opérations de sensibilisation et de communication afin de reconnecter les habitants à leur environnement. La médiation scientifique, en créant des liens, des échanges entre le monde la science et le reste de la société, est un des moyens qui permet l'appropriation de connaissances. L'objectif est de créer une culture commune autour de la biodiversité.

DESCRIPTION

1. Informer, communiquer sur la biodiversité

- Utiliser tous les canaux possibles (salons, conférences, presses et TV locales, réseaux sociaux, plateforme vidéos,...) afin de réduire les préjugés et communiquer sur les atouts de la biodiversité extraordinaire et ordinaire au travers d'exemples concrets qui touchent localement et au quotidien (ex. fonctions épuratrices des tourbières, pollinisation des insectes, fonctions environnementale, sociale, économique de la forêt...).
- Développer des campagnes de communication engageantes en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité, notamment orientées sur les sites à enjeux forts, à destination des acteurs des sports de nature, des structures organisant la promotion touristique, et des organisateurs d'évènements.
- Renforcer l'efficacité de l'information du grand public sur les réglementations liées à la biodiversité : faire connaître au public les acteurs du contrôle et de police de la biodiversité (cf. fiche E44) et favoriser les échanges avec les usagers de l'espace (par ex. les pratiquants des sports de nature).

2. Créer des espaces d'échange

- Poursuivre et développer la participation aux journées thématiques nationales (journée des zones humides, fête de la nature, semaine du climat,...) et régionales (48h Nature,...).
- Développer des événements conviviaux, à l'initiative des territoires, dédiés à la biodiversité et ancrés localement ou inclure la biodiversité dans des événements existants.
- Créer des espaces de solidarité entre les citoyens autour de la biodiversité : échanges de plants, de pratiques, de conseils.
- Créer un club biodiversité ouvert aux habitants en s'appuyant par exemple sur l'expérience du PNR Landes de Gascogne (visite de sites,...).

3. Développer des outils pédagogiques

- Concevoir, pour faciliter la sensibilisation, des outils ludiques (jeux de société, en ligne, rallye, concours, fresques de la biodiversité, jeu de piste sur la biodiversité et avec des épreuves - "le Fort Biodiv" avec Basajaun).
- Développer le Géocaching nature (attention à bien rappeler la réglementation, pas de dégradations,...).
- Créer des ouvrages de vulgarisation : description et réglementation "Pour les nuls", outils cartographiques simplifiés, rationalisés et animés (développer des interfaces).
- Interpeller le grand public là où il ne nous attend pas.
- Diversifier les moyens de découverte encadrée des espaces naturels (notamment nautique non motorisée).

4. Favoriser l'implication et le passage à l'action collective et individuelle des citoyens

- Inviter les citoyens à s'associer à des projets au sein de leur commune comme la végétalisation de cours d'école ou l'animation de concours (par exemple les «Villages fleuris») les "Villages fleuris", ou à s'inscrire à des chantiers participatifs organisés par des structures locales.
- Proposer des journées, sessions de formation pour les citoyens au niveau local (EPCI), des ateliers (photo animalière, observations nature et identification d'espèces, jardinage, fabrication composteur, sciences participatives,...), des journées thématiques animées par des formateurs professionnels sur la biodiversité locale et les enjeux environnementaux (apports théoriques et pratiques).
- Proposer des projets d'accompagnement au changement (comme le «défi jardin zéro pesticide» ou les défis mobilité et zéro déchet qui existent déjà).
- Imaginer une Convention citoyenne pour la biodiversité, qui pourrait travailler sur la mise en œuvre de la stratégie dans les territoires.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La maison numérique de la biodiversité en Dordogne a développé deux applications permettant de sensibiliser les périgourdiens à leur environnement : «Bio-météo» qui a pour ambition de faire connaître la biodiversité locale au public et "Aux actes!" permettant de s'informer et de s'impliquer pour faire progresser la prise en compte de la nature et du cadre de vie.
- Le site nature de Trotte-Lapin à Agen (classé ENS) accueille des scolaires et le grand public toute l'année. De nombreuses animations sont prévues et des sentiers de découverte jalonnent le domaine, permettant aux visiteurs de découvrir la diversité des milieux qui composent cet Espace Naturel Sensible.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation du nombre de refuges LPO, de jardins de Noé ou autre démarche similaire
- (Ind. à construire) Suivi des actions EEDD à destination du grand public (nombre d'animations, de participants,...)
- Mobilisation plus importante des citoyens et dans la durée, modification des comportements individuels (enquêtes, infractions constatées,...)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Etat, Région,...
- Porteurs de projets «types» : ARB, FMA, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, des sports de nature, de l'enseignement et de l'EEDD, agricoles
- Partenaires techniques : DREAL, GRAINE, URCAUE, ARB, Parcs naturels, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles
- Partenaires financiers potentiels : Départements, Région, Communes, DREAL, Agences de l'Eau

Sensibiliser le grand public à l'importance d'une nature préservée, notamment grâce à la médiation scientifique, mobiliser les citoyens

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- ADEME : Outil pour sensibiliser les citoyens sur leur empreinte climat
- Région : Nouveau dispositif régional d'accompagnement au changement pour la transition écologique
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Développer l'éducation à l'environnement autour de l'eau - 11^{ème} programme d'intervention
- Dispositifs départementaux (par ex en Charente : "Agir pour l'environnement et le développement durable en Charente", "Favoriser le sport et les loisirs pour tous (contrat départemental d'animation)")
- CAUE : Être aidé dans la réalisation d'actions culturelles sur la construction, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement - Aide permanente
- Aides privées : Fondations (UEM, Léa Nature, Nature et Découvertes, etc.), fonds de dotation pour la biodiversité

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesures 8.1, 8.3, 8.5)
- **Néo Terra** : Fiche 2. Massifier l'éducation à l'environnement et diffuser largement les rapports AcclimaTerra et Ecobiose/ Fiche 5. Renforcer la diffusion et la médiation des connaissances scientifiques produites en région [...] / Fiche 25. Développer les compétences dans la transition énergétique et écologique [...]
- **PRFB** : Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (action 36)
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (action 1.1.2)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Mieux communiquer, informer et former
- **SDAGE LB** : Chapitre 4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides / Chapitre 14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges
- **SNAP** : Objectif 4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires (mesure 12)
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin.
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 1) / Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 3)
- **SREEE** : Axe 3. Communication, sensibilisation, mobilisation et formation (actions 9.1, 9.2, 9.3)
- **SRESRI** : Ambition 5. Aider les citoyens à mieux appréhender la science [...]

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Enjeux



ORIENTATION

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité et mobilisée pour agir

OBJECTIF

Faire reconnaître la biodiversité comme un enjeu vital pour relever les défis sociaux actuels : santé humaine et animale, adaptation au changement climatique, cohésion sociale et développement local

PROBLÉMATIQUES

La consultation régionale, menée début 2022 auprès des 15-25 ans, a montré l'intérêt pour la biodiversité des jeunes y ayant répondu. Les jeunes ont notamment le souhait que les instances publiques s'engagent beaucoup plus pour la préservation de la biodiversité. Ils ont également montré leur volonté de jouer un rôle dans cette action collective en faveur de la biodiversité (actions de sensibilisation, tri des déchets, amélioration des modes de consommation,...). Pour certains, cette nécessité de passer à l'action est un moyen de faire face à l'éco-anxiété dont ils souffrent. Ce terme, apparu récemment, désigne la peur du futur liée à la crise climatique. Il est donc important de valoriser la mobilisation des jeunes et de les impliquer dans la création de politiques publiques afin de leur donner plus de poids et de les rendre acteurs de leur futur.

DESCRIPTION

1. Sensibiliser et former la jeunesse aux enjeux de biodiversité

1.1. Dans les cadres scolaire et extra-scolaire

- Développer les expériences d'immersion des jeunes dans la nature, via des séjours de courte durée (dans des zones remarquables par exemple via les classes vertes) - S'appuyer sur les Aires terrestres et marines éducatives portées par les scolaires (cycle 1).
- Favoriser les échanges entre les jeunes et des spécialistes et intervenants extérieurs (associations, chercheurs, professionnels dans le champ de l'environnement et de l'éducation à l'environnement) sur les temps scolaire et extra-scolaire :
 - Continuer à développer des projets pédagogiques en faveur de la biodiversité au sein des établissements scolaires (lycées, universités,...), portés par les élèves (rôle des éco-délégués) en lien avec le personnel de l'établissement ou dans le cadre du cursus (travail avec le rectorat et les professeurs) en s'appuyant sur les travaux des chercheurs (exemple de l'AMI régional Sciences Grandeur Nature en lien avec les rapports AcclimaTerra et Ecobiose). Faire le lien avec l'enseignement agricole. Il serait important de renouveler l'action préconisée dans la circulaire du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports n° 2019-121 du 27-8-2019 pour l'année scolaire 2019-2020 : "Mener, au sein de chaque école ou établissement au cours de l'année scolaire une action pérenne en faveur de la biodiversité" sous l'impulsion du rectorat.
 - S'appuyer sur les associations locales de jeunes et le Réseau d'Info Jeunes pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité (en lien avec le CRIJ, Centre Régional d'Information Jeunesse) et inciter les jeunes à monter des projets en faveur de la biodiversité.

1.2. Diversifier les outils de sensibilisation pour s'adapter au public jeune

- Accompagner le réseau EEDD et les collectivités pour créer des outils pédagogiques (bus itinérants, mallettes pédagogiques,...) permettant de sensibiliser et de débattre sur les enjeux de biodiversité.

- S'appuyer sur :
 - des thématiques concrètes qui rappellent le quotidien, pour que les jeunes se sentent concernés (alimentation, santé, modes de production, qualité de vie), pour créer du lien, des ponts avec la biodiversité,
 - les outils de communication utilisés par les jeunes et sur les vulgarisateurs présents sur les réseaux sociaux (Dr Nozman, Marie Wild,...),
 - les CCSTI et leurs outils/ateliers pour sensibiliser les jeunes,
 - les comités régionaux de sports de nature (et les clubs locaux) pour sensibiliser les jeunes pratiquants réguliers et occasionnels (adhérents, scolaires, centres de loisirs, pratiquants vacanciers,...).

2. Faciliter et valoriser l'engagement des jeunes

- Accompagner les projets participatifs en lien avec la biodiversité portés par les jeunes : chantiers participatifs, sciences participatives, manifestations diverses,...
- Valoriser les initiatives de proximité en lien avec la biodiversité, portées par les jeunes : bourses, séjours,...
- Accompagner et valoriser les initiatives existantes dans les divers établissements scolaires et hors scolaire (Maison de quartier, maison des jeunes, foyers ruraux,...), en s'appuyant sur le CRIJ et les Points Info Jeunes.
- Engager les jeunes et leur permettre d'être acteurs, notamment dans des actions de sensibilisation de la jeunesse ou d'habitants de quartiers. Faire en sorte que les jeunes portent la journée de la biodiversité.
- Collaborer avec les Rectorats et impliquer les éco-délégués pour développer des projets portés et pilotés par les jeunes.
- Mettre en place et animer un lien entre les instances publiques et des représentants des jeunes pour mieux cibler l'action de sensibilisation et d'engagement des jeunes. Le Conseil Régional des Jeunes, qui devrait voir le jour début 2023, aurait notamment cet objectif.
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des jeunes sur tout le territoire régional (équité territoriale).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- L'Appel à Manifestation d'Intérêt régional "Sciences Grandeur Nature", à destination des lycéens et apprentis néo-aquitains soutient, depuis 2019, des projets de lutte contre l'érosion de la biodiversité au sein ou à proximité des établissements (lycées engagés pour la biodiversité,...).
- Le dispositif des Aires Terrestres Éducatives (ATE) et Aires Marines Éducatives (AME), porté par l'OFB, est basé sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe. Avec leur enseignant, accompagnés d'un référent, les élèves apprennent à découvrir leur territoire au travers de sorties pédagogiques, rencontrent les professionnels et proposent et mettent en œuvre des actions de préservation de la biodiversité.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- Ind.) Augmentation du nombre d'aires éducatives terrestres et marines labellisées
- (Ind.) Augmentation du nombre de lycées labellisés E3D ou autre démarche équivalente
- (Ind. à construire) Suivi des actions EEDD destinées aux jeunes (nombre de séjours nature, ...)
- Mise en place d'un Conseil Régional des Jeunes
- Recensement des formations sur la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine
- Mobilisation croissante des jeunes pour la biodiversité



ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région
- **Porteurs de projets « types »** : Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de l'enseignement et de l'EEDD, des sports de nature, CRIJ
- **Partenaires techniques** : GRAINE, CEN, ARP, Comité français de l'IUCN, Acteurs de la protection de la nature, de l'enseignement et de l'EEDD
- **Partenaires financiers potentiels** : Education Nationale, OFB, Région, Départements, Collectivités locales

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : AAP "Accompagnement et développement du réseau d'aires éducatives"
- Région : AMI "Sciences Grandeur Nature", AAP éducatif Jeunesse à destination des lycéens et apprentis
- Dispositifs départementaux d'éducation à l'environnement (par ex. Billets courant vert et Agenda 21 scolaires en Gironde, dispositif ECORCE en Deux-Sèvres)
- Académie de Bordeaux : "Biodiversité dans mon établissement scolaire"
- Bordeaux Métropole : Juniors du développement durable
- Conseils municipaux, départementaux des jeunes, conseil régional des jeunes (à venir)
- Label E3D

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesures 8.1, 8.2, 9.1)
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action AT-02)
- **Néo Terra** : Fiche 2. Massifier l'éducation à l'environnement et diffuser largement les rapports Ecobiose et AcclimaTerra.
- **PRFB** : Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (action 36)
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (actions 1.1.2 & 1.3.2)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Mieux communiquer, informer et former.
- **SNAP** : Objectif 4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires (mesure 12)
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin.
- **SRESRI** : Ambition 5. Aider les citoyens à mieux appréhender la science [...]

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au changement climatique



Attractivité & économie



Former élus et acteurs socio-professionnels pour un passage à l'action

Enjeux



ORIENTATION

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité et mobilisée pour agir

OBJECTIF

Former aux enjeux et métiers de la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Face à la dégradation des écosystèmes et l'effondrement de certaines espèces, nous avons besoin de l'engagement de tous les acteurs pour sauvegarder et restaurer notre patrimoine naturel fragile et désormais menacé. Néanmoins, les élus et les acteurs socio-professionnels peuvent éprouver des difficultés à appréhender les enjeux relatifs à la biodiversité. Leur apporter des connaissances via des formations et permettre leur montée en compétences est essentiel, afin qu'ils soient en capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des actions adaptées aux enjeux actuels de leurs territoires. Les élus doivent être formés à chaque début de mandat, et dans les entreprises, des mises à niveau devront être proposées par l'employeur en s'appuyant sur les structures de formations. L'intégration de la biodiversité dans les réflexions sur les futurs projets doit devenir un automatisme. Outre cette formation, les neurosciences et les sciences sociales démontrent que des accompagnements individuels, en petits groupes, et des changements de normes sociales sont nécessaires pour réussir les passages à l'action. La mobilisation passe donc par la mise en place d'une stratégie d'accompagnement au changement pour la transition écologique.

DESCRIPTION

1. Mettre en place un programme de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité

- Réaliser un état des lieux des besoins, des attentes, du cadre juridique et des questions liées aux enjeux de la biodiversité.
- Connaître les acteurs, les réseaux d'acteurs, les partenaires dans le champ de la biodiversité ainsi que les enjeux relatifs à la biodiversité de son département ou de son socio-écosystème.
- Promouvoir la culture de la biodiversité exceptionnelle comme ordinaire dans la vie des collectivités, de manière transversale et partagée.
- Développer et partager des outils pédagogiques envers les décideurs sur la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les outils de planification comme les PLU et l'aménagement (gestion des plantes exotiques envahissantes, voirie, espèces animales et végétales protégées, périmètres de protection au titre du code de l'urbanisme, TVB et autres trames, nature en ville,...)

2. Mettre en place un programme de formation au travers d'exemples pratiques

- Proposer aux élus des formations sur le terrain en début de mandat ou lors de leur prise de fonction. Le plan de formation pourrait être organisé au niveau départemental pour limiter les déplacements.
- Faire appel à des structures et intervenants spécialisés :
 - Mise en situation en fonction de problématiques locales afin d'échanger sur les solutions existantes, les outils, les expériences, les bonnes pratiques.
 - Privilégier des actions de terrain, convaincre par l'exemple : visites de sites, diagnostic « biodiversité » en marchant, organiser des « bus-tour » entre pairs, à partir d'illustrations et de projets concrets (exemple de Saintes : Hot spot en centre-ville avec l'ENS La palu comme terrain de jeu).



- Plusieurs modules pourront être envisagés, comme par exemple :
 - la prise en compte de la biodiversité dans les projets : Trame verte et Bleue, Trame Noire...
 - la gestion différenciée
 - la création d'habitats favorables à la faune sauvage (gîte à hérisson, murets de pierres sèches, mares, etc.)
 - l'accueil de la faune dans les bâtiments (chauves-souris, hirondelles,...)
 - l'entretien des haies, du bocage
 - la création et l'entretien de mares et zones humides
 - l'entretien des bords de cours d'eau, en concertation avec les usagers existants
 - la gestion des arbres morts, l'importance du bois mort
 - les services écosystémiques : décomposition de la matière organique (compostage), pollinisation, coûts engendrés par leur perte,...
 - la lutte contre les EEE, l'importance du végétal local par rapport à l'horticole.

3. Mettre en place des programmes d'accompagnement sur mesure par thématique et/ou acteurs concernés

- Accompagner au changement par l'organisation d'un dialogue territorial favorisant l'émergence et l'appropriation des projets de préservation de la biodiversité.
- Accompagner les décideurs dans la mise en place de démarches participatives de nature à enrichir et faciliter le déroulement des projets de conservation ou restauration.
- Mettre en place des actions dimensionnées à l'échelle pertinente permettant de changer la norme sociale d'un groupe d'acteurs pertinents pour une thématique et/ou un territoire.
- Mobiliser les techniques découlant des sciences comportementales auprès des élus et décideurs, et/ou les aider à les mobiliser dans leurs politiques orientées vers le grand public/les usagers.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le Parc Naturel Régional du Médoc sensibilise les élus locaux via des sessions collectives.
- La ville d'Agen a déjà formé ses élus et la formation technique des services est en cours (tous les agents ensemble : espaces verts, assainissement,...).

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind. à construire) Mise en place et structuration de formations pour les élus et acteurs socioprofessionnels (suivi des formations, des participants, ...)
- Développement de partenariats avec les structures spécialisées dans la formation et l'insertion professionnelle
- Montée en compétences des collectivités sur de multiples thématiques : nature, agriculture, forêt, aménagement, urbanisme, climat, recherche, aménités et usages, ...
- Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets et politiques locales
- Montée en compétences des entreprises sur les enjeux de biodiversité et intégration dans leurs stratégies RSE
- Les freins sociaux et comportementaux au changement sont identifiés, et trouvent des réponses opérationnelles.

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Départements, Région
- **Porteurs de projets « types »** : Ifrée, ARB, BIOSENA, URCAUE, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de l'enseignement et l'EEDD, des sports de nature
- **Partenaires techniques** : CRA, GRAINE, OFB, Comité français de l'IUCN, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, publics territoriaux, de l'enseignement et de l'EEDD et agricoles
- **Partenaires financiers potentiels** : Etat, Collectivités locales, Chambres consulaires, Région, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : Dispositif TEN
- Formations du CNFPT et par les CAUE
- Accompagnement sur mesure par l'Agence Nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Ministère de la Transition Ecologique : Bénéficier de l'Atelier des territoires - Aide permanente
- Région : Nouveau dispositif d'accompagnement au changement pour la transition écologique
- Associations des maires et des présidents d'intercommunalités : Informer les élus, Former les élus
- Initiative France : Accélérer la transformation écologique et numérique des entreprises - Aide permanente
- Banque des territoires : Etre accompagné dans les projets de transition écologique et environnementale, Engager la transition de son territoire intercommunal vers le développement durable avec les habitant·e·s et les acteurs locaux

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesures 8.1)
- **Néo Terra** : Fiche 25. Développer les compétences dans la transition énergétique et écologique [...] / Fiche 84.
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (action 20) / Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (action 36)
- **DAGE AG** : Orientation A. Mieux communiquer, informer et former
- **SDAGE LB** : Chapitre 4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 1) / Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 3)
- **SREEE** : Axe 3. Communication, sensibilisation, mobilisation et formation (actions 9.3, 9,4)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Enjeux



ORIENTATION

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité et mobilisée pour agir

OBJECTIF

Former aux enjeux et métiers de la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

La formation aux enjeux de protection de la biodiversité est essentielle si l'on souhaite placer la biodiversité au centre des préoccupations de tous. Cela doit se faire dès le cursus scolaire et se poursuivre tout au long de la vie. Les enseignants sont à cibler en priorité (en primaire, secondaire et études supérieures). Il s'agit de leur donner les outils pour assurer un enseignement solide et les rendre acteurs de projets éducatifs et expérimentaux. Les unités d'enseignement des autres filières sont aussi concernées, notamment celles des métiers du BTP, des travaux agricoles et forestiers, de l'aménagement, de l'urbanisme, du paysage ou encore les éducateurs sportifs, ... Mieux connaître les métiers qui peuvent avoir un impact significatif sur l'état de la biodiversité apparaît cependant comme une condition préalable à toute formation. En parallèle, de nouveaux secteurs d'activité liés à la biodiversité se sont significativement développés. Les recenser pourrait faciliter leur promotion.

DESCRIPTION

1. Intégrer les enjeux de biodiversité dans toutes les formations

1.1. Dans le cycle de formation des enseignants (initiale et continue)

- Recenser les structures expertes et organismes de formation :
 - Insister sur la transversalité de la biodiversité
 - Préférer les actions de terrain concrètes afin d'améliorer leurs connaissances sur la biodiversité, ses bénéfices, ses origines, les pratiques actuelles et les structures qui la maintiennent. Permettre notamment
- Mettre à disposition des ressources éducatives, documentaires et humaines (transversalité des sujets).
- Porter à connaissance et valoriser les dispositifs (ex : aires éducatives).

1.2. Dans les autres formations initiales

- Recenser les organismes de formation qui intègrent déjà la thématique de la biodiversité dans leurs contenus pédagogiques.
- Recenser les programmes de formations pour identifier les lacunes sur ce thème (BTP, aménagements, agriculture et foresterie, transports, carrières, paysagistes, ...).
- Intégrer la biodiversité dans les écoles d'ingénieurs, de travaux publics, ... Enseigner la séquence ERC pour que la biodiversité soit prise en compte dès la conception de l'aménagement (bâtiments, route, ferroviaire, ENR, ...). Mobiliser les campus comme celui du Ferrocampus de Saintes pour servir de relais à la formation sur la biodiversité.
- Développer la formation au droit de l'environnement et climatique, notamment dans le cursus universitaire des filières juridiques (juriste, magistrats, notaires, ...).

1.3. Dans la formation continue

- Adapter la formation professionnelle avec les chambres consulaires.
- Organiser la formation continue des différents acteurs, en utilisant par exemple des outils et méthodes pédagogiques, consolider les connaissances sur la biodiversité.
- Former notamment les éducateurs et animateurs sportifs, qui sont au plus près des publics, à la biodiversité et ses enjeux de protection.
- Développer un réseau de formateurs et acteurs professionnels (cf. fiche D38).

2. Structurer et améliorer la visibilité des filières professionnelles et des métiers de la biodiversité

- Valoriser les débouchés, développer l'attractivité, promouvoir ces postes au sein des collectivités.
- Organiser des évènements comme des forums de l'emploi environnemental,...
- Établir des partenariats entre les professionnels et les établissements scolaires afin qu'ils accueillent des stagiaires et apprentis, et qu'ils interviennent pour présenter leurs métiers.
- Former les professionnels de l'orientation aux métiers de la biodiversité.
- Communiquer sur les filières d'enseignement supérieur permettant de faire un métier en lien avec la biodiversité (spécificité sur les métiers Mer & Littoral).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Communauté d'agglomération Rochefort Océan, en partenariat avec Biosena, a pour projet la création d'une école de la Biodiversité sur la Rochelle, qui aura vocation à être déployée ensuite sur Pau, Bordeaux, Poitiers.
- La Communauté d'Agglomération Grand Cognac forme ses archivistes sur les espèces qu'ils peuvent rencontrer dans leur travail.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation du nombre d'aires éducatives terrestres et marines labellisées
- (Ind.) Augmentation du nombre de lycées labellisés E3D ou autre démarche équivalente
- (Ind. à construire) Mise en place de formations sur la biodiversité pour les enseignants
- Recensement et évaluation des formations liées à la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (filières, débouchés,...)
- Développement de partenariats avec les structures spécialisées dans la formation et l'insertion professionnelle

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Biosena
- Porteurs de projets « types » : Ifrée, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de l'enseignement et de l'EEDD, socioéconomiques, des sports de nature et agricoles
- Partenaires techniques : ONF, CREPS, DRAJES, CRA, Cerema, INRAe, CNRS, ARB, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de l'enseignement et l'EEDD, agricoles, de l'eau, des milieux aquatiques et humides
- Partenaires financiers potentiels : Education Nationale, Région, Ministère de l'Agriculture, Agences de l'Eau, Rectorat, Pôle Emploi

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Programmes académiques
- BPJEPS "Education à l'environnement", DEJEPS "Environnement"

ACTION
n° 37

Intégrer les enjeux de biodiversité dans la formation initiale et continue, initier la création d'une filière des métiers de la biodiversité

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesures 9.1, 9.2, 9.3)
- **DSF** : Thème 12. Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer (action 14-FOR-A02) / Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action AT-02)
- **Néo Terra** : Fiche 21. Créer [...] un environnement favorable à la transition agroécologique
- **PRFB** : Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (action 36)
- **PSN PAC** : OS-T
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 3)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Renforcer et diversifier le réseau d'acteurs de l'accompagnement au changement pour la transition écologique

Enjeux



ORIENTATION

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité et mobilisée pour agir

OBJECTIF

Consolider les capacités d'accompagnement au changement pour la transition écologique

PROBLÉMATIQUES

Pour organiser et promouvoir une action forte et ambitieuse en matière de biodiversité, les acteurs de l'éducation à l'environnement ont choisi d'être structurés en réseaux. Cette forme de structuration répond à un besoin d'échanges, de mutualisation et d'actions collectives. Des réseaux existent déjà mais ont besoin d'être renforcés et diversifiés sur certains territoires. Sur d'autres, "lacunaires", leur construction nécessite un accompagnement.

Le soutien aux réseaux d'éducation à l'environnement se doit également d'être bien articulé avec les apprentissages scolaires.

DESCRIPTION

1. Réaliser un état des lieux des réseaux existants

- Recenser les initiatives et les expériences réussies de réseaux d'acteurs locaux
- Analyser les expériences réussies et les difficultés des tentatives de réseau local qui n'ont pas abouti

2. Favoriser l'émergence de réseaux infra-départementaux, sur les territoires qui en ont besoin

Ces réseaux doivent se démarquer des autres déjà existants. De plus, un besoin a été mentionné par des territoires : lors des réunions de concertation territoriales, les acteurs locaux des Pyrénées-Atlantiques ont fait remonter le besoin de créer un réseau d'éducation à l'environnement départemental.

- Promouvoir la complémentarité des compétences entre acteurs des réseaux
- Mutualiser les outils pédagogiques et la connaissance, favoriser une connaissance entre partenaires.
- S'appuyer sur le tissu d'acteurs locaux, notamment associatifs.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La filière associative d'EEDD est bien structurée en Nouvelle-Aquitaine : Graine Nouvelle-Aquitaine qui fédère plus de 80 structures, l'Union Régionale des CPIE qui coordonne 13 CPIE répartis dans toute la région, la Ligue de Protection des Oiseaux qui possède une délégation régionale, et il existe une autre dizaine d'acteurs à vocation départementale. La Région soutient financièrement certains programmes d'action de ces têtes de réseau.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind. à construire) Structuration, mise à jour d'un répertoire et d'une cartographie des acteurs EEDD (nombre de structures identifiées, périmètre,...)
- Diagnostic des réseaux EEDD en Nouvelle-Aquitaine et accompagnement à l'émergence de nouveaux réseaux si besoin
- Couverture de tous les territoires néo-aquitains par des réseaux fonctionnels d'ici 2030.

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : État, Région
- Porteurs de projets « types » : FMA, Acteurs de protection de la nature, Départements, Collectivités locales
- Partenaires techniques : ARB, BIOSENA, Départements, Collectivités locales, Acteurs de l'EEDD et de la protection de la nature
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements, Collectivités locales

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Soutenir une filière professionnelle d'accompagnement au changement pour la transition écologique

Enjeux



ORIENTATION

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité et mobilisée pour agir

OBJECTIF

Consolider les capacités d'accompagnement au changement pour la transition écologique

PROBLÉMATIQUES

Le passage à l'acte pour la transition écologique nécessite, outre les outils réglementaires, scientifiques, techniques et financiers, une approche par les sciences humaines. La sensibilisation et l'accompagnement au passage à l'action par la pédagogie, mais également la prise en compte de phénomènes de groupes, sociologiques, et des sciences comportementales, sont nécessaires en complément des dispositifs sectoriels. Ce constat appelle la nécessité de sécuriser et d'améliorer les capacités de la filière d'accompagnement au changement, notamment les structures d'éducation à l'environnement.

DESCRIPTION

159

1. Pérenniser les actions via un soutien financier et technique

- Poursuivre l'accompagnement des structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement (formation, animation, éducation, sensibilisation) à destination de tous les publics (jeunesse, grand public, enseignants, acteurs socio-professionnels, décideurs, collectivités,...) pour une équité territoriale (maillage, répartition sur l'ensemble du territoire).
- Accompagner les expériences en pleine nature sur le temps scolaire (établissements publics et privés) et extra-scolaire (via les structures d'éducation à l'environnement et les structures d'accueil et de loisirs). Prendre en compte le coût des transports qui peuvent souvent compromettre la concrétisation des projets.
- Multiplier l'accompagnement dans la durée les établissements scolaires dans le cadre du programme "Aires éducatives" notamment.
- Accompagner les projets de formation des acteurs socio-professionnels (cf. fiche D37)
- Accompagner les acteurs dans leur montée en compétence et former les acteurs de l'éducation à l'environnement (professionnalisation, co-formation, auto-évaluation, formation aux nouvelles approches et méthodes pédagogiques). Apporter un soutien particulier aux associations souvent force de proposition et ayant une bonne capacité de travail collectif.
- Accompagner les acteurs dans une nouvelle approche de leur métier, à même de se positionner en « accompagnateur au changement », et pas seulement en « éducateur à l'environnement » : intégration des sciences comportementales, d'une approche sociologique des transitions, dialogue territorial, processus participatifs par exemple.

2. Valoriser les actions

- Calculer les impacts des projets et communiquer dessus
- Poursuivre les retours d'expériences entre les acteurs de l'EEDD : Assises et Rencontres de l'EEDD tous les 2 ans, ateliers en webinaires,...



VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Région Nouvelle-Aquitaine a apporté un soutien financier aux acteurs de l'EEDD via des conventions pluriannuelles d'objectifs (3 ans) avec les têtes de réseau, et via l'appel à projets "Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable" (ENEDS).

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind. à construire) Structuration des AAP à destination des acteurs EEDD (nombre, montant des enveloppes, durée moyenne des contrats de financement,...)
- Financement des actions EEDD en pleine nature
- Valorisation des actions EEDD dans le cadre de la SRB (interventions auprès des réseaux territoriaux, des événements, ...)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : Ifrée, Acteurs de l'EEDD et de la protection de la nature
- Partenaires techniques : BIOSENA, Acteurs de l'EEDD et de la protection de la nature
- Partenaires financiers potentiels : Région, OFB, Départements, Collectivités locales

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : AAP "Accompagnement et développement du réseau d'aires éducatives"
- Région : Nouveau dispositif régional d'accompagnement au changement pour la transition écologique (en cours d'élaboration), AMI "Sciences Grandeur Nature"
- Dispositifs départementaux d'éducation à l'environnement (par ex. Billets courant vert et Agenda 21 scolaires en Gironde, dispositif ECORCE en Deux-Sèvres)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesure 8.2)
- **Néo Terra** : Fiche 2. Massifier l'éducation à l'environnement et diffuser largement les rapports Ecobiose et AcclimaTerra.
- **SDAGE LB** : Orientation 14 B. Favoriser la prise de conscience

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie





Bateau ostréicole
© Thierry Degen - DREAL NA



L'ORIENTATION E

COHÉRENCE DES POLITIQUES

La cohérence de l'action publique pour la biodiversité a été relevée par les acteurs comme un enjeu essentiel de la SRB. En effet, c'est bien un des rôles de la SRB que de proposer un plan d'action collectif en faveur de la biodiversité qui s'appuie sur une articulation entre les politiques et dispositifs des différentes échelles territoriales pour une meilleure efficacité, et sur une cohérence entre les politiques sectorielles afin d'intégrer les enjeux de biodiversité.

A cette fin, la gouvernance régionale de la biodiversité doit être comprise et partagée (CRB, citoyens).

Par ailleurs, il est nécessaire de **supprimer progressivement les financements dommageables** à la nature et d'essayer de réorienter ces financements vers des politiques de préservation de la nature qui manquent de moyens.

Au niveau mondial, les chiffres de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (IUCN) sont éloquents : 700 Milliards de Dollars seraient nécessaires par an pour préserver la biodiversité et ses fonctionnalités indispensables à notre vie sur Terre, or seulement 140 Milliards de dollars y seraient alloués.

S'il est nécessaire de préserver les budgets alloués à la biodiversité, il est également important de **diversifier les sources de financement** notamment par la mise en place d'un **modèle économique de la biodiversité** s'appuyant sur des outils financiers pérennes et sollicitant des fonds publics et privés (fonds de dotation régional, obligations réelles environnementales...). Le recours à des **critères de bio-conditionnalité** des aides publiques, c'est-à-dire conditionner les aides publiques à la bonne prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets, serait un moyen de limiter les financements dommageables.

La SRB doit être largement partagée et déclinée sur les territoires. Elle doit se **concrétiser par des engagements** (Conventions Territoriales d'Exercice Concerté entre la Région et les collectivités, charte et label SRB...) et **des projets** en faveur de la biodiversité déclinant le plan d'actions de la SRB. Un **tableau de bord** de la SRB (indicateurs) sera suivi annuellement par l'ARB ; il permettra notamment de réaliser une **évaluation** à mi-parcours, puis une évaluation finale au bout des 10 ans.



**La biodiversité
au cœur de
politiques publiques
ambitieuses,
cohérentes
et efficaces**

L'ORIENTATION E
se décline en

4 objectifs

rassemblant

10 actions

- **CLARIFIER ET AMÉLIORER** des politiques publiques dédiées à la biodiversité (E40 et E41)
- **AMÉLIORER** la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité (E42 à E44)
- **AUGMENTER** le soutien à la reconquête de la biodiversité et supprimer progressivement les financements dommageables à la biodiversité (E45 à E47)
- **METTRE** en œuvre la SRB par l'engagement des acteurs, et évaluer les actions (E48 et E49)

Consolider et animer la gouvernance régionale sur la biodiversité en s'appuyant sur le CRB et en associant les citoyens

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Clarifier et améliorer la gouvernance régionale des politiques publiques dédiées à la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Sur le territoire néo-aquitain, comme sur bien d'autres, la biodiversité est l'affaire de plusieurs structures, publiques ou privées. Leurs missions ainsi que leurs relations peuvent paraître abstraites pour la strate décisionnelle locale ou le simple particulier. Afin de faciliter l'appropriation des politiques publiques, cette interconnexion multi-structurelle doit être explicitée. Par ailleurs, il est important que les citoyens, notamment les jeunes, soient impliqués dans la création de ces mêmes politiques en faisant partie intégrante des instances décisionnelles. Favoriser la démocratie participative pourrait permettre une meilleure compréhension, acceptation et diffusion des politiques publiques en matière de biodiversité.

DESCRIPTION

1. Cartographier les acteurs impliqués et leurs interactions

- Identifier les acteurs concernés (pilotes, partenaires techniques, partenaires financiers,...) et les instances ayant un rôle dans la gouvernance de la biodiversité (Comité Régional Biodiversité, Conseil Scientifique Régional sur le Patrimoine Naturel,...); clarifier, formaliser les rôles et interactions entre ces acteurs et instances, et communiquer auprès des publics sur cette gouvernance.
- Accompagner l'implication du CRB et de sa commission stratégie (représentant l'ensemble des acteurs du territoire régional) dans la gouvernance régionale de la biodiversité (en tant qu'instance de consultation) et dans la mise en œuvre de la SRB : animation du CRB par un secrétariat dédié porté par les services de la DREAL et de la Région, organisation des réunions d'échanges et des consultations sur les sujets régionaux stratégiques,...

2. Associer d'autres acteurs à la gouvernance existante, notamment les citoyens

- Identifier les acteurs à mieux impliquer (chercheurs, citoyens, entreprises,...).
- Développer le travail en réseau : groupes de travail locaux et / ou thématiques, échelle de travail pertinente, organisation/animation/financement du travail en réseau.
- Donner aux citoyens, aux jeunes particulièrement, une place dans la construction et la vie des politiques de biodiversité. Plusieurs outils de mobilisation :
 - Communication, sensibilisation
 - Échanges (débats publics,...)
 - Implication dans la décision (conventions citoyennes pérennes, panels d'acteurs pour plus d'objectivité, de neutralité, de représentativité et de transversalité dans la gouvernance)
 - Mobilisation du futur Conseil Régional des Jeunes sur la thématique de la biodiversité
 - Solutions de dédommagement des citoyens à mettre en place, afin de favoriser la diversité des profils (ex : frais de déplacement, absence autorisée via une charte d'engagement signée par le citoyen, son employeur/établissement scolaire et la collectivité)

3. Assurer une cohérence entre gouvernance régionale et infra-régionale en articulant les politiques publiques aux différentes échelles

- Aller vers davantage de mutualisation et de complémentarité en formalisant cette articulation (conventions).

- Organiser des instances d'échanges et de pilotage (ex : Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour les collectivités, plateforme Etat/Région pour le pilotage de la politique régionale en faveur de la biodiversité).
- Articuler les politiques régionales et territoriales ; intégrer les enjeux régionaux de biodiversité dans les contrats de territoires entre la Région et les EPCI, entre l'Etat et les collectivités territoriales (ex : le Contrat de Relance et de transition écologique ou CRTE) en associant les compétences nécessaires dans les instances techniques et décisionnelles.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Méthodologie de mobilisation des acteurs locaux lors des réunions de concertation territoriale de la phase 2 de la SRB afin de construire le plan d'actions de la SRB.
- Suite à la consultation jeunesse de la SRB, un concours photos est organisé pour les lycéens en 2022 dans le cadre du Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute (79).

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Au moins une réunion du CRB et deux réunions de sa commission "Stratégies" par an
- Explicitation du rôle et du fonctionnement des instances sur le site ressource de la SRB
- Élargissement de l'espace politique aux citoyens pour qu'ils soient associés aux politiques biodiversité (Conseil Régional des Jeunes, Convention Citoyenne pour la Biodiversité,...)

165

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Etat, Région
- Porteurs de projets « types » : Etat, Région, Départements, Collectivités locales, Acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier
- Partenaires techniques : ARB, URCAUE, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature et de la connaissance
- Partenaires financiers potentiels : Etat, Région

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Conseil des jeunes : communal, départemental, régional (à venir)
- Conseils citoyens

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- SNB 3 : Axe 4. Un pilotage transversal, appuyé par la connaissance et orienté sur les résultats
- Néo Terra : Fiche 6. Garantir l'implication des citoyens notamment dans les politiques publiques en région

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Développer les dynamiques interrégionales, transfrontalières et la coopération internationale

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Clarifier et améliorer la gouvernance régionale des politiques publiques dédiées à la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

La région Nouvelle-Aquitaine a pour voisines frontalières les régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, ainsi que l'Espagne. Ces limites administratives ne correspondent pas aux enjeux écologiques et géologiques partagés entre territoires régionaux limitrophes et transfrontaliers. Afin d'être plus efficace en termes de protection de la biodiversité, la solidarité écologique doit être renforcée entre les territoires partageant les mêmes enjeux écologiques, par exemple dans les projets de Trame Verte et Bleue. Le partage d'expériences et de bonnes pratiques, la mutualisation de compétences en réponse à des problématiques écologiques similaires doivent également se faire aux niveaux européen et international dans un souci de coopération.

DESCRIPTION

1. Connaître et partager sur les expériences existantes

Afin de partager les expériences et bonnes pratiques exemplaires et innovantes, il sera intéressant de s'appuyer sur :

- Les réseaux techniques et de coopération existants (Régions de France, Fédération des PNR, RNF, Comité français de l'IUCN, Forum Atlantique, Expertise France,...).
- Les structures et programmes tels que : le Parc National des Pyrénées, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Programme Interreg POCTEFA (programme européen de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre) qui a permis d'accompagner sur 2014-2020, 13 projets de protection et d'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers (axe 3, priorité 6d), comme **ECOGYP** (services écosystémiques, rapaces nécrophages et habitats), **HABIOS** (Préserver et gérer les habitats de l'avifaune bio-indicatrice des Pyrénées), **FLORAPYR** (Maintenir et développer les bases de connaissance sur la Flore des Pyrénées et les indicateurs de suivi en lien avec le changement climatique), **LoupO** (Protection et amélioration de la biodiversité dans les Pyrénées franco-espagnoles et la Principauté d'Andorre, à travers d'un plan intégré et standardisé pour la surveillance et le suivi des populations d'ours et de loup).

2. Développer des outils communs de pilotage

- Développer des programmes de coopération avec l'Espagne et les régions transfrontalières en lien avec la préservation de la biodiversité.
- Mutualiser les moyens (financiers, humains) pour des interventions efficaces et optimisées sur les problématiques dépassant le seul cadre des limites administratives.
- Développer la coopération internationale sur la préservation de la biodiversité, dans les usages et le développement local, via la mise en place de réseaux d'acteurs, d'aires protégées,...

3. Développer des projets et outils de suivi communs en mobilisant les acteurs techniques locaux et régionaux

- Soutenir le développement de projets à l'échelle biogéographique (bassin aquitain, massif pyrénéen, massif central, littoral sud-atlantique, etc.) permettant une meilleure appréhension des enjeux de biodiversité.

- Mener une gestion concertée et partagée des espèces (dont les endémiques et les exotiques envahissantes) et des habitats à enjeux (dont les espaces protégés).
- Tendre vers des pratiques et usages concertés et cohérents pour la gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Accompagner la mise en réseau à l'échelle des grands bassins hydrographiques des pratiquants de sports de nature afin de consolider les enjeux de pratique amont-aval.
- Favoriser et soutenir les projets de coopération internationale et de gouvernance de la biodiversité (partage de méthodes, d'outils, de compétences et d'expertises...), par exemple développer la coopération sur l'enjeu de la gestion des espèces migratoires entre différents pays concernés par le cycle de vie de ces espèces (oiseaux migrateurs).
- Déployer des corridors écologiques dans les documents de planification pour des trames vertes, bleues et noires interrégionales et transfrontalières.
- Harmoniser les inventaires, suivis, cartographies, protocoles standardisés,... entre les régions et territoires transfrontaliers.
- Faire le suivi des effets du changement climatique sur les espèces et habitats à l'échelle transfrontalière.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Communauté de travail des Pyrénées Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Euskadi, Navarre, Aragon, Catalogne et Principauté d'Andorre (CTP) favorise les échanges entre les territoires et les acteurs du massif pyrénéen. Elle s'appuie sur deux principaux travaux dont la Stratégie Pyrénénne à laquelle est rattaché l'Observatoire pyrénéen du changement climatique (OPCC). L'OPCC a mené plusieurs projets, notamment le projet OPCC ADAPYR « Capitalisation, observation, transfert et appropriation des stratégies d'adaptation au changement climatique dans les Pyrénées dans un contexte de coopération transfrontalière », dont une partie des actions concerne la préservation de la biodiversité du massif.
- Face aux enjeux du changement climatique sur le bassin Adour-Garonne, les principales instances de gestion ont signé une coopération commune « Entente pour l'eau ». Au-delà d'un plan d'actions commun, l'Agence de l'eau, les Régions et l'Etat mettent en synergie leurs moyens et proposent des appels à projets pour accompagner les mesures d'adaptation au changement climatique.
- Dans le cadre de ses coopérations décentralisées à l'international, la Région Nouvelle-Aquitaine mène plusieurs projets avec ses partenaires visant à préserver et/ou à restaurer la biodiversité : par exemple au Sénégal, dans la Région de Fatick, l'ONG poitevine Initiative et Développement accompagne avec les autorités locales les populations dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des forêts qui permettent une exploitation raisonnée des forêts pour concilier reconstitution et préservation de la biodiversité avec la création d'activités économiques (bois-énergie, bois d'œuvre, charbon, fruits forestiers, ..).

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind. à construire) Identification des réseaux de coopération interrégionale sur la biodiversité (nombre, périmètre géographique,...)
- Nombre de projets de coopérations transfrontalière et internationale sur la biodiversité
- Nombre d'acteurs néo-aquitains mobilisés dans des échanges d'expériences, d'outils ou dans la valorisation d'expertise sur la biodiversité
- Partage d'expériences et implication de partenaires extérieurs à la région dans les actions de la SRB (cf. fiches A5, B15, C32 notamment)
- Valorisation des partenariats interrégionaux et transfrontaliers dans le cadre de la SRB (sur le site ressource, lors d'événements,...)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : Institut Adour, Communauté de travail des Pyrénées, Départements, Collectivités locales, PNR, Acteurs de la protection de la nature, et de l'eau, des milieux aquatiques et humides
- Partenaires techniques : Comité Français de l'IUCN, DREAL, Départements, Collectivités locales, CBN, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau, des milieux aquatiques et humides
- Partenaires financiers potentiels : Région, Etat

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Programmes européens de coopération transfrontalière, programme LIFE
- Région : dispositifs régionaux de coopération

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 4. Un pilotage transversal, appuyé par la connaissance et orienté sur les résultats
- **SDAGE AG** : Orientation A7. Encourager une gestion transfrontalière
- **SNAP** : Objectif 5. Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité (mesure 14)
- **SRADDET** : Objectif 29. Renforcer les coopérations avec les régions voisines et les territoires européens [...] / Objectif 30. Renforcer les coopérations transfrontalières dans le cadre de cadre de l'Eurorégion [...]

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Mettre la biodiversité au cœur des politiques publiques sectorielles via une démarche évaluative

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces.

OBJECTIF

Améliorer la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité.

PROBLÉMATIQUES

En termes de préservation de la biodiversité, les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires. Il est donc indispensable d'améliorer leur vision globale au bénéfice de la biodiversité, en intégrant notamment cet enjeu comme élément constitutif de chaque politique. Des mesures doivent également être prises au sein même des collectivités, particulièrement concernant la commande publique. Cette dernière a en effet un impact direct et indirect sur la biodiversité, souvent au-delà du territoire géographique de compétence (exemple du choix ou non de bois issus de forêts durables certifiées). Il est donc nécessaire de sensibiliser les collectivités et de les aider à établir des cahiers de charges prenant en compte la préservation et la reconquête de la biodiversité.

169

DESCRIPTION

1. Diagnostic-évaluation préalable et en continu des politiques publiques des collectivités territoriales

Il s'agit de mettre en place une démarche de diagnostic-évaluation co-construite et ambitieuse pour accompagner des projets vitrines et démonstrateurs sur les territoires (exemplarité de la collectivité) :

- Évaluer la politique publique de la collectivité, questionner l'ensemble des services :
 - Analyser l'impact du fonctionnement de la collectivité sur la biodiversité.
 - Analyser l'impact des programmes territoriaux pilotés par la structure publique sur la biodiversité.
- Évaluer l'impact des différentes politiques publiques sur l'état de la biodiversité (idée d'un suivi régulier de la biodiversité associé à un bilan des politiques publiques et de leur compatibilité avec les objectifs de préservation).
- Identifier les antagonismes au sein des diverses politiques, entre dispositifs ou réglementations existantes sur la base de retours d'expériences (recueil des divergences et recherche de solutions concrètes et concertées pour intégrer la préservation de la biodiversité).
- Mettre en place et évaluer le dispositif de bio-conditionnalité dans un objectif d'amélioration continue (balance bénéfices/risques pour la biodiversité) (cf. fiche E47).

2. Intégration de la préservation de la biodiversité dans les politiques publiques et la commande publique

2.1. Améliorer la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité

- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les politiques et dispositifs sectoriels, notamment :
 - Articuler politique pour la biodiversité et exigence de planification (cf. fiche B22).
 - Intégrer dans les politiques publiques les objectifs de sobriété énergétique et d'atténuation du changement climatique favorables à la préservation de la biodiversité.
 - Mettre en place une feuille de route pour la transition écologique des activités humaines (filières et pratiques vertueuses).
 - Intégrer les enjeux de biodiversité dans la future feuille de route régionale sur la santé; articuler la SRB et le futur Plan régional Santé Environnement.

En s'appuyant sur les services écosystémiques et bénéfices apportés par la biodiversité (notamment bâtir un discours «économique» solide sur la biodiversité pour convaincre de la nécessaire intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles : exemple du rôle des pollinisateurs dans la «productivité» des cultures).

- Mettre en place un dispositif de bio-conditionnalité des aides publiques sectorielles (conditionnant les aides au respect des enjeux de biodiversité) (cf. fiche action E47).
- Organiser une gouvernance adaptée au sein de la collectivité territoriale afin de garantir l'intégration de la préservation de la biodiversité dans la définition et la mise en œuvre politique publique (transversalité et mode projet, implication des acteurs associatifs, processus de validation des aides dans les instances politiques décisionnelles en fonction des coûts et bénéfices écologiques).
- Porter à connaissance régulier des démarches entreprises par les collectivités auprès de la population et des conseils citoyens.

2.2. Rédiger un vademecum de la commande publique dans l'objectif d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques publiques des collectivités territoriales

- Etablir des schémas de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (SPASER).
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans la commande publique selon un processus itératif :
 - Lister les grandes catégories de commande publique : voirie, constructions, alimentation, énergie, consommables, bureautique,...
 - Elaborer des fiches explicites, par catégorie de commande publique, pour intégrer le respect de la biodiversité dans les achats de la collectivité.
 - Créer un guide pour la rédaction de cahier des charges prenant en compte les enjeux de conservation.
- Former les agents et les élus à l'intégration du respect de la biodiversité dans les achats de la collectivité.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Dans le cadre de la feuille de route NeoTerra dédiée aux transitions, la Région dispose de "référents" biodiversité dans ses différentes directions.
- Schéma de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (SPASER) de différentes collectivités comme Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux, le Conseil départemental de la Gironde, en réponse à l'article 13 de la loi relative à l'ESS. Ces schémas comportent les axes principaux suivants : social, environnement, économie responsable/équitable, gouvernance et suivi.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind. à construire) Augmentation du nombre de collectivités engagées dans une évaluation de ses politiques sectorielles au regard des impacts biodiversité
- (Ind. à construire) Production de guides sur l'intégration de la biodiversité dans la commande publique et diffusion dans le cadre de la SRB (site ressource, réseau des Territoires Engagés pour la Nature,...)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets «types» : Départements, Collectivités locales
- Partenaires techniques : ARB, URCAUE, Départements, Collectivités locales, Acteurs de protection de la nature et de la connaissance
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements

Mettre la biodiversité au cœur des politiques publiques sectorielles via une démarche évaluative

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : Dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN)
- Région : AAP "Nature et transitions"
- Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesures 11.3, 11.7)
- **Néo Terra** : Fiche 3. Développer les achats socio et éco-responsables / Fiche 81. Des agents ambassadeurs de la transition écologique [...] / Fiche 82. Etablir un Diagnostic de Développement Durable en interne
- **SDAGE AG** : Orientation A. Optimiser l'action de l'Etat et des établissements publics [...]
- **SDAGE LB** : Chapitre 12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence [...]
- **SNAP** : Objectif 4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires (mesure 10)
- **SRDEII** : Axe 1. Faire évoluer les pratiques d'achats vers des achats responsables

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Établir 12 CTEC*

pour organiser la mise en œuvre de la compétence Biodiversité entre Région, Départements et Intercommunalités

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Améliorer la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

La loi MAPTAM de 2014 place la Région en tant que chef de filât en matière de préservation de la biodiversité. Elle est ainsi responsable de la cohérence des financements publics et de la contractualisation entre collectivités sur les compétences relatives à la protection de la biodiversité.

Or, la mise en place des politiques publiques des collectivités en faveur de la biodiversité se fait actuellement sans mise en cohérence entre les différents échelons territoriaux. La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite donc favoriser une meilleure efficience et cohérence des politiques en proposant de contractualiser des Conventions Territoriales d'Exercice Concerté de la compétence biodiversité avec les 12 Départements et les intercommunalités.

DESCRIPTION

1. Définition et intérêt des CTEC

*Les Conventions Territoriales d'Exercice Concerté sont des espaces privilégiés de concertation entre les collectivités permettant de rationaliser et clarifier les règles en matière de financements et de compétences.

L'intérêt pour les porteurs de projet est la lisibilité des financements et la possibilité d'être cofinancés pour les projets relevant des domaines de compétence sous chef de filat. En l'absence de CTEC, la part d'autofinancement restant à charge est de 30 % par le porteur de projet et il n'y a pas de possibilité de cofinancement Région/Département.

2. Cadre structurant des CTEC

La SRB, qui propose 5 orientations d'actions en réponse aux enjeux et au diagnostic du territoire régional, constituera le cadre structurant de ces CTEC.

- Elles présenteront un socle commun d'ambition sur la cohérence et l'articulation des politiques publiques (présentation des compétences propres à chaque échelon, convergence de l'action publique sur des enjeux forts, complémentarité au regard des niveaux territoriaux de responsabilité et des outils/dispositifs respectifs mobilisés (ex : RNR/ENS)) ;
- Chaque territoire départemental présentant des spécificités territoriales (écologiques, socio-économiques, climatiques,...), et des systèmes d'organisation et de gouvernance différents (rôle et mobilisation différents des collectivités territoriales), les CTEC pourront cibler des actions particulières au territoire.

3. Modalités pratiques pour les 12 CTEC

L'échelle départementale est privilégiée pour construire les CTEC avec les Départements et les intercommunalités. Ces CTEC seront examinées en Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Établir 12 CTEC

pour organiser la mise en œuvre de la compétence Biodiversité entre Région, Départements et Intercommunalités

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Pour soutenir chaque territoire à travers une action différenciée, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé 51 contrats de territoire. Abordant de nombreuses thématiques et la transition écologique et énergétique des territoires (revitalisation, mobilité, logement, emploi local, santé, agricole,...), ces contrats sont construits avec les élus locaux, les représentants associatifs, les chefs d'entreprises et les forces vives du territoire sur la base d'un diagnostic de territoire intégrant les enjeux de biodiversité.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- Constitution et partage du socle commun des 12 CTEC (1^{er} trimestre 2023)
- Élaboration du cadre spécifique départemental avec les Départements moteurs (2^{ème} semestre 2023)
- (Ind.) 6 CTEC en 2025, 12 CTEC en 2027

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : Départements et Intercommunalités

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- SNB 3 : Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité (mesure 15.5)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Renforcer l'efficacité de la police de l'eau et de la nature (prévention et contrôle)

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Améliorer la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Les missions de la police de l'eau et de la nature sont multiples. Elle effectue des contrôles ciblés sur des territoires à enjeux afin de limiter les atteintes aux différents milieux (pollution, braconnage,...), réalise de nombreux maraudages à visée de surveillance, et participe également à la sensibilisation du public sur les enjeux environnementaux. Cependant, certaines limites viennent entraver son action comme la complexité de la réglementation, issue du code de l'environnement, ou encore une interprétation des textes pouvant être biaisée. La conjugaison de ces éléments entraîne une méconnaissance de la réglementation par les acteurs du terrain et le grand public ainsi que des difficultés à comprendre les rôles de la police de l'eau et de la nature. L'un des enjeux majeurs est la prévention auprès de divers publics par les agents assermentés, afin de parvenir à une meilleure acceptation et compréhension de la réglementation et ainsi réduire les atteintes à l'environnement.

DESCRIPTION

La MISEN (structure départementale interservices pilotée par le Préfet) définit la stratégie départementale en matière de police "eau et nature", lui assigne des moyens interservices et en évalue les résultats. L'instance de travail "Copil Réseau Eau et Nature" rassemble les animateurs des 12 MISEN de la région. Elle est animée par la DREAL et une DDT. D'autres dispositifs spécifiques pilotés par les services déconcentrés de l'Etat organisent la police administrative de l'environnement marin et celle des pêches maritimes.

1. Sensibiliser et prévenir

- Vulgariser certains textes législatifs et réglementaires auprès de publics cibles (élus, grand public, chambres consulaires, associations, ...).
- Sensibiliser les parties prenantes au cadre réglementaire ainsi qu'aux objectifs et priorités des plans de contrôle.
- Sensibiliser certains primo-infracteurs environnementaux aux enjeux, droits et devoirs, rôle de la police de l'environnement.
- Accompagner les projets à enjeux eau et/ou biodiversité quel que soit leur statut (déclaration, autorisation,...) dès la phase amont afin de préciser le cadre réglementaire, partager les enjeux et prévenir les risques environnementaux via une recherche d'évitement ("E" de la séquence ERC), le cas échéant au moyen de supports et guides spécifiques (par ex : liste des attendus constitutifs d'un dossier de travaux cours d'eau ou milieux humides).

2. Renforcer l'efficacité de la police

- Mettre régulièrement en visibilité les principales orientations stratégiques de police de l'environnement auprès du grand public et/ou des principaux acteurs concernés (échelle régionale et/ou départementale).
- Établir des notes d'enjeux thématiques à destination des préfets et magistrats.
- Mettre en place des correspondants par secteur (communautés de communes) sur l'environnement qui permettront de limiter les faits infractionnels.
- Instituer un atelier spécifique dédié au suivi et contrôle de l'exécution des mesures ERC (notamment le "C" de la séquence ERC) adossé à chaque MISEN.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Des protocoles généralement tripartites préfet/parquet/OFB sont établis dans les départements ou sont en cours d'élaboration afin de préciser les modalités d'articulation opérationnelle entre police administrative et police judiciaire de l'environnement.
- Des pôles régionaux environnementaux ont été mis en place près des cours d'appel de la région.
- Des actions de sensibilisation sont organisées comme des rencontres d'élus et de techniciens des chambres d'agriculture, des magistrats, des stages d'écocitoyenneté pilotés par certains parquets, des événements à destination du grand public, ...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Nombre de protocoles tripartites préfet/parquet/OFB
- (Ind.) Mise en place de correspondants environnementaux dans les communautés de communes afin d'informer les usagers
- (Ind.) Mise en place de correspondants environnementaux dans les gendarmeries
- (Ind.) Communication annuelle départementale relative aux objectifs prioritaires de police "eau et nature"
- (Ind.) Généralisation de documents et guides relatifs au contenus des dossiers de travaux sur les milieux à enjeux (haie, cours d'eau, plans d'eau et milieux humides) validés en Copil REN et déployés dans les départements
- Développement des stages d'écocitoyenneté
- Dialogue renforcé entre les instances disposant d'une prérogative de police et les principaux acteurs concernés (Magistrats, services de l'Etat, élus, chambres consulaires,...)
- Accompagnement en amont des projets à enjeux environnementaux
- Bancarisation par les services de l'Etat des mesures compensatoires sur l'outil Géo-MCE (cf. fiche B21)
- Vulgarisation des corpus législatifs et réglementaires de l'environnement, relais de l'information réglementaire, sensibilisation et mise en avant des peines encourues (notes d'enjeux thématiques, supports de communication, articles dans des revues,...)
- Bancarisation des données environnementales sur le SINP (cf. fiche A3)

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : DREAL, OFB, DDT, DIRM
- Porteurs de projets « types » : OFB, DREAL, Services de l'Etat et judiciaires, Acteurs de la mer et du littoral
- Partenaires techniques : ONF, Conservatoire du Littoral, Services de l'Etat, Services de police et judiciaires (Gendarmerie nationale, Police nationale, Douanes, Police municipale, garderies fédérales), Acteurs de protection de la nature
- Partenaires financiers potentiels : Agences de l'eau, Région

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Stratégie nationale de contrôle
- Plans de contrôles adoptés par le Préfet et validés par le Procureur de la République lors des MISEN stratégiques départementales

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 3.4)
- **SDAGE (LB et AG)** : Les mesures de police administrative et judiciaire (chapitre 5), portée juridique du SDAGE (chapitre 2.2), principes fondamentaux [...]
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action AT-04)
- **SNAP** : Objectif 3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées (mesure 8)
- **SREEE** : Axe 1. Prévention de l'introduction et de la propagation des EEE [...] (action 4.1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Augmenter le soutien à la reconquête de la biodiversité et supprimer progressivement les financements dommageables à la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Le budget alloué à la biodiversité par l'ensemble des acteurs de Nouvelle-Aquitaine nécessite un travail spécifique entre partenaires publics et privés, afin d'être mieux évalué. Les porteurs de projets n'ont par ailleurs pas une vision globale de l'ensemble des outils financiers à leur disposition pour agir en faveur de la biodiversité. Dans un contexte budgétaire contraint, il est important de pérenniser, consolider et optimiser les financements dédiés à la biodiversité et de rechercher de nouvelles sources de financements. Cette fiche globale E45 sur les financements est précisée par la fiche E46 « Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité » et par la fiche E47 « Généraliser la bio-conditionnalité des aides publiques et stopper les financements dommageables à la nature ».

DESCRIPTION

1. Diagnostiquer les outils financiers existants et les moyens alloués à la biodiversité

- Réaliser un inventaire des outils financiers existants en Nouvelle-Aquitaine, qui :
 - caractérise les financements (origine, cibles, temporalité, cohérence, ...) et quantifie les montants mobilisés chaque année (à partir d'un état 0 du budget mobilisé dans les programmes des principaux financeurs, dédié à la biodiversité).
 - analyse les effets sur la biodiversité.
- Partager cet inventaire dans un centre de ressources ou sur une plateforme de recensement des aides financières mise à jour annuellement pour accompagner les porteurs de projets (mise à disposition en coordination des outils déjà élaborés tel que "Aides Territoires").
- Évaluer les besoins financiers au regard des objectifs de préservation et de reconquête de la biodiversité.

2. Consolider les financements en faveur de la biodiversité

- Garantir la pérennité des outils et dispositifs (et leurs enveloppes budgétaires) en faveur de la biodiversité sur une durée compatible avec l'évolution lente des milieux (10 à 15 ans) afin d'agir sur les comportements des agents économiques ayant des impacts négatifs sur la biodiversité et encourager les comportements vertueux.
- Soutenir la hauteur des fonds publics nécessaire aux actions en faveur de la biodiversité.
- Augmenter les financements publics et privés en faveur de la biodiversité pour améliorer l'efficacité de la préservation et restauration de la biodiversité.

3. Identifier et expérimenter de nouvelles sources de financement

Afin de mieux répondre aux enjeux de biodiversité, il s'agit de créer de nouveaux leviers et outils de financement, et notamment de :

- Rechercher et mettre en oeuvre les mécanismes de nouvelles sources de financement de la préservation de la biodiversité (cf. fiche E46)

- Lancer une réflexion autour de la création d'un fonds régional alimenté par des partenariats privés via des entreprises régionales et nationales, et/ou des fonds publics (cf. fiche E46).
- Flécher des financements européens complémentaires ayant une plus-value pour la biodiversité (climat, innovation, stratégies intégrées...) et mettre en place une aide au montage de projet de mobilisation de ces outils.

4. Optimiser l'utilisation des ressources financières (cf. fiche E47)

- Identifier et réformer les subventions publiques néfastes à la biodiversité et rediriger les fonds vers des subventions en faveur de la biodiversité.
- Établir l'éco-conditionnalité de la commande publique.
- Faire en sorte que la biodiversité soit un paramètre décisionnel dans l'attribution de fonds pour des projets transversaux.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La DREAL Nouvelle-Aquitaine et Aides-territoires collaborent pour faciliter la recherche des aides disponibles pour les projets de développement durable. Destinée à tous les acteurs néo-aquitains, la plateforme ADDNA recense les différentes aides financières et techniques au niveau local, régional, national ou européen.
- En complément des aides financières publiques, l'ARB NA propose une liste non exhaustive des organismes privés mettant à disposition des fonds mobilisables pour la réalisation d'actions en faveur de l'eau, des paysages ou de la biodiversité.

178

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind. à construire) Evolution du budget de la Région, de l'Etat et de ses opérateurs (OFB et Agences de l'eau) dédié à la biodiversité
- Identification et analyse des outils de financements privés pour la biodiversité
- Expérimentation, mise en place de nouveaux outils financiers

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : ARB
- Partenaires techniques : OFB, ARB, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature et socioéconomiques
- Partenaires financiers potentiels : Agences de l'eau, Région

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Banque des territoires
- Aides privées : Fondations (Léa Nature, Symbiosis, Nature et Découvertes, Bouygues Télécom, Crédit Agricole Pays de France, etc.), fonds de dotations

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- SNB 3 : Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité (mesures 14.2, 15.1, 15.2, 15.4)
- Néo Terra : Fiche 23. Développer des modes de financements innovants en faveur de la transition agro-écologique
- SDAGE AG : Orientation A. Optimiser l'action de l'Etat et des établissements publics [...]
- SDAGE LB : Chapitre 13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- SREEE : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 5.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Augmenter le soutien à la reconquête de la biodiversité et supprimer progressivement les financements dommageables à la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Dans le contexte d'érosion de la biodiversité largement documenté et pointant la responsabilité des activités anthropiques, il est nécessaire d'engager des transformations importantes impliquant des innovations politiques, sociales, techniques et économiques. Au-delà des impacts des activités humaines sur les écosystèmes, il existe de réelles dépendances entre économie et biodiversité.

Par ailleurs, le financement d'actions en faveur de la biodiversité est en deçà de ce qui est requis, et les tensions sur les finances publiques incitent à trouver de nouvelles sources de financement. Le secteur privé a ainsi un rôle essentiel à jouer aux côtés des acteurs publics pour enrayer l'effondrement du vivant.

Mais, en matière de biodiversité, il n'existe pas à proprement parler de modèle économique structuré comme pour l'eau, l'énergie ou les déchets. Les services rendus par la nature sont "gratuits" et il n'y a que très peu de flux financiers lors d'atteinte à la biodiversité (principe pollueur-payeur utilisé dans le domaine de l'eau, de l'énergie, des déchets) ou par les bénéficiaires des externalités positives de la nature (activités touristiques...). Dès lors, il apparaît nécessaire de mobiliser divers mécanismes économiques qui permettent à la fois de diminuer l'empreinte écologique des activités humaines et de démultiplier les moyens de préservation et de valorisation des écosystèmes et de leurs fonctions.

Plusieurs de ces mécanismes sont décrits dans d'autres fiches de la SRB (notamment C28 à C32, E45, E47). Il s'agit donc ici de les compléter et les mettre en relation dans le cadre d'une démarche globale cohérente.

DESCRIPTION

Pour « faire modèle », il importe d'engager concomitamment des démarches et outils, à des échelles pertinentes sur les champs suivants :

1. Labelisations, certifications et affichages environnementaux :

- Soutien au développement et la diffusion des outils d'évaluations des entreprises, de comptabilité écologique, d'affichages environnementaux et labels valorisant les pratiques vertueuses et démarches de progrès.

2. Création et structuration de marchés vertueux vis à vis des écosystèmes et de la biodiversité :

- Accompagner des démarches collectives d'activités et d'entreprises développant des modèles économiques à impact positif sur la biodiversité (productions primaires, génie écologique, biomimétisme...).
- Structurer un réseau de partenaires alliant développement économique et biodiversité qui pourraient ainsi constituer une « filière biodiversité ».

3. Surcompensation volontaire :

- Inciter les acteurs à contribuer aux outils de financement de la biodiversité (ex. dette écologique résiduelle versée à un fonds régional), notamment dans le cadre de l'accompagnement à l'identification de l'empreinte écologique des entreprises et organisations (comptabilité extra-financière, diagnostics / plans d'actions « biodiversité »).

4. Fiscalité écologique :

- Engager une réflexion avec des chercheur.se.s en économie, environnement, fiscalistes etc. pour formuler des propositions argumentées afin de pallier le déficit de ressources financières permettant d'alimenter les dispositifs de préservation et reconquête de la biodiversité. Le travail à mener concerne notamment la vocation des dispositifs fiscaux (incitatif, dissuasif et parafiscaux), les bases (foncier, activités...), les flux... dans une optique de formuler des propositions d'évolution des dispositifs existants afin de garantir une stabilité de la pression fiscale (réaffectation, modification des critères, bases et taux...).

5. Création de nouvelles ressources financières en faveur de la biodiversité :

- Lancement d'une réflexion autour de la création d'un fonds régional (fondation abritée, fonds de dotation) alimenté par des partenariats privés via des entreprises régionales et nationales, et/ou publics. Ce fonds pourrait être mobilisé en priorité vers des actions de conservation ainsi que des projets innovants et expérimentaux de développement de modes de production favorables à la biodiversité.

6. Paiements pour services environnementaux (PSE) :

- Initier et expérimenter, à l'échelle de territoires identifiés, des PSE en « circuit court », c'est-à-dire dans lesquels les bénéficiaires d'un service écosystémique et les fournisseurs d'un service environnemental peuvent interagir directement.
- Contribuer au déploiement de PSE en « circuit long » (dans lesquels les bénéficiaires sont moins identifiés), notamment dans le cadre de démarches engagées à l'échelle régionale (ex. ACCLENA).

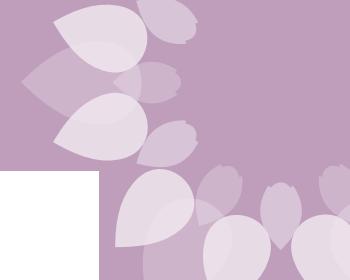
Pour être efficaces, ces démarches doivent être complétées par des mécanismes non économiques, tels que décrits dans d'autres fiches de la SRB (réglementation, mise en cohérence des politiques publiques, réformes des subventions néfastes à la biodiversité, bio-conditionnalité des aides...).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le réseau SOLTENA (Solutions pour la Transition Écologique Nouvelle-Aquitaine) regroupe et accompagne des acteurs qui œuvrent - par les produits et services qu'ils développent, et les pratiques qu'ils intègrent - pour la transition énergétique, l'économie circulaire, la préservation des milieux et le développement durable.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- Expérimentation et création de nouveaux outils permettant d'internaliser les valeurs de la biodiversité dans les comportements économiques
- Sensibilisation des élus et étude de projets de réformes de la fiscalité (à toutes les échelles)
- Développement des PSE ou autre dispositif équivalent
- Implication du secteur privé dans le financement de la préservation de la biodiversité (fonds régional...)
- Évaluation des certifications et labels au prisme de la biodiversité, production et mise à jour d'un guide de recensement



ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Région
- Porteurs de projets « types » : ARB, Départements, Collectivités locales, Acteurs publics territoriaux (hors collectivités), socioéconomiques et de la recherche
- Partenaires techniques : ARB, ADEME, OFB, Agences de l'Eau, Acteurs de protection de la nature et de la connaissance
- Partenaires financiers potentiels : Région, Départements, Agences de l'eau

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité
- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- **Néo Terra** : Fiche 23. Développer des modes de financement innovants en faveur de la transition agro-écologique

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Généraliser la bio-conditionnalité des aides publiques et stopper les financements dommageables à la nature

Enjeux



CONSERVATION AMÉNAGEMENT RESSOURCES MOBILISATION ACCOMPAGNEMENT CONNAISSANCE ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Augmenter significativement le soutien à la reconquête de la biodiversité notamment en stoppant les financements publics et privés dommageables à la nature

PROBLÉMATIQUES

Avec les politiques publiques sectorielles et la commande publique (cf. fiche E42), l'un des aspects les plus prégnants de l'exemplarité des collectivités est la dépense publique. Un effort doit être fait concernant les aides attribuées par les établissements publics et les collectivités territoriales, potentiellement préjudiciables à la biodiversité, afin d'avoir un impact optimal dans le portage des politiques publiques. Le Centre d'Analyse Stratégique, missionné par le Premier Ministre en 2012, définit les financements dommageables à la biodiversité comme «les aides publiques (subventions, dépenses fiscales, avantages d'origine réglementaire, non-application ou application partielle de la réglementation ainsi que les subventions implicites) qui constituent un soutien direct à une activité dont l'exercice conduit à la dégradation de la biodiversité» (1). La contribution du CESER NA à la Stratégie Nationale Biodiversité souligne la nécessité d'adopter des critères d'éco-socio-conditionnalité pour le versement des aides publiques, afin de valoriser les projets les moins impactants pour la biodiversité (voire permettant sa reconquête). Ces critères doivent également être étendus aux financements privés, afin d'assurer une cohérence régionale. L'objectif est ainsi d'entraîner positivement les différents acteurs bénéficiaires de ces aides publiques et privées, afin de créer un cercle vertueux en matière environnementale.

(1) *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*, Centre d'Analyse Stratégique, 2012

DESCRIPTION

1. Mettre en place une bio-conditionnalité des aides publiques (“bio” au sens de biodiversité)

- Au sein des structures publiques, mettre en place un processus de travail transversal étroit entre services et entre élus (pour les collectivités territoriales), afin de définir des clauses de conditionnalité en faveur de la biodiversité des aides/financements, associées à des indicateurs de résultats précis, mesurables et simples.
- Proposer une grille de critères à partager entre les différents financeurs publics et privés afin d'harmoniser les pratiques et faciliter l'ingénierie financière des projets.

2. Stopper les financements dommageables à la nature

- Définir et identifier, en lien avec les réflexions nationales conduites dans le cadre de la SNB, les financements dommageables à la nature (cf. fiche E45).
- Co-construire, avec les services en charge de ces financements, des solutions financières vertueuses (évolution des dispositifs vers une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité et accompagnement à la transition écologique...) en utilisant les enveloppes budgétaires concernées pour de l'action favorable à la biodiversité.
- Stopper, à court ou moyen terme (afficher une échéance aux bénéficiaires actuels de ces aides) ces financements en précisant le cas échéant la trajectoire de réduction progressive.
- Sensibiliser les bénéficiaires des financements stoppés.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Projet d'évaluation de la dommageabilité des financements de la Région Nouvelle-Aquitaine : exemple du travail en cours de l'impact du budget régional sur la biodiversité par une évaluation de chaque ligne budgétaire sur les 5 pressions IPBES (Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)
- Travail de définition des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides régionales dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Au moins une réunion technique par an sur la bio-conditionnalité
- (Ind. à construire) Augmentation du nombre de collectivités engagées dans une démarche d'évaluation des subventions

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Départements, Région
- Porteurs de projets « types » : Région, Départements, Collectivités locales
- Partenaires techniques : Départements, Collectivités locales, Acteurs de l'aménagement, urbanisme et foncier, Agence technique départementale
- Partenaires financiers potentiels : Départements, Région

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité (mesure 14.3)
- **PSN PAC** : OS-F
- **SDAGE AG** : Orientation D. Stopper la dégradation anthropique des milieux et zones humides [...]
- **SRDEII** : Priorité 1. Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Concrétiser la SRB

par des engagements et des actions pour la biodiversité néo-aquitaine

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Mettre en œuvre la SRB par l'engagement des acteurs et évaluer les actions

PROBLÉMATIQUES

La traduction opérationnelle sur le terrain de la SRB se fera via la mise en place de projets par les acteurs du territoire régional, en déclinaison de la stratégie d'actions de la SRB (orientations/objectifs/actions).

Pour concrétiser la SRB sur le terrain, il sera nécessaire de :

- définir une organisation et une gouvernance de la mise en œuvre de la SRB
- formaliser des engagements dans la SRB de la part des acteurs
- de mettre en place un suivi et une évaluation de la mise en œuvre de la SRB (cf. fiche E49)

DESCRIPTION

1. Gouvernance de la mise en œuvre de la SRB

- Co-Pilotage par la Région et l'Etat
- Mise en place d'un comité de suivi de la SRB (à articuler avec la commission stratégie du CRB) afin de suivre la mise en œuvre des actions de cette stratégie : tableau de bord, engagements formalisés, consultations des instances CRB/CSRPN/CESER, des citoyens et des jeunes
- Rapportage annuel en CRB
- Rapportage annuel en CTAP (au titre du chef de filât de la Région sur la biodiversité) (cf. fiche E40)

2. Animation de la mise en œuvre de la SRB

- Identifier les pilotes référents des actions de la SRB afin de dynamiser le montage de projets relatifs à l'action, faire le lien avec et entre les porteurs de projets, faciliter le suivi de la réalisation de l'action
- Centre de ressources SRB en ligne animé par l'ARB pour accompagner les porteurs de projets (documents sources, projets exemplaires, lien vers les aides publiques et privées,...) et communiquer vers les territoires
- Faire des assises régionales de la biodiversité un rendez-vous d'animation de la communauté d'acteurs de la SRB (valorisation des bonnes pratiques), et de mobilisation (appel à contribution, signature de chartes d'engagement,...)

3. Formalisation des engagements pour la mise en œuvre des actions de la SRB

- Dans le cadre d'un dispositif déjà existant de mise en œuvre de la SRB (TEN, EEN, ...) : cadre d'engagement propre au dispositif (dossier type, critères d'éligibilité,...) et apposition du logo SRB
- Hors dispositif déjà existant : formalisation de l'engagement sur des actions de la SRB via une charte/un formulaire identifiant les actions mises en œuvre (CTEC pour les collectivités départementales et EPCI) et apposition du logo SRB

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) 100 % d'actions engagées et terminées
- (Ind.) Augmentation du nombre d'acteurs engagés, mobilisation de tous les types d'acteurs
- (Ind.) Augmentation du budget de la Région, de l'État et de ses opérateurs pour la mise en œuvre de la SRB
- (Ind.) Au moins un événement régional tous les deux ans pour valoriser les actions de la SRB et favoriser les nouveaux engagements

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Collectif régional Biodiversité (Région, DREAL, OFB, Agences de l'Eau)
- Porteurs de projets « types » : Départements, Collectivités locales (dont les collectivités partenaires de la Région dans le cadre de la contractualisation), Acteurs socioéconomiques (tous secteurs), de la recherche, de la connaissance, de la protection de la nature, de l'enseignement et l'EEDD, société civile
- Partenaires techniques : Biosena, Comité Français de l'IUCN, ARB
- Partenaires financiers potentiels : Collectif régional Biodiversité (Région, DREAL, OFB, Agences de l'Eau), collectivités, syndicats, entreprises,... tout acteur investi dans les actions de la SRB

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Comité de suivi et d'animation de la SRB
- Programmation et animation du collectif régional de la biodiversité et du comité des financeurs

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- SNB 3 : Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité (mesure 13.2)
- Les stratégies partenariales en région contribuant à l'état de la biodiversité en région : SDAGE, SREEE, PRFB, etc.
- Les stratégies pilotées par la Région : Néo Terra, SRADDET, SRDEII

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie



Élaborer et partager un tableau de bord de suivi, pilotage et évaluation de la SRB

Enjeux



ORIENTATION

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Mettre en œuvre la SRB par l'engagement des acteurs et évaluer les actions

PROBLÉMATIQUES

Comme tout plan d'actions, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité doit faire l'objet d'un suivi afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'actions (taux de réalisation) ainsi que de l'efficacité de ce dernier (atteinte des objectifs fixés, niveau de résultats).

À cette fin, un outil d'information et d'animation dynamique de la communauté des partenaires de la SRB sera mobilisé basé sur le suivi d'un panel d'indicateurs (tableau de bord) et sur une interaction régulière avec les acteurs impliqués dans la SRB.

DESCRIPTION

1. Tableau de bord de la SRB

Trois types d'indicateurs ont été définis et seront suivis par l'ARB NA, notamment dans le cadre de son Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) :

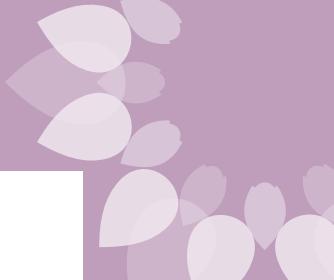
- **22 indicateurs de biodiversité** : ils permettent d'évaluer régulièrement l'état des milieux semi-naturels, habitats et espèces, les pressions à maîtriser et les réponses à apporter à la crise écologique et climatique, en communiquant auprès d'un large public des éléments de constat factuels sur la biodiversité. En plus de ces 22 indicateurs, les travaux de l'ORB seront poursuivis pour compléter un jeu d'indicateurs permettant de suivre les principales dynamiques état-pressions-réponses en Nouvelle-Aquitaine (cf. fiche A2).
- **3 indicateurs de mise en œuvre de la SRB** : nombre d'actions en cours, nombre d'acteurs engagés, nombre de réunions du comité de suivi.
- Des **indicateurs de résultat des fiches actions** : 49 actions sont prévues dans la SRB. Pour chacune, une communauté de porteurs de projets et de partenaires techniques et financiers va se structurer autour d'un acteur pilote. Ce dernier sera l'animateur et le référent chargé du suivi de la mise en œuvre de l'action. Dans chaque fiche action, des premiers indicateurs ont été inscrits. Ces listes ne sont pas exhaustives et pourront être complétées ou modifiées par les pilotes des actions les premières années, notamment car certaines actions prévoient la mise en place de dispositifs de suivi et d'indicateurs particuliers. L'ARB, via son ORB, pourra appuyer les pilotes des actions dans la construction et la valorisation des indicateurs de résultat.

2. Bilans d'évaluation

Une évaluation de la mise en œuvre de la SRB sera effectuée sur la base du tableau de bord des indicateurs :

- À mi-parcours (2027) pour redéfinir potentiellement des actions et leurs conditions de mise en œuvre
- À l'issue des 10 ans : bilan final associant un collectif d'acteurs et partagé avec les instances de gouvernance, pour un état des lieux préalable à la SRB 2

Chaque bilan permettra d'analyser les facteurs de réussite et d'échec ou retard (freins, opportunités,...).



RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Au moins une réunion du comité de suivi par an
- (Ind.) Mise en place d'indicateurs de résultat opérationnels pour évaluer les actions menées (min. 1 indicateur par fiche action)
- Mise en place d'un dispositif de suivi fonctionnel (structure de rapportage, actualisation du tableau de bord)
- Le dispositif permet de mesurer les gains et pertes de biodiversité et les avancées régionales concernant la transition écologique.
- Le dispositif permet d'animer et d'informer régulièrement les citoyens et acteurs de la SRB, faisant de celle-ci une stratégie centrale de la mobilisation des acteurs en région.
- Conception du dispositif de suivi en mobilisant la commission stratégique du CRB, le CSRPN et le CESER (2023)
- Bilan annuel présenté au CRB
- Évaluation à mi-parcours en 2027
- Évaluation finale incluant des préconisations pour une deuxième génération de la SRB Nouvelle-Aquitaine

ACTEURS CONCERNÉS

- 188
- Pilote en charge du suivi global de l'action : Collectif régional Biodiversité (Région, DREAL, OFB, Agences de l'Eau)
 - Porteurs de projets « types » : ARB
 - Partenaires techniques : Observatoires et acteurs de la connaissance, Comité Français de l'IUCN, ARB, CESER, CSRPN, Consultants ou experts de l'évaluation
 - Partenaires financiers potentiels : Collectif régional Biodiversité (Région, DREAL, OFB, Agences de l'Eau) via le financement de l'ARB et les expertises indépendantes pour les évaluations à mi-parcours et en fin de mise en œuvre.

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Dispositif de suivi de la mise en œuvre de la SRB suivi par l'ARB (tableau de bord avec indicateurs, analyse qualitative,...).
- Mission d'évaluation de la SRB à mi-parcours en 2027 et en fin de cycle en 2032

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesures 13.1, 13.3)
- Les stratégies partenariales en région contribuant à l'état de la biodiversité en région : **SDAGE, SREEE, PRFB, SRC, ...**
- Les stratégies pilotées par la Région : **Néo Terra, SRADDET, SRDII**

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie





Papillon Citron sur Jacinthe des bois

© Thierry DEGEN DREAL NA



PARTIE 3

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA SRB p 192

- Dispositif d'engagement p 192
- Organisation de la mise en œuvre p 194
- Dispositif de suivi p 196

ÉVALUATION DE LA SRB p 200



MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA SRB



DISPOSITIF D'ENGAGEMENT DANS LA SRB

La réussite de la SRB repose sur la mise en œuvre du plan d'actions par l'ensemble des acteurs néo-aquitains et donc sur la mobilisation de tous.

Lors des différents temps de concertation sur le plan d'action de la SRB, plusieurs partenaires régionaux et acteurs locaux se sont déjà positionnés sur la mise en œuvre des actions identifiées.

192
Le **pilote de l'action** est la (ou les) structure(s) particulièrement impliquée(s) se portant volontaire(s) pour coordonner l'action, animer éventuellement sa mise en œuvre et faire son suivi auprès des différents porteurs de projets.

Les **porteurs de projets** seront ceux qui, avec l'aide de **partenaires techniques et financiers**, proposeront et mettront en œuvre des projets permettant de concrétiser une ou des actions de la SRB.

L'engagement dans la SRB consiste en la coordination (par le pilote) ou la déclinaison opérationnelle (par le porteur de projet) d'une action de la SRB sur le territoire. **3 formes d'engagement** dans la SRB sont possibles :

• la **signature d'une charte** identifiant la ou les action(s) de la SRB mises en œuvre, les partenaires techniques ainsi que la durée du projet et les résultats attendus. La signature de la charte de la SRB Nouvelle-Aquitaine, qui prendra la forme d'un formulaire en ligne, permettra la **labellisation des projets via le logo de la SRB**. Les projets labellisés seront répertoriés et suivis via le site de la SRB NA animé par l'ARB NA.

Les projets de mise en œuvre de la SRB pourront également être **labellisés Néo Terra**, répondant à la feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine dédiées aux transitions.



Les partenaires techniques et financiers impliqués seront répertoriés et valorisés sur site Internet de la SRB, dans le but de faciliter le montage de projets sur les territoires.

Les projets innovants et exemplaires réalisés dans le cadre de la SRB seront également valorisés lors de rencontres techniques (Assises régionales, réseaux...).

- Certains dispositifs nationaux en faveur de la biodiversité, déclinés sur le territoire néo-aquitain, comme **Territoires Engagés pour la Nature** et **Entreprises Engagées pour la Nature**, sont des dispositifs de mise en œuvre de la SRB et seront donc de fait **labellisés SRB** (pas de démarche supplémentaire). Il en est de même pour des dispositifs régionaux spécifiques à la préservation de la biodiversité, comme l'**Appel à Projets Nature & Transition**.
- Enfin, au titre de son **chef de filât sur la Biodiversité**, la **Région** est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exer-

cice des compétences relatives à la protection de la Biodiversité (Art 3 Loi MAPTAM 2014). La contractualisation entre échelons régional et départemental/local sur les compétences relatives à la biodiversité peut se faire via une **Convention Territoriale d'Exercice Concerté** (CTEC) entre la **Région** et les **Collectivités** dans un objectif de compatibilité des actions communes et de cohérence des financements publics. Le **Département** et les **EPCI** volontaires pourront également s'associer à ces conventions relatives aux territoires départementaux. Les CTEC, structurées autour de la stratégie d'actions de la SRB, seront examinées en **Conférence Territoriale de l'Action Publique** (CTAP).

La **CTAP** a été instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM). Présidée par le Président du Conseil régional, elle peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités et leurs groupements.

Expérimentation de restauration d'herbiers de Zostère sur le bassin d'Arcachon, lauréate de l'AAP Nature & Transitions
© PN MBA





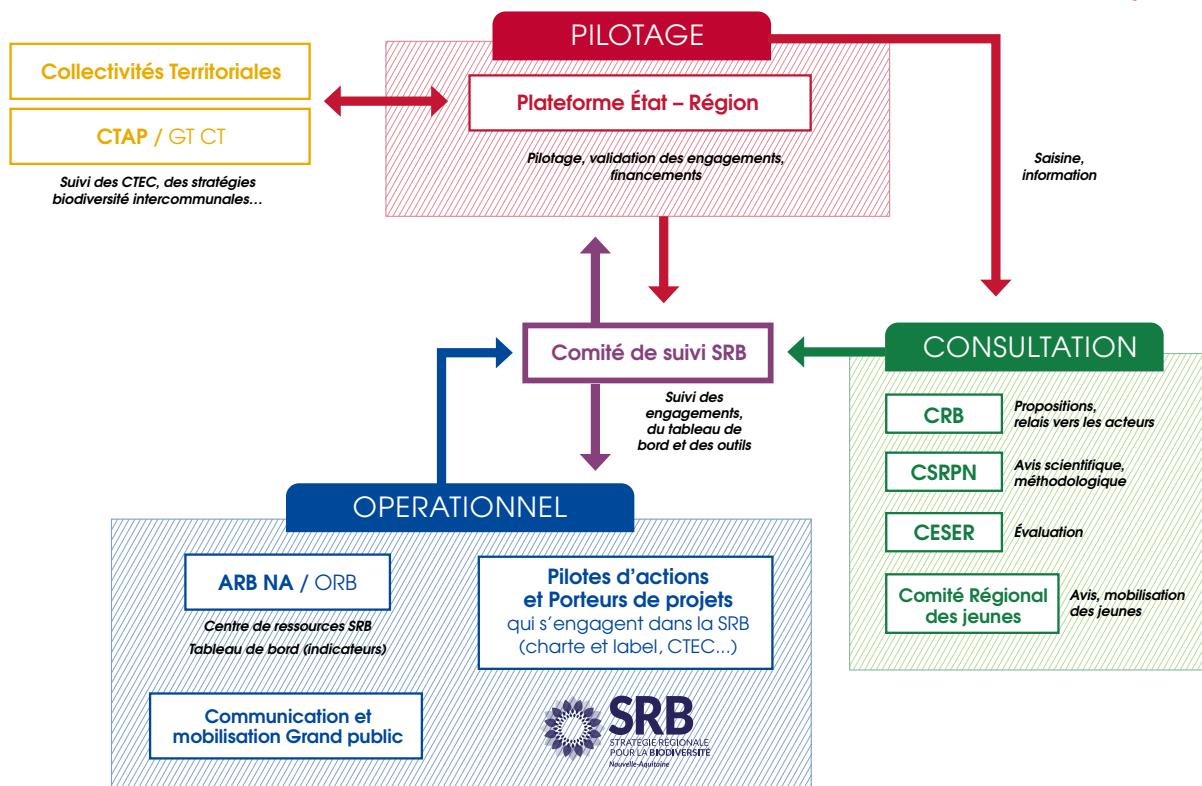
ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRB

Afin de simplifier le dispositif de mise en œuvre de la SRB, tout en garantissant une efficacité dans son suivi et son animation, cette organisation s'appuie sur les mêmes acteurs et instances que pour l'élaboration de la SRB, ainsi que sur un comité de suivi spécifique chargé de suivre les engagements des acteurs.

L'organisation de la mise en œuvre de la SRB repose ainsi sur :

- un **PILOTAGE Etat-Région** associant la Région, la DREAL, l'OFB, les Agences de l'Eau Adour – Garonne et Loire-Bretagne – *rôle : arbitrages, financements, en charge des consultations*.
- En lien étroit avec les **collectivités territoriales**, qui jouent un rôle de pilotage sur leur territoire, et peuvent également porter des projets - *rôle : participation au Groupe de Travail Collectivités Territoriales (GTCT) et avis en CTAP*
- un **COMITE DE SUIVI**, organe central de la mise en œuvre SRB composé des co-pilotes Région et Etat, de l'ARB NA, du Comité Français de l'UICN, et des pilotes d'actions - *rôle : suivi des engagements et du tableau de bord (indicateurs), en tenant compte des retours de consultations*
- une **CONSULTATION** de plusieurs instances :
 - le **CRB et sa Commission « Stratégies »** - *rôle : avis, échanges pour dynamiser et améliorer la mise en œuvre de la SRB (relai auprès des acteurs du territoire régional)*
 - le **CSRPN** - *rôle : avis sur des questions méthodologiques et de suivi (indicateurs par ex)*
 - le **CESER** - *rôle : avis lors de l'évaluation de la SRB, information*
 - les **Citoyens/jeunes** - *rôle : avis dans le cadre de consultations citoyennes, via le futur Conseil régional des Jeunes*
- un volet **OPERATIONNEL** de la mise en œuvre de la SRB, dont les **pilotes d'action** et les **porteurs de projets** sont les principaux acteurs, qui s'appuiera également sur la mobilisation des **citoyens**, et en lien avec l'**ARB NA** qui accompagne techniquement les pilotes dans le dispositif de suivi - *rôle : suivi du tableau de bord (via notamment son Observatoire Régional de la Biodiversité) et des engagements, animation du site internet et du centre de ressources de la SRB NA*

SCHÉMA D'ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRB



CTAP : Conférence Territoriale de l'Action Publique - CTEC : Convention Territoriale d'Exercice Concerté - GT CT : Groupe de Travail Collectivités Territoriales



Brebis pâtrant au pied du mont Baigura
dans le Pays basque
© Thierry DEGEN DREAL NA



UN DISPOSITIF DE SUIVI

Indispensable à la bonne mise en œuvre de la SRB, un dispositif de suivi permettra de mesurer l'état d'avancement et l'efficacité de la SRB, et d'adapter si besoin l'organisation et la stratégie d'action de la SRB afin d'atteindre les objectifs fixés. C'est un outil au service du collectif d'acteurs, lui permettant d'ajuster l'action si besoin en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Le plan d'actions de la SRB est une réponse aux problématiques et aux enjeux identifiés dans le diagnostic. Mais au cours des années à venir, **le contexte régional va changer** : le rythme d'artificialisation devrait diminuer, les acteurs vont expérimenter de nouvelles pratiques favorables à la biodiversité, la répartition des habitats naturels et des espèces va évoluer sous l'effet des modifications climatiques et des changements d'occupation du sol... Ces évolutions impliqueront probablement une adaptation de la mise en œuvre du plan d'action de la SRB. Il est donc indispensable de se doter d'**indicateurs** pour suivre ces évolutions régionales et mettre en place une **stratégie d'actions adaptative et souple**.

Trois types d'indicateurs ont été définis avec l'appui du Groupe de Travail Indicateurs de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) :

- Des **indicateurs de biodiversité** (état, pressions, réponses) ;
- Des **indicateurs de mise en œuvre** de la SRB ;
- Des **indicateurs de résultat** des actions de la SRB.

Les indicateurs de biodiversité et de mise en œuvre sont regroupés dans un **tableau de bord** (cf. page suivante) et sont actualisés annuellement si possible, ou à défaut quand de nouvelles données seront disponibles.



Tous les indicateurs sont centralisés et mis à disposition du comité de suivi SRB par l'ARB en tant que structure animatrice de l'ORB. Certains seront directement accessibles via le site Internet de la SRB.

22 INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ

Ils permettent d'**évaluer régulièrement l'état** des milieux semi-naturels, habitats et espèces que nous voulons préserver, les **pressions** que nous essayons de maîtriser et les **Réponses** que nous apportons à la crise écologique et climatique.

Ils sont travaillés dans le cadre de l'ORB. Les données brutes sont collectées, traitées et vérifiées par des experts thématiques (faune, flore, habitats, forêt, mer et littoral, agriculture,...). L'ARB valorise les données et produit des fiches explicatives pour aider les usagers à comprendre les enjeux associés aux indicateurs.

3 INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE

Ils permettent d'évaluer annuellement l'**atteinte des objectifs** de la SRB et la **mobilisation des acteurs**.

UN JEU D'INDICATEURS DE RÉSULTAT

49 actions sont prévues dans la SRB. Pour chacune, une communauté de porteurs de projets et de partenaires techniques et financiers va se structurer autour d'un **acteur pilote**. Ce dernier sera l'animateur et le référent chargé du suivi de la mise en œuvre de l'action, il aura donc besoin d'indicateurs, qui lui permettront d'évaluer l'avancement et l'efficacité de son action.

Dans chaque fiche action, des premiers indicateurs ont été inscrits. Ces listes ne sont pas exhaustives et peuvent être complétées ou modifiées par les pilotes des actions dans les 3 premières années de mise en œuvre de la SRB, notamment, car certaines actions prévoient la mise en place de dispositifs de suivi et d'indicateurs particuliers. C'est par exemple le cas de la fiche A10 qui prévoit la création d'un observatoire pour suivre les plantations et les arrachages de haies.

L'ORB pourra appuyer les pilotes des actions dans la construction et la valorisation des indicateurs de résultat (cf. fiche A2).

TABLEAU DE BORD DE LA SRB : INDICATEURS BIODIVERSITÉ ET DE MISE EN ŒUVRE (ORB/ARB, 2022)

Question	Échelle	Millésime	Valeur de référence	Indicateur	Cible
Comment évolue la diversité des milieux naturels et semi-naturels ?	NA	2020	30,3 mètres linéaires / ha	Densité moyenne de haies (IGN)	↗
	NA	2019	3 866 ha	Surface de pelouses calcicoles (CBNSA)	= / ↗
	NA	2019	270 000 ha	Surface des zones humides inventoriées (RPDZH)	↗
	NA	2019-2021	1 033 600 ha	Rythme de disparition des forêts présumées anciennes (CBNSA, IGN)	perte de 0 ha/an
Quel est l'état de conservation des écosystèmes ?	Rég. Bio.	2019	11% (atlantique continentale)	Part des habitats d'intérêt communautaire en état favorable (CBNSA)	↗
			14% (atlantique marine)		
			18% (continentale)		
			38% (alpine)		
	NA	2017	43%	Part des masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique (AEAG, AELB)	↗
Comment évoluent la faune et la flore ?	NA	2022	364	Nombre d'espèces faune ayant un statut de menace sur Liste Rouge nationale et/ou ex-régionale (FAUNA)	↘
	NA	2018	302 (Poitou-Charentes) 316 (Aquitaine) 293 (Limousin)	Nombre d'espèces flore vascu- laire ayant un statut de menace sur Liste Rouge ex-régionale (CBNSA)	↘
	NA	2002-2019	+ 28,3% (généralistes)	Évolution de l'abondance des oiseaux communs (LPO)	↗
			- 5,6% (agricoles)		
			- 25,9% (bâties)		
			+ 4,4% (forestiers)		
Comment évolue la capacité des écosystèmes à rendre des services d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?	NA	2010-2015	5,7 millions tonnes CO2 / an	Séquestration moyenne annuelle nette dans les forêts (biomasse et bois mort - IGN)	↗

NA : Nouvelle-Aquitaine - Rég. Bio. : région biogéographique - Bleu : indicateurs biodiversité d'état - Jaune : indicateurs biodiversité de pression - Vert : indicateurs biodiversité de réponse - Violet : indicateurs de mise en œuvre

Question	Échelle	Millésime	Valeur de référence	Indicateur	Cible
Comment évoluent les pressions pesant sur la biodiversité ?	NA	2021	18 (faune)	Nombre d'espèces exotiques préoccupantes dans la liste de l'UE (FAUNA, CBNSA)	↗
	NA	2022	15 (flore)		↗
	NA	2015-2020	+ 3560 ha / an	Rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au profit d'espaces urbanisés (Observatoire NAFU)	↗
	NA	2016-2018	15 381	Nombre de doses unités de produits phytosanitaires vendus (DRAAF)	↗
Comment évoluent les impacts sur les écosystèmes ?	Golfe de Gascogne	2021	39%	Part des débarquements de pêche issus de populations en bon état (IFREMER)	↗
	NA	2020	12,08 %	Part des stations de cours d'eau observées en assec au moins une fois entre les mois de mai et septembre (OFB)	↗
	NA	Horizon 2070	114 (scénario du GIEC – RCP 8.5)	Nombre d'espèces végétales en risque d'effondrement ou d'extinction (perte de l'aire de répartition > 90 %) à cause du changement climatique (CBNSA)	↗
Comment évoluent les aires protégées ?	NA	2022	413,525 km ²	Surface des aires de protection réglementaire (réserves naturelles, réserves biologiques, cœur de parc national) (INPN, DREAL, Région)	↗
	NA	2022	329,28 km ²	Surface sous maîtrise foncière ou d'usage (Conservatoire d'Espaces Naturels, Conservatoire du littoral)	↗
	NA	2022	9 182,52 km ²	Surface des zones Natura 2000 - domaine continental (INPN)	↗
Comment évolue l'engagement de la société pour la biodiversité ?	NA	2020	8,44 %	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique ou en conversion (ORAB)	↗
	NA	2022	21	Nombre cumulé de Territoires Engagés pour la Nature (ARB NA)	↗
	NA	2022	43 (terrestres) 44 (marines)	Nombre d'aires éducatives terrestres et marines labellisées (OFB)	↗
Comment avance la mise en œuvre de la SRB ?	NA	-	-	Part des actions engagées et terminées	100 %
	NA	-	-	Nombre d'acteurs engagés	↗
	NA	-	-	Nombre de réunions du comité de suivi	min. 1/an

ÉVALUATION DE LA SRB



L'évaluation de la SRB est nécessaire à mi-parcours pour réajuster les objectifs/ actions d'une part, et les moyens et dispositifs de mise en œuvre d'autre part, en fonction des résultats et de la dynamique d'acteurs constatés. Elle est néanmoins dépendante de facteurs externes, liés aux évolutions du territoire et de la biodiversité dans un contexte de changement climatique prégnant en Nouvelle-Aquitaine. L'évaluation finale sera nécessaire pour mesurer l'efficacité de la SRB mais également, rétrospectivement pour analyser les mécanismes et opérations sources de réussite et de gain pour la biodiversité, ou au contraire ceux qui n'ont pas fonctionné.

Elle est prévue à **mi-parcours** de la durée de la SRB (5 ans) afin de réajuster la stratégie d'actions, les financements... De même au bout des **10 ans** de la SRB, une **évaluation finale** sera réalisée afin de reconduire (ou non) l'ensemble des actions de la SRB.

Cette évaluation se fera dans les deux cas :

- **Sur la base du tableau de bord de la SRB et en lien avec les pilotes d'actions** : valeurs des indicateurs (biodiversité, mise en œuvre et résultats) par rapport aux valeurs de référence du démarrage de la SRB, bilan des actions réalisées et du dispositif de mise en œuvre
- **En associant les instances consultatives** (CRB, CESER...) et si possible la société civile (collectif d'acteurs, de citoyens/jeunes) pour un partage du bilan, de la méthode d'évaluation et des questions évaluatives, ainsi que pour la construction des préconisations et perspectives de la SRB.

Les **questions évaluatives** pourront traiter du bilan de la SRB (quels objectifs ont été atteints, quelles actions réalisées, quels engagements et acteurs mobilisés), des effets de la SRB sur la biodiversité (indicateurs d'état) et en réponse aux défis sociétaux (changement climatique, santé, attractivité et économie), de la cohérence avec les politiques sectorielles régionales (évolution des dispositifs d'aide, bio-conditionnalité, suppression de financements dommageables à la biodiversité), du pilotage et de l'organisation de la mise en œuvre (efficacité de la gouvernance, outils d'animation...).



© Thierry DEGEN DREAL NA



SRB
STRATÉGIE RÉGIONALE
POUR LA BIODIVERSITÉ
Nouvelle-Aquitaine

201

EXEMPLES DE QUESTIONS ÉVALUATIVES ISSUE DU BILAN POUR L'ACTION DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2011-2020 QUI POURRAIENT ÊTRE POSÉES POUR L'ÉVALUATION DE LA SRB NA :

Efficacité : Quel est le degré d'atteinte des différents objectifs ?

Valeur ajoutée : Quel est l'effet propre/plus-value de la SRB sur les actions menées par l'État, la Région et les acteurs ?

Gouvernance : Dans quelle mesure le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SRB a-t-il favorisé l'atteinte de ses objectifs ?

Cohérence : Quels synergies et antagonismes de la SRB avec, d'une part, les politiques régionales et locales en faveur de la biodiversité, et, d'autre part, les politiques sectorielles et environnementales hors biodiversité ?

Pertinence : Quelles réponses de la SRB aux besoins et capacités des parties prenantes ?

© Sources : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/0000000001732db502df87f4c4f27105>



APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
AB	Agriculture Biologique
ABC	Atlas de la Biodiversité Communale
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
AMP	Aires Marines Protégées
APPHN	Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels
ASC	Certification Aquaculture durable
BCAE	Bonnes conditions agricoles et environnementales
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BREEAM	Building Research Establishment Environmental Assessment Method
CMR	Substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
COGEPOMI	Comité de Gestion des POissons Migrateurs
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
CTMA	Contrat Territorial Milieux Aquatiques
CU	Code de l'Urbanisme
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCR	Débits de CRise
DEJEPS	Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et Sport
DHFF	Directive Habitats-Faune-Flore
DOE	Débits Objectifs d'Etiage
DRA	Documents Régionaux d'Aménagement
EBC	Espace Boisé Classé
ECE	Espace de Continuité Écologique
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EEN	Entreprise Engagée pour la Nature
EIC	Espèces d'Intérêt Communautaire
EnR	Energies renouvelables
ENS	Espaces Naturels Sensibles
ERC	Eviter - Réduire - Compenser
ESFA/ESFU	Espaces Susceptibles d'être des Friches Agricoles / Urbaines
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMPA	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FSC	Forest Stewardship Council
GéoMCE	Système national d'information géographique des mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité
GES	Gaz à Effet de Serre
HIC	Habitat d'Intérêt Communautaire
HQE	Haute Qualité Environnementale
HVE	Haute Valeur Environnementale
HVN	Haute Valeur Naturelle
IAE	Infrastructure Agro-écologique

INPG /IRPG	Inventaire National / Régional du Patrimoine Géologique
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
LIFE	Programme Européen pour l'environnement et le climat
MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
MC	Mesure Compensatoire
MSC	Marine Stewardship Council
N2000	Natura 2000
NAF	Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
NODU	Nombre de Doses Unités
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
OCS	Occupation des Sols
ORB	Observatoire Régional de la Biodiversité
ORE	Obligation Réelle Environnementale
ORENVA	Observatoire Régional des plantes Exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques
PCAE	Plan Climat-Air-Energie
PEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PGDH	Plan de Gestion Durable des Haies
PIA	Programme Investissements d'Avenir
PLAGEMOPI	Plan de Gestion des Poissons Migrateurs
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNA/PRA	Programme National / Régional d'Action
PNN	Parc Naturel National
PPG	Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau
PRELE	Programme Régional d'Espaces en Libre Évolution
PRFB	Programme Régional Forêt-Bois
PSE	Paiement pour service environnemental
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
R&D	Recherche et Développement
RB	Réserve Biologique
REEENA	Réseau des Espèces Exotiques Envahissantes en Nouvelle-Aquitaine
REN	Réseau Eau et Nature
REX	Retour d'EXpériences
RNF	Réserves Naturelles de France
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAU	Surface Agricole Utile
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SfN	Solutions fondées sur la Nature
SINP	Système d'Information de l'Inventaire du patrimoine Naturel
SISMER	Systèmes d'Informations Scientifiques pour la Mer
SNAP	Stratégie Nationale pour les Aires Protégées
SRA	Schéma Régional d'Aménagement
SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole
TEN	Territoire Engagé pour la Nature
TVB	Trame Verte et Bleue
VL	Végétal Local
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZH	Zone Humide
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZNT	Zone Non Traitée
ZPENS	Zones de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles
ZPF	Zone de Protection Forte
ZPS	Zone de Protection Spéciale



CONCLUSION

Forte d'une dynamique partenariale, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, en réunissant pour son élaboration de 2019 à 2022 de nombreux scientifiques, naturalistes, socio-professionnels, collectivités, etc., porte une vision partagée des enjeux et des solutions en faveur de la biodiversité à l'échelle régionale. La stratégie d'action de la SRB repose sur 5 orientations, fixées collégialement en réponse aux 7 enjeux de notre territoire :

- A. PRÉSERVATION : une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité**
- B. TERRITOIRES : des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement**
- C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : la biodiversité comme condition et atout pour le développement économique**
- D. MOBILISATION : une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir**
- E. COHÉRENCE DES POLITIQUES : la biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces**

Notre territoire néo-aquitain a une forte responsabilité pour la préservation de nombreuses espèces en danger, d'habitats naturels remarquables et de sites géologiques patrimoniaux sensibles. L'effondrement de la biodiversité auquel nous assistons actuellement, y compris sur le territoire néo-aquitain, ne peut nous laisser indifférents. La mobilisation de la totalité des acteurs est nécessaire afin de réduire drastiquement nos pressions sur la biodiversité, et d'agir pour et avec le vivant.

Nous devons tous faire preuve d'un **volontarisme accru afin d'assurer la déclinaison opérationnelle** de ces 49 actions, structurantes pour notre territoire régional. Chaque partie prenante doit se saisir de cette stratégie et en devenir un relais auprès des acteurs du territoire et des citoyens, dans le respect de son rôle et de ses compétences. Dans cette perspective, la **Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent faire preuve d'exemplarité** et se sont déjà positionnés dans le plan d'actions de la SRB, qu'il s'agisse du renforcement des aires protégées, de l'accompagnement des territoires pour décliner la SRB, de la recherche-action pour tester de nouvelles pratiques (agricoles, sylvicoles...) favorables à la biodiversité, de la formation des élus et acteurs socio-professionnels pour un passage à l'action, de la bio-conditionnalité des aides publiques... Cette dynamique régionale sera amplifiée par la mobilisation et les actions de tous les acteurs qui partagent l'ambition de cette stratégie en faveur de la biodiversité.

Un dispositif de mise en œuvre et de suivi de la SRB a été amorcé, avec la définition d'une gouvernance spécifique s'appuyant sur les instances de pilotage et de consultation en place. Afin d'**accompagner les acteurs mobilisés au passage à l'action**, toujours dans une démarche d'amélioration continue, plusieurs moyens seront déployés et

des outils spécifiques créés (**l'abellisation SRB, centre de ressources, conventionnement avec les collectivités...**). De nombreux travaux de recherche ont démontré que nous devons changer de paradigme et transformer radicalement nos sociétés pour intégrer la préservation de la biodiversité dans nos modes de vie (sobriété, lien à la nature, solidarité...). Les crises que nous connaissons actuellement, climatique, sanitaire, géo-politique, de sécurité alimentaire et d'accès à l'eau... nous rappellent l'urgence à agir. La mise en œuvre de la SRB est donc essentielle, car elle répondra non seulement à la crise écologique, mais également aux multiples défis sociétaux à relever (voir encadré).

La SRB répond notamment à 3 défis sociétaux :

- **l'atténuation et l'adaptation au changement climatique** : la captation du carbone par les forêts et les océans, le rafraîchissement du microclimat, les zones humides d'expansion de crues, les dunes littorales et les laisses de mer atténuant le risque d'érosion-submersion... nous montrent que la biodiversité est source de solutions face au changement climatique, malgré les pressions qu'elle subit.
- **une seule santé animale, humaine et environnementale** : le concept « One Health » prône une approche globale de la santé et démontre qu'en préservant la faune sauvage, en respectant les équilibres et la fonctionnalité des écosystèmes, en se reconnectant à la nature, l'espèce humaine peut diminuer les risques de nouvelles crises sanitaires et améliorer son bien-être.
- **l'attractivité économique et la cohésion sociale** : la préservation des services écosystémiques (notamment de production et de régulation), le déploiement de solutions naturelles d'aménagement des territoires (Solutions fondées sur la Nature), la valorisation des filières courtes vertueuses, l'innovation durable et responsable (biomimétisme)... augmentent l'attractivité des territoires souvent à moindre coût tout en préservant la biodiversité ; de même les services écosystémiques culturels et de loisirs, la solidarité écologique entre des territoires partageant les mêmes enjeux, les démarches participatives en faveur de la biodiversité sont sources de cohésion sociale.

Notre **territoire régional est en constante évolution** du fait des pressions qui s'exercent et des dynamiques à l'œuvre. Il nous faudra faire preuve de **cohésion, d'adaptabilité et d'innovation, de résilience**, et de détermination, notamment face aux **effets du changement climatique et dans une période difficile sur le plan géopolitique et socio-économique**. La stratégie d'action de la SRB sera donc à adapter en fonction de l'évolution du contexte régional ou national voire international, et de l'état de la biodiversité, en **mutualisant nos efforts** pour inverser la tendance d'érosion de la biodiversité.

La Nouvelle-Aquitaine, plus vaste région de France, a particulièrement son rôle à jouer pour relever ces défis.



Stratégie RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ NOUVELLE-AQUITAINE

En partenariat avec :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité